

PLAN LOCAL D'URBANISME

01 – RAPPORT DE PRESENTATION

TOME 1^{er}: DIAGNOSTIC

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

RÉVISION PRESCRITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, LE 17 avril 2009
PROJET ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,
EN SÉANCE DU : 29 janvier 2010

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,
EN SÉANCE DU : 10 décembre 2010

Pièce annexée aux délibérations,

ANNEXÉ A LA DELIBERATION N° 13-142
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2013

Pour ampliation, le Maire :



Gaby CHARROUX

REVISIONS	MODIFICATIONS	MISES A JOUR
	N°1 – 03 mai 2013	

SOMMAIRE

TOME 1.

DIAGNOSTIC

	Pages
PRÉSENTATION DE LA COMMUNE	3
TITRE I. DIAGNOSTIC	21
1.1 – Démographie	21
1.2 – Développement économique	27
1.3 – Equilibre social et habitat	99
1.4 – Déplacements	121
1.5 – Aménagement de l'espace	139
1.6 – Equipements collectifs	161

TOME 2.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PREAMBULE	1
TITRE II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	7
2.1 – Les Paysages de Martigues	11
2.2 – Milieux naturels terrestres	68
2.3 – Milieux aquatiques – Biodiversité marine	131
2.4 – Risques, pollutions, nuisances et ressources	165
2.5 – Les enjeux environnementaux du territoire	227
TITRE III. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	229
3.1 – Effets évaluation des incidences du PLU par rapport aux différentes thématiques environnementales	229
3.2 – Analyse des orientations du PADD vis-à-vis des enjeux environnementaux	233
3.3 – Effets prévisibles des orientations d'aménagement vis-à-vis de l'environnement	245
3.4 – Effets prévisibles des déclassements vis-à-vis de l'environnement naturel	259
3.5 – Les indicateurs de suivi	291
3.6 – Résumé non technique	295

TOME 3.

CHOIX D'AMÉNAGEMENT

TITRE IV. CHOIX D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	1
3.1 – Présentation du P.A.D.D	1
3.2 – Options du Plan Local d'Urbanisme	6
3.3 – Traduction réglementaire	17
TITRE V. ÉVALUATION	
4.1 – Tableaux comparatifs	129
4.2 – Hypothèses de réalisation et retours attendus	131
4.3 – Synthèse et Conclusion	137

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le Plan Local d'Urbanisme détermine les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

Il préserve la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

Il assure une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il analyse l'état initial de l'environnement et procède à l'évaluation environnementale.

Il explique les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, et la délimitation des différentes zones, au regard des objectifs définis ; il expose les motifs des limitations administratives à l'utilisation du sol apportées par le règlement.

En cas de modification ou de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces règles.

Il évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

MARTIGUES, DE LA PRÉHISTOIRE AUX TEMPS MODERNES

DE LA PRÉHISTOIRE À L'ÉPOQUE ROMAINE

Contribution de Jean CHAUSSERIE-LAPREE – Archéologue, Chef du service archéologique de la Ville de Martigues.

Dans ses "Impressions de voyage" parues en 1853, Alexandre Dumas évoquant Martigues restait frappé devant le spectacle de "cette petite ville, placée entre l'étang de Berre et le canal de Bouc et bâtie non pas au bord de la mer, mais dans la mer". Cette image forte que l'on retrouve aujourd'hui, quelque peu idéalisée, dans l'appellation "Venise provençale", n'exprime pourtant que l'un des aspects de Martigues ou du moins de son territoire.

Avec le semis des petits étangs de Saint-Blaise qui s'intercalent entre la cuvette principale et le "champs de pierres" de la Crau, ce secteur sud-ouest de l'étang de Berre appartient, certes, à la région du bas Rhône, mais le territoire de Martigues présente la particularité d'être un espace intermédiaire entre deux mondes opposés : le littoral rocheux de la chaîne de la Nerthe et ses rares bassins fertiles qui constituent des zones d'appels en raison de la proximité de Marseille d'une part, et d'autre part, les vastes étendues lagunaires de la Camargue et du Languedoc maritime qui forment une contrée inhabitée et sauvage.

Couvrant plus de 7 700 hectares, ce territoire est en effet remarquable par sa diversité, son éclatement en paysages et rivages quelquefois antagonistes, dont la géographie, l'évolution et les modes d'occupation ont été façonnés par l'histoire. Deux grands ensembles physiques constituent les supports et les cadres d'une implantation humaine continue de la fin du Paléolithique à nos jours, l'étang de Berre, et la chaîne de la Nerthe.

L'ÉTANG DE BERRE

Avec ses 155 km², l'étang de Berre forme, à mi-chemin entre le delta du Rhône et Marseille, une très vaste étendue d'eau saumâtre, véritable mer intérieure qui, depuis la grande transgression postglaciaire (il y a 10.000 ans), et avant l'arrivée de l'industrialisation, a conditionné toute l'économie de ses rives. Point de rencontre d'eaux douces grâce à l'approvisionnement de quelques rivières et ruisseaux (l'Arc, La Touloubre, La Cadière) et d'eaux salées, l'étang de Berre et surtout la passe de Caronte, sa vallée exutoire vers le golfe de Fos, forment des espaces palustres et maritimes très favorables au développement de la faune aquatique, poissons comme coquillages, mais aussi à l'exploitation et à la collecte du sel.

A cela s'ajoute bien sûr, la situation géographique de Martigues, lieu de passage obligé sur la route du littoral, entre Marseille et le Rhône. Une telle conjonction réunit tous les éléments pour une installation humaine précoce sur les terres basses que l'homme n'aura de cesse de modeler et remodeler au gré des phénomènes et événements géomorphologiques qui touchent ce secteur de la préhistoire récente jusqu'à l'époque contemporaine.

Les installations initiales

Dès la fin des temps glaciaires, la mise en eau de l'étang de Berre attire à ses abords une population relativement nombreuse à cause de son exceptionnelle richesse vivrière. Le peuplement préhistorique de cette zone est d'abord le fait de petits groupes d'hommes disséminés en campements encore provisoires qui vivent surtout de la chasse, de la pêche et de la collecte des coquillages.

Les travaux et fouilles des préhistoriens permettent de suivre pas à pas l'évolution de l'homme préhistorique dans cette région de l'étang de Berre. C'est un espace d'observation privilégié du processus de néolithisation qui marque toute l'Europe occidentale à partir du VI^{ème} millénaire avant J.-C. Tout près de Martigues, le grand abri de la Font des Pigeons à Chateauneuf-les-Martigues constitue un site de référence pour le Mésolithique et le Néolithique de Méditerranée occidentale. On y observe en particulier les plus anciennes traces d'agriculture et de sédentarisation dans le Midi de la France. Les petits groupes de chasseurs-cueilleurs qui fréquentaient déjà ce site au cours du Mésolithique acquièrent la maîtrise de nouvelles techniques de production de nourriture. De façon soudaine, semble-t-il, apparaissent aussi bien la culture des céréales que l'élevage des ovins qui prend peu à peu une place déterminante dans l'alimentation carnée des habitants de cet abri. A Martigues même, les rives sud du chenal de Caronte, sur le site de la Cacharelle actuellement sous les remblais du viaduc autoroutier, ont fourni quelques outils de silex et des restes de l'alimentation relatifs à ces hommes du Mésolithique européen (8 000 / 7 000 av. J.-C.). Ils ont précédé les paysans du néolithique que l'on a repéré dans le centre ville actuel de Jonquières, sur le site de l'Annonciade.

Les villages lacustres de L'Abion et des Salins de Ferrières, installées sur la rive opposée à la fin de l'Âge du Bronze (entre 1 400 et 800 av. J.-C.), mettent à profit une période régressive du niveau marin alliée à une forte sédimentation vaseuse de la passe pour investir durablement îles et îlots émergeant près de la rive nord de la passe. Ces premiers habitats, certes lagunaires mais sans doute permanents, se signalent d'abord par une très grande diversité et richesse manufacturières dans tous les domaines de la vie matérielle (céramique, métal, os). Ils dénotent aussi les premiers signes d'échanges, de contacts, en un mot de commerce d'une part avec le monde alpin et continental, sans doute via le Rhône, d'autre part avec l'espace méditerranéen, l'aire étrusque en particulier au moment de la transition Bronze/Fer.

La première agglomération de Martigues

Ensuite se rapprochant encore de l'étang, et à la faveur de l'abaissement maximal du plan d'eau, l'homme pérennise son installation dans ce milieu fragile et changeant au cours du premier Age du Fer. Quittant les bordures du chenal qu'il occupe encore au VI^{ème} siècle av. J.-C. (L'Annonciade), il investit le débouché même de l'étang de Berre par la création "ex nihilo" d'un premier village gaulois qui barre en partie le chemin naturel des eaux et fixe l'emplacement définitif de ce qui deviendra plus tard Martigues médiévale et moderne. Sur cette île artificielle se dresse alors une puissante fortification de pierres, renforcée de tours massives, qui abrite en son sein une bourgade de moins de 5 000 m² occupée en continu du milieu du V^{ème} siècle à la fin du 11^e s. av. J.-C.). Les fouilles de sauvetage (1978-1989), reprises ponctuellement en 2 001 dans la rue centrale du quartier, en ont révélé, dans des conditions de conservation inégalées pour cette période, une bonne partie de la structure villageoise très standardisée qui regroupe îlots d'habitations et rues très étroites. Pas moins de trois destructions violentes par incendie aux V^{ème}, IV^{ème} et 11^{ème} siècles permettent d'appréhender et de restituer aussi bien l'architecture des petites maisons de briques crues que les aménagements et mobiliers domestiques qui composaient l'univers quotidien de la population de l'île.

Au début du 11^{ème} s. av. J.-C., on assiste à l'abandon de l'agglomération primitive, devenue inadaptée et trop restreinte, pour la création d'une nouvelle structure villageoise, gagnée sur les rives de l'étang de Berre. Occupant désormais une superficie d'environ un hectare, ce second village gaulois offre des caractéristiques proches du premier du point de vue de l'organisation urbaine (îlots doubles d'habitations disposées en lanières le long de petites rues) et de l'architecture de l'habitat où se développe la technique des murs en terre crue massive.

Après la ruine de ce village à la fin du 11^{ème} s. av. J.-C., l'occupation du site paraît beaucoup plus précaire et limitée durant la période gallo-romaine. On assiste alors à un déplacement sur la rive nord des pôles d'activités et des sites de l'habitat d'une part à l'intérieur des terres avec la multiplication d'établissements ruraux (sites de Courtine, Saint-Macaire, Canto-Perdrix, L'Escaillon, Campeu), d'autre part sur la bordure littorale de l'étang avec la création d'une véritable agglomération portuaire, sur le site de Tholon où l'on doit positionner le site antique de Maritima Avaticorum connu par les textes. Dans l'île, la transgression marine correspondant au remblaiement flandrien, alliée à de possibles mouvements du sol près de la zone de subsidence du delta du Rhône recouvre vers le 11^{ème} s. ap. J.-C. les vestiges de l'habitat gaulois aussi bien que les rares éléments gallo-romains encore attestés sur le site.

LA CHAÎNE DE LA NERTHE

La presqu'île que forme la Nerthe dans le prolongement de la barrière calcaire qui entoure Marseille présente à son extrémité occidentale un paysage lui aussi contrasté. On trouve d'abord une côte rocheuse, où calanques et criques découpées par l'érosion ne laissent que peu de place aux terres basses, aux plages et anses accessibles depuis la mer.

Séparés de la côte par des collines sèches parcourues par la garrigue, quelques bassins et vallons forment les seules terres cultivables de ce milieu aride. La vallée la plus vaste, celle de Saint-Julien/Saint-Pierre, sillonnée par la Réraïlle, ruisseau presque pérenne, est aussi la seule à déboucher sur la mer dans l'anse des Renaïres.

La préhistoire

Sur ces reliefs désolés, arides, battus par les vents, l'importance des phénomènes d'érosion et l'abaissement du niveau de la mer qui caractérisent les périodes froides du Paléolithique supérieur n'ont laissé que de très rares traces de l'occupation humaine de notre région. A la lumière de la découverte exceptionnelle de la grotte Cosquer, noyée aujourd'hui sous plus de 20 mètres d'eau, on sait cependant que la Provence littorale n'était certes pas un "no mans land" il y a 30 à 20 000 ans et que les chasseurs préhistoriques qui ont fréquenté ce sanctuaire, miraculeusement préservé, sont à l'origine des populations de prédateurs puis de paysans qui depuis plus de 10 000 ans ont laissé leur empreinte sur le sol martégal.

Dès avant la remontée du niveau de la mer, due au réchauffement climatique, entre 8 000 et 7 000 av. J.-C., quelques silex taillés découverts sur le plateau du cap Couronne, tout près du phare, marquent la trace effective des premières stations temporaires de plein air découvertes à Martigues. Ils sont datés d'environ 11 000 ans av. J.-C.

À peine en retrait par rapport à la côte, l'occupation de la grotte de la Baume Longue à Ponteau marque la persistance de l'implantation humaine dans la Nerthe vers 7 500 av. J.-C.

Il faut tout de même attendre la période néolithique (entre 5 000 et 2 000 av. J.-C.) pour que cette partie de la chaîne de la Nerthe connaisse elle aussi une véritable explosion démographique à travers l'émergence de nombreux habitats de plein air installés aussi bien dans la plaine centrale (sites de Saint-Pierre et Saint-Julien) que sur les plateaux environnants (sites du Collet Redon à La Couronne et de la plaine Saint-Martin à Ponteau). On assiste alors à la mise en place d'une véritable paysannerie néolithique dont les modes de vie, fondée sur une économie agro-pastorale en plein essor, et l'habitat, fait de véritables maisons bâties en dur, tranchent radicalement avec les périodes précédentes.

Pour l'Age du Bronze, l'état des connaissances est encore très lacunaire. Il reste limité à l'exploration partielle de plusieurs tombes sous tumulus dans les secteurs côtiers de Carro et de Ponteau ainsi qu'à proximité du site du Collet Redon. Pour les sites d'habitat, on suppose une recrudescence de la fréquentation des grottes ou abris sous roche. Par exemple durant le Bronze final un abri sur la bordure ouest de la plage du Verdon à La Couronne a livré quelques vestiges de céramiques du Bronze Final 11(1 150 / 950 av. J.-C.) qui suggère la présence d'un habitat temporaire, peut-être saisonnier, lié par exemple à l'exploitation des ressources de la mer toute proche.

Les premières agglomérations

En 600 av. J.-C., la fondation de Marseille grecque constitue l'événement majeur qui donne une impulsion et un développement décisifs à l'occupation humaine et à l'économie de cette région.

Dès le début du VI^{ème} siècle, le cap Tamaris et le promontoire de l'Arquet sont le siège de villages indigènes qui constituent des sites de référence pour l'Age du Fer du Midi gaulois. A Tamaris les recherches récentes révèlent un très vaste habitat archaïque (début VI^{ème}-première moitié V^{ème} siècle av. J.-C.) qui occupe à l'abri de ses remparts successifs une superficie maximale de 2 hectares. On y trouve les vestiges de dizaines de bâtiments d'habitation construits en dur, selon

des plans quadrangulaires, sans doute les plus anciens du Sud de la Gaule. La plupart s'agencent en masses compactes séparées par quelques voies et semblent former des îlots à structure interne complexe qui ne connaissent pas d'équivalent sur d'autres sites provençaux ou languedociens.

Après une occupation également archaïque, la pointe de l'Arquet voit s'installer au début du IV^{ème} siècle une petite agglomération gauloise structurée en îlots simples ou doubles d'habitations réparties le long de voies de circulation. Au début du III^{ème} siècle, la destruction violente de cette bourgade n'est sans doute pas étrangère à la main mise de Marseille sur cette côte dont elle exploite directement le substrat rocheux.

La mollasse de calcaire coquillier, qui apparaît sur la frange littorale de Carry le Rouet à Fos, constitue en effet l'un des principaux vecteurs de l'occupation de la presqu'île par l'homme. Aux prélèvements superficiels et désordonnés qui accompagnaient les installations des premiers habitats côtiers, succède à partir du III^{ème} siècle av. J.-C. et presque jusqu'à nos jours, une exploitation certes dispersée, d'abord sur la frange littorale puis dans les collines de l'intérieur, mais surtout parfaitement maîtrisée et organisée pour des besoins le plus souvent non strictement locaux. Ne serait-ce que pour la période antique, les sites de Baumaderie, au pied de l'Arquet et de Ponteau d'une part, celui de la pointe de Baou Tailla à Carro d'autre part, constituèrent les principaux lieux d'extraction de cette belle pierre de taille à laquelle Marseille a eu recours pour l'édification de la plupart de ses monuments civils et religieux jusqu'au XIX^{ème} siècle.

Au cours de l'âge du Fer, la dépression de Saint-Pierre joue un rôle capital dans l'agriculture régionale par l'éclosion et le développement précoce de la triade méditerranéenne qui réunit cultures du blé, de la vigne et de l'olivier. Parmi de nombreux petits établissements dispersés sur les hauteurs environnantes, la butte de Saint-Pierre accueille l'habitat gaulois majeur de toute la Nerthe.

Après l'installation d'un habitat précaire au VI^{ème} s. av. J.-C., succède la fondation d'une agglomération structurée qui couvre au moins trois hectares sur le sommet de la colline. Plusieurs centaines de maisons à pièce unique réparties le long de rues étroites abritent une population importante dans un habitat indigène qui ne connaît que peu d'évolution durant près de six siècles. Contrairement aux autres villages gaulois de la région, Saint-Pierre ne connaît aucun épisode destructif jusqu'à l'abandon de l'oppidum en plein premier siècle de notre ère.

Dès lors le mode d'exploitation du terroir agricole de la vallée devient conforme au modèle gallo-romain d'occupation du sol avec la multiplication et la dispersion sur le territoire de grands domaines, à vocation oléicole en particulier, telle la "villa" de Saint-Julien-les-Martigues. On peut supposer que la production agricole de la vallée trouve alors une partie de ses débouchés à travers le port des Laurons qui constitue pour l'époque romaine le seul site maritime important de la presqu'île.

LA "NAISSANCE" DE MARTIGUES

La ville de MARTIGUES, telle qu'elle apparaît administrativement aujourd'hui, est une création de l'histoire moderne, l'acte d'union des trois quartiers datant de 1581. Auparavant, FERRIERES, JONQUIERES et L'ILE étaient soumis à des destins différents et à des autorités différentes. Ce sont surtout des bourgs ruraux, la majorité de la population vit de la terre et de l'élevage, surtout à FERRIERES et JONQUIERES. L'ILE ayant avant tout une vocation maritime plus affirmée. L'eau offrant deux ressources : la pêche et le commerce. De ces trois communautés, c'est à coup sûr l'île qui est la plus commerçante.

Au XIV^{ème} siècle, MARSEILLE est en plein déclin, BOUC, à l'entrée de l'ETANG-de-BERRE devient l'avant port des marchands italiens d'Avignon où s'est installée la papauté. Tout un réseau de voies commerciales grandes et petites y aboutissent et c'est pour l'île l'ouverture aux échanges.

En Juillet 1580, Henri IV érige le vicomté de MARTIGUES en Principauté au profit du Duc de Mercœur.

MARTIGUES connaît au XVII^{ème} siècle un développement remarquable. La population croît très rapidement (le triple en deux siècles et demi) et atteint 12 à 13 000 habitants dans le troisième quart du siècle, l'activité y est essentiellement maritime.

A cette intense vie maritime correspondent plusieurs activités toutes aussi florissantes : fabrication de cordages, voiles filets et surtout les constructions navales qui font vivre toute une foule d'artisans.

Au cours du XVIII^{ème} siècle, cette prospérité décroît avec un déclin de l'activité maritime dont le début semble se situer aux environs de 1 690. En moins d'un siècle, MARTIGUES perd 3 000 habitants que toute une série de crises peut expliquer (peste 1 705 et de 1 720) ; mais la principale cause demeure l'émigration liée au déclin économique de la cité.

Les groupes dépendant de la mer voient leurs effectifs, leurs facultés diminuées considérablement et leur déclin détermine celui de toute la communauté.

Louis PUECH, représentant de la bourgeoisie du XVIII^{ème} siècle, est élu Maire en 1 790, la première municipalité sera composée de bourgeois hommes de loi, capitaines, négociants, qui représentent plus de 2/3 des conseillers et presque tous les administrateurs.

LES TEMPS MODERNES

Malgré la monarchie de Juillet où la vie économique est plus diversifiée (c'est-à-dire, qu'à côté des activités maritimes, les industries chimiques font leur apparition), le XIX^{ème} siècle est apparu comme le prolongement du déclin engagé au XVIII^{ème} siècle.

1802 – 1813 : *Début du creusement du Canal d'Arles à Bouc*

1823 : *Achèvement du canal*

Il faudra attendre en fait l'aménagement de l'actuel grand canal d'Arles à Marseille par MARTIGUES et l'ETANG-de-BERRE, sous l'impulsion de la Chambre de Commerce de Marseille, qui contrôle le développement de la région de l'ETANG-de-BERRE en tant qu'aménageur de la grande métropole, pour que la tendance se renverse et que MARTIGUES connaisse un développement rapide en une cinquantaine d'années.

Le creusement du chenal maritime et du port est décidé en 1846, un pont tournant métallique relie alors l'Ile à FERRIERES.

1855 – 1863 : *Creusement du nouveau canal de Caronte et aménagement du port de Ferrières*

1865 – 1870 : *Approfondissement du chenal de navigation*

1908 – 1914 : *Construction du viaduc ferroviaire de Caronte*

La terre ne suffit pas à redonner de l'élan à l'économie martégale, la pêche connaît des difficultés. La construction de la ligne de chemin de fer l'ESTAQUE/MIRAMAS de 1908 à 1915 ne procure pas non plus le redressement économique tant attendu. Mais au XX^{ème} siècle, l'histoire de MARTIGUES est enfin marquée par deux tendances majeures : un essor économique et démographique et une évolution politique.

1920 : *Implantation de l'Usine Verminck de traitement des oléagineux à Caronte*

1934 : *La C.F.R. installe sa nouvelle Raffinerie à la MEDE*

1922 : *La Société Générale des Huiles de Pétrole installe des dépôts de produits pétroliers à LAVERA*

1949 : *Aménagement du port pétrolier de LAVERA par la Chambre de Commerce de Marseille*

1924 : *Electrification de la Ville*

1950 : *Construction du pont métallique fixe de Ferrières (cet ouvrage sera remplacé en 2000)*

1926 : *Les Etablissements Maritimes de Caronte s'installent pour ravitailler les industries naissantes*

1932 : *La S.G.M.P. monte une Raffinerie d'Hydrocarbure à LAVERA*

1929 : *Mise en service du pont tournant de Jonquières*

1950 : *L'usine Naphtachimie s'implante auprès de la Raffinerie de LAVERA*

1930 : *Création d'une carrière souterraine d'exploitation de gypse à Saint-Pierre et d'une usine de fabrication de plâtre*

1957 : *La Société Eternit monte une usine à proximité des Etablissements Maritimes de Caronte*

Plus tard, l'industrialisation du golfe de FOS touche toutes les communes de la région, mais MARTIGUES l'est plus particulièrement par sa situation privilégiée qui lui a conféré depuis longtemps un rôle économique important dans cette partie du département. MARTIGUES connaît alors une accélération de son rythme de développement.

1962 :	Mise en service du pont levant 1964 - 1968 : Décret de création du port pétrolier et minéralier à FOS/MER	1972 :	Inauguration et ouverture du viaduc autoroutier (875 m)
1968 :	Début de la construction de la Centrale Thermique E.D.F. de Ponteau	1988 :	Implantation APPRYL sur le site de PONTEAU/LAVERA
		1991 :	Implantation de la Société Allbright et Wilson à Ponteau/Lavéra

Plusieurs zones opérationnelles d'aménagement sont lancées :

- Création de la Z.U.P. de Canto Perdrix le 8 juin 1961,
- Rénovation du Quartier de l'Île (R.H.I.) engagée en 1972
- Z.A.C. de Canto Perdrix (après réalisation de la 1ère et 2ème tranche de la Z.U.P.)
- Z.A.C. industrielle de MARTIGUES Sud "ÉCOPOLIS"(activités) créée le 20 octobre 1970
- Z.A.C. de Paradis Saint-Roch (habitat) créée le 10 août 1970
- Z.A.C. conventionnée de la Société Nouvelle de Croix-Sainte (activités) créée le 26 novembre 1974
- Z.A.C. de l'Escaillon (habitat + tertiaire) créée le 26 septembre 1986
- Z.A.C. du Quartier de l'Hôtel de Ville créée le 24 février 1989
- Z.A.C. du Chemin des Fabriques à Croix-Sainte (habitat) créée le 27 septembre 1991
- Z.A.C. des Plaines de Figuerolles créée le 29 juin 1990

De grands équipements publics accompagneront ce développement :

1960 :	Construction du Lycée polyvalent "Paul Langevin"	1986 :	Mise en place du réseau de Transports Urbains ("Bus Martigues"), étendu à la Commune de Port de Bouc en 1999
1974 :	Ouverture du Lycée "Jean Lurçat"	1980 :	Parc Sportif Julien Olive de Canto Perdrix
1974 :	Construction de l'Hôpital des Rayettes	1989 :	Parc Sportif Saint-Genest à Jonquières
1979 :	Construction de l'Hôpital Psychiatrique ("Hôpital du Vallon")	1989 :	Reconstruction des ouvrages d'adduction et de filtration de l'alimentation en eau potable de la Ville
1980 :	Construction de la Bibliothèque au Quartier de l'Île	1993 :	Construction de la halle de spectacles et de rencontres dans le quartier de l'Hôtel de Ville.
1982 :	Création du nouveau Musée - Boulevard du 14 JUILLET	1995 :	Construction du théâtre "des Salins" dans le quartier de l'Hôtel de Ville.
1983 :	Inauguration du Nouvel Hôtel de Ville sur Ferrières		
1985 :	Implantation du Tribunal d'Instance dans l'ancien Hôtel de Ville réaménagé de l'Île		
1996 :	Construction du nouveau lycée du "Brise Lame" sur la Colline "des Marins"		
1999 :	Construction de la "Maison de Carro, Construction du nouvel Hôtel de Police au quartier de l'Hôtel de Ville, Inauguration de la "Maison de la Justice" à Paradis St-Roch		
2001 :	Réalisation des ouvrages de franchissement du Canal Baussengue entre l'Île et Ferrières		
2002 :	Construction de la Maison du Tourisme Quartier de l'Hôtel de Ville, du Stade de la Coudoulière à Croix Sainte, Extension du Centre de Secours principal départementalisé à Canto-Perdrix		
2004 :	Restauration de l'Église Saint-Louis, Création d'une Maison Médicale		
2005 :	Extension de la Médiathèque		
2006 :	Création d'un Crématorium à Réveilla; d'une Ecole de Danse à Picasso, d'un Groupe Scolaire à Saint-Julien et d'une Crèche à Croix-Sainte, fin de la Restauration du Fort de Bouc		
2007 :	Extension de l'Hôtel de Ville, Aménagement du Parc de Figuerolles		
2008 :	Stade de la Couronne, Création de la Galerie d'Histoire, de l'Hôtel de l'agglomération de la C.A.P.M.		
2009 :	Restaurant scolaire et Centre de Loisirs à La Couronne.		

MARTIGUES AUJOURD'HUI

Selon les critères statistiques, MARTIGUES appartient à l'**Aire Urbaine Marseillaise** qui regroupe 1 601 095 habitants, au troisième rang national après PARIS (11 769 433 Hab.) et LYON (1 748 271 Hab.).

MARSEILLE (839 043 Hab.), chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône, est la **seconde ville de France** après PARIS (2 181 374 Hab.) loin devant LYON (472 305 Hab.) ou LILLE (226 014 Hab.).

MARSEILLE-PROVENCE est le second aéroport de France pour le fret : 43 016 tonnes en 2004, et le 1^{er} port de France sur la méditerranée en commerce et plaisance.

L'aire métropolitaine marseillaise se situe au carrefour de l'arc latin et du couloir rhodanien.

MARTIGUES, à environ 30 km au Nord-Ouest de MARSEILLE, est la quatrième ville la plus peuplée du département des Bouches-du-Rhône.

MARTIGUES est riveraine de l'Étang-de-Berre ainsi que du Chenal de Caronte, qui relie cet étang saumâtre à la Méditerranée.

Le chenal maritime est encadré au Sud par le port pétrolier de Lavéra et par la zone d'activités ECOPOLIS MARTIGUES SUD et au Nord par la zone industrielle Croix-Sainte/Caronte en limite de la Commune de PORT-DE-BOUC

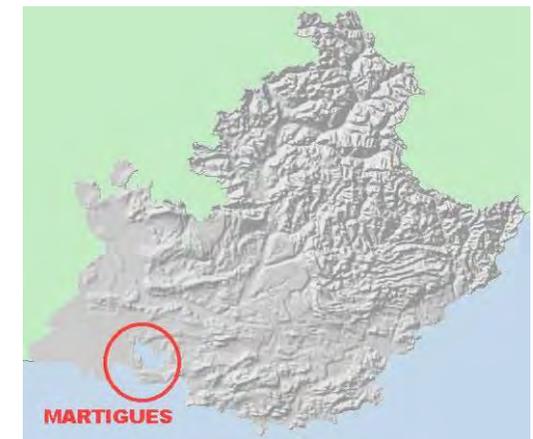
Forte d'un passé industriel principalement axé autour des activités de raffinage du pétrole et de la pétrochimie qui ont impulsé le développement de PME/PMI dans de nombreux secteurs de l'industrie et des services et grâce à son réseau de communication très diversifié, MARTIGUES occupe une place stratégique à l'Ouest de l'Étang de Berre d'une part, et d'autre part sur la façade méditerranéenne du Sud de l'Europe.

MARTIGUES est proche des villes les plus représentatives du Grand Sud :

A l'Ouest : **ARLES** à 50 km. - **NÎMES** à 80 km. - **MONTPELLIER** à 125 km.

Au Nord : **SALON-DE-PROVENCE** à 37 km. – **AVIGNON** à 100 km.

A l'Est : **MARSEILLE** à 40 km. – **AIX-EN-PROVENCE** à 45 km. – **TOULON** à 100 km. - **NICE** à 220 km





Le réseau autoroutier qui dessert la ville, permet d'atteindre en moins de 40 minutes les gares d'AIX-TGV et de *MARSEILLE SAINT-CHARLES TGV*, la *GARE MARITIME* et l'*AÉROPORT INTERNATIONAL MARSEILLE-PROVENCE*.

MARTIGUES se trouve ainsi à **3h 30mn** de **PARIS Gare de Lyon**, à **2h 30** de **LYON La Part-Dieu** à partir de la Gare TGV de l'Arbois, et à moins d'1h 45 d'ORLY ou de ROISSY par avion.

APPARTENANCE ADMINISTRATIVE - COOPÉRATION INTERCOMMUNALE- PLANIFICATION TERRITORIALE

Géographie politique

Administrativement, la commune de MARTIGUES appartenait à l'arrondissement d'Aix-en-Provence, avant d'être rattachée à l'arrondissement d'Istres créé le **23 octobre 1981** ; il est composé de 18 communes, sur les 119 que compte le département, qui sont pour la plupart, riveraines de l'Etang-de-Berre.

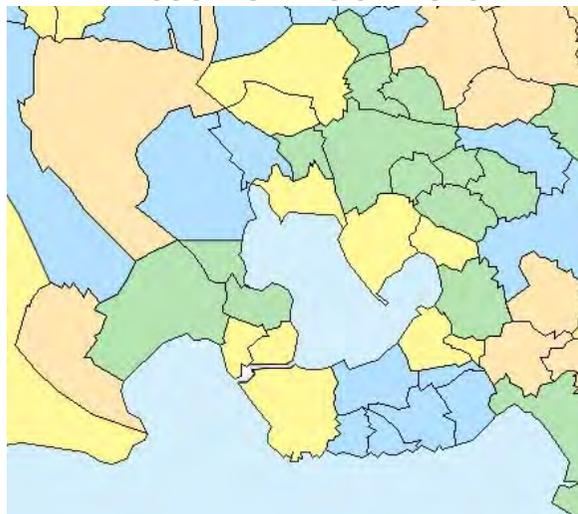
Martigues appartient à la 13^{ème} des 16 circonscriptions électorales pour l'élection à l'Assemblée Nationale.

Depuis 1790, 2 cantons sont délimités sur le territoire de Martigues : l'un commun à Port-de-Bouc (16.686 Hab.) et Martigues-Ouest (10.268 Hab.) et l'autre constitué de Martigues-Est (33.225 Hab.). Il faut rappeler à ce sujet que la commune de Port-de-Bouc a été créée en 1866 en amputant les territoires de Martigues et de Fos.

CARTE N° 01
ARRONDISSEMENT D'ISTRÉS



CARTE N° 02
DECOUPAGE DES CANTONS



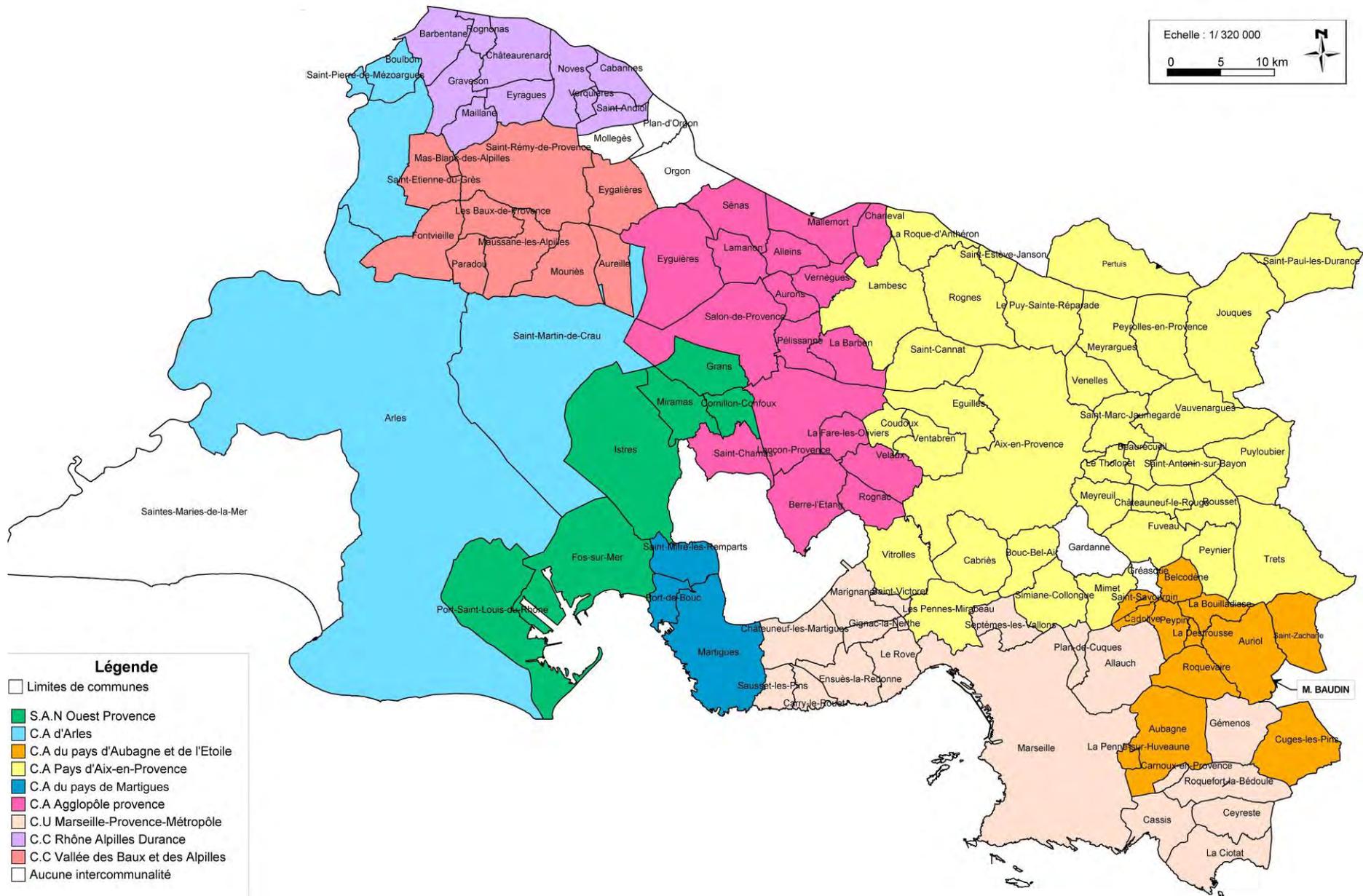
CARTE N° 03
DECOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS



☼ *Coopération intercommunale dans les Bouches-du-Rhône*

Etablissements de coopération intercommunale :

Vingt-trois établissements de coopération intercommunale sont aujourd'hui constitués en PACA, dont 9 dans le seul département des Bouches-du-Rhône. A noter les particularités de deux communautés d'agglomérations des Bouches-du-Rhône qui englobent des communes de départements voisins : la *CA du PAYS d'AIX* qui englobe Pertuis, commune du département de Vaucluse et la *CA du PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE* qui englobe la commune de Saint-Zacharie, commune du département du Var (voir page suivante).



La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues

Anciennement dénommée "Communauté d'Agglomération de l'Ouest Etang-de-Berre", cet organisme de coopération intercommunale a été constitué le 29 décembre 2000 entre les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts. La déclaration de M. Paul LOMBARD Maire de MARTIGUES lors de cet évènement, et remplacé par M. Gaby CHARROUX, actuel Président de la C.A.P.M., est évocatrice de l'importance des objectifs poursuivis :

« ... Dès 1973, avec l'aménagement de la zone industrielle et portuaire de Fos, la création des emplois industriels et de services, et l'afflux de populations nombreuses dans les communes concernées, les Villes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts ont décidé de se regrouper dans un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour réaliser et gérer ensemble des équipements qui étaient nécessaires à leurs habitants anciens comme nouvellement arrivés.

Cette décision, comme les nombreux échanges entre les populations des trois villes et les équipements et entreprises situés sur leurs territoires, a permis de constituer une véritable communauté de vie tout au long des trois dernières décennies.

A la parution de la loi du 12 juillet 1999 sur la coopération intercommunale, c'est tout naturellement que nos trois villes ont décidé de s'unir dans une communauté d'agglomération, qui a vu le jour en janvier 2001.

Les nombreuses compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre, ainsi que les services publics gérés (eau, assainissement, ordures ménagères, transports scolaires et urbains, etc...) en font un établissement public indispensable pour le développement et la qualité de vie des habitants de nos trois Communes. C'est pour répondre aux besoins quotidiens de nos concitoyens que nous avons décidé de travailler ensemble de manière concertée et solidaire ... ».

La loi a tout d'abord déterminé un cadre de compétences obligatoires pour la C.A.P.M. : le développement économique (zones d'activité et actions de développement économique d'intérêt communautaire d'intérêt communautaire), l'aménagement de l'espace communautaire (Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur, Z.A.C. d'intérêt communautaire, transports urbains), l'équilibre social de l'habitat (Programme Local de l'Habitat, politique du logement et notamment du logement social, parc immobilier bâti d'intérêt communautaire) et la politique de la Ville (dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale, dispositifs locaux de prévention de la délinquance d'intérêt communautaire). La C.A.P.M. s'est enfin dotée tout naturellement de compétences optionnelles (l'Eau et l'Assainissement, qui relevaient antérieurement du SIVOM ainsi que la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie) ainsi que de compétences facultatives (les Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestiers ou P.I.D.A.F., le site archéologique de Saint-Blaise à Saint-Mitre-les-Remparts).

✿ Planification urbaine – D.T.A. et SCoT dans les Bouches-du-Rhône

En matière de planification urbaine et de développement, la ville de Martigues se trouve à l'intérieur du périmètre de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise qui couvre en réalité l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône. Martigues, commune membre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues est également incluse dans le périmètre d'étude du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Etang-de-Berre.

La Directive Territoriale d'Aménagement, D.T.A.

Engagée depuis juillet 2001, la D.T.A. des Bouches-du-Rhône a été approuvée par le décret n° 2007-779 du 10 mai 2007, publié au Journal Officiel du 11 mai 2007.

Les trois grands objectifs de l'Etat dans la D.T.A. des Bouches-du-Rhône :

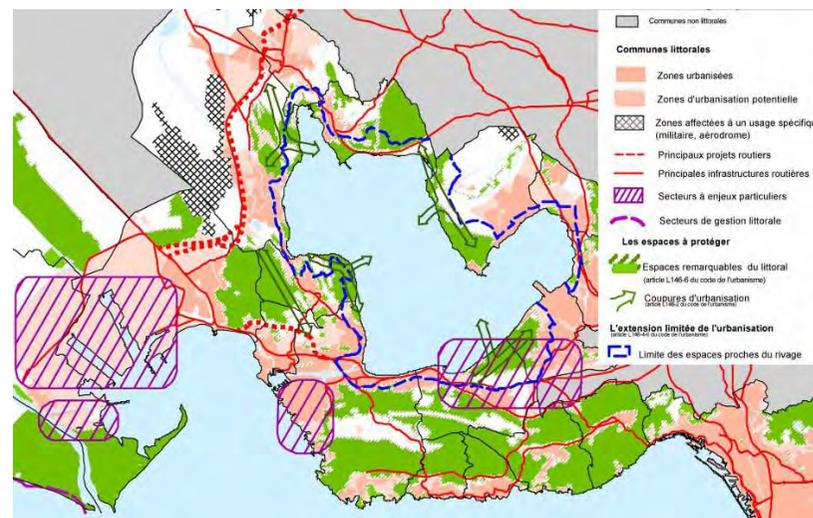
- **Donner à la métropole marseillaise les moyens de son développement** Poursuivre la revitalisation du grand quartier d'affaires d'Euroméditerranée et assurer le développement du port de Marseille – Améliorer la desserte aérienne à partir de Marseille-Provence – Développer l'équipement universitaire – Assurer la continuité autoroutière Est-Ouest – améliorer les transports collectifs entre les pôles de Marseille, Marignane, Aix et Aix-TGV ;
- **Mieux organiser cette grande région urbaine à centres multiples** Développer prioritairement les transports collectifs – Achever le schéma routier Fos-Salon et le contournement Martigues Port-de-Bouc – Privilégier le renouvellement urbain – Maîtriser l'extension de l'urbanisation ;

– **Préserver et valoriser l’environnement, un élément essentiel du développement durable** Préserver les espaces agricoles péri-urbains (notamment la plaine agricole de Saint-Pierre-les-Martigues) – Préserver et accroître la qualité de l’eau et de l’air en priorisant la mise en conformité des équipements d’assainissement, en protégeant les ressources d’eau potable, et en améliorant la filière de collecte, stockage et traitement des déchets.

La DTA de l’aire métropolitaine marseillaise, en se fondant sur les particularités géographiques des territoires concernés, précise par ailleurs les modalités d’application de la loi littoral, en matière d’identification des grands espaces remarquables d’une part, et d’autre part pour l’Etang-de-Berre, la notion de proximité du rivage.

Les Schémas de Cohérence Territoriale ainsi que les Plans Locaux d’Urbanisme doivent être compatibles avec les dispositions de la D.T.A.

CARTE N°14
D.T.A. – CARTE DU LITTORAL



EXTRAITS DU DOCUMENT « LA DIRECTIVE TERRITORIALE D’AMENAGEMENT DES BOUCHES DU RHONE » (DOCUMENT PREFECTURE EN DATE DE MAI 2007)

- L’ECONOMIE TOURISTIQUE -

Les touristes sont considérés comme une priorité du département.

Les touristes sont diffuseurs d’image, d’attractivité et renforcent les liens entre les habitants et leur ville.

L’économie touristique est génératrice d’emplois et de richesses.

- LES BASES DE L’ECONOMIE LOCALE ET LE TAUX D’EMPLOI EN RESULTANT -

Le défi reste néanmoins celui de la diversification, du développement et du maintien du dynamisme des pôles industriels.

- DEFINIR DE NOUVEAUX ESPACES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -

Des capacités d’offre où l’Est du département est confronté à des risques de saturation et où l’Ouest dispose d’importantes potentialités.

- RECONQUERIR ET METTRE EN VALEUR L’ETANG DE BERRE -

Le développement des activités nautiques et du tourisme de proximité.

- LA REALISATION DES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES AU FONCTIONNEMENT LOCAL -

Il appartiendra aux documents d’urbanisme de prendre en compte :

- l'accès Sud avec le contournement de Port de Bouc – Martigues (A55) afin de traiter efficacement du problème des risques liés aux transports de matières dangereuses.

- LES GRANDS POLES ECONOMIQUES -

Le renouvellement économique et la requalification des friches industrielles ou urbaines notamment à Martigues.

- LA COTE MEDITERRANEENNE -

Le regard doit en effet porter également sur les problématiques, déjà présentes, de développement économique ou de sécurisation de certains réseaux de transport liés au complexe industrialo-portuaire, et principalement les réseaux de pipelines, réseaux électriques et réseaux de transports terrestres.

Cela fait apparaître trois secteurs marqués par la recherche des conditions de coexistence et d'équilibre entre activités économiques et espaces naturels ou urbains. Des impératifs de développement (Z.I.P. de Fos), de réhabilitation et reconversion (Port Saint-Louis) ou de diversification et sécurisation (Ponteau – Lavéra) doivent être conjugués avec la préservation des espaces naturels ou urbains souvent très proches.

- LES COUPURES D'URBANISATION -

Entre Martigues et Saint-Mitre les Remparts, par la préservation des secteurs agricoles, notamment celui de Plan Fossan qui se prolonge sur Port de Bouc, ainsi qu'aux abords de la R.D. 5.

- LE SECTEUR A ENJEUX PARTICULIERS DU SECTEUR DE LAVERA-PONTEAU -

Les enjeux, tant en matière d'application de la loi Littoral que pour la réalisation des objectifs et orientations générales de la D.T.A. sont les suivants :

- améliorer en priorité la sécurité des personnes par rapport au risque industriel
- préserver les espaces naturels les plus intéressants
- permettre un développement ultérieur de l'activité pétrochimique.

Le prolongement de la R.D. 9 entre la Couronne et Lavéra, à Martigues, à 2 X 1 voie sera réalisé.

Réserver l'espace disponible à une extension du complexe pétrochimique.

- LA PROBLEMATIQUE DES RESEAUX AUTOUR DU GOLFE DE FOS ET DE L'ETANG DE BERRE -

La voie de contournement de Martigues - Port de Bouc, doit faire face à des contraintes particulières. Sa réalisation est rendue indispensable par le fait que la R.N. 568 traverse actuellement la ville de part en part, accueillant un fort trafic, mais également une part importante de transport de matières dangereuses au cœur des zones urbanisées. Un accident impliquant l'un de ces transports pourrait avoir des conséquences dramatiques. Au quotidien, se posent des problèmes de sécurité routière constants, et un fonctionnement de la ville fortement perturbé par cette cassure entre les quartiers Nord et le cœur de la cité.

Cette implantation est imposée par la configuration du site.

Relevant également d'un souci de prise en compte de la sécurité de l'ensemble du secteur, la réalisation du prolongement de la R.D. 9 entre la Couronne et Lavéra dans les conditions précitées, est indispensable.

- METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE FONCIERE -

De nombreux objectifs de la D.T.A. appellent la mise en œuvre d'une politique foncière.

Dans le domaine spécifique du logement, notamment social, des politiques foncières d'anticipation.

Le rôle de la SAFER devra être conforté dans les domaines suivants :

- le maintien des espaces agricoles et la valorisation des activités agricoles.

- TRAITER LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES -

La définition, la localisation et la création des différents équipements nécessaires pour répondre à la gestion des déchets à court, moyen et plus long terme (le site du vallon du Fou).

Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT

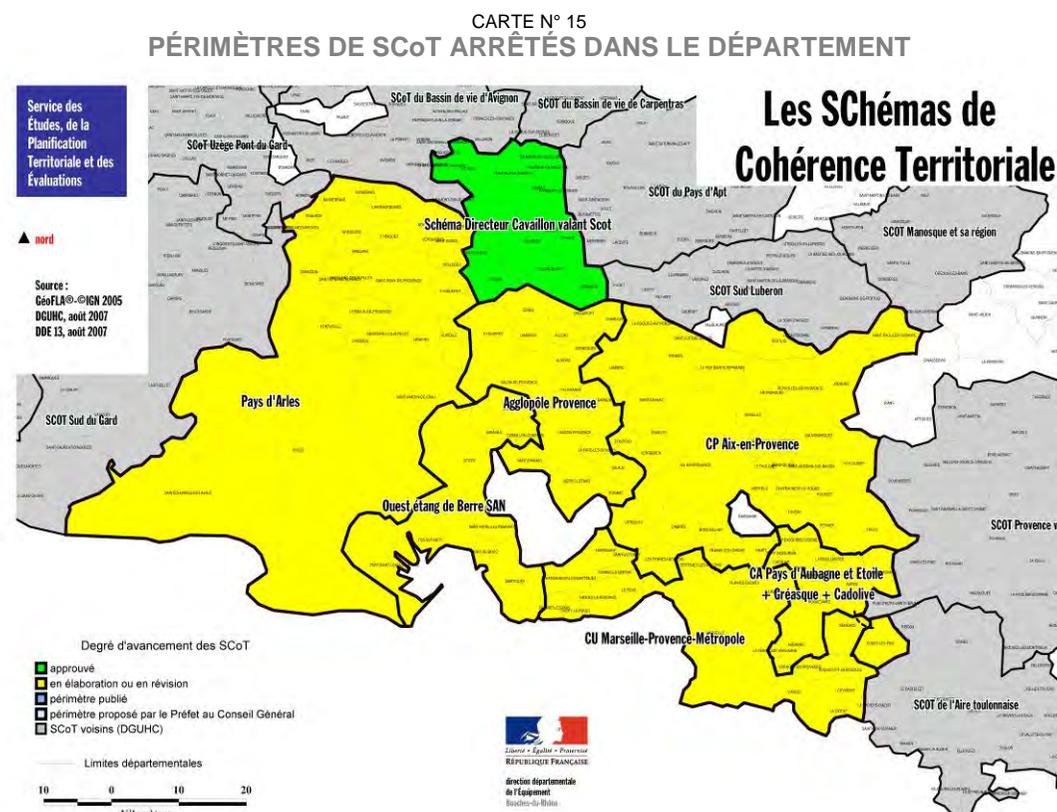
Bien qu'appartenant à l'aire urbaine marseillaise, la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, compétente en matière d'aménagement du territoire, a décidé, d'élaborer un SCoT sur un périmètre distinct, ouvert sur les communes constituant aujourd'hui le SAN OUEST-PROVENCE (Istres, Fos, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Grans, et Cornillon-Confoux).

Le périmètre d'études du SCoT arrêté par le Préfet le 25 juin 2003 constitue en effet un territoire cohérent sur lequel convergent naturellement les préoccupations et les perspectives des collectivités publiques qui se partagent les responsabilités de l'aménagement du territoire :

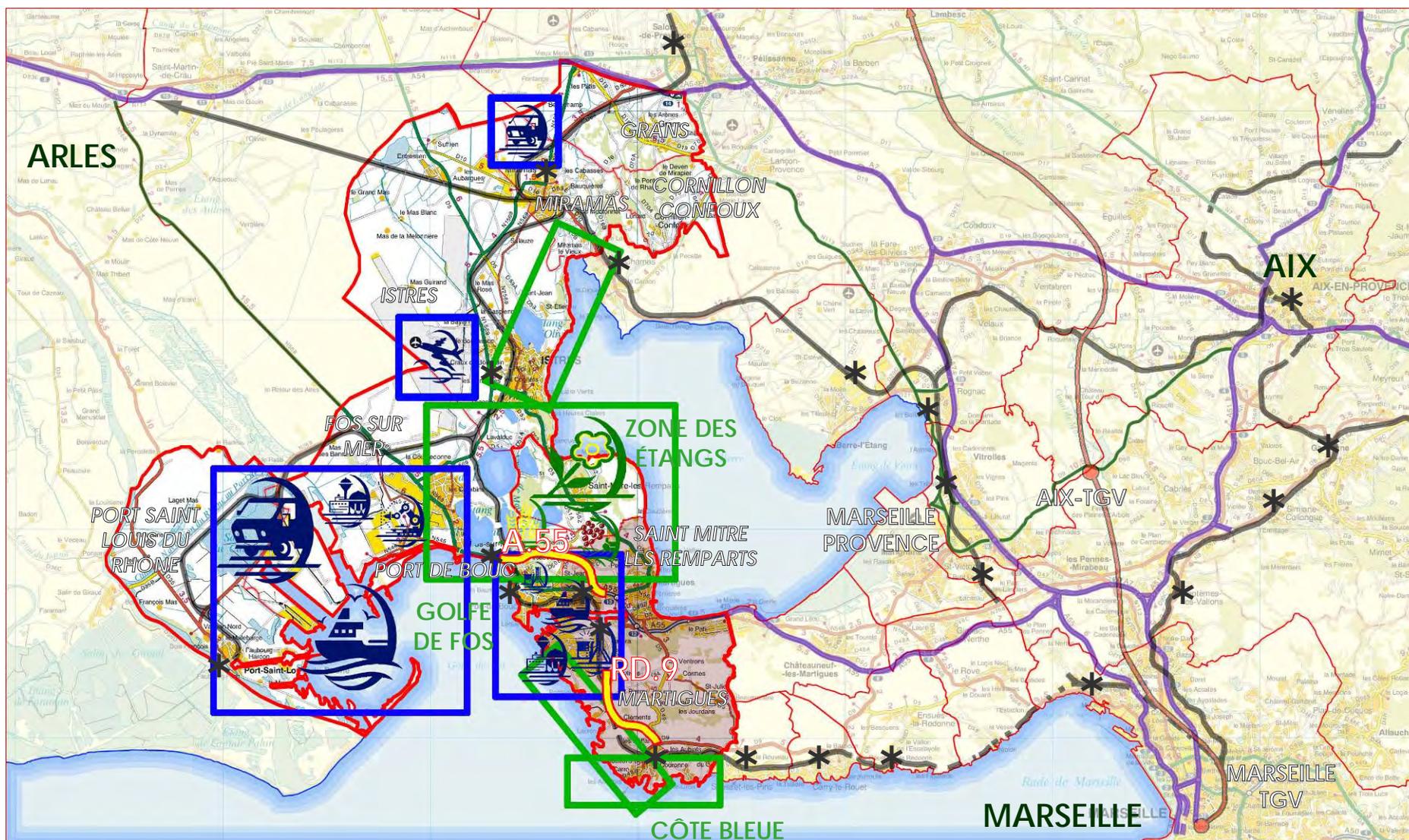
Une **convergence de préoccupations**, qui résultent des décisions gouvernementales d'industrialisation prises il y a plus de 30 ans, d'une part en raison de leurs effets sur les villes de Fos, de Martigues et d'Istres, en matière d'emploi et d'habitat, et d'autre part en raison des conséquences de ces choix sur le développement urbain, l'équilibre social des villes, les déplacements ainsi que sur les infrastructures et risques technologiques induits.

Une **convergence de perspectives**, qui résultent très logiquement de la problématique précédente ; nécessité de définir une politique commune des déplacements et des transports, de partager les projets de développement industriel et de diversification, d'opérer des choix à l'échelle du grand territoire pour l'équilibre des fonctions de la ville, la préservation du cadre de vie et la protection des espaces naturels.

Les périmètres des SCoT de l'Ouest Etang-de-Berre, de l'Agglomération Provence, du Pays d'Arles, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, de la Communauté du Pays d'Aix-en-Provence et de Marseille-Provence-Métropole sont aujourd'hui arrêtés dans le département des Bouches-du-Rhône. Quant au Schéma directeur de la région de Cavailon, celui-ci a été validé en tant que SCoT.



CARTE N° 16
 LE TERRITOIRE DU SCoT DE L'OUEST ETANG-DE-BERRE – PRINCIPAUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION



Le potentiel fiscal de la Ville en 2008

Contribution de la Direction des Services Financiers et Informatique de la Ville de Martigues.

Répartition du produit des impôts directs locaux

L'évolution du produit des impositions directes est affectée par le mécanisme de la taxe professionnelle unique revenant à la Communauté d'agglomération qui, après déduction de 4 442 870 € correspondant au coût des charges transférées, reverse aux communes membres une attribution de compensation, obligatoire et non indexée, ainsi qu'une dotation de solidarité communautaire, facultative, visant à répartir entre les communes le solde disponible de la taxe professionnelle, en fonction de la croissance des bases.

Il est à noter que, de 2001 à 2007, la variation moyenne du produit de la fiscalité directe locale, en réalité, s'est établie à 2,65 % (soit 2 510 400 € par an).

En conséquence, les impositions directes se répartissaient comme suit :

- 88 % au titre de la fiscalité provenant du secteur industriel (taxe professionnelle et foncier bâti industriel)
- 12 % au titre des impôts sur les ménages (taxe d'habitation, foncier bâti supporté par les ménages et foncier non bâti).

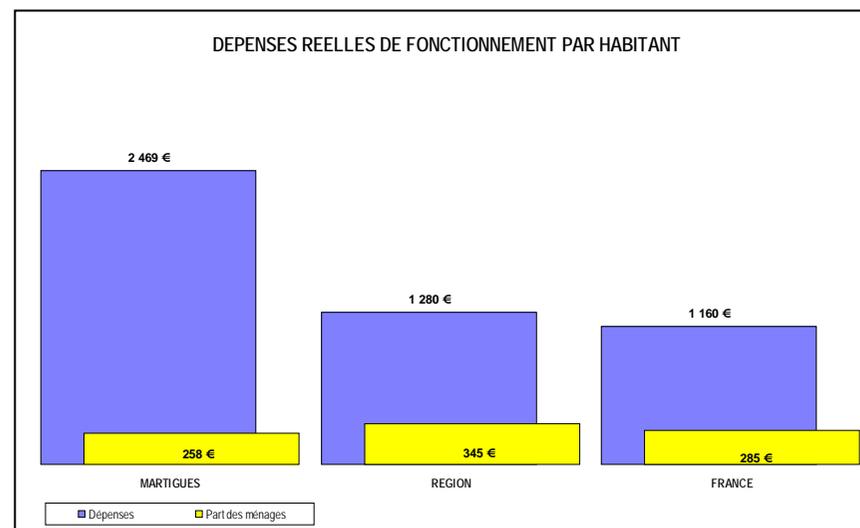
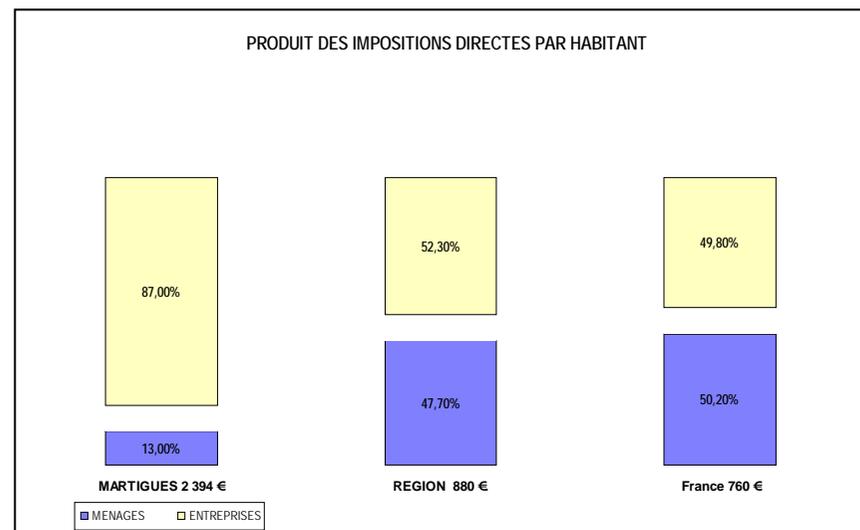
A ce titre, il est rappelé que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est perçue dans 92 % des communes de notre tranche démographique et dont le produit représentait 121 € (790 F.) en moyenne par habitant dans notre région, n'a pas été instituée à MARTIGUES.

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant

Il est indiscutable que le montant de nos dépenses de fonctionnement par habitant, qui reflète la taille financière de la Commune, est supérieur aux moyennes régionale et nationale.

D'une part, l'importance de ce ratio s'explique par les charges d'entretien croissantes entraînées par les équipements réalisés ces dernières années et par l'importance du patrimoine communal. D'autre part, il convient de souligner que le montant des dépenses courantes de la commune résulte **du niveau et de la qualité des services rendus à la population** et traduit, compte tenu de la structure de la fiscalité locale, une gestion à caractère social.

En effet, il est important de mesurer le poids des dépenses de fonctionnement sur les impôts locaux, et plus particulièrement **son incidence sur les ménages**, qui **demeure dans des limites raisonnables** à Martigues, par rapport à la moyenne régionale et nationale des communes de notre tranche démographique.



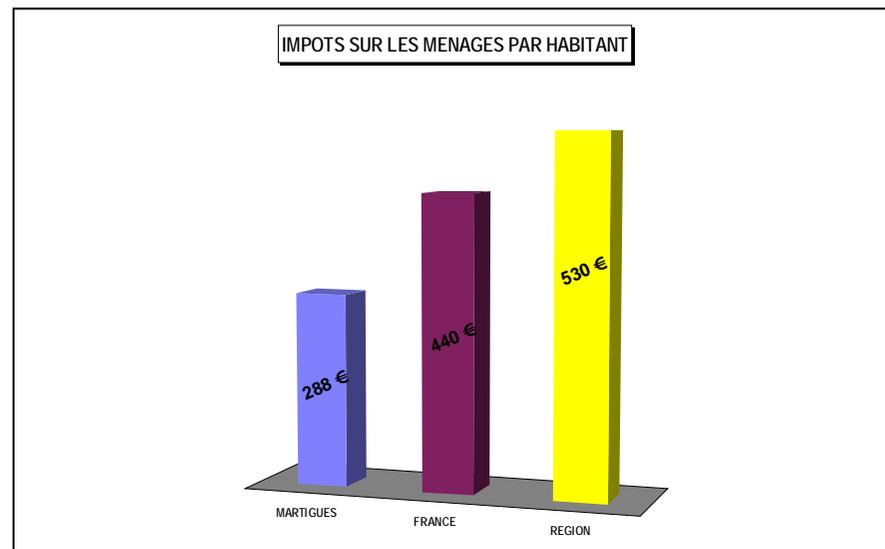
Ainsi, on constate qu'en Euros par habitant, la participation des ménages aux charges de fonctionnement est inférieure de près de **25 %** à la moyenne régionale et d'environ **10 %** à la moyenne nationale des collectivités de 20 000 à 50 000 habitants.

Impôts sur les ménages

La comparaison de la pression fiscale sur les ménages dans les collectivités territoriales de 20 000 à 50 000 habitants, effectuée à partir des statistiques du Ministère de l'Intérieur, fait ressortir que l'imposition des ménages à MARTIGUES est inférieure :

- de près de 40 % à la moyenne régionale,
- de près de 30 % à la moyenne nationale.

En effet, en dehors de la taxe d'habitation qui représente 7,60 % de la structure de la fiscalité locale pour une moyenne nationale de 26,80 %, l'incidence du foncier bâti et du foncier non bâti est également plus réduite à MARTIGUES dans le montant de l'impôt sur les ménages. En définitive, la faiblesse relative de ce ratio de pression fiscale sur les ménages est la traduction du caractère social de la gestion municipale.



Taxes sur Martigues parmi les communes de plus de 10 000 habitants dans les Bouches-du-Rhône en 2007

Taxe d'habitation :	16,88 %	16^{ème} rang	sur 27 communes
Foncier bâti :	15,63 %	26^{ème} rang	sur 27 communes
Foncier non bâti :	26,62 %	21^{ème} rang	sur 27 communes
Taxe professionnelle :	24,71 %	11^{ème} rang	sur 27 communes

Ces exemples confirment la position favorable de la commune sur le plan de l'imposition des ménages et démontrent que le taux de taxe professionnelle de la Ville de MARTIGUES n'est pas le plus élevé des communes urbaines des Bouches-du-Rhône, même sans prendre en compte l'incidence des taux des groupements.

Source : Centre Départemental d'Assiette des Impôts et Guide statistique de la fiscalité directe locale 2007.

TITRE I^{er} - DIAGNOSTIC

1.1 - DÉMOGRAPHIE

Contribution de la Direction du Développement Economique de la C.A.P.M. (sources : RGP-INSEE)

Avec 46 911 habitants en 2007, Martigues est la quatrième ville du département. Participant à l'activité économique des bassins Ouest du Port de Marseille avec les filières raffinage de pétrole et pétrochimie, la ville contribue de manière significative au rayonnement du troisième port européen de marchandises. En effet, depuis les années 1960/1970, la ville a réalisé les aménagements propices à l'installation des entreprises et des habitants en même temps qu'elle a mis en chantier les grands équipements publics nécessaires au confort de travail et à la qualité de vie de la population.

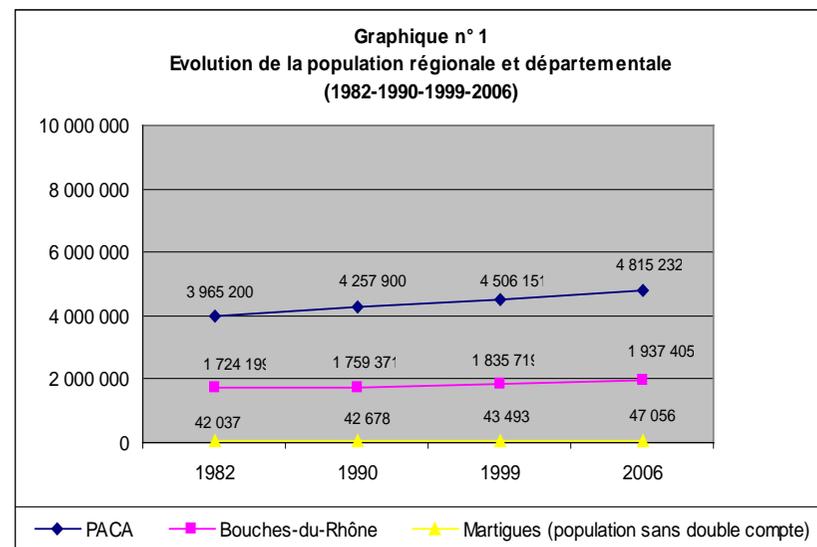
L'analyse globale des quatre derniers recensements, ainsi que l'étude des sources économiques officielles montrent comment la ville a évolué du point de vue démographique et économique.

Entre 1982 et 1999, la population a stagné avec des évolutions de moins de 2% et sont toujours en deçà de ce qu'ont pu connaître la France, la région et à un niveau géographique plus proche, le département, sur les mêmes périodes (Graph.2). Entre 1999 et 2006 Martigues connaît un mouvement inverse avec une croissance démographique de 8,2% contre 5,5% pour les Bouches-du-Rhône et + 6,8% pour la région PACA.

Avant 2006, l'évolution positive de la population, est à mettre en relation avec le taux de croissance naturel de la population (naissance/décès) qui, bien que s'essouffant, reste positif. En 2006, l'augmentation est due aux deux facteurs conjugués à quasi égalité. Il est à noter tout de même, que si le solde naturel est positif, et ressemblant à ceux de 1999, le solde des entrées/sorties présente un solde positif après avoir été négatif ce qui révèle un changement de tendance important quant aux facteurs d'évolution de la population.

Ces deux facteurs d'évolution de la croissance démographique sont à prendre en compte pour caractériser les éventuelles stratégies de développement à mettre en place à différents niveaux (politique économique, politique de logement).

Ainsi un solde naturel positif en baisse peut être révélateur d'un vieillissement de la population et/ou de difficultés économiques des ménages tandis qu'un solde migratoire négatif peut être le signe de difficultés à se loger et/ou à trouver un emploi mais en tout cas, d'une attractivité moins importante du territoire selon les critères des ménages. En 2006, en comparaison avec 1999, on assiste à une contribution des soldes naturels faibles au regard du solde des entrées/sorties qui doit être mis également en relation avec une baisse du taux de natalité, 12 contre 12,5 et une augmentation du taux de mortalité, 8 contre 7,4.

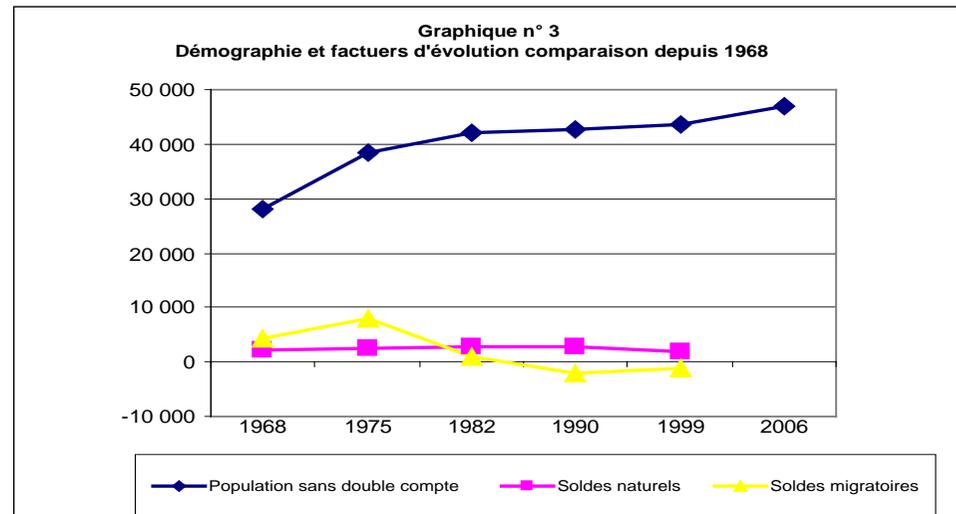
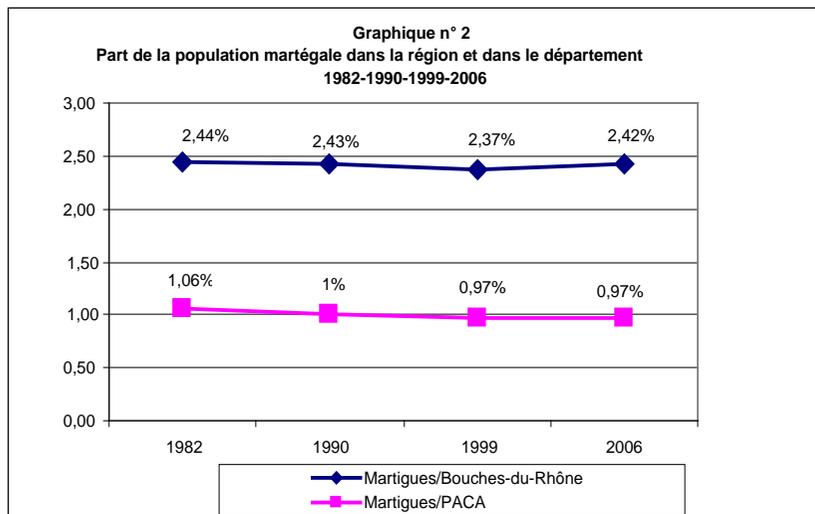


Source : RGP 2006

A Martigues, la question des soldes migratoires négatifs sur deux recensements avait attiré particulièrement l'attention dans la mesure où il s'agissait d'un véritable retournement de tendance après des apports d'habitants importants dans les années 1960 et 1970 en liaison avec le développement économique et urbain de l'Ouest de l'Etang de Berre auquel la ville a d'ailleurs largement contribué en accueillant les populations et en développant son économie.

A contrario, le fait que ce solde négatif soit réduit de moitié sur 1990-1999 soit -1 124 contre -2 138 entre 1982 et 1990, (*Graph.3*) constituait un élément d'observation important dans la mesure où il indique que les choix effectués par la ville en matière d'amélioration du cadre de vie ont eu récemment, un impact favorable sur les choix des habitants.

L'année 2006 renoue avec des soldes migratoires positifs +0,3% contre -0,6% en 1999, signifiant que Martigues « redevient » une ville attractive.



Tous ces mouvements, naturels et liés aux migrations résidentielles, ont un impact sur la pyramide des âges. En 1999, Martigues compte 28,7% de personnes de moins de 25 ans et 20,5% de personnes de plus de 60 ans.

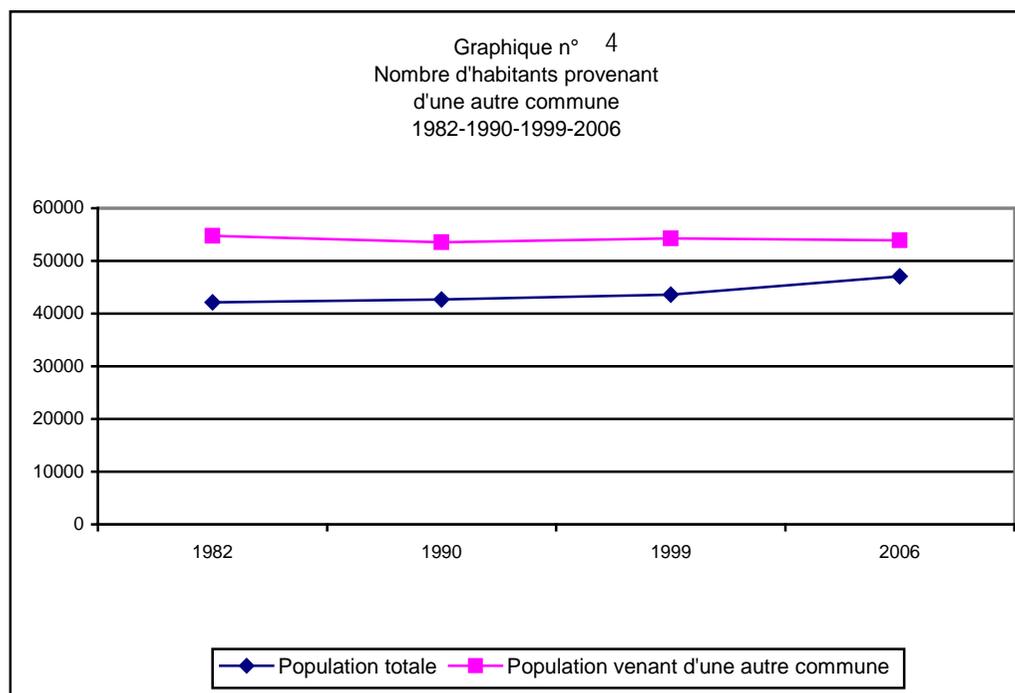
L'évolution de ces deux seules tranches d'âge sont significatives d'un vieillissement de la population puisqu'en 1990 elles comptaient pour respectivement, 33,5% et 16,2% (Graph.5).

Ce vieillissement est particulièrement remarquable à Martigues qui a toujours eu une population plus jeune que les autres niveaux géographiques et qui se retrouve en 1999 avec la part des moins de 25 ans (et à l'intérieur de cette classe, des 15 à 24 ans) la plus faible. En 1999, il s'agit donc d'un « rattrapage » et d'un « lissage » entre les territoires d'analyse, mais qui incorpore pour Martigues une modification profonde de la structure par âge.

L'âge des arrivants à Martigues entre 1990 et 1999 a participé largement à ce phénomène de vieillissement en raison de l'importance du nombre d'arrivants âgés de + de 60 ans qui est passé de 279 en 1990 à 1013 en 1999 (Graph.6).

En 2006, ce vieillissement s'accroît mais moins fort que lors de la période inter-censitaire précédente.

La population est plus jeune à Martigues qu'en P.A.C.A. et que dans les Bouches-du-Rhône.

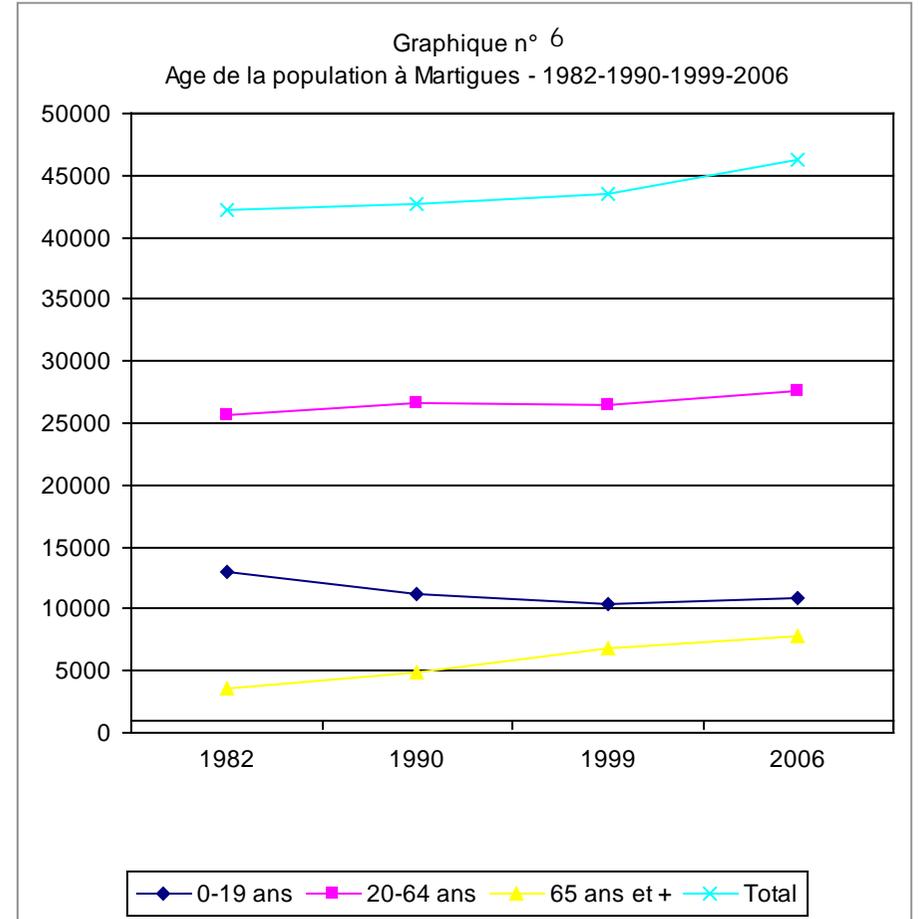
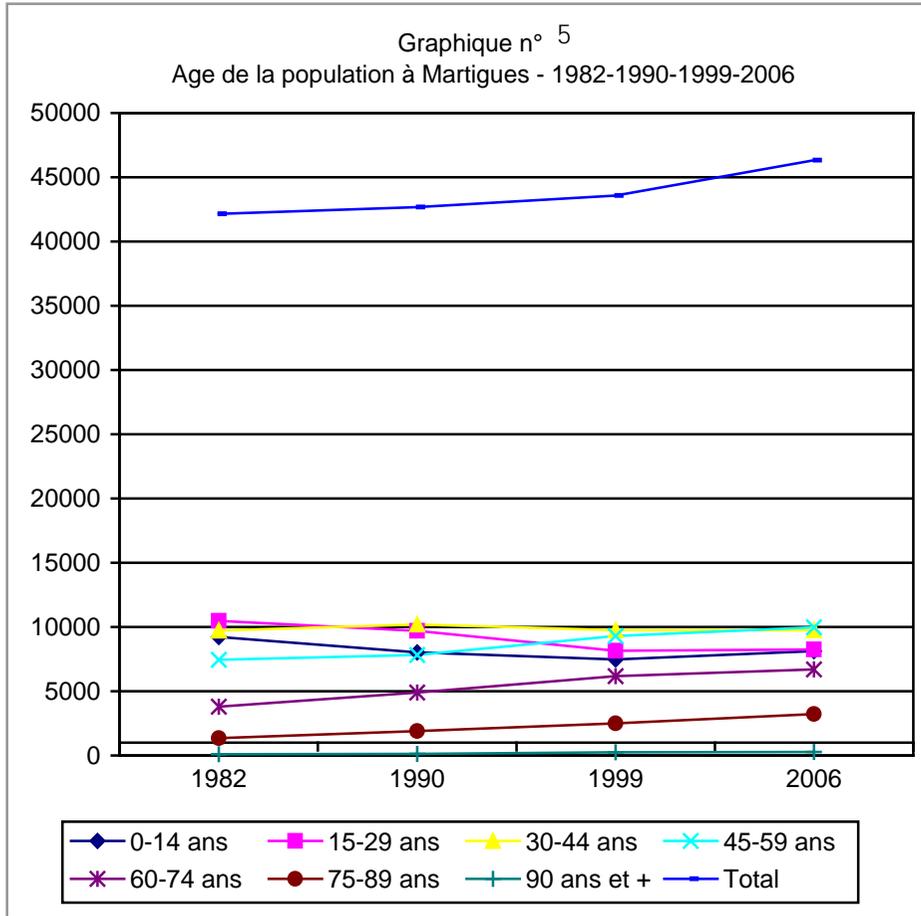


Age de la population à Martigues – 1982-1990-1999-2006

	1982		1990		1999		2006	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
0-14 ans	9 228	21,9	8 023	18,8	7 479	17,2	8 137	17,5
15-29 ans	10 472	24,9	9 692	22,7	8 138	18,7	8 245	17,8
30-44 ans	9 724	23	10 198	23,9	9 743	22,4	9 752	21
45-59 ans	7 460	17,7	7 837	18,4	9 302	21,3	9 971	21,5
60-74 ans	3 796	9	4 902	11,5	6 186	14,2	6 702	14,5
75-89 ans	1 352	3,2	1 893	4,4	2 490	5,7	3 232	7
90ans et +	108	0,25	133	0,3	241	0,5	280	0,6
Total	42 140	100	42 678	100	43 579	100	46 319	100

	1982		1990		1999		2006	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
0-19 ans	12 908	30,6	11 259	26,4	10 331	23,7	10 925	23,6
20-64 ans	25 672	61	26 618	62,4	26 502	60,8	27 675	59,7
65 ans et +	3 560	8,4	4 801	11,2	6 746	15,5	7 719	16,7
Total	42 140	100	42 678	100	43 579	100	46 319	100

◆ Tableau reconstitué pour les années avant 2006 pour des questions de définitions de tri.



1.2 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

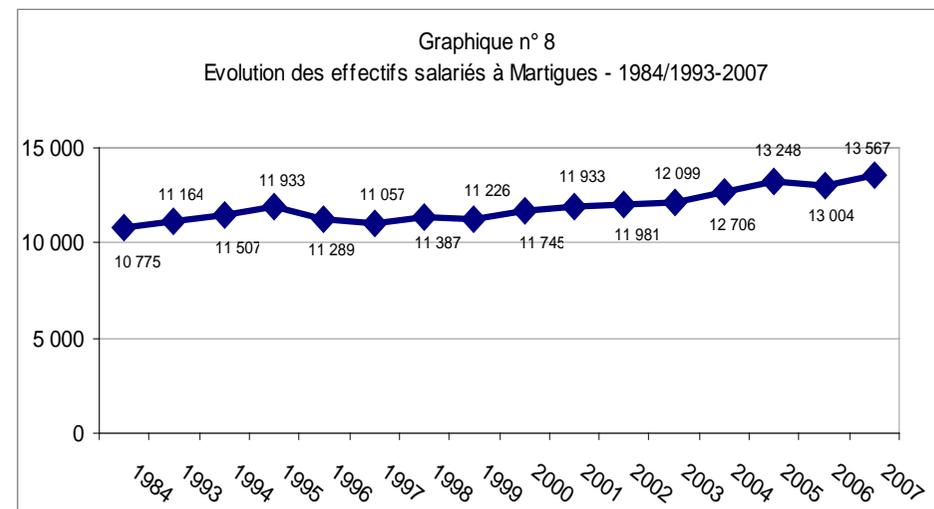
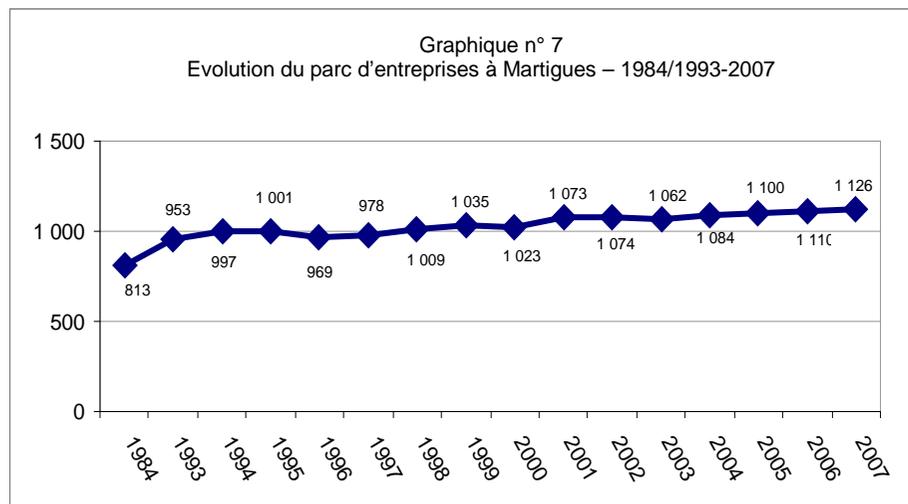
Contribution de la Direction du Développement Economique de la C.A.P.M.

LE CONSTAT

Depuis l'implantation des raffineries de pétrole avant et après-guerre et de la pétrochimie dans les années 1950, l'économie de la ville de Martigues est caractérisée par une forte présence de l'industrie avec ces deux filières prédominantes, mais également avec tout le tissu économique qui s'y rapporte, notamment celui des PME/PMI sous traitantes dans les divers secteurs de fabrication nécessaires aux grands donneurs d'ordres.

Dans les années 1980 sous l'influence de la restructuration des grands groupes, de leur stratégie en matière d'emploi, des innovations technologiques dans les processus de production industriels et du recentrage de ces groupes sur leur métier de base, des modifications importantes interviendront dans la structuration de l'économie. Ces changements auront un impact direct sur les grands donneurs d'ordres eux-mêmes, sur les entreprises sous-traitantes qui connaîtront des variations de charges et qui devront s'adapter à de nouvelles données, sur les Très Petites Entreprises qui connaîtront de nouveaux développements et sur l'émergence des métiers de services à l'entreprise expliquant la part que prendront, plus globalement, les services dans l'économie. L'ensemble conduira à une évolution générale de la localisation des entreprises et des emplois par secteur d'activités.

En 2007, la ville de Martigues comptait environ 2 500 entreprises tous secteurs et tous statuts confondus dont 1 126 entreprises à caractère privé qui emploient près de 13 567 salariés (2) (Graph.1 & 2). Sur longue période, le nombre d'entreprises et d'emploi est croissant. En ce qui concerne plus particulièrement l'emploi, 2007 s'inscrit dans un mouvement de reprise de 7 années consécutives, hormis 2006. D'autre part, en 2007, le niveau de l'emploi est le plus haut de la période.



(1) Source INSEE – Fichier Sirene

(2) Source ASSEDIC – Fichier des entreprises privées employant au moins un salarié

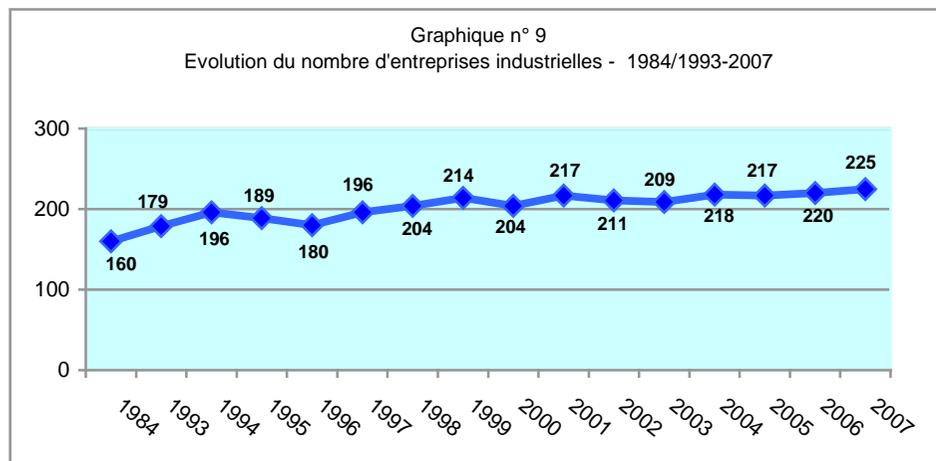
1.2-1 – L'INDUSTRIE

Sur très longue période, le nombre d'entreprises industrielles augmente, passant de 160 à 225 sans modifier la part qu'elles représentent dans le tissu économique, autour de 20%.

Par contre, l'emploi que génèrent ces entreprises est en baisse régulière passant de 49,5% de l'emploi total avec plus de 5 300 salariés en 1984 à 30,5% en 2007 avec 4 142 salariés. Entre 2003 et 2007, soit une période de 5 ans, l'emploi industriel a cessé de baisser en volume. Il a des taux de croissance compris entre 1 et 3,4% contre -1,85% et +5% pour l'emploi global et qui explique que sa part relative soit en dents de scie mais plutôt en baisse (Graph.9, 10, 11 et 12).

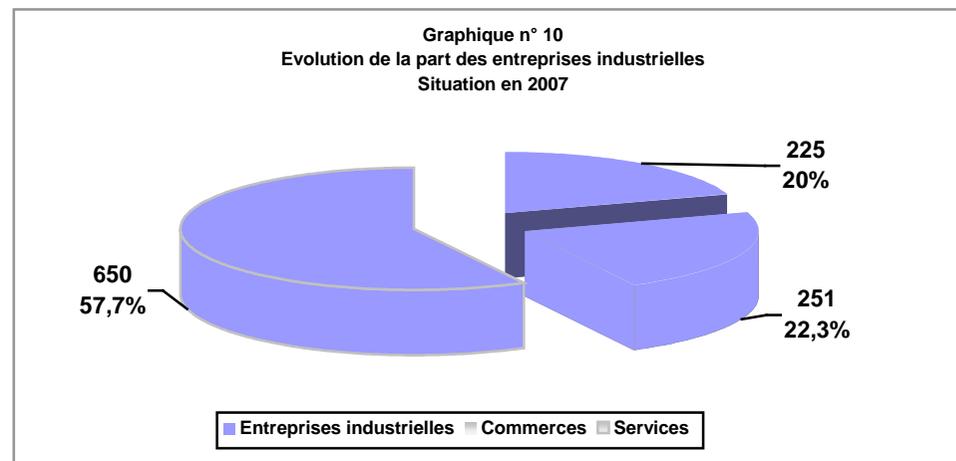
Tous les secteurs sont touchés « en cascade », en grande partie, comme au niveau national et international, en liaison avec la politique de ces grands groupes qui tout en continuant leurs investissements productifs, réduisent leurs effectifs, mais également en liaison avec les fluctuations du marché au sens large.

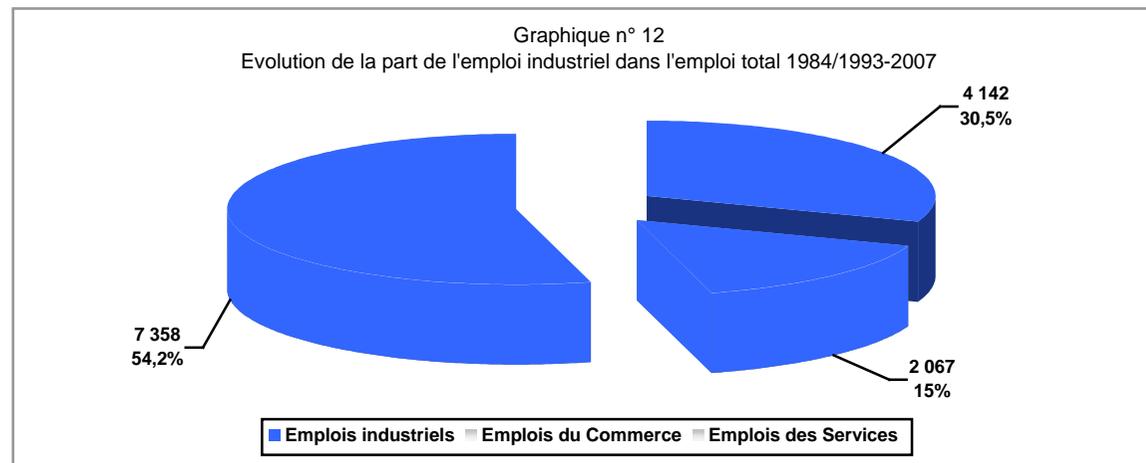
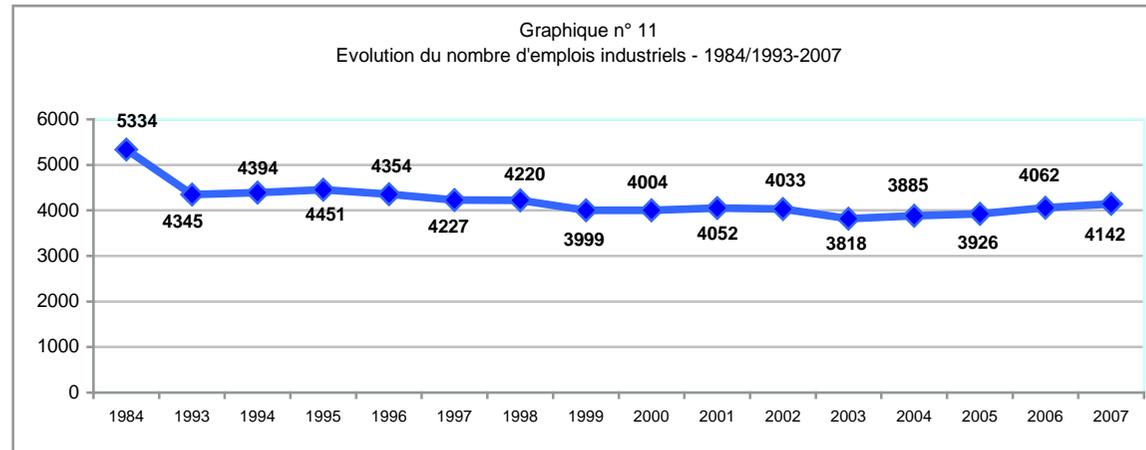
Cependant, il est à noter qu'aujourd'hui les secteurs amont du raffinage et de la pétrochimie n'emploient plus que 51,7% de l'emploi industriel contre encore 57,5% en 2001, à côté du bâtiment et de la construction mécanique qui restent au-delà des fluctuations conjoncturelles, les secteurs forts de l'économie industrielle sur le long terme.



1) Source INSEE – Fichier Sirene

(2) Source ASSEDIC – Fichier des entreprises privées employant au moins un salarié





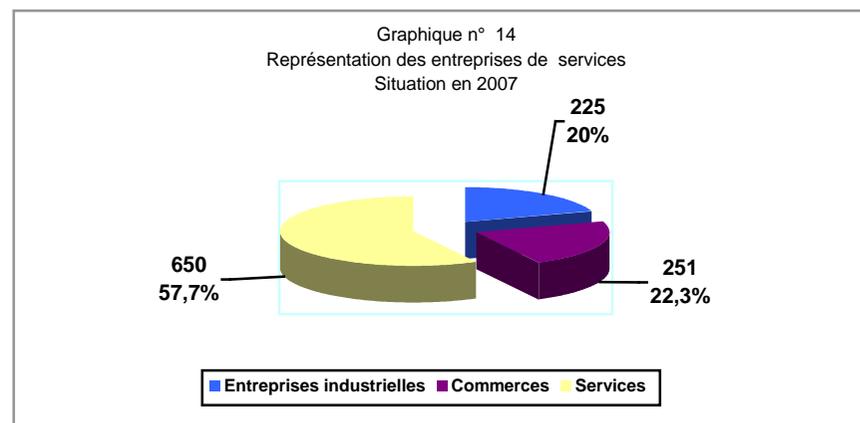
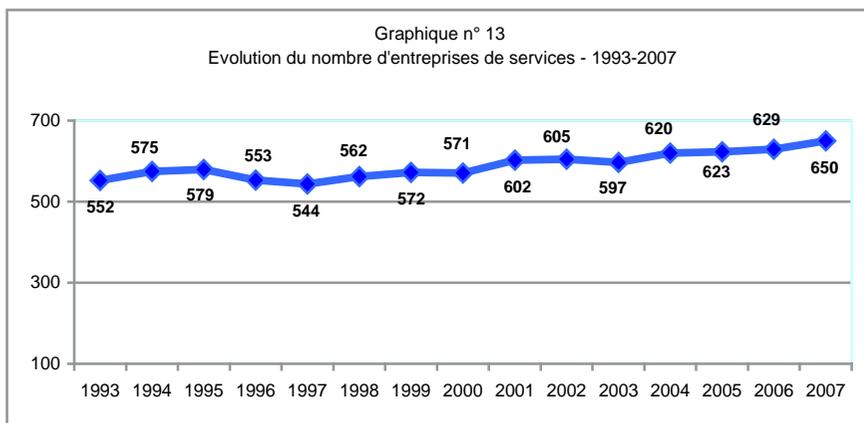
1) Source INSEE – Fichier Sirene
 (2) Source ASSEDIC – Fichier des entreprises privées employant au moins un salarié

1.2-2 – LES SERVICES

En 2007, le secteur des services, que ceux-ci soient marchands ou non marchands, compte 650 établissements et 7 358 emplois, soit 57,7% du parc total d'entreprises et 54,2% de l'effectif total des salariés.

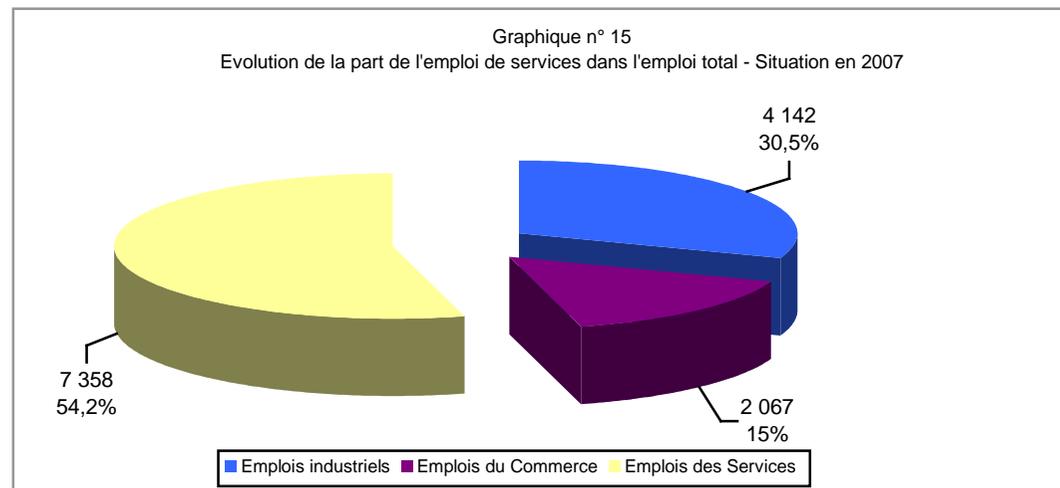
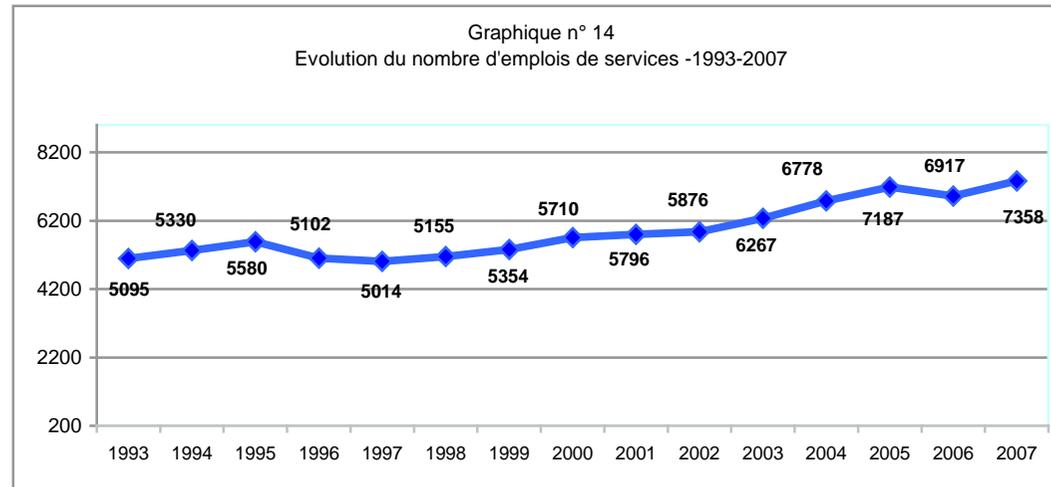
La reprise amorcée depuis 1998 se confirme cette dernière année du point de vue de l'emploi avec une hausse exceptionnelle de 8,1% permettant de conforter le niveau de représentativité des services dans l'emplois total.

Pour la première fois, la représentativité des services dans l'effectif des salariés était passée au-delà de la barre des 50% en 2003. Cette structuration s'était confortée en 2004 et 2005. Après cette longue période de croissance des entreprises mais surtout de l'emploi, entre 1997 et 2005, l'année 2006 avait marqué un temps d'arrêt. En effet, les effectifs étaient en baisse de 3,7% et leur représentativité dans l'emploi total avaient perdu un point. En 2007, la croissance des services repart de façon très significative gagnant sur tous les indicateurs.



1) Source INSEE – Fichier Sirene

(2) Source ASSEDIC – Fichier des entreprises privées employant au moins un salarié



(1) Source INSEE – Fichier Sirene

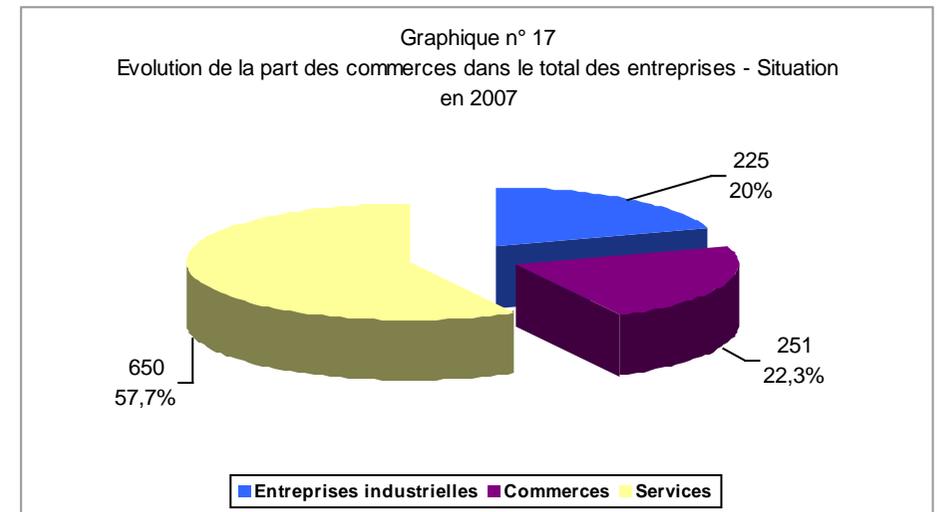
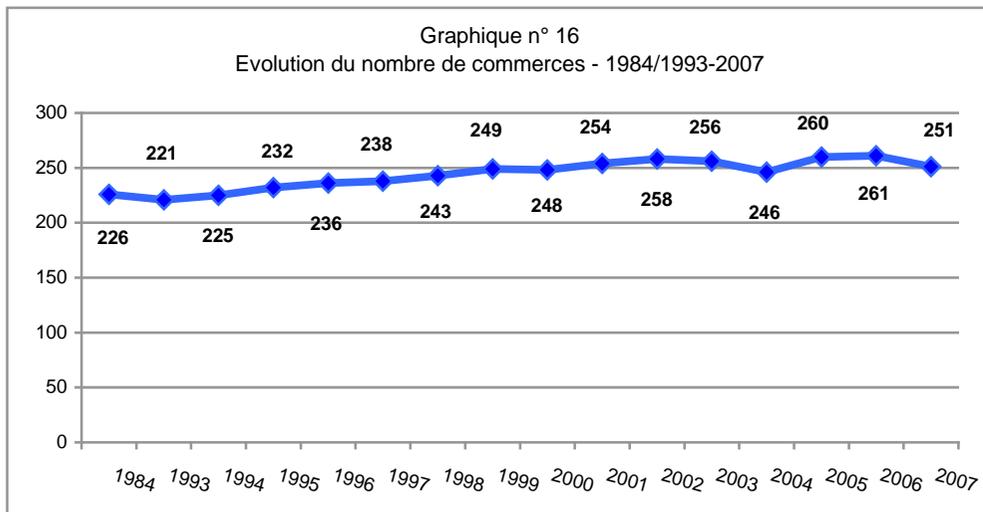
(2) Source ASSEDIC – Fichier des entreprises privées employant au moins un salarié

1.2-3 – LE COMMERCE

Le secteur du commerce fait l'objet d'une attention soutenue de la part des professionnels et des pouvoirs publics. Pour la ville, l'enjeu est d'accroître l'offre commerciale en favorisant l'implantation des différentes formes de commerce selon la spécialisation des territoires. A moins de 30 minutes de grands centres commerciaux, la ville de Martigues doit jouer sa "carte commerciale" à l'Ouest de l'Etang de Berre, pour limiter l'évasion de la clientèle.

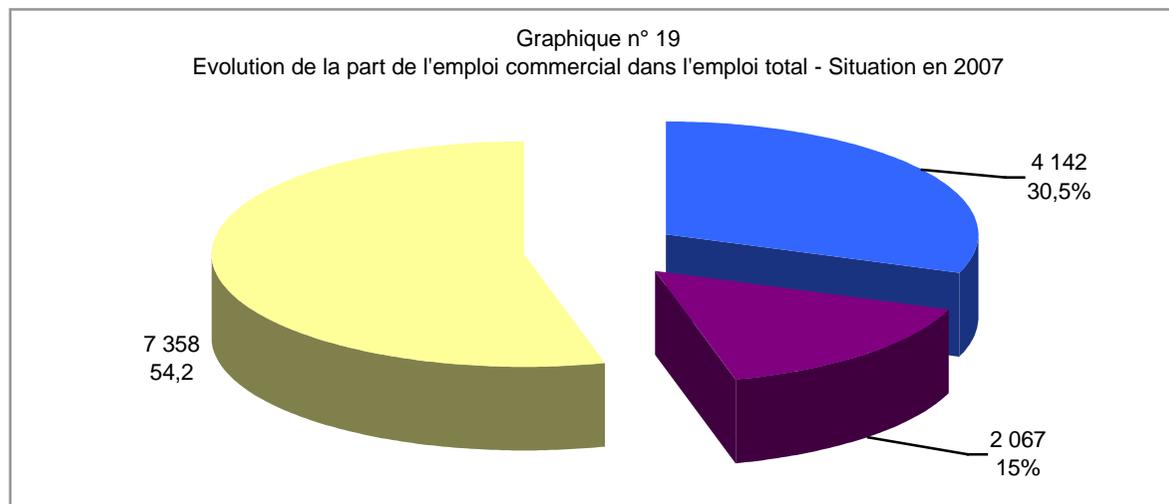
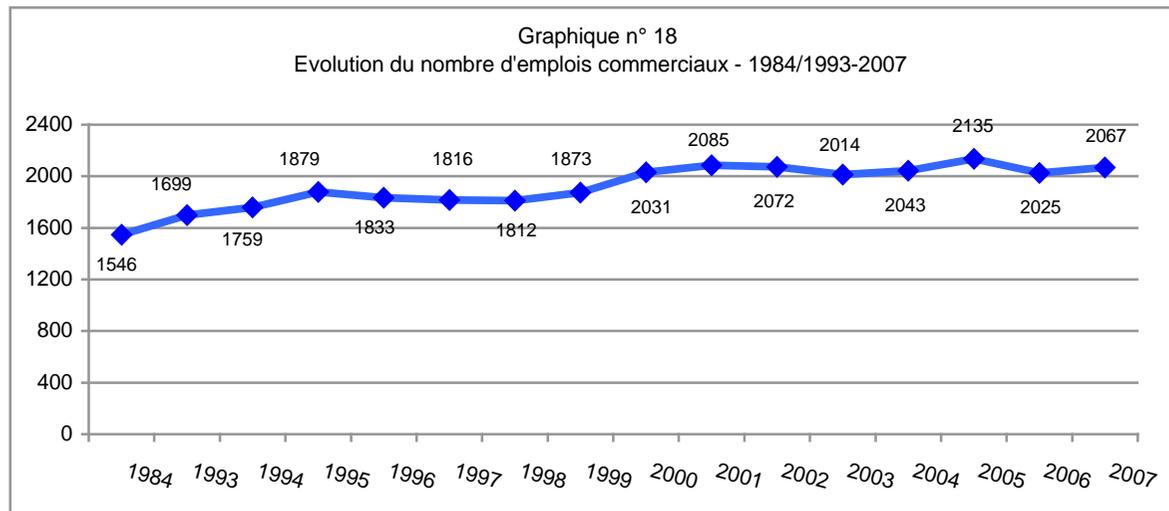
Cette stratégie signifie la prise en compte, d'une part, du commerce de centre-ville pour lequel elle essaie de maintenir une géographie urbaine favorable à l'organisation commerciale, et d'autre part, le commerce de moyenne surface spécialisée sur les territoires créés et réservés à cet effet au nord de la ville, à proximité des nouveaux développements en terme d'habitat.

En 2007, la Ville compte 251 commerces. D'une année sur l'autre, cela signifie une baisse de 3,8% et une moindre représentativité soit 22,3% contre 23,5% en 2006. Sur longue période le nombre d'entités est en augmentation. La courbe de l'emploi est également croissante sur la période et d'une année sur l'autre avec +2% entre 2006 et 2007. En structure, la part de l'emploi commercial se situe à 15%, soit le niveau le plus faible depuis plus de 20 ans puisque cette représentativité oscille entre 14 et 17%. (Graph.16, 17, 18 et 19).



1) Source INSEE – Fichier Sirene

2) Source ASSEDIC – Fichier des entreprises privées employant au moins un salarié



1) Source INSEE – Fichier Sirene

2) Source ASSEDIC – Fichier des entreprises privées employant au moins un salarié

◆ **Le commerce de l'automobile**

Avec 54 entités et 350 emplois, il représente 21,5% des établissements commerciaux et 17% des emplois. Depuis une dizaine d'années, cette activité maintient sa place dans le parc des établissements commerciaux et dans l'emploi commercial. En 2007, cela est vrai sur la question des effectifs (+6%) mais plus nuancé pour le nombre d'entités (-8,5%).

◆ **Le commerce de gros**

Avec 40 établissements et 267 emplois, il représente 16% des entreprises commerciales et 13% de l'emploi du commerce. En 2007, ce secteur connaît des évolutions positives sur l'ensemble des indicateurs et conforte sa place.

◆ **Le commerce de détail**

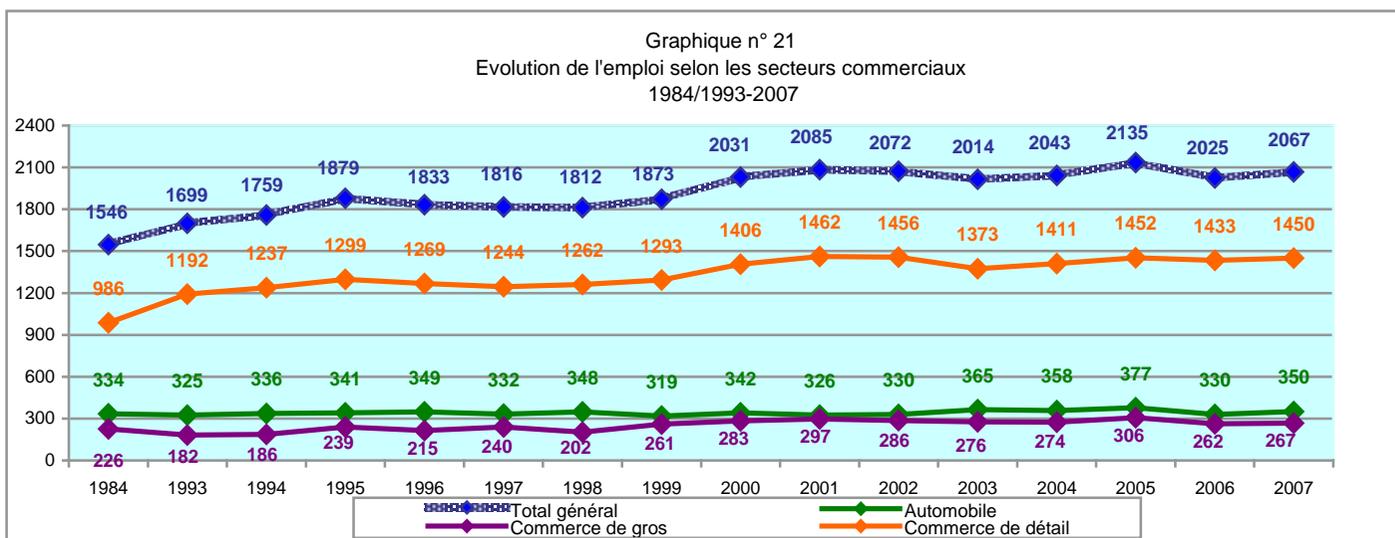
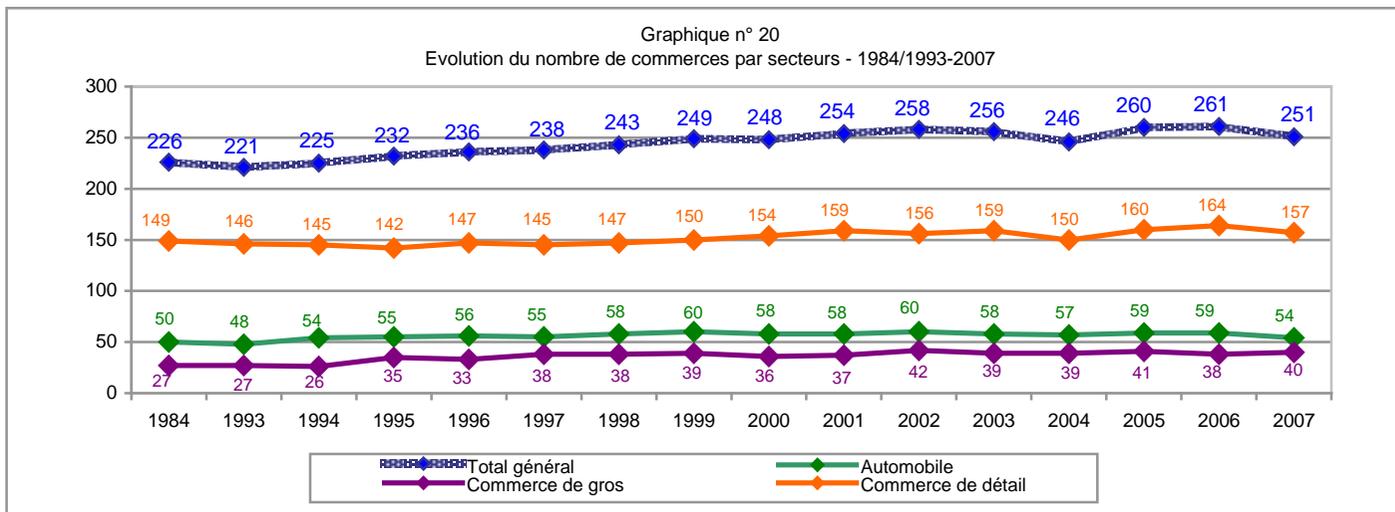
Avec 157 établissements et 1 450 emplois, le commerce de détail constitue l'essentiel du tissu commercial, soit respectivement 62,5% et 70%.

Le nombre de commerces de détail est stable dans le temps, autour de 150 à 160 et entre 60 et 62% des établissements commerciaux depuis 10 ans.

En 2004, le commerce de détail perd 9 entités et un point de représentativité. L'emploi, lui augmente d'une quarantaine d'individus ce qui fait remonter la part du commerce de détail dans le total des emplois du commerce de près d'41 point.

Au-delà de toutes les fluctuations ou évolutions d'effectifs d'une année sur l'autre, il faut retenir que l'emploi dans le commerce de détail représente autour de 10% de l'emploi total depuis 1984 et jusqu'en 1997, date à partir de laquelle ce taux ne cesse de se conforter pour atteindre le taux le plus élevé en 2001 soit 12,25%.

De ce point de vue, l'année 2007 sans être atypique montre une représentativité de 10,7%.

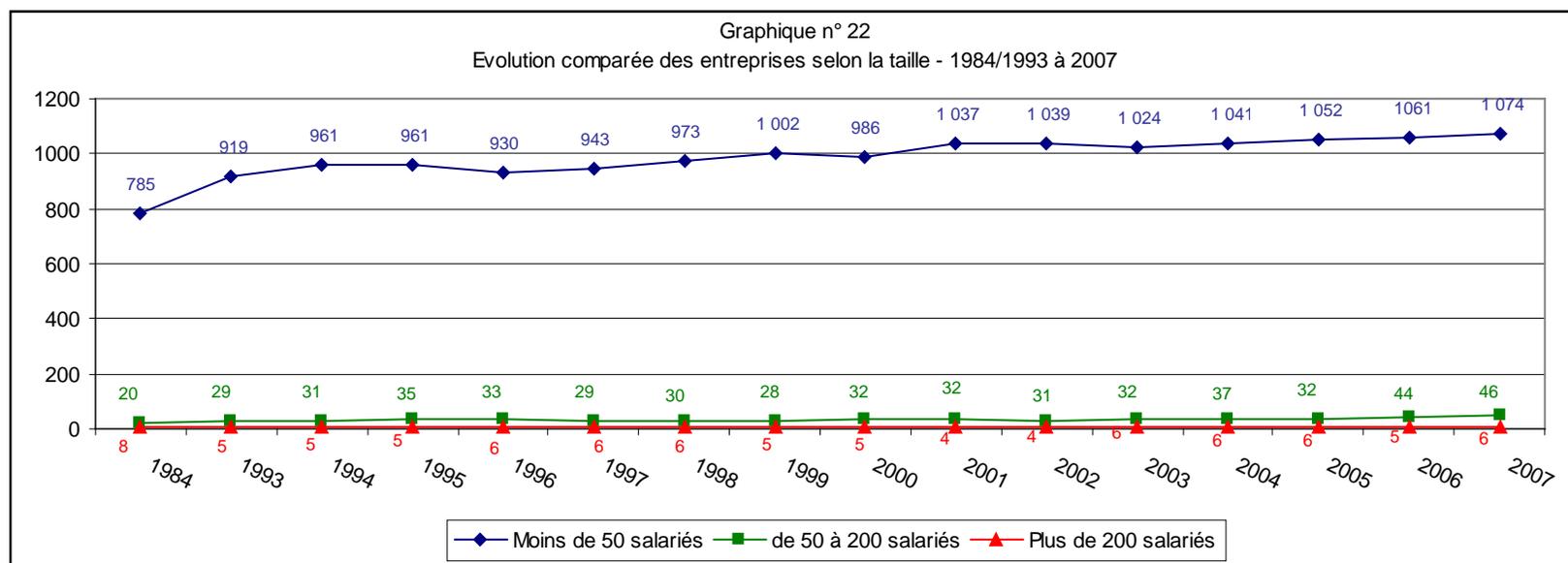


(1) Source INSEE – Fichier Sirene

(2) Source ASSEDIC – Fichier des entreprises privées employant au moins un salarié

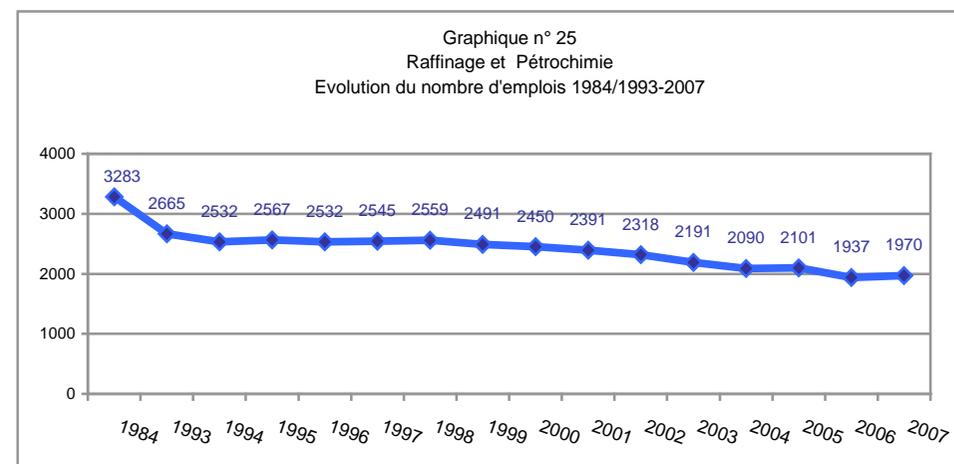
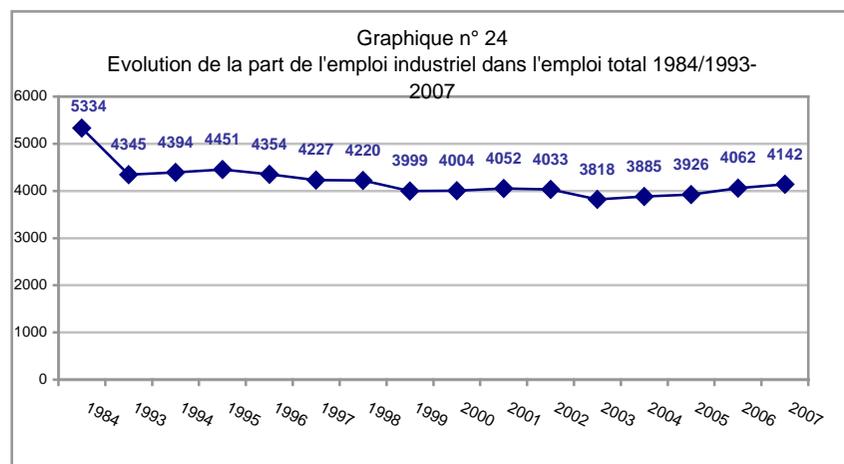
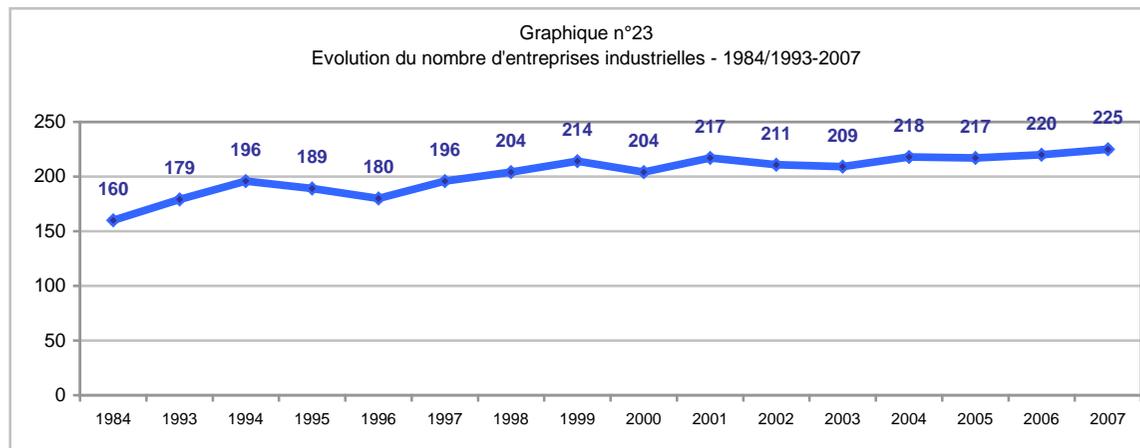
Le tissu économique de Martigues est essentiellement composé d'entreprises de moins de 50 salariés. En 2007, on en compte 1 074 soit 95,4% du nombre total d'entreprises. Cette représentativité globale est stable dans le temps. Le reste de l'économie est formé par des entreprises de taille intermédiaire (50 à 200), 46 au total soit 4,1% du parc. Enfin, 6 entreprises appartenant à l'industrie lourde et les grands établissements commerciaux (hypermarchés), emploient plus de 200 personnes.

Ce type de structuration de l'économie en fonction de la taille, constitue un élément de caractérisation du système productif globalement stable dans le temps. Il est représentatif du mode de fonctionnement entre les grosses unités qui, ayant externalisé au cours des années, et notamment depuis les années 1980, de nombreuses compétences, permettent aux P.M.E. /P.M.I. de se développer. Ce phénomène est d'ailleurs également entretenu par les grands donneurs d'ordre publics dont l'importance quantitative ne peut pas être mise en évidence ici. Il est également le reflet de l'initiative privée telle qu'elle est exprimée aujourd'hui pour de petites unités, par des porteurs de projets aux caractéristiques socio-économiques très diversifiées : personnes exclues de la sphère du travail effectuant une reconversion, un retour à l'emploi ou une entrée dans la vie active par la création d'entreprise et ce grâce aux dispositifs d'aides mis en place conjointement par la sphère publique et bancaire sous l'incitation de l'Etat : prêts à taux zéro, garanties de prêts, prêts à la création d'entreprise, aides non remboursables selon la situation sociale des personnes.



(1) Source INSEE – Fichier Sirene

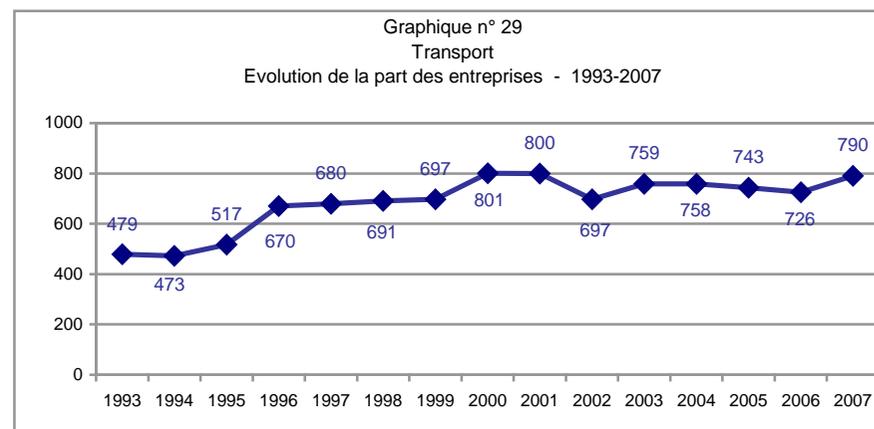
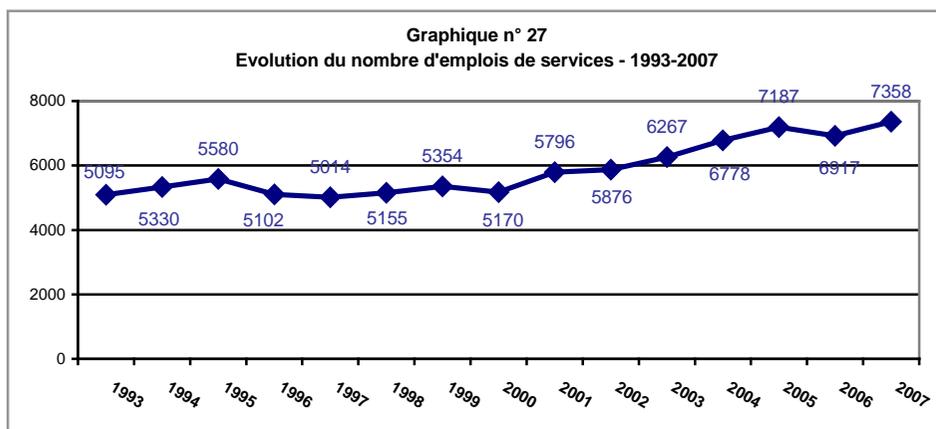
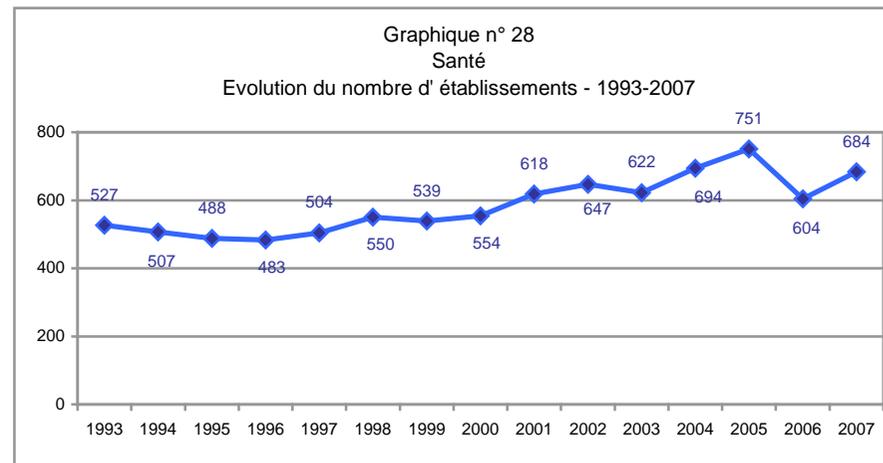
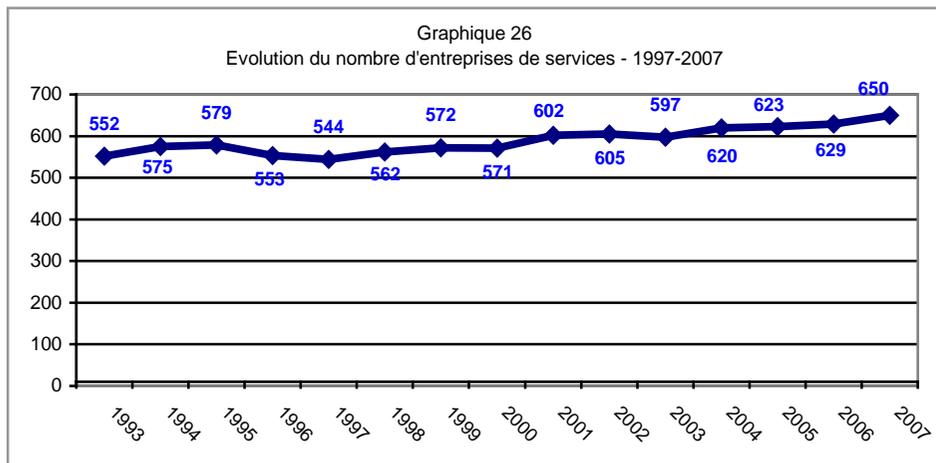
(2) Source ASSEDIC – Fichier des entreprises privées employant au moins un salarié



(1) Source INSEE – Fichier Sirene

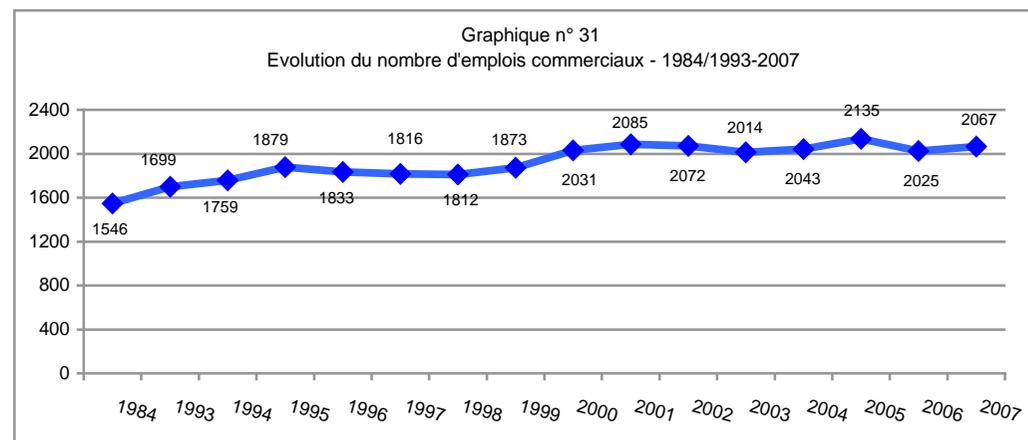
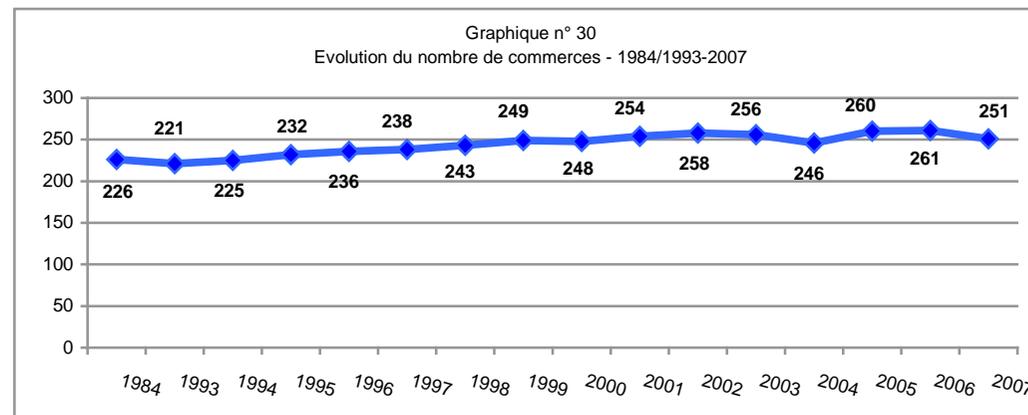
(2) Source ASSEDIC – Fichier des entreprises privées employant au moins un salarié

Evolution comparée de l'effectif des entreprises



(1) Source INSEE – Fichier Sirene

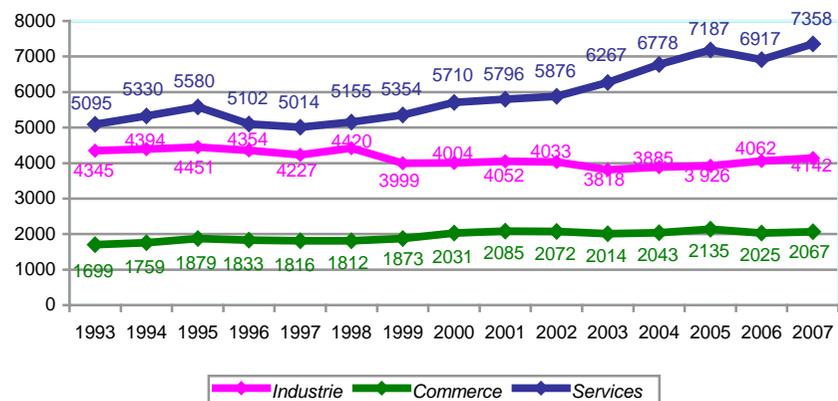
(2) Source ASSEDIC – Fichier des entreprises privées employant au moins un salarié



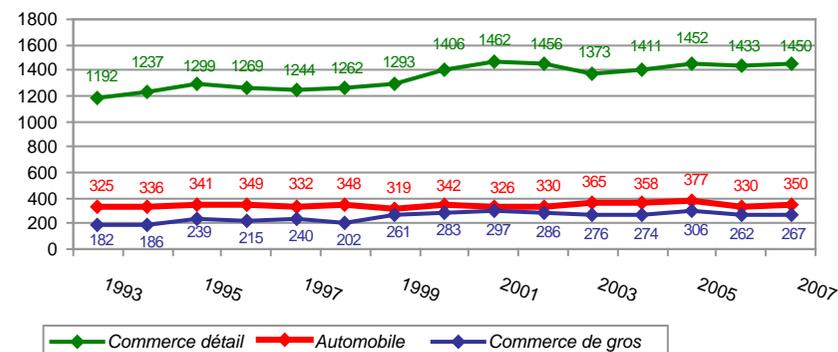
(1) Source INSEE – Fichier Sirene

(2) Source ASSEDIC – Fichier des entreprises privées employant au moins un salarié

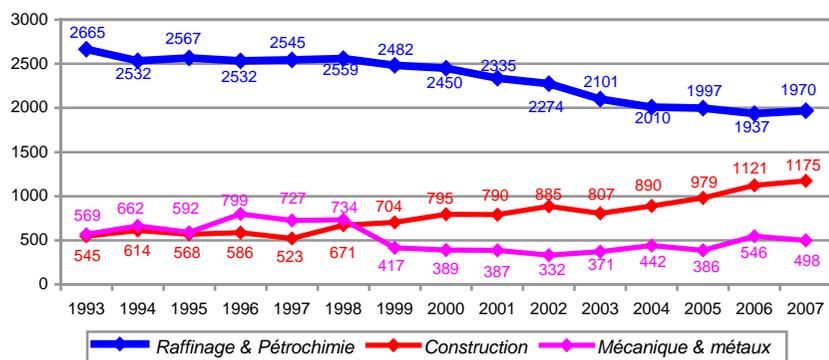
Graphique n° 32
Emploi dans l'ensemble des secteurs d'activités
1993-2007



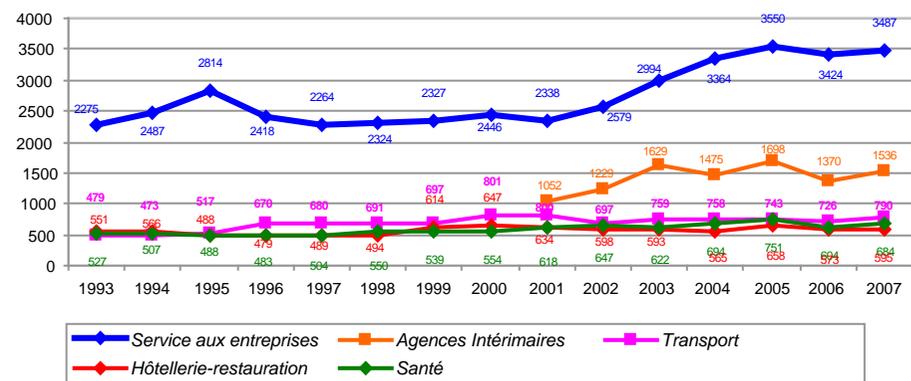
Graphique n° 33
Emploi dans les activités commerciales
1993-2007



Graphique n° 34
Emploi dans les activités industrielles
1993-2007



Graphique n° 35
Emploi dans les activités de services
1993-2007



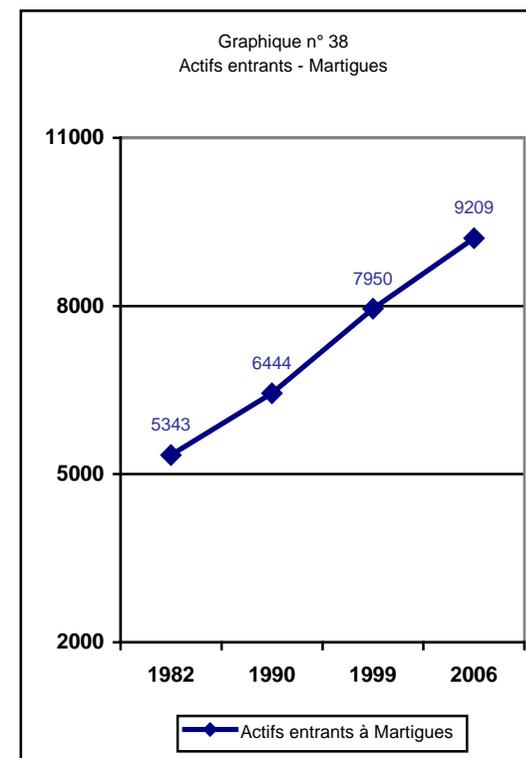
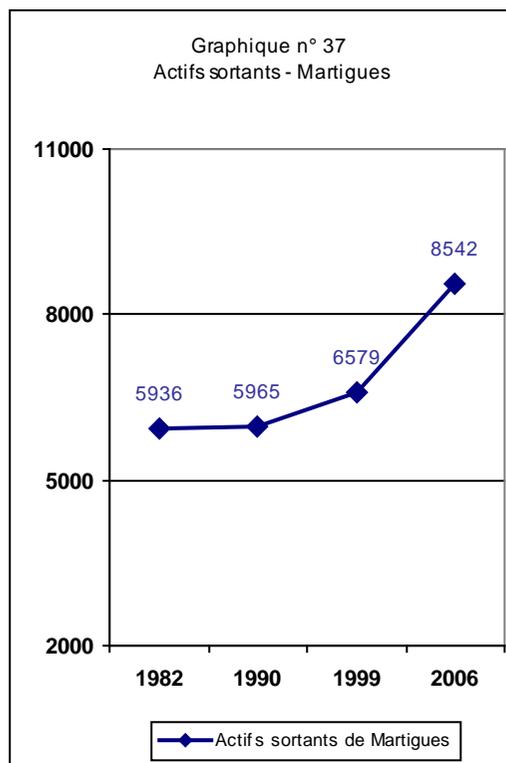
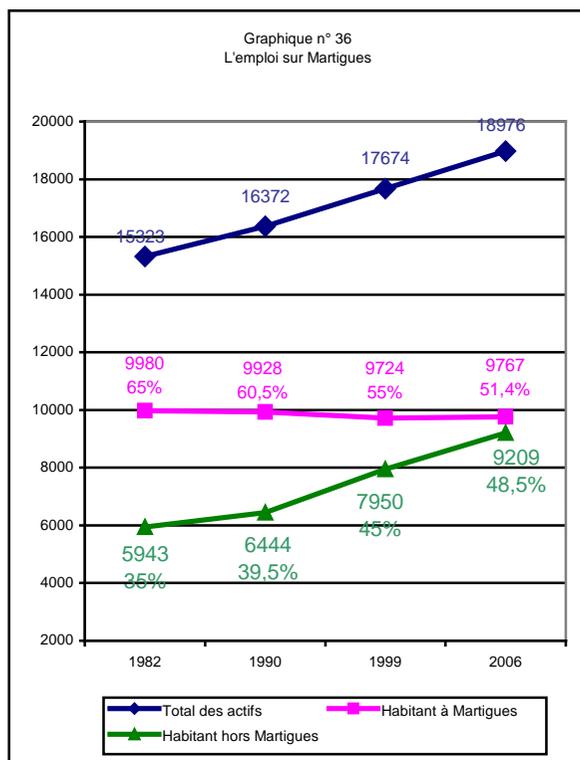
(1) Source INSEE – Fichier Sirene
(2) Source ASSEDIC – Fichier des entreprises privées employant au moins un salarié

Selon le Recensement Général de la Population de 2006, le nombre d'emplois générés par le tissu économique, dont les 13 500 évoqués dans les pages précédentes (emploi salarié privé) est de 18 976(*). Ce volume total des emplois se mesure par le nombre d'emplois occupés par les habitants de Martigues auquel il faut rajouter les personnes qui n'habitent pas à Martigues mais qui viennent y travailler.

En 1999, ce volume d'emplois était de 17 674 ce qui signifie une création nette de 1 302 emplois. Sur la période intercensitaire précédente cette augmentation avait été identique, tandis qu'entre 1982 et 1990, cette création nette avait été bien moindre (+1 049) (Graphique 36). En effet ces emplois sont de plus en plus occupés par des actifs provenant de l'extérieur soit 48,5 % contre 45 % en 1999 et 39,5 % en 1990.

Parallèlement, les migrations alternantes s'accroissent considérablement entre 1999 et 2006. Les actifs de Martigues sont beaucoup plus nombreux à sortir de la Commune pour travailler, 8 542 contre 6 579 en 1999. En pourcentage de la population active, c'est 45% des actifs martégaux qui travaillent ailleurs contre 40 % en 1999. Les entrants sont également en augmentation mais dans des proportions moins fortes soit 9 209 en 2006 contre 7 950 en 1999 (+15,8 %), les actifs occupés qui sortent de Martigues pour travailler ailleurs vont 96 % des cas dans le département des Bouches-du-Rhône.

Mais le dynamisme économique des entreprises semble s'être accompagné d'une « externalisation géographique » de la main d'œuvre. Cela révèle certes, une plus grande ouverture des territoires mais peut être également, un problème d'inadéquation qualitative entre l'offre et la demande d'emploi au niveau local.



(*) 18 309 dans d'autres sources

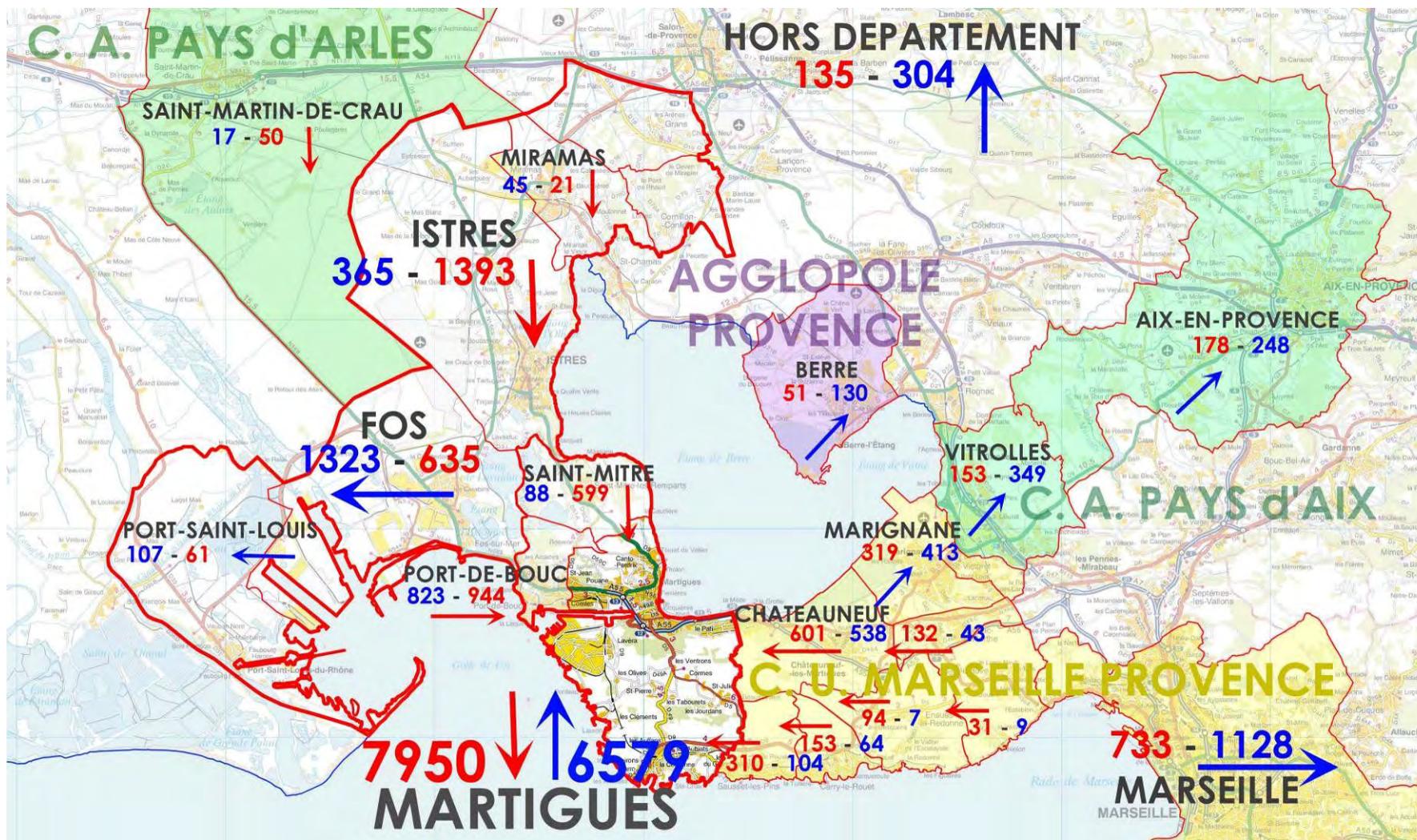
Source : RGP 2006

En 2006, les actifs occupés qui sortent de Martigues pour travailler ailleurs vont dans 96,5% des cas dans le département des Bouches-du-Rhône

Carte n° 27

MIGRATIONS ALTERNANTES (Mobilité Géographique du travail) **VERS** ET **A PARTIR** DE MARTIGUES

Entre 1999 et 2006 à Martigues, la population active occupée augmente deux fois plus vite que la population active (population)

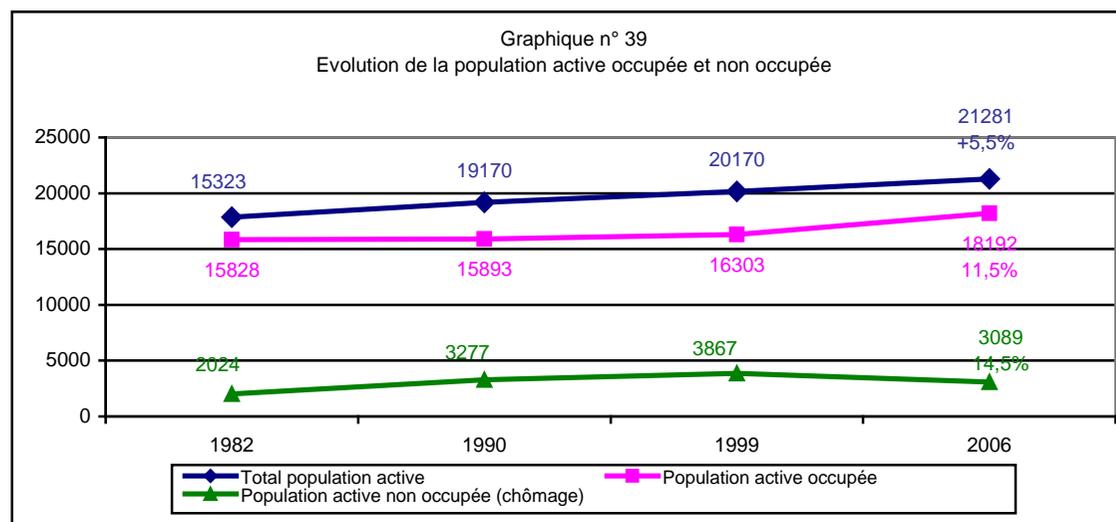


ation en âge de travailler + demandeurs d'emploi) tandis que parallèlement le chômage baisse de 5 points soit 800 chômeurs de moins sur la période. Ce phénomène peut s'expliquer à la fois par le dynamisme économique et par le vieillissement de la pyramide des âges. En septembre 2009, le taux de chômage est de 10,6 % à l'Ouest de Etang de Berre avec 3 454 chômeurs sur Martigues.

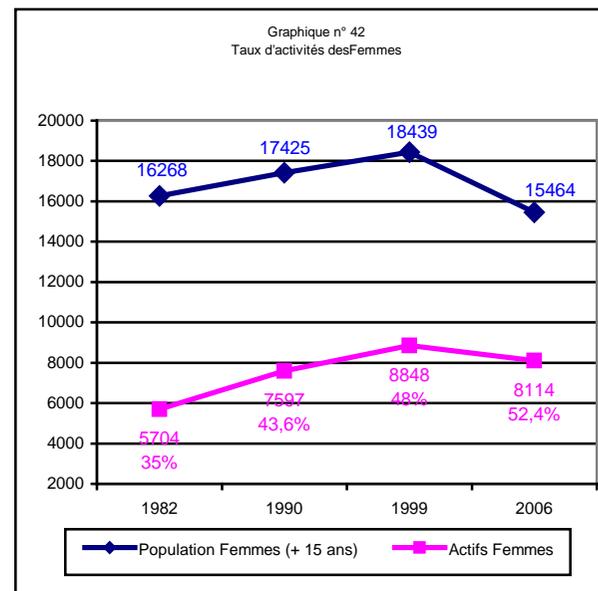
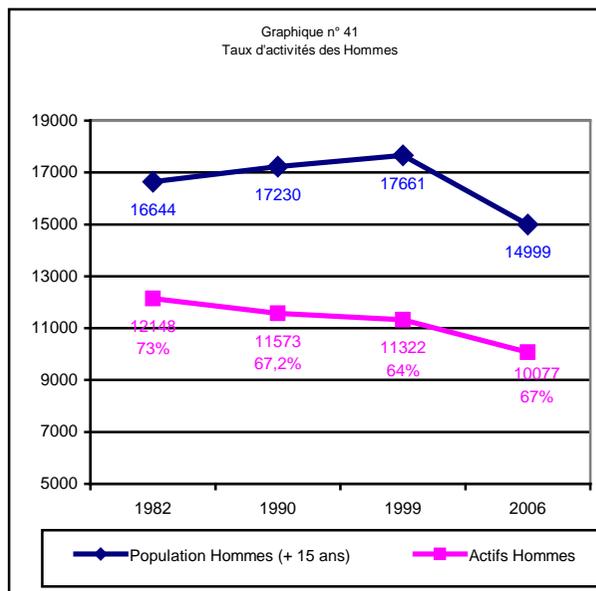
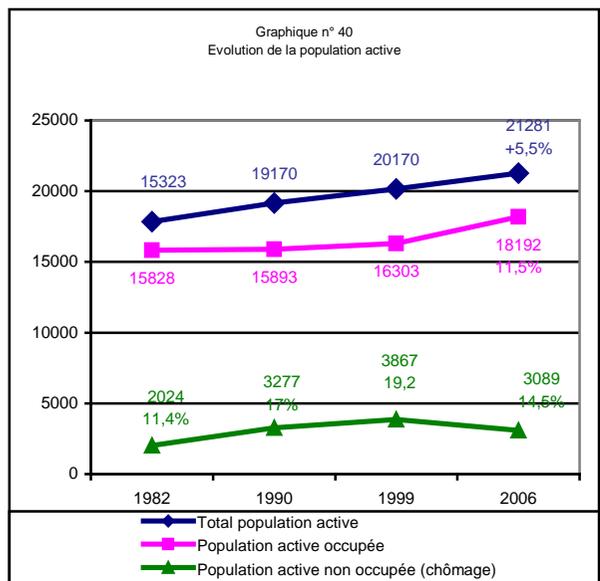
Par ailleurs, la population active est de plus en plus constituée de femmes qui ont effectué ou désirent effectuer un retour à l'emploi où qui en recherchent un. Entre 1999 et 2006 dans un contexte où la population active passe de 20 170 à 21 281 individus et où la population en âge de travailler (+ de 15 ans) est en baisse de 15% pour les hommes et de 16% pour les femmes, les taux d'activité augmentent de 3 points chez les premiers et de 4,4 points chez les seconds. La structure de la population active se modifie donc dans le sens d'une plus grande présence des femmes.

La population active occupée de Martigues, qu'elle travaille ou non à Martigues, est majoritairement salariée (91,7%) et dans des proportions plus importantes qu'aux autres niveaux géographiques.

Compte tenu de l'évolution de la segmentation de l'économie entre l'industrie et les services et de l'évolution globale de la population active, il est intéressant de mettre en évidence les spécificités par sexe.



Source : RGP 2006



Source : RGP 2006

En 1999, les hommes sont plutôt ouvriers qualifiés (24,3%) ou spécialisés (11,2%) ou encore, agents de maîtrise (13,3%). Entre 1990 et 1999, la population active masculine s'est qualifiée et tertiaisée, notamment par le biais de l'emploi dans la fonction publique et des professions de santé et de service, aux différents niveaux de qualification. Les professions d'encadrement des ingénieurs, cadres d'entreprises et agents de maîtrise sont très stables avec respectivement 13% et 8% de représentativité. Parmi les non salariés, la part des indépendants est en augmentation de 1,5 points rendant compte d'une initiative pour la création d'entreprise qui s'est développée.

Les femmes sont plutôt employées. En effet, la moitié de la population active féminine est concentrée dans cette catégorie des différents secteurs de l'économie. La plus forte concentration pour 15% se retrouve dans les catégories intermédiaires de la santé et de la fonction publique intermédiaire. Cette polarisation de l'emploi était également vraie en 1990 mais elle s'est accentuée sur la période. Parmi les évolutions importantes entre 1990 et 1999, il est à noter également la croissance du nombre de femmes qui occupent des fonctions d'agents de maîtrise, de fonctions d'encadrement et d'emplois indépendants.

En 2006, la population active (en âge de travailler) se situe majoritairement dans la catégorie employé avec 17,7%. Les professions intermédiaires et les ouvriers constituent à quasi égalité la seconde catégorie socio professionnelle la mieux représentée. Cette structuration est identique à celle de 1999. Sur la période l'évolution la plus marquante est celle de la hausse du nombre et de la part des retraités.

En 2006, les femmes sont majoritairement dans la catégorie employé soit 27,2% contre 7,5% pour les hommes. Ces derniers sont majoritairement ouvriers avec 25,7% contre 3,3% pour les femmes.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie professionnelle

	2006		1999	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	38 180	100	35 556	100
Agriculteurs exploitants	70	0,2	60	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	971	2,5	1 004	2,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 364	6,2	1 992	5,6
Professions intermédiaires	4 489	14,4	5 132	14,4
Employés	6 764	17,7	6 304	17,7
Ouvrier	5 388	14,1	5 020	14,1
Retraités	8 998	23,6	6 868	19,3
Autres personnes sans activité professionnelles	8 136	21,3	9 176	25,8

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2006

	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	18 380	100	19 800	100
Agriculteurs exploitants	57	0,3	13	1,06
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	645	3,5	326	1,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 469	8	895	4,5
Professions intermédiaires	3 042	16,5	2 447	12,3
Employés	1 381	7,5	5 383	27,2
Ouvrier	4 728	25,7	660	3,3
Retraités	4 802	26,1	4 196	21,2
Autres personnes sans activité professionnelles	2 257	12,7	5 879	29,7

Source : RGP 2006

Emplois selon le secteur d'activité

	2006			1999		
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	18 921	11	45,4	92,4	17 743	100
Agriculture	127	0,7	18,5	47,1	134	0,8
Industrie	3 221	17	13,8	97	4 030	22,7
Construction	1 346	7,1	9,1	86,4	925	5,2
Tertiaire	14 227	75,2	56,2	92,4	12 654	71,3
dont						
- commerce	2 214	11,7	52,5	86	2 044	11,5
- services aux entreprises	2 578	13,6	33,9	94,4	2 178	12,3
- services aux particuliers	1 153	6,1	63,2	80,3	1 043	5,9

Source : RGP 2006

Cette structuration par catégorie socioprofessionnelle est en correspondance avec la part des hommes et des femmes dans les grands secteurs de l'économie. En effet, les hommes travaillent très majoritairement dans l'industrie et seulement un peu moins d'une fois sur deux dans les services, ce qui reste important et en lien avec l'importance des services à l'industrie à Martigues.

1.2-4 – L'AGRICULTURE

En 2002, la ville de Martigues a fait réaliser un « DIAGNOSTIC AGRICOLE » par le cabinet « Entreprises et Territoire ».

En 2009, la Commune, souhaitant développer la filière de l'oléiculture a commandité une étude de faisabilité à la Chambre d'Agriculture et AFIDOL.

Cette étude complète et réactualise les données de 2002 et donne des pistes pour dynamiser l'agriculture sur les sites maintenus en zone agricole, et précisément sur la plaine de Saint-Pierre / Saint-Julien, ainsi que sur Plan Fossan.



L'agriculture à Martigues aujourd'hui...et demain ?

1- SE POSER LES BONNES QUESTIONS POUR MIEUX CONNAITRE L'AGRICULTURE DE MARTIGUES ET L'OPPORTUNITE D'UN MOULIN

- 1.1 **Objet de l'étude**
- 1.2 **L'activité agricole : qui ? quoi ? comment ? où ?**
- 1.3 **Le territoire agricole : quelle mise en valeur ? atouts ? menaces ?**
- 1.4 **Un moulin à Martigues : quel potentiel ? quelle opportunité ?**
- 1.5 **Méthodologie**

2- COMPLEMENTARITE ENTRE AGRICULTURE PROFESSIONNELLE ET AGRICULTURE A TITRE SECONDAIRE POUR LE MAINTIEN D'UNE IDENTITE

- 2.1 **Un territoire agricole diversifié, à bon potentiel**
- 2.2 **Un paysage préservé et apprécié, mais menacé**
- 2.3 **Agriculteurs professionnels, pluri-actifs et retraités cultivent ce territoire**
- 2.4 **Une relation directe avec le consommateur**
- 2.5 **Un territoire reconnu par des signes officiels de qualité**

3- PLAN FOSSAN MARTIGUES ET CROIX-SAINTES : DES AGRICULTEURS PROFESSIONNELS BIEN IMPLANTES ET QUI RECHERCHENT LA STABILITE

- 3.1 **L'état des lieux**
 - 3.1.1 De jeunes maraîchers bien implantés, dans une optique de stabilité
 - 3.1.2 Un viticulteur-oléiculteur bien implanté, maîtrisant le produit et innovant
 - 3.1.3 Des céréaliers soumis aux contraintes d'une production peu propice au site
 - 3.1.4 Un oléiculteur-moulinier qui investit dans la plantation d'oliviers en AOC
 - 3.1.5 Cartographie de l'utilisation des sols agricoles
- 3.2 **Les enjeux**
 - 3.2.1 Assurer la stabilité foncière des exploitations
 - 3.2.2 Vision communautaire et risque incendie

4- LA PLAINE DE SAINT JULIEN – SAINT PIERRE, ENTRE DYNAMISME DE LA CAVE ET MORCELLEMENT DES EXPLOITATIONS, LE DEFI D'INSTALLER DE JEUNES AGRICULTEURS

- 4.1 **L'état des lieux**
 - 4.1.1 Des pluri-actifs en très grand nombre mais attachés à leur territoire
 - 4.1.2 mais un territoire très morcelé qui se délite faute d'investissement
 - 4.1.3 mais un morcellement des exploitations qui freine l'installation de jeunes
 - 4.1.4 seulement 4 agriculteurs à titre principal mais qui pèsent économiquement
 - 4.1.5 le métayage encore très développé bloque l'investissement
 - 4.1.6 Cartographie de l'utilisation des sols
 - 4.1.7 Un enrichissement conséquent
 - 4.1.8 Les parcelles des Platrières Lafarge : mises à dispositions précaires mais cultivées
 - 4.1.9 Les parcelles municipales très peu cultivées
 - 4.1.10 Le cas des fonds de vallons
- 4.2 **Les enjeux : maintenir l'intégrité de la plaine : composante majeure du territoire aux fonctions multiples**

- 4.2.1 Le développement d'une activité économique
- 4.2.2 La mise en valeur d'un terroir à haute valeur ajoutée
- 4.2.3 Le maintien d'un paysage unique
- 4.2.4 Un lien social et culturel
- 4.2.5 La préservation de la biodiversité
- 4.2.6 Un excellent pare-feu

5- LA PERTINENCE D'UN MOULIN A HUILE COMMUNAL A MARTIGUES

- 5.1 **Une culture oléicole contrastée à l'image de l'agriculture martégale**
- 5.2 **Les producteurs d'olives de la plaine de Saint Julien – Saint Pierre en attente du moulin communal !!!**
- 5.3 **Le potentiel de mise en production de nouvelles oliveraies existe**
- 5.4 **Les potentialités d'approvisionnement du pourtour de l'Etang de Berre (AFIDOL)**
- 5.5 **Un projet pertinent et opportun pour la filière oléicole**

6- METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE : PROPOSITIONS

- 6.1 **Créer les conditions d'accueil de jeunes agriculteurs**
 - 6.1.1 Des jeunes qui s'installent, c'est possible, mais pas sans foncier !!!
 - 6.1.1.1 Favoriser le lien entre cédant et candidat à l'installation : le PIDIL
 - 6.1.1.2 Libérer et stocker du foncier par l'animation foncière : la Convention d'Animation Rurale
 - 6.1.1.3 Mise à disposition du foncier communal à de jeunes agriculteurs
 - 6.1.2 Des jeunes qui s'installent, c'est possible, mais pas sans bâtiments !!!
 - 6.1.2.1 La mise à disposition d'une ferme relais
 - 6.1.2.2 La mise à disposition de bâtiments à long terme
- 6.2 **Accompagnement technico-économique et commercial : mieux répondre à la demande**
 - 6.2.1 L'oléiculture : un marché de niche
 - 6.2.1.1 Plantation d'oliviers en AOC, réalisée par la commune, sur ses parcelles puis mise à disposition par bail à un agriculteur
 - 6.2.1.2 Incitation à la qualité
 - 6.2.1.3 Incitation à la formation
 - 6.2.1.4 Création d'une parcelle témoin par la commune
 - 6.2.2 La modernisation du vignoble : une question de survie à moyen terme
 - 6.2.2.1 Incitation à la restructuration
 - 6.2.2.2 Aide à l'adaptation de la cave coopérative
 - 6.2.3 La production de légumes pour un marché porteur
 - 6.2.3.1 Aide au suivi technico-économique et commercial
 - 6.2.4 Un lieu privilégié pour la commercialisation
 - 6.2.4.1 Vers la création d'une maison de Produits du Pays Martégale
- 6.3 **Action spécifique : mise à disposition temporaire de terrains grevés par une servitude à un éleveur**

1- SE POSER LES BONNES QUESTIONS POUR MIEUX CONNAITRE L'AGRICULTURE DE MARTIGUES ET L'OPPORTUNITE D'UN MOULIN

1.1 Objet de l'étude

L'étude préalable à la faisabilité d'une unité communale de production d'huile d'olive sur la commune de Martigues à été confiée à la Chambre d'Agriculture par la commune de Martigues dans le cadre d'un marché public.

Ce projet s'inscrit dans une démarche volontariste de la commune de protection des zones agricoles. Cette démarche s'est notamment traduite par un confortement des zones agricoles dans le PLU approuvé en 2006.

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) a, elle aussi, identifiée ces zones comme espaces agricoles de productions spécialisées caractérisés par des sols au potentiel élevé pour la production, par un environnement d'équipements agricoles et d'infrastructures publiques ou privées performants.

Le maintien de manière durable des zones agricoles sur Martigues devrait être propice à développer des projets agricoles sur le long terme et à favoriser les investissements.

Ce contexte favorable ne suffit pas toujours. C'est pourquoi, il a semblé nécessaire, en préalable à l'étude de faisabilité du moulin à huile, de réaliser un diagnostic global de l'agriculture de Martigues. Ce diagnostic doit permettre d'évaluer les atouts mais aussi les contraintes au développement de l'agriculture. Il proposera des pistes d'actions qui seront susceptibles de favoriser ce développement. Il permettra de faire une analyse fine des conditions de mise en place d'un moulin à huile qui s'intègre dans une dynamique agricole plus large et notamment favoriser les complémentarités avec les productions déjà existantes sur le territoire.

1.2 L'activité agricole : qui ? quoi ? comment ? où ?

L'activité agricole, ce sont d'abord des hommes et des femmes qui travaillent, créent et partagent de la richesse, autour d'une activité qui a pour support la terre.

Qui sont ces hommes et ces femmes sur la commune de Martigues ?

Quel est leur profil ?

Que cultivent-ils ? et comment ?

Comment sont-ils organisés pour la production ? pour la commercialisation ?

Quelles sont leurs attentes et leurs craintes pour leur avenir ?

C'est en répondant à ces questions que nous pourrons tous, Mairie de Martigues, Chambre d'Agriculture, Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, organismes professionnels et tout interlocuteur intéressé, comprendre au mieux l'activité agricole et ceux qui la portent sur la commune de Martigues.

1.3 Le territoire agricole : quelle mise en valeur ? atouts ? menaces ?

L'outil de travail principal des agriculteurs est le foncier. En travaillant la terre, ils créent des richesses, des paysages, font face aux contraintes du territoire et valorisent ces atouts, pour au final aménager les zones agricoles.

Quels sont les atouts et les contraintes de ce territoire pour l'activité agricole sur Martigues?

Comment sont-ils exploités ?

Quelle valeur l'activité agricole apporte-t-elle au territoire ?

Quelles contraintes ce territoire impose-t-il à l'agriculture ?

Quelles menaces pèsent sur cet outil de travail des agriculteurs ?

C'est en répondant à ces questions que l'on dégagera les atouts, contraintes, opportunités et menaces liés au territoire agricole de Martigues. Les outils produits, entre autre cartographiques, seront utiles aux réflexions sur l'aménagement et la valorisation de l'agriculture sur la commune.

1.4 Un moulin à huile communal à Martigues : quel potentiel ? quelle opportunité ?

Quel volume de production existe t-il aujourd'hui sur la commune ?

Quelles sont les attentes des producteurs d'olives sur le fonctionnement de ce moulin afin que celui-ci soit adapté à leur besoin ou à leur désir?

Quelle devra être la capacité de traitement du moulin en fonction du potentiel existant sur Martigues et au pourtour de l'Etang de Berre?

Le moulin sera t-il facteur de dynamisation de la zone agricole ? Existe-t-il un potentiel de terres sur lesquelles les plantations d'oliviers seraient susceptibles de se développer sur Martigues ?

Quel type de commercialisation sera le plus adapté ?

Les informations de cette étude seront issues des entretiens directs avec les agriculteurs et oléiculteurs des zones agricoles. Elles seront bien sûr complétées avec les informations de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive qui possède les éléments structurant l'activité oléicole à plus grande échelle et les éléments de stratégie qui permettront de réaliser au mieux ce moulin communal.

1.5 Méthodologie

La méthodologie employée consiste à aller à la rencontre des agriculteurs pour leur poser des questions sur leur activité, l'évolution et le devenir de leur exploitation, leurs atouts et leurs contraintes. Leur point de vue sur le moulin à huile est recensé. Cette rencontre est aussi l'occasion de faire le relevé des parcelles qu'ils cultivent. Avec les connaissances de la Chambre d'Agriculture et l'information des photographies aériennes, cela permet de réaliser une cartographie de l'occupation du sol des zones agricoles de la commune de Martigues et du potentiel mobilisable.

2- COMPLEMENTARITE ENTRE AGRICULTURE PROFESSIONNELLE ET AGRICULTURE A TITRE SECONDAIRE POUR LE MAINTIEN D'UNE IDENTITE

2.1 Un territoire agricole diversifié, à bon potentiel

En synthétisant les données du Schéma Départemental d'Aménagement Rural (Etude pédo-climatique de référence pour l'agriculture, réalisée par le Direction Départementale de l'Agriculture en décembre 1972), on peut dire que la qualité agricole de cette zone est due à son climat car ses sols sont très hétérogènes. Sur le coté sud de l'Etang, polyculture, maraîchage et vignes alternent. Les terroirs de « Martigues Nord » et de « Saint Julien – Saint Pierre » concernés par l'étude sont non-gélifs et la grêle exceptionnelle.

Sur le terroir de Martigues Nord, les sols sont très hétérogènes issus des calcaires plus ou moins durs du miocène. Les sols des bas-fond sont profonds : on y retrouve du maraîchage. La vigne est dominante ailleurs.

Sur le terroir de Saint Julien – Saint-Pierre, les sols sont peu à moyennement profonds et « à cailloux » dans la majorité de la zone. La dépression centrale est plus profonde mais hydromorphe. On y retrouve donc des vignes à la frange et des cultures céréalières au centre.

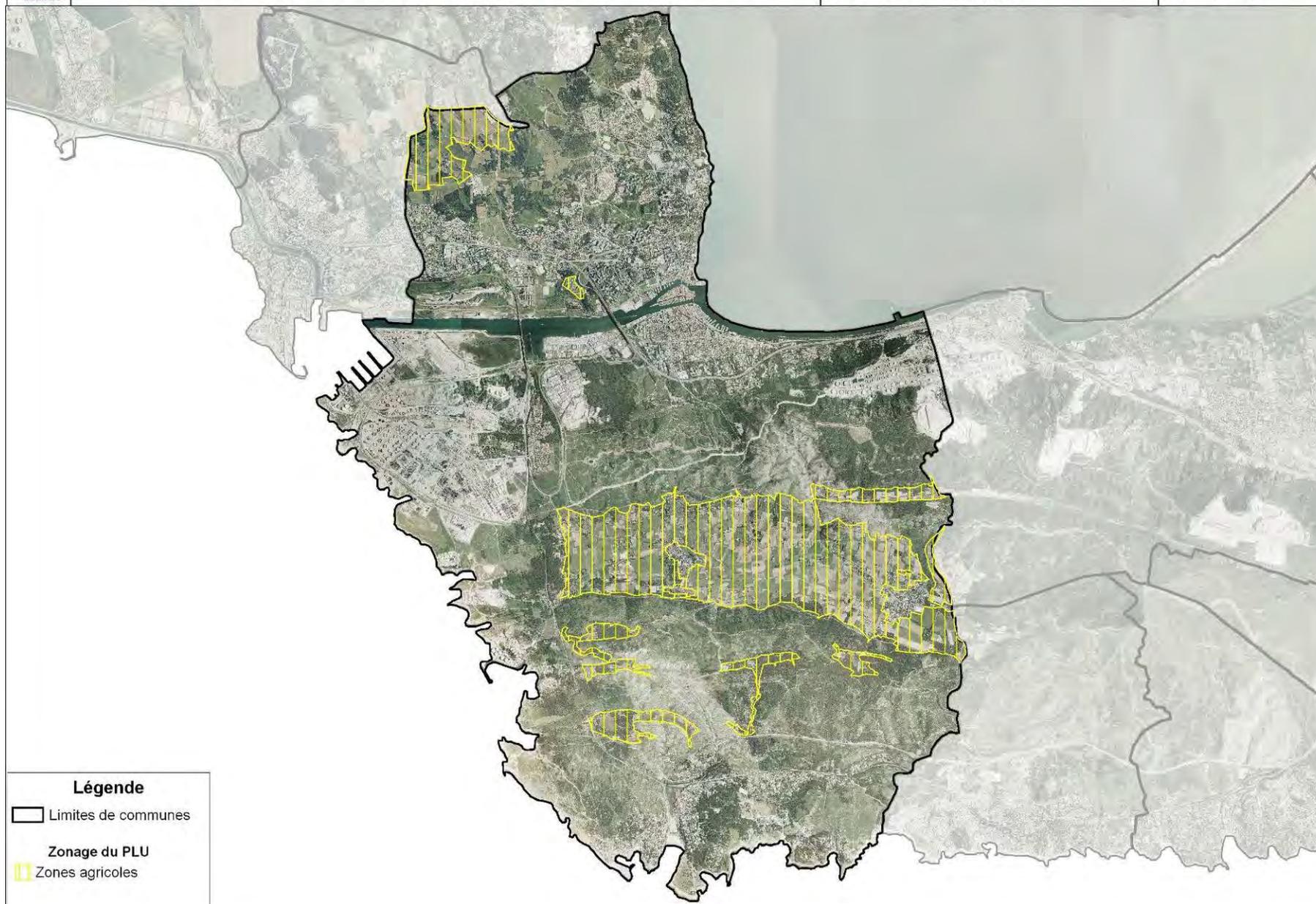


Zones agricoles : Commune de Martigues

Fond : BD ORTHO 2003 © - © IGN / PFAF CRIGE 2000
Sources : Chambre d'Agriculture 13-Mairie de Martigues
Date d'édition : 14/04/2009

Echelle : 1/ 50 000

0 1 km



Le potentiel agronomique est donc bon et a la particularité d'être adapté à différentes productions dans différentes zones :

- pour le maraîchage (historiquement : melons à Martigues),
- très bon terroir pour la vigne et très peu de maladies,
- bonnes terres pour les oliviers et résistance au gel,
- zone péri-urbaine et touristique : marché potentiel pour la Vente Directe.

2.2 Un paysage préservé et apprécié, mais menacé

L'agriculture dans la plaine sur la zone de Saint Julien - Saint Pierre est relativement figée. Nous verrons dans un prochain paragraphe quelles en sont les raisons. Du coup, le paysage est typique des anciennes méthodes culturales qui consistaient à planter des rangées d'oliviers le long des chemins ou en bordure de vignes. Ajouté à cela, avec une alternance de prairies, de céréales et de vignes cultivées sur de petites parcelles, l'agriculture assure une qualité paysagère remarquable.

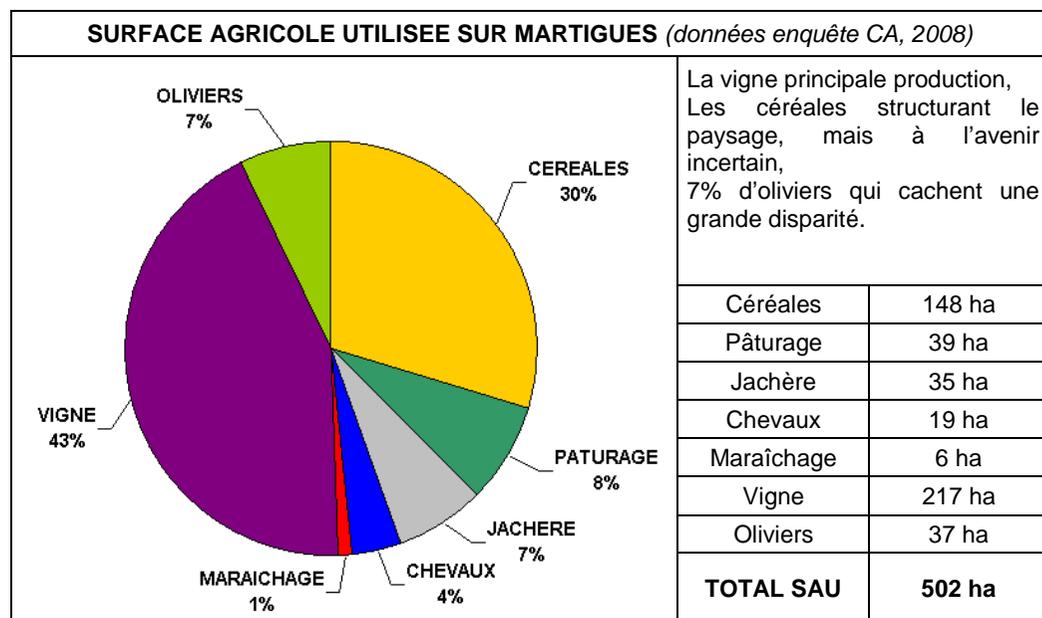
Ce paysage apprécié, dans lequel l'olivier a une part très importante pour les habitants du vallon, a cependant des conséquences négatives pour le développement de l'agriculture : les parcelles très petites, le morcellement des exploitations agricoles et la pression foncière n'aident pas les agriculteurs dans leur travail. L'enfrichement est un risque important sur le maintien de la qualité paysagère du site. Il favorise aussi la fermeture des milieux et les risques d'incendies.

Une vigne ou une oliveraie valorise un paysage contrairement à la friche qui le dégrade. De plus, l'augmentation de friches peut entraîner la multiplication de parcelles clôturées pour les chevaux créant ainsi des ruptures brutales dans le paysage, parfois même, la tentation d'implanter une construction sur une parcelle non utilisée germe. Des tentatives d'achat de parcelles en friche sont d'ailleurs, de manière déguisée, effectuées à cet effet dans des zones très enfrichées du département. La convention d'intervention foncière signée entre la commune et la SAFER doit dans ces cas là jouer pleinement son rôle.

Pour l'activité agricole, les friches peuvent entretenir des foyers d'infection qui se diffusent sur les parcelles cultivées. Elles ont une connotation négative sur la dynamique agricole.

2.3 Agriculteurs professionnels, pluri-actifs et retraités cultivent ce territoire

La vigne est la culture la plus répandue sur Martigues (217 ha), suivie par les céréales (148 ha) qui doivent leur maintien à la précarité du mode de faire valoir des terrains. Les propriétaires sont plus enclins à mettre à disposition des terres aux agriculteurs qui font des céréales plutôt que des cultures qui demanderaient un investissement plus important sur ces parcelles. Or les propriétaires, dans la plupart des cas, souhaitent pouvoir récupérer leurs terres sans délais au cas où un changement de destination des terrains surviendrait.



Profil des agriculteurs enquêtés, orientation technico-économique et surfaces cultivées

Profil des agriculteurs rencontrés			
Secteur	Type d'agriculteur	Orientation	Surfaces
Saint Julien	professionnel	céréales-viticulture	74 ha
	professionnel	viticulture	23 ha
	professionnel	viticulture - maraîchage	24 ha
	professionnel	élevage caprin - vigne	Pâturage + 6 ha
	GFA - retraité	viticulture	10,5 ha
	retraité usine	viticulture	17,5 ha
	agriculteur 2daire	divers - viticulture	5 a
	retraité agriculture	viticulture – oliviers	4,5 ha
	retraité usine	viticulture	8 ha
	double-actif	oliviers	
	double-actif	viticulture - oliviers	4 ha
	retraité usine	oliviers	
	retraité usine	viticulture - oliviers	2 ha
	retraité usine	viticulture - oliviers	2 ha
En partie sur St Julien	professionnel	viticulture	10 ha
	professionnel	viticulture	10 ha
	professionnel	viticulture - oliviers	4,7 ha
Plan Fossan	professionnel	céréales	29 ha
	GFA double-actif	oliviers	10,5 ha
	professionnel	viticulture - oliviers	44 ha
Croix-Sainte	professionnel	maraîchage	2,3 ha
	professionnel	maraîchage	2,3 ha

Nous constatons qu'il est très rare qu'un agriculteur soit en monoculture sur de l'olivier. Quand c'est le cas, il s'agit de double actif. La culture de l'olivier demande un investissement relativement lourd au départ pour une première récolte significative au bout de 5 ans. C'est pourquoi, notamment pour les agriculteurs professionnels, une autre production avec une rentabilité immédiate s'impose.

2.4 Une relation directe avec le consommateur

Hormis les céréaliers qui apportent leur production à Sud Céréales, tous les produits des agriculteurs sont vendus localement et le plus souvent en direct.

Les maraîchers de Croix-Sainte et Plan Fossan Martigues vendent leur production à la ferme (20%) et sur les marchés (80%) de Martigues, Saint Mitre les Remparts et Istres.

Les productions maraîchères ainsi que les fromages de chèvre de la plaine de Saint Julien sont vendus en direct à la ferme et sur le marché de la Couronne. Une partie des fromages sont achetés par des restaurateurs de Martigues (principalement sur la Couronne).

Le raisin qui représente la production principale sur Martigues, tant en surface qu'en poids économique, est apporté à la cave coopérative vinicole de Saint Julien qui se charge de la commercialisation. Celle-ci se fait en direct, principalement à la cave. Une faible partie est vendue à des restaurateurs et à des négociants.

De l'aveu des responsables de la cave coopérative, la production est insuffisante pour satisfaire la demande.

Un seul viticulteur se situe sur la zone nord. Il bénéficie de sa propre cave particulière qui lui permet de vinifier et de vendre son vin sur place.

L'huile d'olive des producteurs de Martigues est destinée à la consommation familiale. C'est le cas notamment des petits producteurs. Le surplus est vendu à la cave coopérative vinicole de Saint Julien. Les oléiculteurs de Plan Fossan Martigues vendent eux aussi leur huile en direct.

2.5 Un territoire reconnu par des signes officiels de qualité

L'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE « COTEAUX D'AIX EN PROVENCE »

Mis en place en 1985, les vignobles d'AOC « Coteaux d'Aix en Provence » occupent actuellement 3000 ha sur le département des Bouches-du-Rhône. Il s'agit de la 2^{ème} appellation provençale après les Côtes de Provence. Les vignobles produisent 150 000 hl par an.

Les vins produits sont :

- 50 % des vins rosés,
- 45 % des vins rouges,
- 5 % des vins blancs.

Différents cépages sont autorisés en AOC et font l'objet de mesures limitatives en matière d'encépagement (sauf le grenache). De plus le rendement maximum autorisé sur l'ensemble des cépages est de 60 hl/ha.

Les parcelles pouvant prétendre à l'AOC sont délimitées en fonction de la qualité du terroir et doivent satisfaire d'autres conditions (d'encépagement, d'entretien, de récolte...). L'AOC représente pour la cave coopérative et pour les coopérateurs qui apportent des raisins AOC une plus-value économique substantielle. La rémunération de la cave est de 55 €/hl pour le Vin de Pays et 120 €/hl pour l'AOC.

Le cahier des charges de l'AOC est le plus souvent accepté comme évident par les agriculteurs professionnels. Certains des doubles-actifs ou retraités le considèrent comme une véritable contrainte : la limitation du rendement des parcelles en AOC par rapport aux parcelles en Vin de Pays leur semble injuste.

Il existe aussi une crainte liée à l'évolution du cahier des charges de l'AOC, en particulier les contrôles de plus en plus poussés et le réajustement du rendement maximal autorisé en fonction des manquants dans la parcelle (une parcelle qui comprend beaucoup de « trous » verra son rendement maximal diminué). Cette situation est fréquente pour les anciennes parcelles de vignes de la zone de Saint Julien.

Plus d'informations sur l'Appellation sur le site officiel du syndicat des vins des coteaux d'Aix en Provence : www.coteauxaixenprovence.com

Appellations d'Origine Contrôlée « Huile d'olive »

Martigues bénéficie de deux AOC sur l'huile d'olive :

L'AOC « Huile d'olive d'Aix-en-Provence »

L'AOC « Huile d'olive de Provence »

Sur Martigues, les oléiculteurs plantent des parcelles en oliviers, principalement parce que cela correspond au système de production classique sur le secteur. Néanmoins, comme la production est principalement le fait de petits producteurs, ils ne ressentent pas le besoin de la labellisation en AOC. Sur ce sujet, les notes de l'AFIDOL sur les stratégies de valorisation du produit sont à consulter.

Le prix de vente de l'huile d'olive française est largement supérieur à celui pratiqué par les autres pays producteurs. L'AFIDOL précise que cet écart est dû à la différence du coût de production.

La seule solution envisageable pour commercialiser l'huile d'olive produite en France est, d'une part de produire une huile de qualité, d'autre part de faire le lien entre la production, le terroir et le paysage. C'est pourquoi, l'AOC est préconisée car elle permet de produire une huile de qualité liée au terroir, de plus les conditions de plantation (24m²/arbre) permettent de garantir une qualité paysagère indéniable.

Principales caractéristiques de l'AOC « Huile d'olive d'Aix-en-Provence »

L'AOC « Huile d'olive d'Aix-en-Provence » a été créée par décret du 13 décembre 1999. La production annuelle moyenne de l'AOC est de 130 000 l pour 153 500 oliviers sur 750 ha.

Aire de récolte-transformation des olives

La commune de Martigues est comprise en grande partie dans l'aire de l'AOC

Procédure d'identification

L'identification des parcelles doit se faire avant le 1^{er} octobre précédant l'année de récolte auprès de l'INAO.

La liste des vergers identifiés est consultable auprès de l'INAO.

Cahier des charges de production

- variétés : au moins 2 variétés principales* représentant minimum 60% des arbres (80% après 2019) / variétés secondaires* en complément
- densité de plantation : mini 24m² par arbre, distance mini entre arbre 4m. Arbres de minimum 5 ans d'âge.
- taille : arbres taillés au moins tous les 2 ans, bois de taille éliminé avant la récolte suivante.
- irrigation : autorisée jusqu'à la véraison.
- rendement : inférieur à 8 T/ha (sauf dérogation, jusqu'à 10 T/ha).

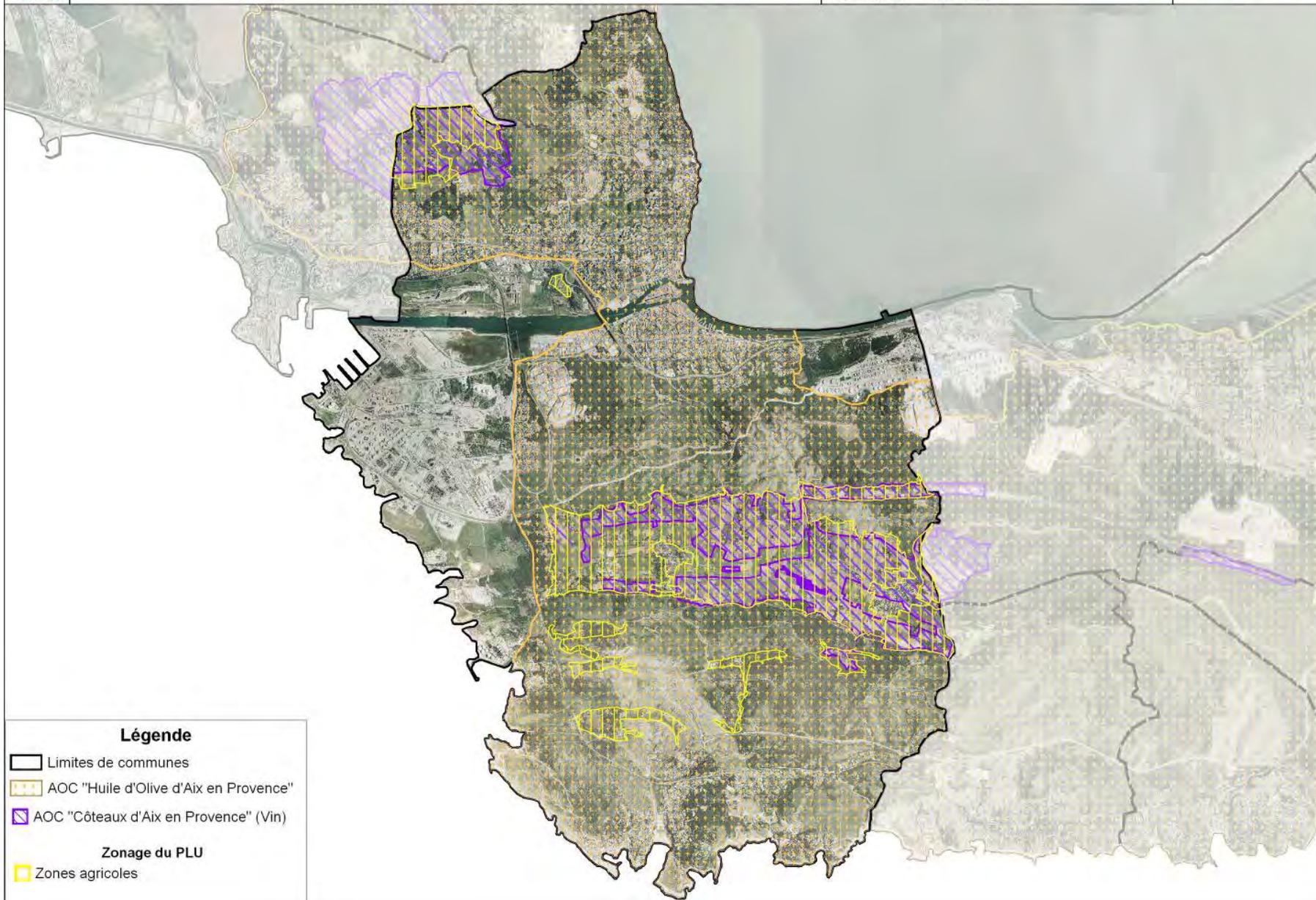


Périmètres AOC : Commune de Martigues

Fond : BD ORTHO 2003 ® - © IGN / PFAR CRIGE 2000
Sources : Chambre d'Agriculture 13-Mairie de Martigues-INAO
Date d'édition : 14/04/2009

Echelle : 1/ 50 000

0 1 km



Légende

-  Limites de communes
-  AOC "Huile d'Olive d'Aix en Provence"
-  AOC "Côteaux d'Aix en Provence" (Vin)
- Zonage du PLU**
-  Zones agricoles

Commercialisation

Le certificat d'agrément pour la commercialisation est donné par l'INAO.

SOURCE : JO n° 291 DU 16 DECEMBRE 1999 PAGE 18728

* VARIETES PRINCIPALES : AGLANDAU, SALONENQUE, CAYANNE

* VARIETES SECONDAIRES : BOUTEILLAN, GROSSANE, PICHOLINE, VERDALE DES BOUCHES-DU-RHONE, RIBIERE, SABINE, SAURINE, SIGOISE, TRIPARDE (BELGENTIEROISE)

Site officiel de l'AOC « Huile d'olive d'Aix-en-Provence » : <http://www.huile-olive-aix-en-provence.com/>

Principales caractéristiques de l'AOC « Huile d'olive de Provence »

L'AOC « Huile d'olive d'Aix-en-Provence » a été créée par décret du 14 mars 2007. Elle est donc très récente. Il n'y pas suffisamment de recul pour évaluer le nombre d'hectare qui en bénéficie.

L'aire géographique de production s'étend sur plusieurs départements de la région PACA ainsi que dans le Gard et dans la Drome. Le territoire de Martigues est intégralement dans l'aire géographique de production.

Procédure d'identification (Même procédure que l'AOC «Huile d'olive d'Aix-en-Provence»)

Cahier des charges de production

- variétés : l'ensemble des variétés principales* représentant minimum 80% des arbres dont 50% des variétés Aglandau, bouteillan, cayon, et salonenque / variétés secondaires* en complément
- densité de plantation : (Même densité que l'AOC «Huile d'olive d'Aix-en-Provence»)
- taille : les oliviers ne doivent pas être taillés plus d'une fois tous les trois ans et font l'objet d'in éclaircissage annuel.
- irrigation : autorisée jusqu'à la véraison. (comme AOC «Huile d'olive d'Aix-en-Provence»).
- rendement : inférieur à 8 T/ha (comme AOC «Huile d'olive d'Aix-en-Provence»).

Commercialisation

Le certificat d'agrément pour la commercialisation est donné par l'INAO.

* ***Variétés principales : Aglandau, bouteillan, cayon, Salonenque, et les variétés dénommées localement brun, cayets, ribiers, belgentiéroise***

* ***Variétés accessoires : Grossane, Picholine, tanche et les variétés dénommées localement Broutignan, caliab, Cayanne, petite noire, verdale et autres variétés localement anciennes.***



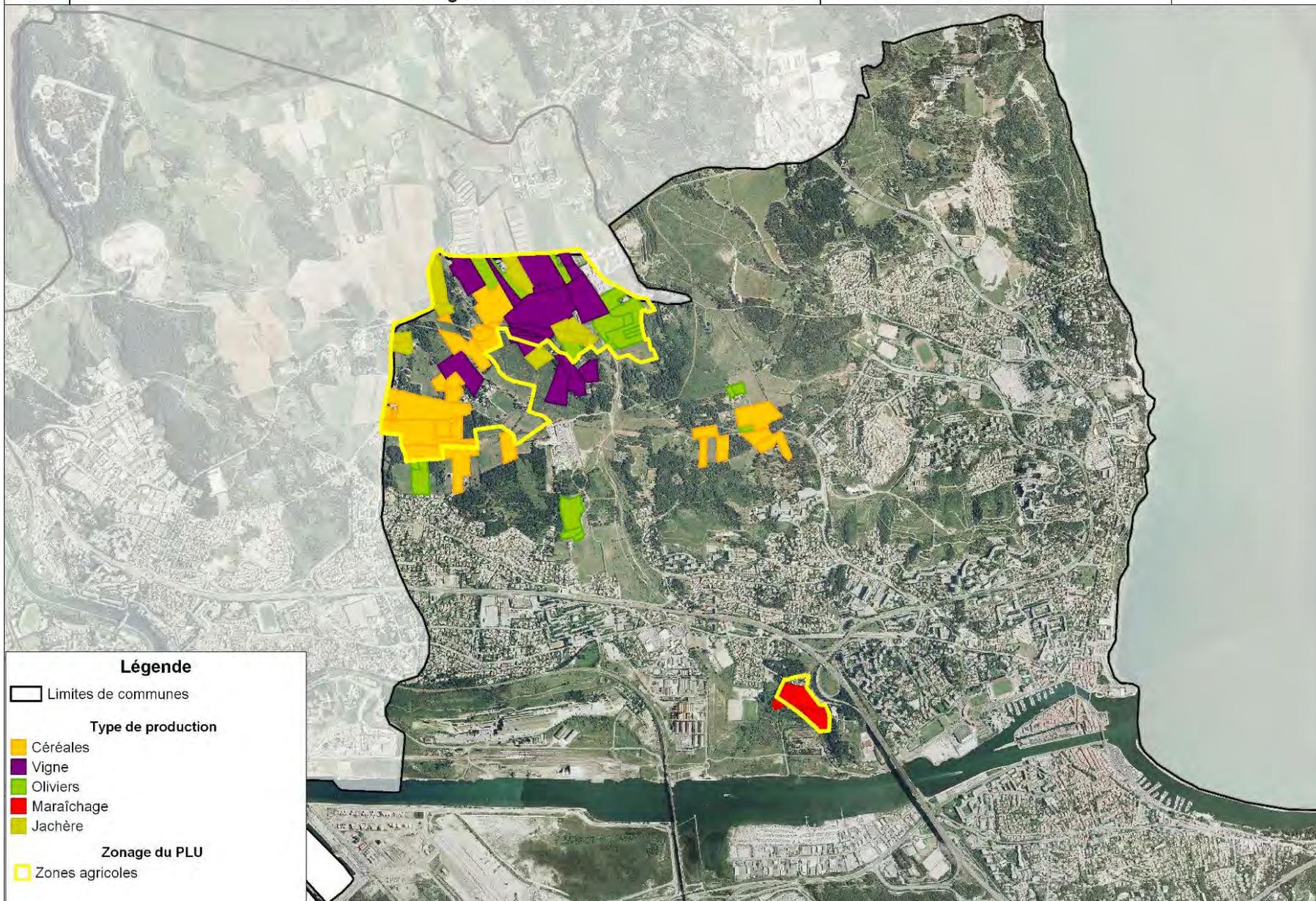
Occupation du sol 2008

-Plan Fossan Martigues-Croix Sainte-

Fond : BD ORTHO 2003 © - © IGN / PFAR CRIGE 2000
Sources : Chambre d'Agriculture 13-Mairie de Martigues
Date d'édition : 14/04/2009

Echelle : 1/ 20 000

0 400 m



Légende

□ Limites de communes

Type de production

■ Céréales

■ Vigne

■ Oliviers

■ Maraîchage

■ Jachère

Zonage du PLU

□ Zones agricoles

3- PLAN FOSSAN MARTIGUES ET CROIX-SAINTE : DES AGRICULTEURS PROFESSIONNELS BIEN IMPLANTES ET QUI RECHERCHENT LA STABILITE

3.1 L'état des lieux

3.1.1 De jeunes maraîchers bien implantés, dans une optique de stabilité

La production maraîchère et légumière de plein champ sur la zone Nord de Martigues est le fait d'une seule famille sur plusieurs exploitations agricoles : deux sur la zone de Croix-Sainte (avec des terres sur Port-de-Bouc) et deux autres sur Plan Fossan mais sur la commune de Port-de-Bouc uniquement. Ces exploitations sont indépendantes dans leurs productions, leur organisation et leur commercialisation, mais profitent néanmoins d'une certaine entraide et de la possibilité de négocier au mieux avec les fournisseurs dans le cadre de commandes groupées. Les deux maraîchers de Croix-Sainte sont jeunes (40 et 42 ans). Ils bénéficient d'une installation dans le cadre familial sur des exploitations déjà bien implantées. Ils valorisent au mieux cette implantation en modernisant progressivement leur système de production.

La stabilité des exploitations est le principal souci de ces exploitants qui ont suffisamment de recul et d'expérience pour faire face aux difficultés.

A noter que ces exploitants cultivent à la fois sur Croix-Sainte et sur Plan Fossan côté Port-de-Bouc, ce qui leur permet de bénéficier de deux micro-climats différents qu'ils valorisent avec une production maraîchère très variée.

La commercialisation des productions maraîchères se fait sur les marchés de la zone (Istres, Martigues, Port-de-Bouc, Fos) ainsi qu'en direct sur le site de Croix-Sainte.

3.1.2 Un viticulteur-oléiculteur bien implanté, maîtrisant le produit et innovant

Bénéficiant d'une exploitation familiale performante et bien assise, le souci de cet exploitant est la maîtrise de son produit (de la production à la commercialisation). C'est pourquoi, il vinifie et commercialise son vin dans sa cave particulière située sur l'exploitation. De même, il transforme ses olives grâce à son propre moulin et commercialise son huile directement.

3.1.3 Des céréaliers soumis aux contraintes d'une production peu propice au site

Pour qu'une exploitation céréalière soit viable, il est nécessaire de disposer de surfaces conséquentes. Selon le prix de vente des céréales et la possibilité d'irrigation, le besoin est 60 à 70 ha minimum. A titre d'exemple, une exploitation maraîchère peut être viable avec 3 ha.

Les zones agricoles du secteur sont trop peu étendues pour développer ce type de production. De plus les organisations professionnelles agricoles pour ce type de production, telles que les coopératives céréalières, sont éloignées des unités d'exploitation.

Cependant, un propriétaire met à disposition plus volontiers ses terres à un céréalier qu'à un maraîcher ou un viticulteur car il sait qu'aucun investissement à long terme n'est nécessaire sur sa parcelle pour y planter des céréales contrairement aux autres productions. Ainsi, il pourra récupérer ses terres très facilement sachant qu'il aura pris la précaution de ne pas s'engager par bail avec un agriculteur. Un agriculteur arrive grâce à ce raisonnement à bénéficier de terres hors zone agricole.

C'est pourquoi 38% des terres sur Plan Fossan Martigues sont cultivées en céréales.

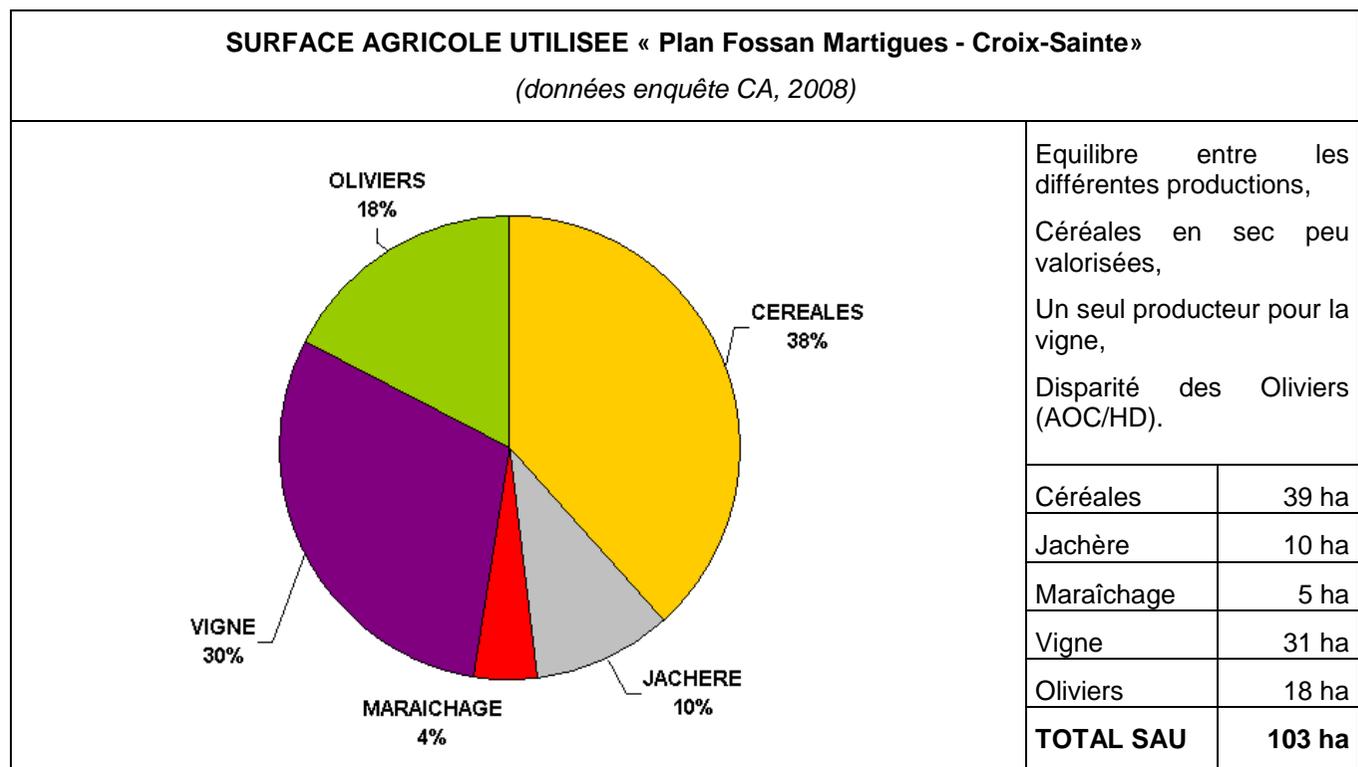
Le fait qu'il s'agisse de locations précaires et parfois sur des terres dont la vocation est susceptible de changer ne favorise pas la stabilité des exploitations agricoles et oblige les exploitants à être très vigilants sur leurs investissements.

3.1.4 Un oléiculteur-moulinier qui investit dans la plantation d'oliviers en AOC

A côté d'autres activités non-agricoles, cet exploitant et sa fille cultivent uniquement des oliviers sur plus de 20 ha, à la fois sur Martigues et Port-de-Bouc. De nouvelles plantations sont réalisées chaque année, selon le cahier des charges de l'AOC. L'AOC devrait être effective sur ces oliviers dès l'année prochaine. Ils disposent d'un moulin particulier leur permettant de triturer leurs olives et en partie celles de très petits apporteurs voisins.

3.1.5 Cartographie de l'utilisation des sols agricoles

Des exploitations spécialisées



Zonage Agricole au PLU et Plan Fossan - Occupation du sol Martigues	
Zone Agricole au PLU	122 ha
Dont : zone agricole utilisée	77 ha
Dont : friches agricoles (1)	33 ha
Dont : autres occupations (2)	12 ha

(1) Ont été identifiées comme friches agricoles, les parcelles non cultivées depuis au moins deux ans, dont la remise en culture serait facile pour un coût relativement faible.

(2) Les autres occupations sont notamment les constructions et les parcelles sur lesquelles elles sont assises. (A compléter en visionnant la carte)

Sur Plan Fossan Martigues, il est à signaler que certaines parcelles sont cultivées dans des zones à vocation urbaine (14 ha) ou naturelle (10 ha).

Nous notons aussi qu'il existe des friches dans la zone agricole du PLU dues en grande partie à l'emplacement réservé du barreau routier de liaison de la RD5 et du projet de contournement autoroutier de Martigues.

Il a été relevé 63 ha de friches en zone N et 30 ha en zone U. La plupart de ces friches ne sont plus mises en valeur depuis longtemps et leur remise en culture semble plus délicate que dans les zones A même si des oliveraies pourraient y être envisagées.

Une autre solution pourrait être envisagée dans le cadre du sylvopastoralisme mais une expertise serait nécessaire pour vérifier cette hypothèse.

3.2 Les enjeux

3.2.1 Assurer la stabilité foncière des exploitations

Ces exploitations sont durables, d'un point de vue économique mais aussi par une assurance de la pérennité du foncier.

- ❖ Economiquement, la maîtrise de la transformation et de la commercialisation permettent au producteur de s'assurer une marge supplémentaire que prendraient des intermédiaires. Cette valorisation permet en outre une meilleure reconnaissance de l'agriculture locale. La vente en circuits courts répond à la demande de consommateurs très nombreux à proximité des exploitations. La proximité d'un bassin de consommateurs permet de mieux traverser les crises conjoncturelles agricoles relativement courantes que subissent de plein fouet les agriculteurs à faible marge vendant à des négociants ou sur les marchés de gros.
- ❖ Les agriculteurs sont propriétaires de foncier ou bénéficiaire d'un bail soumis au statut du fermage. Ces deux modes de faire valoir leur garantissent la pérennité du foncier. Ajouté à cela, la confirmation des zones agricoles dans le PLU approuvé en 2006.

L'enjeu pour les exploitants est d'abord de continuer à maîtriser le foncier. Dans la mesure de leurs moyens, ils souhaitent accéder à la propriété des parcelles qui, actuellement, leur sont mises à disposition par bail. Cela faciliterait à long terme la transmission des structures agricoles, à taille humaine, avec des parcelles autant que possible d'un seul tenant.



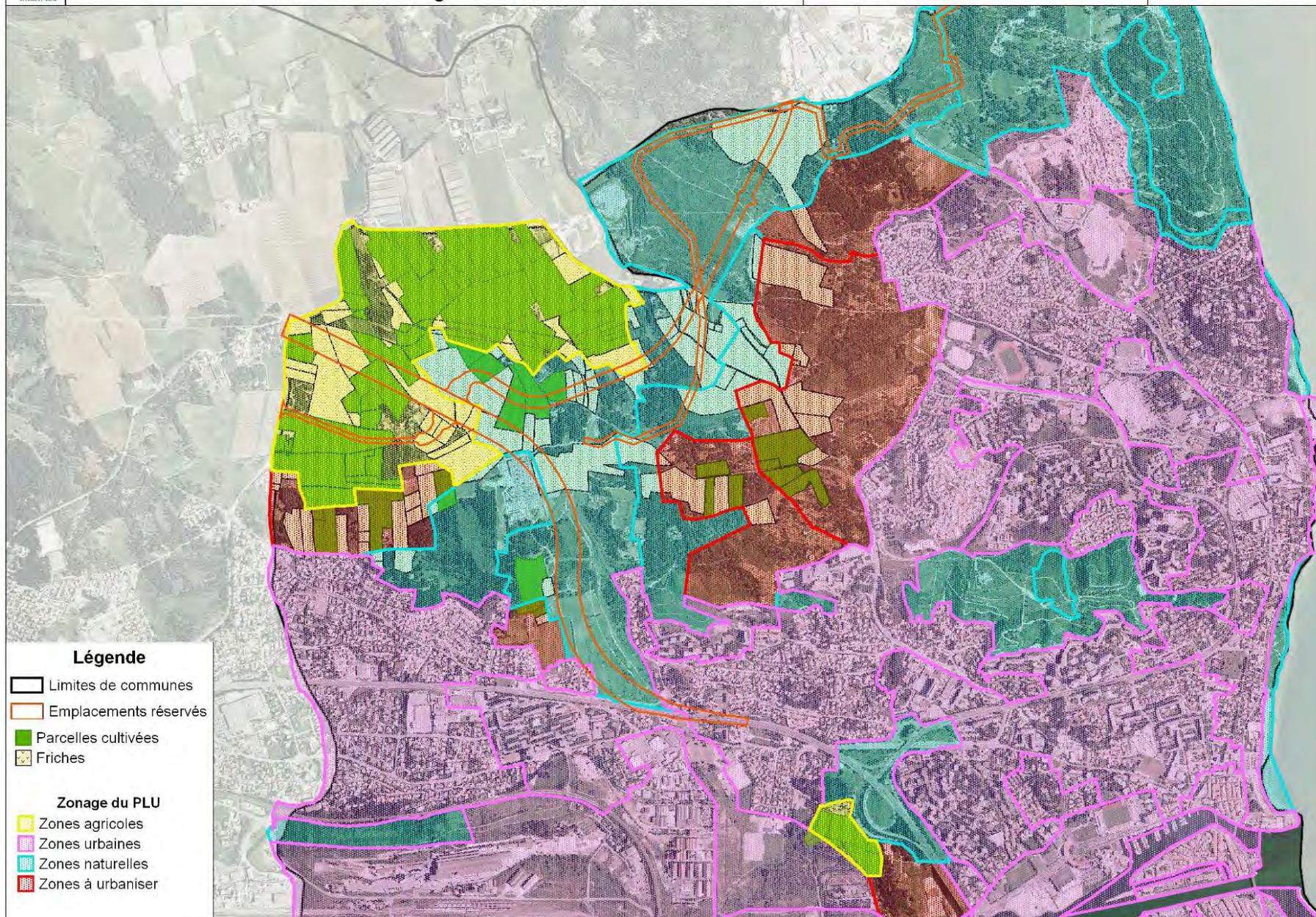
Parcelles cultivées et en friche 2008

-Plan Fossan Martigues-Croix Sainte-

Fond : BD ORTHO 2003 © - © IGN / PFAR CRIGE 2000
Sources : Chambre d'Agriculture 13-DGI
Date d'édition : 22/04/2009

Echelle : 1/ 15 000

0 250 500 m



3.2.2 Vision communautaire et risque incendie

Compte tenu du lien étroit entre les zones agricoles de Martigues et de Port de Bouc, une étude sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération serait pertinente afin d'étudier l'ensemble des problématiques.

A titre d'exemple, l'implication de la Communauté d'Agglomération sur le domaine de l'Hospital devrait permettre à certains agriculteurs de conforter durablement leur exploitation. De plus, elle garantit l'installation d'un jeune qui n'aurait pas été possible autrement même si un gros travail de restructuration du vignoble est nécessaire.

Cette implication peut servir d'expérience à une action foncière développée par la Communauté d'Agglomération en collaboration avec les organismes agricoles sur la zone agricole.

D'autre part, l'étude menée actuellement sur **l'actualisation du Plan de Massif des Etangs montre le rôle de l'agriculture dans le cadre de la défense des forêts contre l'incendie sur les trois communes de l'intercommunalité**. Cette étude préconise la remise en culture sur certains sites qu'elle a identifiés et qui sont stratégiques pour la lutte contre l'incendie. Elle insiste sur l'effet négatif des friches qui facilitent la propagation du feu d'un site à l'autre.

Une partie de ces friches s'explique par la présence de projets de contournement autoroutier de Martigues et du barreau de liaison de la RD5.

Cela dit, un certain nombre ne serait pas touchées par ces tracés et pourrait être remis en culture de manière pérenne. Pour les parcelles touchées par le tracé, des conventions de courte durée entre agriculteurs et propriétaires permettraient la mise en place de cultures annuelles.

Une animation foncière pourrait être conduite sur ces secteurs afin de voir concrètement quels sont les secteurs qui pourraient être remis en culture à court ou à long terme, quels sont les propriétaires, quels sont les agriculteurs potentiellement intéressés. La commune étant propriétaire d'une partie de ces terrains, la concrétisation de ce travail en sera facilitée.



Photo CA 13 : Parcelle de vignes dans la plaine Saint Julien – Saint Pierre



Photo CA 13 : Parcelle en céréales dans la plaine Saint Julien – Saint Pierre



Photo CA 13 : Oliveraie dans la plaine Saint Julien – Saint Pierre



Photo CA 13 : Cave Coopérative Vinicole de Saint Julien

Principales productions de la plaine Saint Julien – Saint Pierre

4- LA PLAINE DE SAINT JULIEN - SAINT PIERRE, ENTRE DYNAMISME DE LA CAVE ET MORCELLEMENT DES EXPLOITATIONS, LE DEFI D'INSTALLER DE JEUNES AGRICULTEURS

4.1 Etat des lieux

4.1.1 Des pluri-actifs en très grand nombre attachés à leur territoire....

Les chiffres de la cave sont vraiment révélateurs : 250 coopérateurs pour 233 ha !! dont seulement une soixantaine d'apporteurs de raisins. Seuls 17 de ces apporteurs ont plus de 4 ha ! Et 6 d'entre eux sont les principaux apporteurs de la cave.

L'écart entre les coopérateurs et les apporteurs relève de plusieurs raisons : dans le cadre du métayage très développé sur le secteur, le propriétaire bénéficie du ¼ de la récolte. Il est donc considéré comme apporteur même si en pratique, c'est le métayer qui apporte le raisin à la coopérative, d'autre part, un certain nombre de propriétaires souhaite continuer à bénéficier du fruit de la récolte même si les vignes sont travaillées par autrui.

La plaine de Saint Julien - Saint Pierre est caractérisée par un très grand nombre de pluri-actifs qui cultivent des surfaces très faibles, souvent moins de deux hectares. Ils gardent les parcelles héritées de leurs parents. Ces parcelles sont souvent maintenues en vigne. Ces agriculteurs sont très attachés à maintenir la culture d'autant qu'un grand nombre travaille à proximité sur les pôles pétrochimiques et sont donc sur place pour réaliser les travaux agricoles.

4.1.2 ... mais un territoire morcelé qui se délite faute d'investissement

Ces chiffres sont révélateurs du morcellement très important des parcelles. Ce morcellement constitue un frein très important à l'évolution de l'agriculture et à l'installation.

Selon la cave coopérative, **un des problèmes essentiels réside dans l'absence de restructuration du vignoble** dans la mesure où les résultats économiques tirés de l'agriculture ne sont pas vitaux pour les pluri-actifs. Ceux-ci entretiennent les parcelles héritées de leurs parents mais ne souhaitent pas investir dans une activité qui ne les fait pas vivre.

Pour autant, il s'agit d'un réel problème car **la survie de la cave coopérative à moyen terme dépend d'une modernisation du vignoble :**

- ❖ la qualité du vin doit continuer à s'améliorer pour répondre à la demande des consommateurs,
- ❖ des méthodes culturales mieux adaptées donneraient une vigne plus productive grâce un éclaircissement des bourgeons bien conduit, une utilisation moindre de traitements phytosanitaires, une taille des vignes facilitée et une mécanisation de la vendange.

Afin de répondre à ces objectifs, **il est nécessaire que les vignes soient palissées** ce qui n'est pas le cas à Saint Julien. Il est possible de mettre en place un palissage sur des vignes existantes, principalement pour les plantations les plus jeunes notamment en Sirah. Bien sûr, il serait nécessaire que le palissage soit prévu pour les nouvelles plantations.

Ce palissage entraîne un investissement supplémentaire pour l'agriculteur. Selon la cave, le palissage coûterait environ 4000€ pour un palissage posé sur une vigne déjà existante, 7000€ pour un palissage sur une nouvelle plantation.

4.1.3 ... mais un morcellement des exploitations qui freine l'installation de jeunes agriculteurs

L'accès au foncier par les jeunes est très difficile en milieu péri-urbain en raison de la rétention des propriétaires qui espèrent toujours que leur terrain devienne constructible et qui croient que la mise à disposition à un agriculteur les empêchera de réaliser la vente de ce bien.



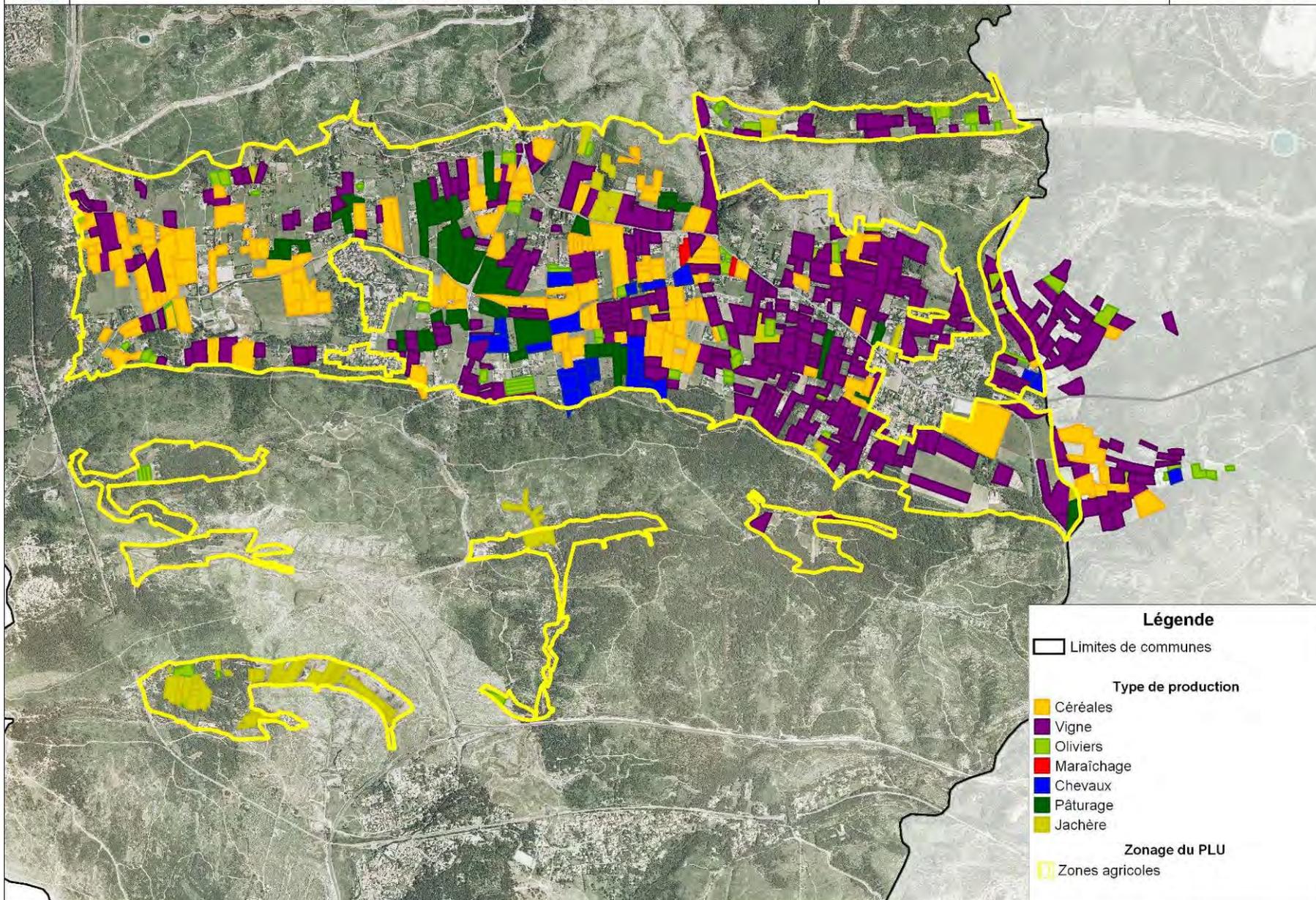
Occupation du sol 2008

-Plaine de Saint Pierre-Saint Julien-

Fond : BD ORTHO 2003 © - © IGN / PFAR CRIGE 2000
Sources : Chambre d'Agriculture 13-Mairie de Martigues
Date d'édition : 14/04/2009

Echelle : 1/ 20 000

0 400 m



Dans la plaine de Saint Julien – Saint Pierre se rajoute le problème du morcellement. En effet, si des parcelles se libèrent, il est très rare qu'elles soient d'une superficie suffisante pour un jeune qui veut vivre de l'activité agricole. La mise à disposition de foncier permettant une installation viable demande la mobilisation de foncier appartenant à plusieurs propriétaires. Pour ce faire, une action particulière doit être menée auprès des propriétaires ce qu'un jeune n'a ni le temps, ni les moyens de mener.

4.1.4 ... seulement 4 agriculteurs à titre principal mais qui pèsent économiquement

Seulement, quatre agriculteurs à titre principal sur Saint Julien – Saint Pierre. Il faut rajouter trois agriculteurs dont l'essentiel de l'exploitation ne se situe pas sur ce secteur mais qui vivent exclusivement de l'agriculture.

Cela dit, en terme d'occupation de l'espace et d'activité économique, ils sont prépondérants. Selon la cave coopérative, seuls six agriculteurs sont les principaux apporteurs de cette structure.

C'est dire qu'ils sont essentiels au fonctionnement de la cave coopérative. C'est pourquoi, entre autre, la cave coopérative soutient l'installation d'un jeune agriculteur au mas de l'Hospital qui leur permettra d'assurer une part non négligeable des apports.

4.1.5 ... le métayage encore très développé bloque l'investissement

Le mode de location le plus répandu sur la zone de Saint Julien - Saint Pierre, alors qu'il a quasiment disparu du paysage agricole français, est le métayage. Le propriétaire loue sa terre à un « métayer » qui la cultive, en échange d'une partie de la récolte. C'est au propriétaire de prendre en charge une partie des coûts (en particulier la plantation de vigne) et la répartition de la récolte se fait au $\frac{3}{4}$ pour le métayer et $\frac{1}{4}$ pour le propriétaire.

Ce système désavantage énormément l'agriculteur. En effet, les calculs effectués avec certains d'entre eux nous ont permis d'évaluer que le $\frac{1}{4}$ de la récolte pouvait représenter jusqu'à l'équivalent de 1200 €/ha/an pour une vigne en AOC. A titre d'information, la fourchette des loyers pour des parcelles de vignes en AOC se situe entre 100.77€/ha/an et 887.13€/ha/an sur la zone V « Coteaux de Provence ».

A titre indicatif toujours, la variation de l'indice de fermage en 2008 par rapport à l'année précédente est de +1.82% pour la zone « Coteaux de Provence ».

En contrepartie, le propriétaire fait les investissements sur la parcelle (renouvellement du vignoble, plantation des oliveraies, irrigation). Souvent âgé, le propriétaire n'est pas enclin à investir contribuant ainsi au vieillissement du vignoble. Les agriculteurs qui souhaiteraient transformer le métayage en fermage se heurtent au refus des propriétaires. Le danger est que les agriculteurs refusent de continuer à exploiter ces parcelles de moins en moins rentables et que celles-ci se transforment en friches.

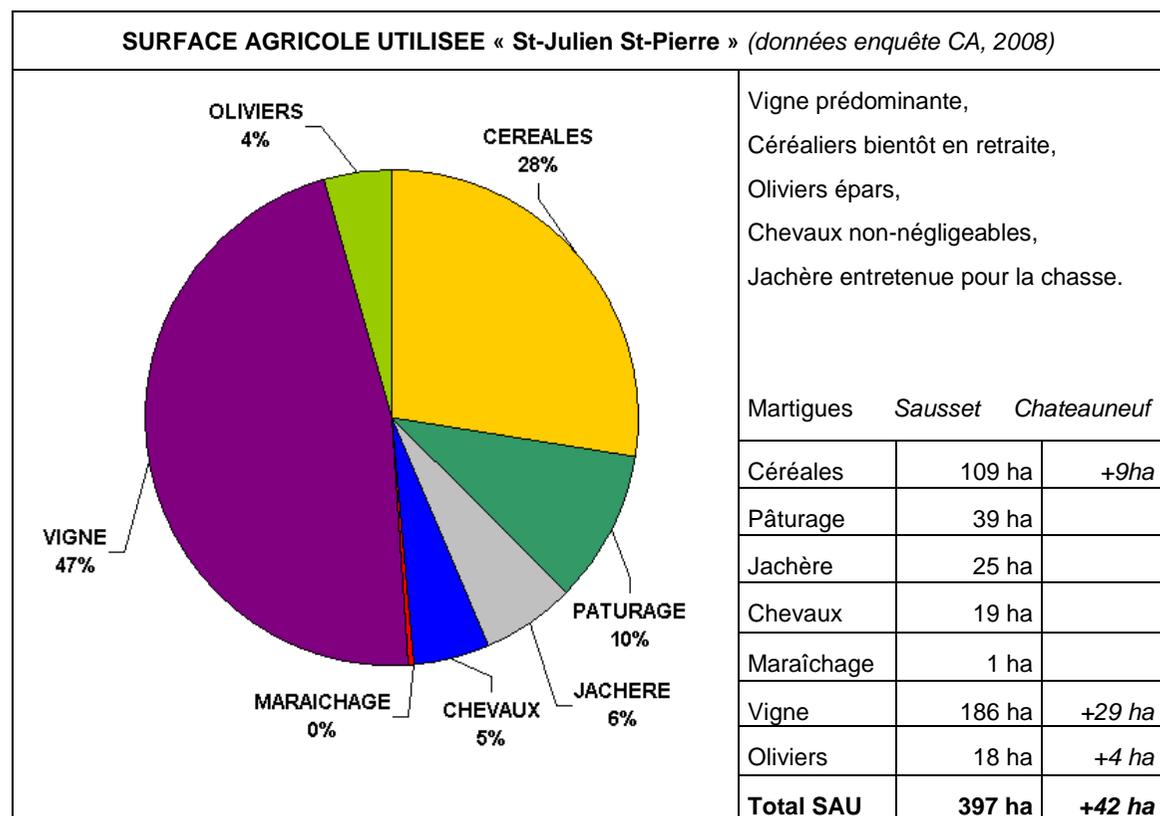


*Photo CA 13 :
Parcelle de vignes dans la plaine Saint Julien – Saint Pierre*

4.1.6. Cartographie de l'utilisation des sols agricoles

Cette carte montre un émiettement particulièrement important du parcellaire avec cependant une dynamique viticole très nette qui se maintient autour de la cave coopérative. La vigne est fortement représentée sur cette plaine. Elle représente la moitié des surfaces cultivées.

Nous constatons que les surfaces cultivées en céréales sont loin d'être négligeables (28% des surfaces cultivées). Par contre les surfaces en oliviers sont faibles (4% des surfaces cultivées).



4.1.7 Un enrichissement conséquent

L'agriculture périurbaine présente un certain nombre d'atouts comme la localisation proche d'un bassin de consommation, mais aussi certains handicaps comme la pression foncière. Nous constatons que **l'anticipation des propriétaires fonciers à l'hypothétique urbanisation des terres génère un « gel » du foncier entraînant ainsi un enrichissement conséquent.** Comme le montre le tableau suivant, la Plaine de Saint-Julien Saint-Pierre n'échappe pas aux conséquences de la périurbanisation.

Zonage Agricole au PLU et occupation du sol Plaine Saint-Julien Saint-Pierre	
Zone Agricole au PLU	950 ha
Dont : zone agricole utilisée	397 ha
Dont : friches agricoles (1)	221 ha
Dont : autres occupations (2)*	332 ha

(1) Ont été identifiées comme friches agricoles, les parcelles non cultivées depuis au moins deux ans, dont la remise en culture serait facile pour un coût relativement faible.

(2) Les autres occupations sont : les constructions, les terrains boisés notamment dans les vallons et les franges entre zone naturelle et zone agricole dont une partie pourrait être remise en culture mais pour un coût relativement élevé, les 19 ha clôturés pour des raisons de sécurité appartenant aux platrières Lafarge.

Il est essentiel de rappeler que **la déprise n'est pas due à la viabilité économique de l'agriculture.** Nous avons vu dans l'état des lieux (paragraphe 4.1) que les agriculteurs vendent leur production principalement en circuits courts. Il en est de même pour **la cave coopérative dont la production est insuffisante pour répondre à la demande.**

Cependant, **l'enrichissement** prend des proportions inquiétantes, **221 ha** en zone agricole sur la plaine de Saint-Julien - Saint Pierre, soit 1/3 du potentiel agricole sur cette plaine. **Cette situation pourrait s'accélérer** si on considère que 100 ha de céréales sont voués à ne plus être mis en culture d'ici peu en raison du départ à la retraite de deux céréaliers. Cette tendance pourrait altérer fortement les différentes fonctions générées par l'activité agricole de la plaine.



Photos CA 13 : Parcelles en friches – Plaine Saint Julien – Saint Pierre





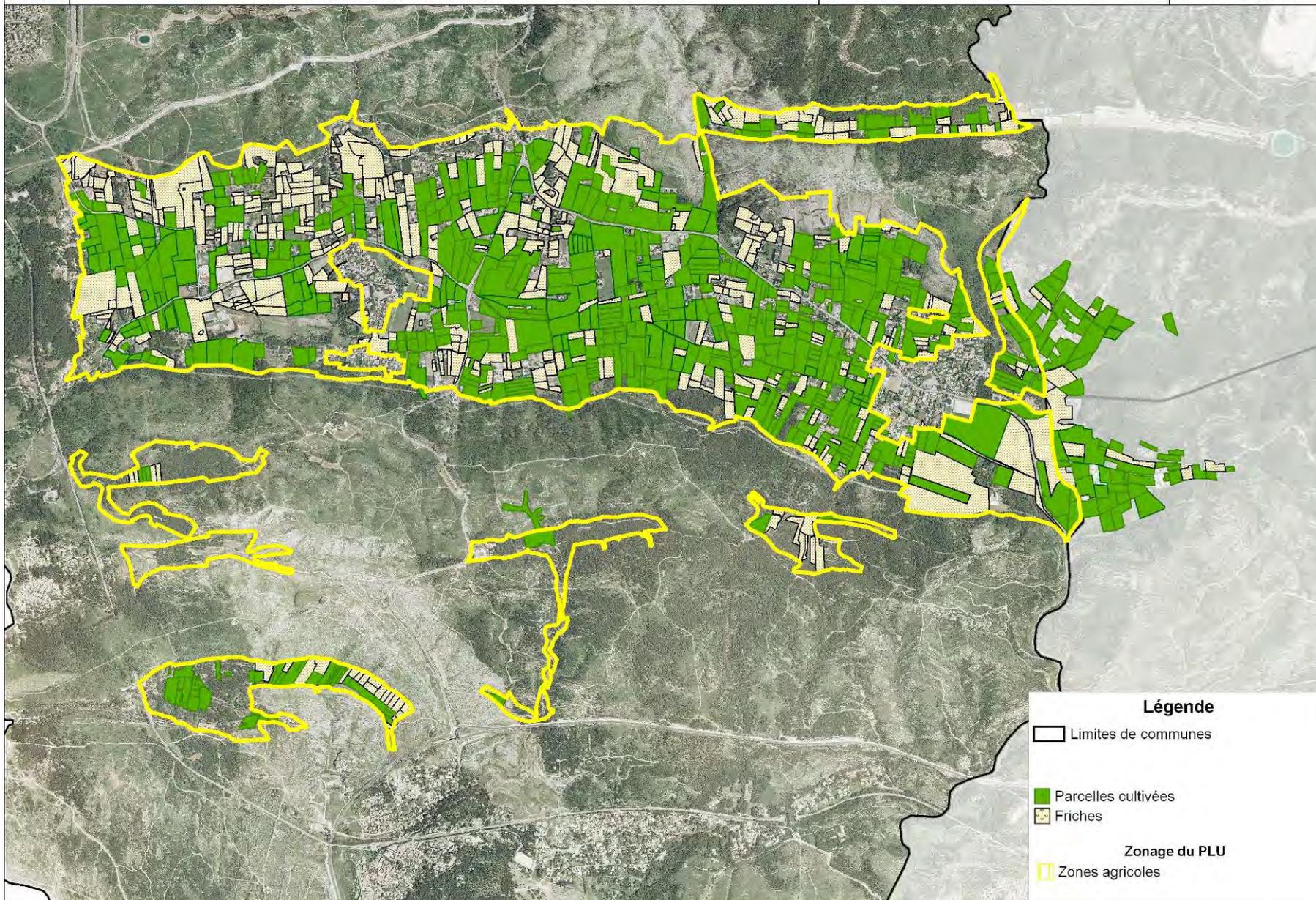
Parcelles cultivées et en friche 2008

-Plaine de Saint Pierre-Saint Julien-

Fond : BD ORTHO 2003 © - © IGN / PFAR CRIGE 2000
Sources : Chambre d'Agriculture 13-Mairie de Martigues
Date d'édition : 16/04/2009

Echelle : 1/20 000

0 400 m



Légende

▭ Limites de communes

■ Parcelles cultivées

▨ Friches

Zonage du PLU

▭ Zones agricoles

4.1.7 Les parcelles des Plâtrières Lafarge : mises à dispositions précaires mais cultivées

Les Plâtrières LAFARGE sont propriétaires d'une centaine d'hectares dans la plaine de Saint Julien – Saint Pierre. Le statut de ces terrains diffère selon la date et le mode d'exploitation du sous-sol qui induit des risques d'effondrement sur certaines zones plus ou moins importants. La zone centrale à haut risque est clôturée. Les zones cultivables sont mises à disposition à titre gracieux aux agriculteurs, sur la base d'une convention annuelle, donc en exploitation précaire. Ce mode de fonctionnement est un impératif pour LAFARGE qui souhaite pouvoir récupérer le plein usage de ces terrains à n'importe quel moment. Le potentiel de gypse de qualité y est encore important même si son exploitation n'est pas d'actualité.

LAFARGE souhaite que ses parcelles soient entretenues. C'est pourquoi, il propose leur mise en culture par des agriculteurs avec cependant deux contraintes qui sont liées : la précarité de la mise à disposition et l'impossibilité de plantations pérennes telles que la vigne et l'olivier. Cependant, à titre exceptionnel, LAFARGE a autorisé la plantation d'une vigne et l'implantation d'un centre équestre assorti d'une mise à disposition de 9 ans.

LAFARGE met à disposition près de 43 ha à six agriculteurs pour des surfaces entre 3,7 et 10 ha chacun et à quatre autres sur de très petites surfaces. La majeure partie est en céréales ou en pâturages. Certaines parcelles sont occupées par des pensions pour chevaux ou centre équestre. Quelques vignes existent.

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser et à ce que laissait entendre les études précédentes, LAFARGE entretient un vrai contact avec les agriculteurs sur la zone et a le souci de mettre en culture le maximum de terres.

Les 19 ha clôturés le sont en raison d'instabilités potentiellement dangereuses des terrains. La mise en culture sur cette zone n'est donc pas envisageable. Pour ce qui est des friches, elles s'expliquent soit par le fait qu'elles ne sont pas mises à disposition d'un agriculteur, mais surtout parce que l'agriculteur bénéficiaire de la mise à disposition n'en profite pas. (éloignement, isolement et exigüité desdites parcelles).

De plus, le passage occasionnel du troupeau de chèvres assure un entretien de ces friches.

PARCELLES RELEVÉES En propriétés de LAFARGE	
Clôturées	19 ha
Forêt	3 ha
Friche	14 ha
Oliviers	1 ha
Vigne	6 ha
Chevaux	11 ha
Pâturage	5 ha
Céréales	19 ha



Photos CA 13 : Parcelles des plâtrières Lafarge, prairie et vignes





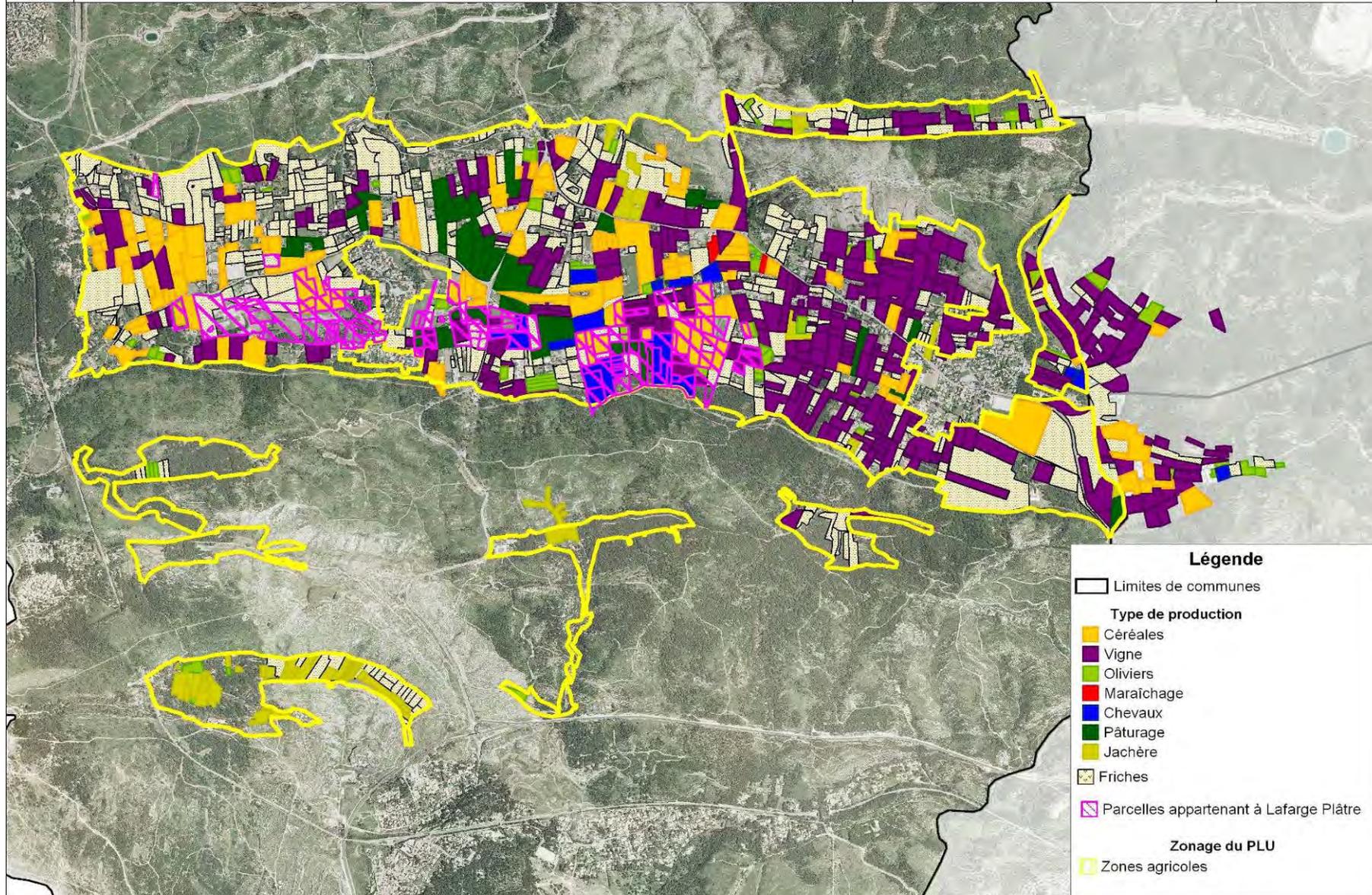
Parcelles appartenant à Lafarge Plâtre

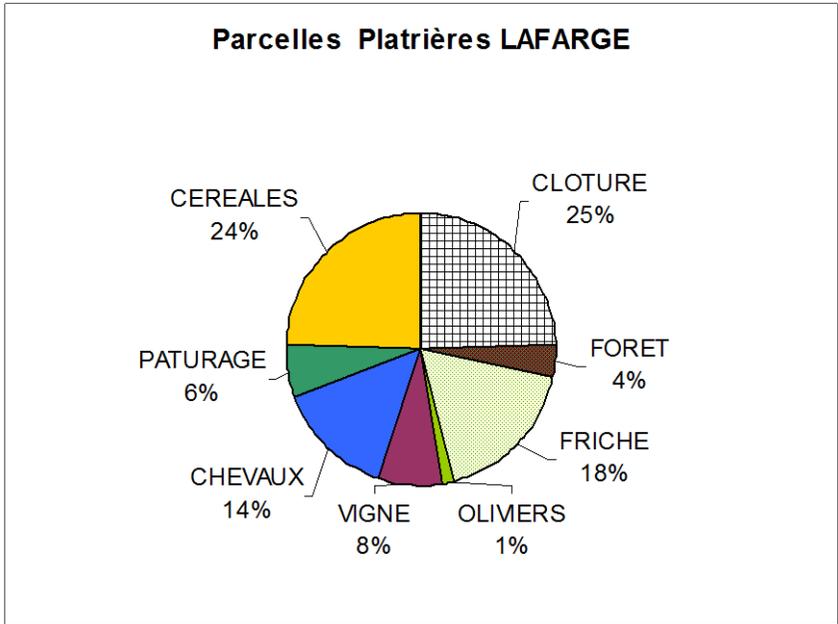
-Plaine de Saint Pierre-Saint Julien-

Fond : BD ORTHO 2003 © - © IGN / PFAR CRIGE 2000
Sources : Chambre d'Agriculture 13-Mairie de Martigues
Date d'édition : 14/04/2009

Echelle : 1/ 20 000

0 400 m





4.1.8 Les parcelles municipales très peu cultivées

La superficie totale des parcelles communales sur la plaine est de 23,5 ha. C'est une opportunité pour la commune qui peut ainsi s'appuyer sur un potentiel pour développer des initiatives visant à créer une réelle dynamique et lever certains freins au développement de l'agriculture sur la plaine.

- **5,5 ha sont en friche**, ce sont des parcelles non cultivées depuis au moins deux ans, dont la remise en culture serait facile pour un coût relativement faible.
- **11,8 ha sont boisées mais mobilisables** pour un coût plus élevé qui varie en fonction de la densité du boisement.
- **3,2 ha sont cultivées** soit en céréale soit en vigne
- **ha sont en colline** dont la remise en culture sera très difficile.

Tableau présentant l'occupation du sol des parcelles communales ci-contre

Section	N°	Superficie en m²	Lieu-dit	Occupation du sol
DK	2p	93 180	La Gatasse	Boisé mais potentiel
DO	47	24 530	Saint Julien	Boisé mais potentiel
DO	461	3 614	Valtrède Nord	Boisé mais potentiel
DP	30	12 470	Les Tourrels	Colline
DP	89	10 700	Les Tourrels	Boisé mais potentiel
DR	12	6 600	Cormes	Colline
DR	13	9 060	Cormes	Friches
DT	7	4 835	Les Platrières	Vignes
DT	443	16 972	Les Platrières	Friches
DT	445	11 740	Les Platrières	Friches
DW	201	1 300	Les Férauds	Friches
DW	238	10 723	Les Férauds	Boisé mais potentiel
DW	239	8 607	Les Férauds	Boisé mais potentiel
DW	324	2 578	Les Férauds	Céréales
DX	168	16 350	Font de Maure Ouest	Friches
DY	118	4 810	Vallon de la Myale	Boisé mais potentiel

4.1.9 Les cas des fonds de vallon

Les fonds de vallons (sauf Valtrède) ont deux particularités : l'accessibilité et les objectifs de réserve de faune pour les chasseurs (le cas du vallon de la Marrane, le plus grand, est emblématique). Les céréales sont préférées par les chasseurs car elles abritent plus facilement le gibier. Les oliviers sont moins recherchés. Cela dit, l'agriculteur arrête de cultiver les parcelles de ce vallon dès cette année. Seuls quelques mètres carrés de terre ont été labourés, de façon éparse dans le vallon. **Le maintien de l'ouverture du vallon est clairement remis en question.** Pour autant, la culture de l'olivier dans cette zone serait un enjeu important pour la défense des forêts contre l'incendie, tout comme les autres vallons, notamment celui de Valtrède. **Le vallon de Valtrède** bénéficie d'un accès plus aisé, c'est certainement une des raisons pour lesquelles il bénéficie des mêmes caractéristiques que la plaine. Il alterne vigne, oliviers mais aussi des friches. Des plantations très bien entretenues côtoient des parcelles envahies par des broussailles, voire des jeunes pins qui poussent d'autant plus vite qu'ils trouvent des terrains fertiles.

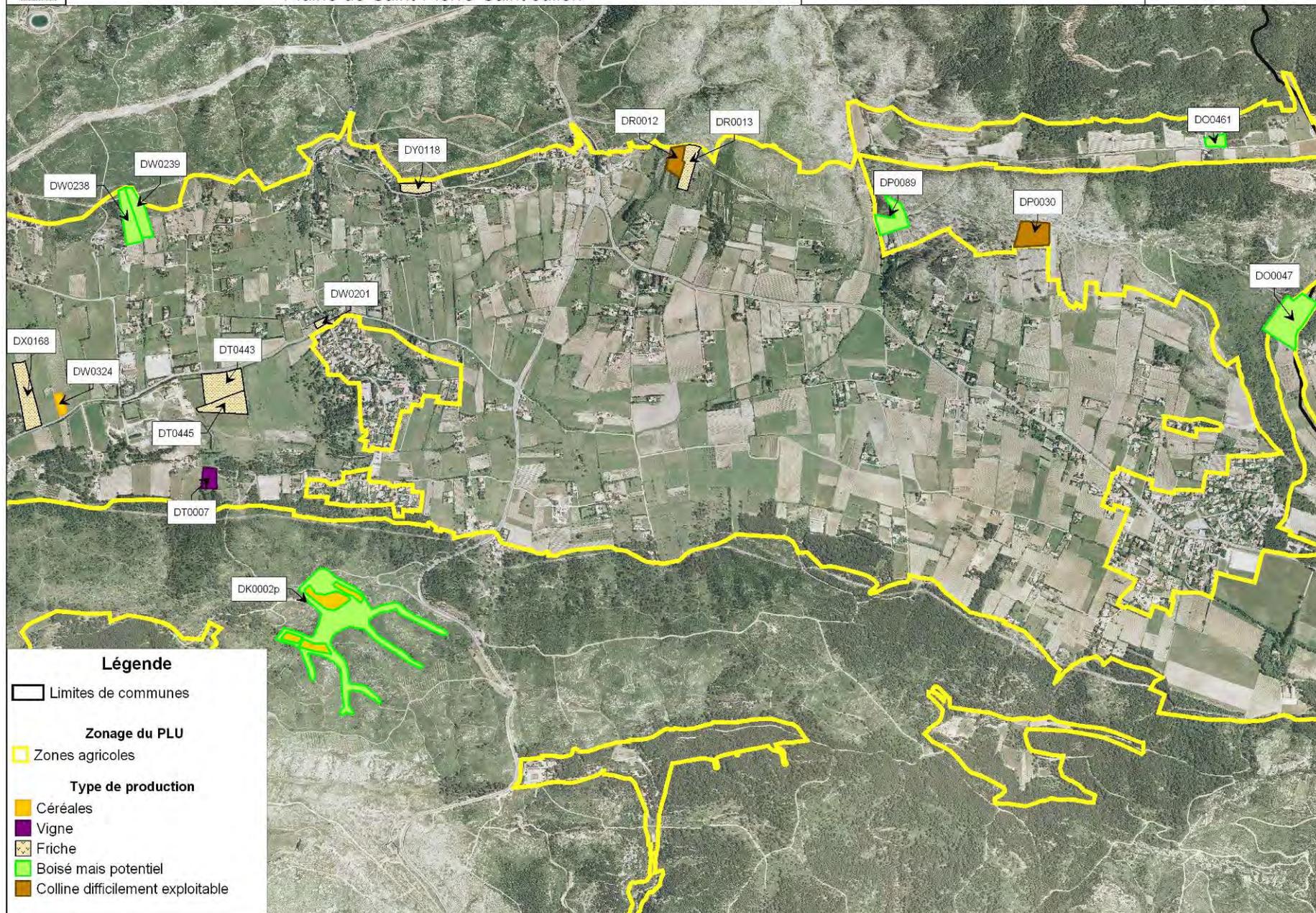
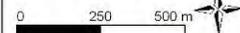


Occupation du sol des parcelles communales à vocation agricole

-Plaine de Saint-Pierre-Saint Julien-

Fond : BD ORTHO 2003 © - © IGN / PFAR CRIGE 2000
Sources : Chambre d'Agriculture 13-DGI
Date d'édition : 12/05/2009

Echelle : 1/13 854



Légende

- ▭ Limites de communes
- Zonage du PLU**
 - ▭ Zones agricoles
- Type de production**
 - ▭ Céréales
 - ▭ Vigne
 - ▭ Friche
 - ▭ Boisé mais potentiel
 - ▭ Colline difficilement exploitable



Photo CA 13 : Un excellent pare-feu



La plaine agricole Saint-Julien Saint-Pierre : le seul espace ouvert dans le massif de la Nerthe (hors mis les carrières)



Photo CA 13 : Mosaïque de cultures



Photo CA 13 : Vallon de Valtrède – espace ouvert grignoté par la forêt

Les fonctions de l'agriculture de la plaine Saint Julien – Saint Pierre

4.2 Les enjeux : maintenir l'intégrité de la plaine : composante majeure du territoire aux fonctions multiples

Par sa situation, sa dimension et sa fonction, la plaine de Saint Julien – Saint Pierre concilie différentes fonctions essentielles au territoire :

4.2.1 Le développement d'une activité économique

Le développement d'une activité économique qui bénéficie d'un marché porteur et créatrice d'emplois. Les nouveaux modes de commercialisation en circuits courts mettent en évidence la demande forte d'une clientèle de proximité qui recherche la qualité, la fraîcheur, la traçabilité, le contact humain et une éthique de consommation.

4.2.2 La mise en valeur d'un terroir à haute valeur ajoutée

Trois AOC sont présentes de manière significative sur ce territoire et la clientèle est de plus en plus soucieuse de la qualité des produits consommés. Les habitudes de consommation changent. Le vin devient un produit festif et de moins en moins un produit de consommation courante. C'est pourquoi les consommateurs recherchent un produit de bonne qualité qui peut être dégusté en famille ou entre amis. L'AOC répond parfaitement à cette demande.

4.2.3 Le maintien d'un paysage unique

Le maintien d'un paysage façonné par l'agriculture qui marque **une des composantes de l'identité de ce territoire**. Malgré les friches, la plaine offre toujours un paysage unique grâce notamment à la diversité des cultures, vigne, céréales, prairies, oliviers. Les oliviers sont présents en petite quantité mais sur l'ensemble du territoire sous forme d'alignement séparant ainsi deux parcelles ou longeant les chemins ou les routes. Parfois même, ils sont maintenus au cœur des vignes. Ils participent ainsi à la structuration d'un paysage très original qu'il s'agira de préserver.

4.2.4 Consolider le lien social et culturel

Un lien social et culturel entre citoyens et agriculteurs qui pourrait s'effiloche par la marginalisation d'une agriculture de proximité alors même qu'un grand nombre de citoyens souhaitent maintenir des liens forts avec l'agriculture et les produits qu'elle est susceptible de leur proposer. A cet égard, l'essor des groupes de consommateurs associés à un producteur afin de bénéficier d'un panier de produits issu de l'exploitation est très significatif. Les consommateurs s'engagent à acheter un panier. Le producteur s'engage à le livrer dans un local défini ou sur le siège de l'exploitation. En général l'agriculteur s'engage aussi à utiliser des méthodes culturales proches de l'agriculture biologique. De ces échanges peut naître une plus grande sensibilisation à la protection de l'environnement.

4.2.5 La préservation de la biodiversité

Cette plaine constitue un site unique entouré d'espaces boisés. Elle constitue un espace ouvert grignoté par la forêt. Pourtant elle participe à la diversité des paysages mais aussi à la **biodiversité des espèces animales et végétales**. Le diagnostic écologique du massif de la Nerthe réalisé par Eloïse VANDERPERT co-dirigée par l'Université Paul Cézanne et ECOMED confirme que : « *le maintien de l'ouverture ce secteur est favorable à une faune et une flore spécifique tant que les cultures sont réalisées de façon extensive et sans trop d'intrants ou de pesticides. Il faut donc veiller à ce que ce secteur ne subisse pas de modification à l'avenir et soit même valorisé en étant intégré dans une gestion globale du massif* ».

4.2.6 Un excellent pare-feu

Cette plaine constitue **un excellent pare feu** contre les incendies qui sera d'autant plus efficace qu'elle est valorisée au mieux. Il s'agit du seul espace ouvert hors mis les carrières dans le massif de la Nerthe capable, par sa dimension de stopper un incendie.

Il ne s'agit pas ici d'occulter l'intérêt d'une gestion du massif contre l'incendie tel que le débroussaillage ou le sylvopastoralisme nécessaires pour éviter les départs de feu ou leur propagation dans certains secteurs mais de mettre en avant un site essentiel pour protéger un massif de plus de 16000 ha.

La dynamisation agricole de la plaine relève donc de l'intérêt collectif. Il ne faut pas cependant sous estimer la difficulté de la mise en place d'une action qui touche au foncier. La réticence des propriétaires sera grande. C'est pourquoi, il serait nécessaire que l'animation foncière soit accompagnée d'une information auprès des propriétaires, de la démarche entreprise par la collectivité et des objectifs poursuivis.

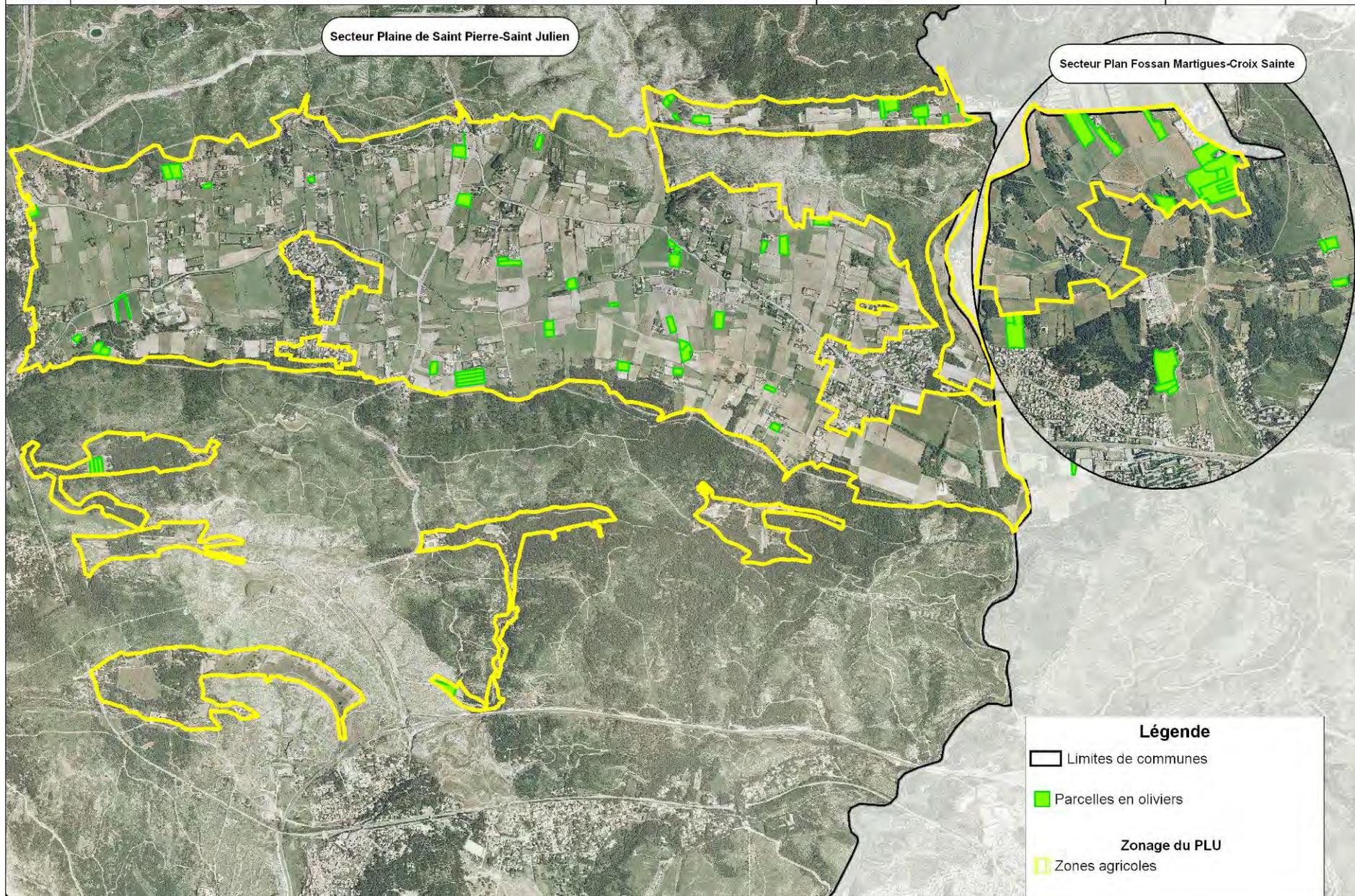


Parcelles en oliviers

Fond : BD ORTHO 2003 © - © IGN / PFAIR CRIGE 2000
Sources : Chambre d'Agriculture 13-Mairie de Martigues
Date d'édition : 14/04/2009

Echelle : 1/ 20 000

0 400 m



5- LA PERTINENCE D'UN MOULIN A HUILE COMMUNAL A MARTIGUES

5.1 Une culture oléicole contrastée à l'image de l'agriculture martégale

Sur Plan Fossan Martigues : une logique économique d'intégration, de la production à la commercialisation

Les plantations sont regroupées sur des parcelles relativement grandes dans le souci d'une productivité. Elles sont en pleine production ou en devenir. La volonté est d'abord de rentabiliser la production ce qui n'empêche pas la passion des agriculteurs pour cette culture.

La surface plantée en oliviers est de 28 ha dont 7 ha en haute densité, ce qui représente

15 000 oliviers pour une quantité de production équivalente à 20 tonnes. Une part significative des plantations est encore jeune, c'est pourquoi les quantités de production sont encore faibles par rapport aux surfaces plantées.

Les deux agriculteurs professionnels ont chacun leur moulin privé. Ils transforment donc leurs olives en priorité et commercialisent eux-mêmes leur huile en circuit court.

Ces deux oléiculteurs sont donc totalement indépendants du futur moulin et ne pensent pas qu'il leur fera concurrence dans l'avenir. En effet, ils sont autonomes de l'approvisionnement en olives à la vente de l'huile.

Sur Saint Julien – Saint Pierre : les oliviers structurent le paysage malgré une présence relative

Les oliviers sont dispersés sur toute la plaine sur de petites parcelles. Le plus souvent, ils sont en alignement, soit en délimitation d'une parcelle de vigne, soit ils bordent un chemin.

C'est à la fois une force et une faiblesse. Cette mosaïque entre céréales, vigne et oliviers en alignement présente une qualité paysagère indéniable à la plaine. Pour autant, ces oliviers sont souvent mal entretenus et peu productifs. Ils ont aux yeux des agriculteurs, un intérêt patrimonial et affectif plus qu'économique. Quelques parcelles ont été plantées récemment en traditionnel ce qui permet de valoriser le paysage tout en ayant la volonté d'une certaine rentabilité.

Compte tenu de la dispersion des oliviers et de leur mode de plantation, nous avons évalué la surface en fonction du nombre d'oliviers. Nous avons relevé 4000 oliviers ce qui représente une surface équivalente à 18 ha compte tenu du mode de plantation.

Le volume de production se situe entre 25 et 40 tonnes selon les années.

Ce faible volume est dû au fait que les producteurs n'ont pas comme priorité le rendement mais plutôt le maintien du patrimoine. Ils n'ont pas investi dans l'irrigation de leur plantation. Ils sont plus ou moins qualifiés pour le suivi de cette production.

Ils apportent leurs olives pour transformation principalement à quatre moulins : Aureille, Mouriès, Grans et Velaux ce qui représente une forte contrainte pour eux.



Photo CA 13 : Secteur Plan Fossan Martigues – Croix Sainte : oliviers haute densité



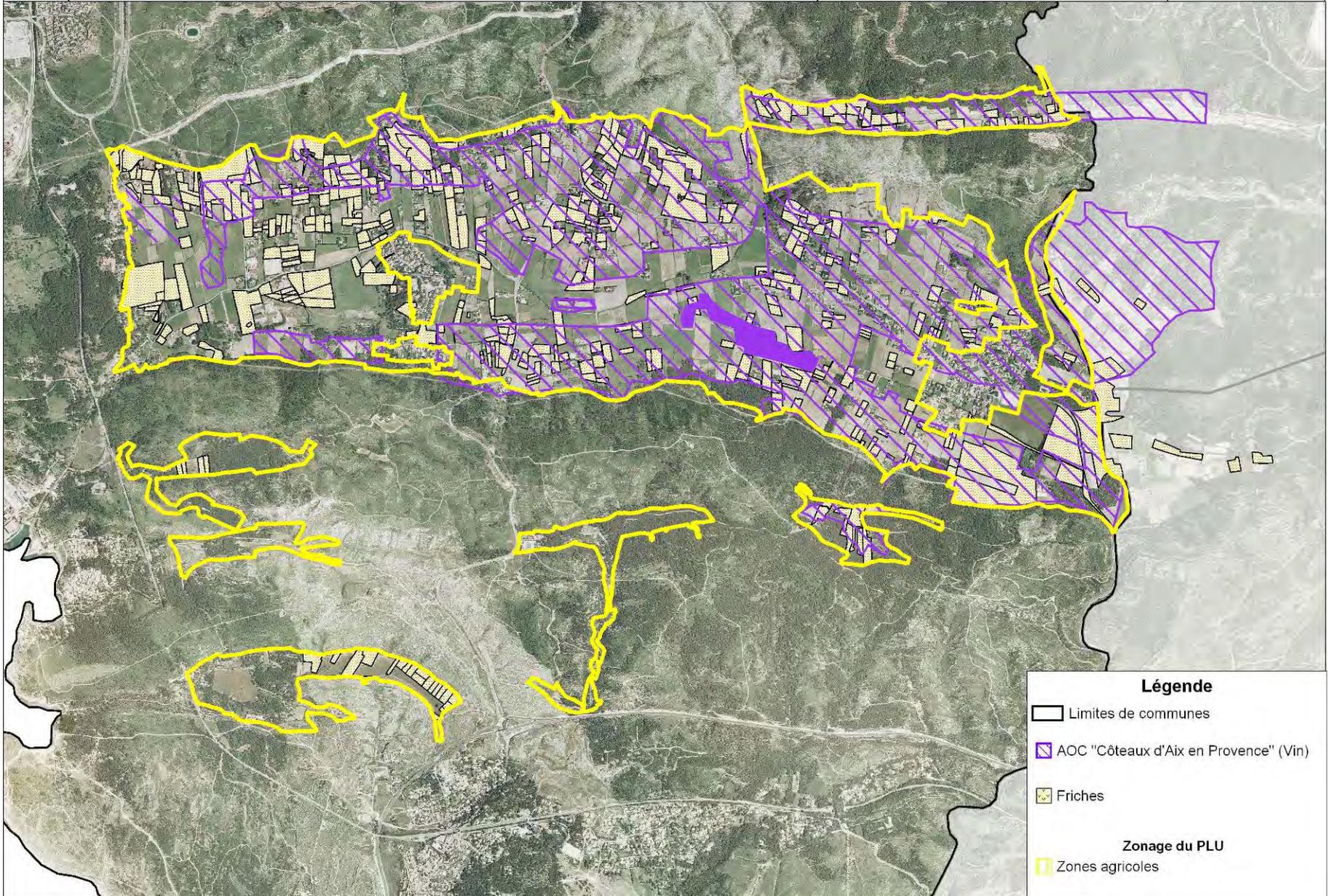
Photo CA 13 : Plaine Saint-Julien - Saint-Pierre : alternance de rangées d'oliviers et de vignes



Situation des friches dans le périmètre AOC Côteaux d'Aix-en-Provence -Plaine de Saint Pierre-Saint Julien-

Fond : BD ORTHO 2003 © - © IGN / PFAR CRIGE 2000
Sources : Chambre d'Agriculture 13-Mairie de Martigues
Date d'édition : 15/04/2009

Echelle : 1/ 20 000
0 400 m



Légende

- Limites de communes
- AOC "Côteaux d'Aix en Provence" (Vin)
- Friches

Zonage du PLU

- Zones agricoles

5.2 Les producteurs d'olives de la plaine de Saint Julien – Saint Pierre en attente du moulin communal !!!

Les producteurs de la plaine de Saint Julien – Saint Pierre se sont largement prononcés en faveur d'un moulin à proximité de leur lieu de production.

L'éloignement des moulins qui réceptionnent les olives actuellement est une forte contrainte pour les producteurs. Une fois arrivés, ils doivent parfois subir des files d'attente relativement longues pendant les périodes d'affluence et souvent pour des apports relativement faibles.

Certains font référence à l'ancien moulin de Martigues et souhaiteraient que cette activité soit reprise.

Quelques producteurs interrogés ont des attentes en terme d'aide à la commercialisation. Ils espèrent que le moulin les aidera à mieux valoriser leur produit.

La plupart ont une attente très forte sur l'engagement du moulonnier. Ils pensent qu'il devra être fortement impliqué et devra faire preuve de professionnalisme.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé d'attentes techniques. Curieusement, très peu d'entre eux souhaitent de l'huile de leurs propres lots.

5.3 Le potentiel de mise en production de nouvelles oliveraies existe

Cartographie croisée friche/enjeux

Voir carte « Situation des friches dans le périmètre AOC Coteaux d'Aix en Provence – Plaine Saint Julien – Saint Pierre ».

Cette carte fait apparaître les friches dans la zone agricole du PLU. Nous avons tracé le périmètre de l'AOC vin «Coteaux d'Aix en Provence» afin de mettre en évidence la situation des friches par rapport à ce périmètre. Nous constatons que les friches sont présentes sur l'ensemble du territoire qu'il soit en AOC vin ou pas et de façon très dispersées et très importantes à savoir 221 ha.

Il pourrait être envisagé de privilégier la plantation d'oliviers hors zone AOC vin dans la mesure où les producteurs peuvent bénéficier de l'AOC « Huile d'Olive d'Aix en Provence » sur tout le territoire agricole. Cela dit, la surface en friche dans l'aire AOC « Vin » est de 148 ha. Son importance est telle que le développement de la culture de l'olivier sur l'aire AOC « vin » ne devrait pas être un frein au développement de la vigne en AOC. Il pourrait même être un facteur à la mise en place d'une dynamique qui favoriserait des nouvelles plantations de vigne.

En effet, la culture de l'olivier et de la vigne sont très complémentaires au niveau de la gestion du temps de travail. **La récolte et la taille étant réalisées à des périodes différentes.**



Photo CA 13 : Point de vente d'huile d'olive au sein de la cave coopérative vinicole



Photo CA 13 : Friche dans plaine de Saint-Julien Saint-Pierre

5.4 Les potentialités d'approvisionnement du pourtour de l'Etang de Berre (AFIDOL)

Rappel de quelques données économiques.

Actuellement, dans le monde, sont produits tous les ans 2,8 à 3 millions de tonnes d'huiles d'olive.

Parallèlement, la consommation mondiale d'huile d'olive est en adéquation à peu près parfaite avec la production.

L'Europe est le principal contributeur pour la production mondiale d'huile d'olive avec 70% à 75% de celle-ci.

En Europe, actuellement, les pays qui produisent de l'huile d'olive sont :

- L'Espagne : premier producteur mondial avec des chiffres qui oscillent entre 1,2 millions de tonnes et 1,5 millions de tonnes d'huile d'olive par an,
Le lecteur conservera à l'esprit qu'un litre sur deux d'huile d'olive dans le monde est produit dans la péninsule Ibérique.
- L'Italie avec 500 000 tonnes d'huile d'olive en moyenne,
- La Grèce, 300 à 400 000 tonnes,
- Le Portugal avec 40 000 tonnes,
- La France, 5000 tonnes,
- La Slovénie,
- Chypre,
- Malte.

Tous les pays du pourtour méditerranéen ont une économie liée à l'olivier.

Ces pays sont de plus en plus attirés par la conclusion d'accords avec l'Europe ; accords Euroméditerranéens qui donneraient certains droits à frais de douane partiels ou nuls.

Actuellement, d'ailleurs, des accords existent entre l'Europe et la Tunisie pour l'huile d'olive.

Ces accords autorisent l'exportation vers l'Europe d'un quota d'huile d'olive à taux de douane réduit.

Par ailleurs, ce même pays peut bénéficier de quantités supplémentaires d'exportation d'huiles d'olive vers l'Europe dans le cadre de la procédure dite de « Transfert de perfectionnement actif ».

Le Maroc et la Turquie sont deux pays très intéressés par ce type d'accord. Au-delà de la Méditerranée, l'olivier est cultivé au Mexique, en Californie aux U.S.A., en Argentine, en Uruguay, en Australie, en Afrique du Sud et un peu en Chine.

Les produits issus de l'olivier sont considérés comme produits de base au niveau de l'alimentation. Ils sont gérés dans une nomenclature qui fait l'objet d'un accord mondial conclu dans le cadre des accords du Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D).

Cet accord est mis en œuvre par le Conseil Oléicole International dont le siège est installé à Madrid.

Le mécanisme des prix.

Dès la constitution de l'Europe, à l'issue de la signature du Traité de Rome en 1958, la Commission des Communautés Européennes, dont la mission consistait à mettre en place un dispositif d'encouragement à la production agricole capable de subvenir aux besoins alimentaires des européens.

Le principe de l'Organisation Commune de Marché (O.C.M) adapté à l'olivier a été créé par un mécanisme de prix annuels mettant en avant le fait que le prix indicatif à la production (prix de revient) est supérieur au prix de marché, d'où l'attribution d'aides à la production basées sur les déclarations de production réelle.

A ce mécanisme, un certain nombre d'autres dispositifs pour réguler les stocks ont contribué globalement à faire de ces huiles d'olive un produit économique à part entière générant de l'emploi dans des secteurs géographiques du Sud de l'Europe dépourvus généralement d'activité industrielle.

La réforme de ce système a été opérationnelle en 2005, le régime de soutien à l'agriculture par l'Europe est aujourd'hui unique, c'est à dire que l'Europe accorde un soutien à l'entretien de la surface sur la base de droits historiques et non plus par un régime encourageant la production.

Actuellement, les mercuriales pour l'huile d'olive vierge à l'état brut, c'est à dire non conditionnée, se situent aux alentours de 2,50 € le litre.

L'Huile d'Olive de France

Le gel de 1956 a bien failli occasionner la disparition de la consommation des huiles d'olive en France.

Les différentes mesures adoptées par la France et l'Europe ont alors relancé la production.

Pendant longtemps, de 1975 à la fin des années 1980, la production d'huile d'olive en France ne dépassait pas les 2000 tonnes.

Depuis 1990, les nouveaux vergers installés ont progressivement porté cette production à près de 5000 tonnes aujourd'hui, avec une évolution prochaine attendue à 7000 tonnes.

Un million d'oliviers ont globalement été installés en France au cours des douze dernières années. Aujourd'hui, nous cultivons 5 millions d'oliviers.

Le prix de revient de nos huiles d'olive françaises, dans un système de production traditionnel de vergers dits « Plein Vent », est d'**environ 9 € le litre** pour le producteur.

Dans ces conditions, il importe d'apporter un plus à la diffusion de ce produit qui pour l'instant se situe encore dans un marché de niche.

C'est pour cela que les notions de Vente Directe permettant une explication du produit à l'acheteur sont fondamentales.

Par ailleurs, huit bassins de production ont aujourd'hui obtenu une Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.) pour leurs huiles d'olive très typiques.

Il s'agit de :

- Nyons,
- Nîmes,
- Vallée des Baux de Provence,
- Aix en Provence,
- Haute Provence,
- Provence,
- Nice,
- Corse.

De façon complémentaire et après avoir obtenu la modification de la réglementation sur l'origine du produit, qui reconnaît désormais que l'origine de l'huile d'olive est liée au pays d'origine de la matière première (en l'occurrence l'olive), les marques semi-figuratives, Huile d'Olive de France, Olive de France, ont vu le jour.

Tous ces outils ne doivent pas laisser croire que le marché est ouvert sans réserve.

Actuellement, avec les prix de revient élevés constatés en France, l'oléiculture de ce pays doit se tourner vers des marchés à forte image, désignés « Up » et « Up Premium » par les spécialistes du merchandising.

La conquête de ces nouveaux marchés ne peut être obtenue que par un résultat d'alliance des opérateurs.

Au cours des 30 dernières années, la consommation d'huile d'olive de France est passée annuellement de 23 000 tonnes à 100 000 tonnes de nos jours avec une spécialité : le consommateur français ne consomme, à 98% ou 99%, que des huiles d'olive vierge extra.

Actuellement, 95 % de la consommation des huiles d'olive provient de mélanges d'huiles en provenance d'Espagne, d'Italie, de Grèce et de Tunisie.

L'oléiculteur

Nous estimons à 22 ou 23 000, le nombre d'oléiculteurs en France.

Lorsque nous prononçons le terme « oléiculteur », il s'agit d'un cultivateur d'oliviers, qui entretient quelques oliviers dans son jardin, ce chiffre pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers.

En aucun cas, un oléiculteur ne peut être assimilé automatiquement à un agriculteur tel que défini en France.

Il apparaît que seulement 6 à 7 % des oléiculteurs ont le statut d'agriculteur, les autres répondent à la définition européenne de l'agriculteur : celui qui cultive la terre en vue d'en retirer un produit.

Pourquoi donc maintenir dans les statistiques autant d'individus qui n'ont qu'un lien très éloigné avec les préoccupations du monde de l'agriculture ?

En fait, cette accroche est liée au fait que la récolte d'olives, pour devenir de l'huile d'olive, passe impérativement par un goulot d'étranglement, un point obligé que l'on appelle « Le Moulin à Huile ».

Tous les produits récoltés par des oléiculteurs amateurs ou professionnels doivent obligatoirement répondre à la notion d'alimentarité.

L'huile d'olive remise par le responsable du moulin au propriétaire des olives ou au consommateur doit être de Qualité Alimentaire, c'est à dire, vierge ou vierge extra.

Il est interdit à tout responsable de moulin de remettre au propriétaire des olives, un produit non conforme à la réglementation.

Ce constat sous-entend donc la notion de prévention des risques et le responsable du moulin doit avoir un rôle pédagogique important, en amont, au niveau de la production afin de bien sensibiliser chaque oléiculteur à cette notion d'itinéraire technique conduisant ainsi à l'obtention d'un produit de qualité alimentaire.

Le potentiel de production

Nous publions ci-après les seuls chiffres existant qui résultent du travail dont l'Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures (O.N.I.G.C.) avait la charge dans le cadre de l'O.C.M. (Organisation Commune des Marchés) Huile d'Olive jusqu'à sa réforme en 2005.

Il est fait état dans ce tableau du potentiel oléicole recensé dans les communes du pourtour de l'Etang de Berre.

Par exploitant agricole, il faut entendre oléiculteur selon la définition européenne.

COMMUNE	Nombre Exploitants	Nombre d'Oliviers	Nombre d'Oliviers plantés avant le 01/11/95	Nombre d'Oliviers plantés entre le 01/11/95 et 30/04/98	Nombre d'Oliviers plantés entre le 01/05/98 et 31/10/98	Nombre d'Oliviers plantés après le 01/11/98
BERRE-L'ETANG	74	19185	11441	3114	104	4526
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	31	2132	1392	263	0	477
CORNILLON-CONFOUX	50	5415	4798	0	0	617
ENSUES-LA-REDONNE	2	26	8	0	0	18
LA FARE-LES-OLIVIERS	289	21275	19270	850	79	1076
FOS-SUR-MER	1	8	8	0	0	0
GIGNAC-LA-NERTHE	15	2828	933	24	0	1871
ISTRES	40	11809	6734	222	0	4853
LANCON-PROVENCE	207	53905	42309	1931	1726	7939
MARIGNANE	16	581	577	4	0	0
MARTIGUES	62	7866	2700	1798	0	3368
MIRAMAS	45	3923	3819	13	1	90
PORT-DE-BOUC	3	1458	110	776	0	572
ROGNAC	42	6543	5806	442	0	295
SAINT-CHAMAS	81	12913	10362	1694	0	857
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	36	54881	35812	1080	0	17989
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	15	3286	431	510	0	2345
SALON-DE-PROVENCE	60	11449	8178	86	90	3095
SAUSSET-LES-PINS	6	237	136	0	0	101
VELAUX	190	23951	21202	522	10	2217
VITROLLES	26	1384	1361	21	0	2
TOTAL	1291	245055	177387	13350	2010	52308

Ce nombre de producteurs n'est pas exhaustif puisqu'à la différence de la vigne, les déclarations d'oliviers n'avaient qu'un caractère volontaire lié à l'obtention du soutien en faveur de l'huile d'olive produite.

Nous dénombrons ainsi près de 245 000 oliviers dans ce secteur.

A ces chiffres, il convient de rajouter au moins 20% d'oliviers qui sont entre les mains d'« oléiculteurs » n'ayant jamais rien déclaré, se contentant de la cueillette et d'une production d'huile d'olive auto consommée.

Nous devons ajouter à cela d'autres potentialités qui apporteront une partie de leur production au moulin de Martigues dans la mesure où ce dernier commercialise de l'huile d'olive durant une partie de l'année.

Le seul potentiel oléicole du pourtour de l'Etang de Berre permet d'affirmer un chiffre annuel de l'ordre de 3500 à 4000 tonnes d'olives.

Un projet de moulin sur Martigues devrait être capable de traiter en vitesse de croisière 100 tonnes d'olives, ce qui représente aux alentours de 3% du potentiel établi.

Cette démarche devra être accompagnée d'un effort de commercialisation, utilisant les différents signes de qualité disponibles.

De même, le moulin de Martigues devra développer une action pédagogique auprès des propriétaires actuels et futurs d'oliviers en vue de leur entretien.

Il existe donc en première analyse un potentiel oléicole suffisant pour créer un moulin à huile d'olive sur Martigues.

5.5 Un projet pertinent et opportun pour la filière oléicole

Le lecteur peut s'interroger sur la validité d'un tel projet de création d'un moulin à huile communal, compte tenu de l'activité concurrente existant sur les autres secteurs de l'Etang de Berre.

Il faut cependant comprendre qu'actuellement, l'activité de production d'huile d'olive ne constitue pas une fin en soi. Tout l'enjeu d'un tel projet est aujourd'hui basé sur la capacité de diffusion des produits issus de l'activité au travers d'itinéraires valorisants.

Martigues s'inscrit dans ces itinéraires avec une possibilité de commercialisation, sur des circuits courts, des huiles d'olive locales auprès d'une clientèle dont l'existence n'est pas à démontrer.

Dans ces conditions, la création d'un moulin à huile communal sur Martigues, ne se place pas de façon concurrentielle aux autres ateliers existants mais représente une pertinence et une opportunité de diffusion de nos productions locales d'huiles d'olive notamment, par rapport au système actuel.

En effet, dans les hypothèses développées dans une seconde partie, nous verrons que sur une activité de 100 tonnes d'olives, 75 tonnes sont issues de domaines oléicoles de moyenne et grande importance, qui trouveront dans le moulin communal de Martigues une réelle opportunité pour diversifier leurs réseaux habituels de commercialisation.



6- METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE : PROPOSITIONS

Bref rappel des enjeux et de la problématique

Nous avons vu que sur Plan Fossan Martigues, les exploitations sont pérennes au niveau de leur outil de production, notamment le foncier. Les débouchés commerciaux semblent assurés grâce à la proximité des consommateurs. Une seule petite incertitude, l'installation d'un jeune agriculteur qui est toujours délicate compte tenu des investissements à réaliser sur l'exploitation.

Peu de friches en zone agricole, on en retrouve par contre en zone ND sur le site des projets de contournement autoroutier de Martigues et du barreau de liaison de la RD5, secteur identifié comme zone à enjeu du point de vue de la défense des forêts contre l'incendie.

Sur la plaine Saint Julien - Saint Pierre, la configuration est différente. Beaucoup de petites exploitations morcelées, exploitées par des agriculteurs âgés sans repreneur. Un enrichissement important dont tout porte à croire qu'il va s'accroître dans les années à venir. Or, l'agriculture dans cette plaine au-delà de l'activité économique qu'elle génère, façonne un paysage de qualité, maintient un espace ouvert dans le massif favorisant la biodiversité, assure une excellente défense en cas d'incendie, favorise le maintien d'une identité du territoire à laquelle les martégaux sont attachés.

Pour que l'agriculture continue d'assurer ces multiples fonctions, la redynamisation de la plaine de Saint Julien – Saint Pierre passe par l'installation de jeunes agriculteurs.

6.1 Créer les conditions d'accueil de jeunes agriculteurs

De nombreux jeunes viennent consulter les organismes agricoles afin de trouver des sites qui leur permettent de développer leur projet d'installation.

Les principaux freins sont :

- l'accès au foncier,
- l'accès à des bâtiments d'exploitation,
- parfois l'accès à des logements de fonction.

6.1.1 Mobiliser du foncier pour installer des jeunes

Les deux céréaliers vont prendre leur retraite dans les prochaines années, ce qui pose la question du devenir d'une centaine d'hectares, à savoir le ¼ des surfaces cultivées à l'heure actuelle auxquelles il faut bien sur ajouter 220 ha de friches.

L'ensemble de ces surfaces permettrait l'installation d'un jeune agriculteur en céréales, idéalement couplées avec un peu de viticulture ou d'oléiculture. Sachant que la plupart des parcelles sont irrigables, une autre option serait d'installer plusieurs jeunes sur des cultures qui nécessitent des surfaces plus faibles comme le maraîchage. Ces jeunes pourraient en complément développer la culture de l'olivier ou de la vigne. Ces deux cultures ne peuvent s'envisager qu'en complément d'une activité agricole telle que le maraîchage rémunérateur à plus court terme. En effet, aussi bien pour la vigne que pour l'olivier, le retour sur investissement s'échelonne entre 10 et 15 ans. Ceci dit, la multiplication des propriétaires, la petite taille des parcelles, leur dispersion et la rétention du foncier par les propriétaires sont clairement identifiés comme des freins à ces installations.

C'est pourquoi une intervention de la collectivité pourrait s'envisager afin d'inciter le déblocage de cette situation.

Cette intervention pourrait prendre la forme d'une animation foncière pour créer des îlots de terres disponibles suffisamment importants afin de constituer le support d'une exploitation viable économiquement. C'est dans ce cadre là que des jeunes pourront être intéressés pour s'installer. Ces îlots pourraient être vendus aux jeunes via un portage réalisé préalablement par la SAFER à la demande de la collectivité, soit par la mise à disposition par bail aux jeunes.



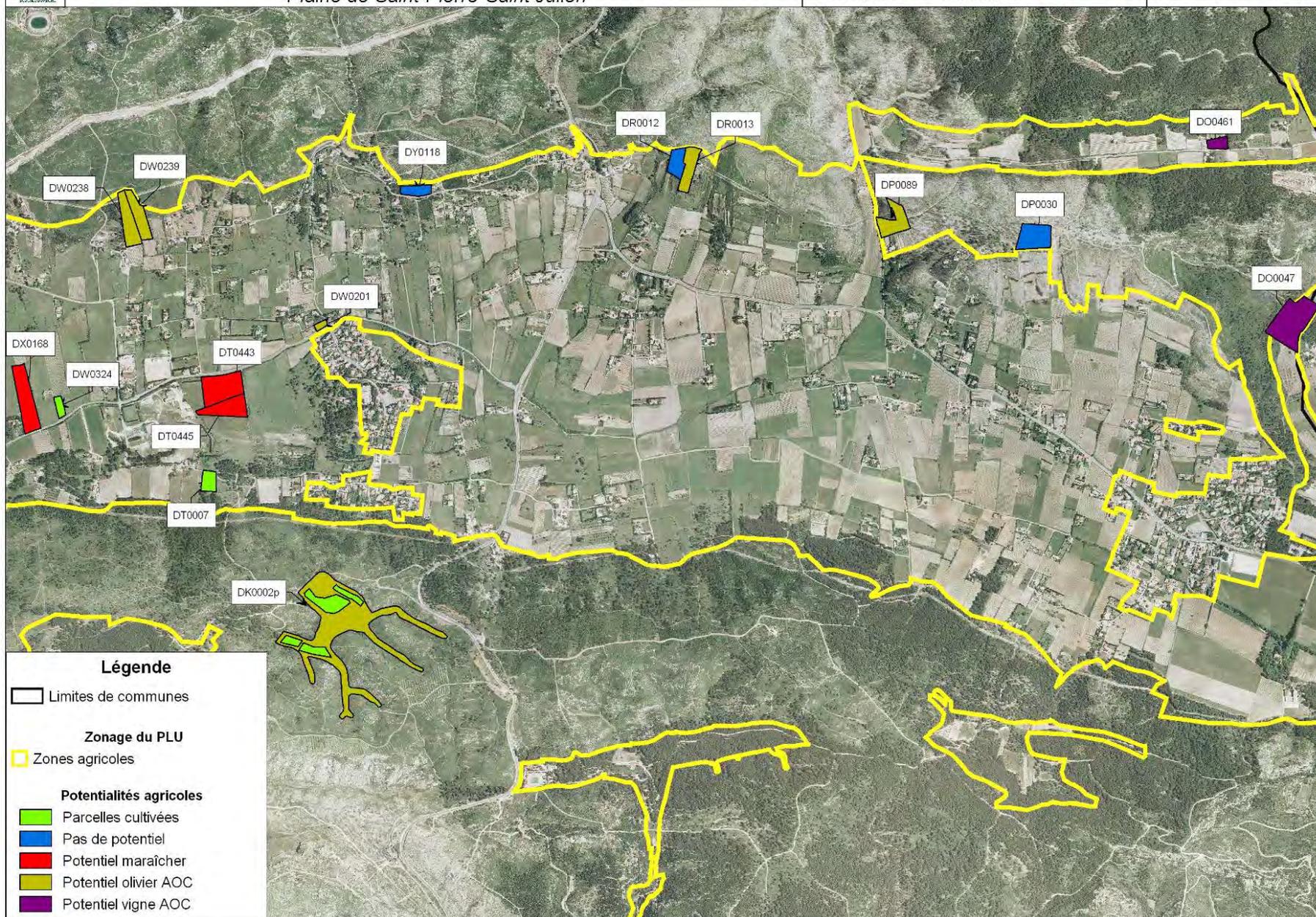
Potentialités agricoles des parcelles communales

-Plaine de Saint-Pierre-Saint Julien

Fond : BD ORTHO 2003® - © IGN / PFAR CRIGE 2000
Sources : Chambre d'Agriculture 13-DGI
Date d'édition : 12/05/2009

Echelle : 1/13 854

0 250 500 m



6.1.1.1 Favoriser le lien entre cédant et candidat à l'installation : le PIDIL

Il est nécessaire pour cela de mettre en place une animation spécifique. Cette animation peut s'appuyer sur la mise en œuvre d'un programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) pour des actions d'animation, de communication et de repérage des exploitations à transmettre.

Plus précisément, **les actions d'animation et/ou de communication** sont les suivantes :

- en faveur des cédants : l'objectif de ces actions est notamment d'encourager l'inscription au Répertoire Départemental d'Installation, de promouvoir le parrainage et plus généralement la transmission à des jeunes agriculteurs.
- en faveur des candidats à l'installation : l'objectif de ces actions est notamment de mieux faire connaître le Répertoire Départemental à l'Installation, de développer des actions d'information notamment auprès de jeunes publics et de publics hors cadre familial sur le parcours à l'installation.

A l'heure actuelle, le répertoire départemental d'installation géré par la Chambre d'Agriculture compte 70 candidats à l'installation pour 10 cédants dans notre département.

Le projet des candidats est mûrement réfléchi.

Ces chiffres montrent le déficit de cédants : il s'agira donc pour Martigues de mettre en œuvre un plan d'information et de communication qui permette de convaincre les cédants.

Ces plans peuvent être développés sur un territoire particulier où les problèmes de transmission sont cruciaux pour son devenir comme à Martigues.

L'Etat peut co-financer en partie ces programmes avec la collectivité qui le souhaite.

La Chambre d'Agriculture peut en partenariat avec la commune déposer une proposition auprès des services de l'Etat.

6.1.1.2 Libérer et stocker du foncier par l'animation foncière : la Convention d'Aménagement Rural

La commune de Martigues a signé une convention d'intervention foncière avec la SAFER qui lui permet d'être informée sur les cessions de terrains en zone agricole ou naturelle. Elle peut ainsi en l'absence d'agriculteur intéressé par l'achat au moment de la vente, se porter elle-même acquéreur et remettre par bail la parcelle à un agriculteur et/ou la lui revendre.

Cette convention a le mérite d'éviter que certaines parcelles perdent leur vocation agricole.

Cependant, il nous semblerait nécessaire qu'elle évolue vers une convention plus dynamique qui permettrait **d'aller au-devant des propriétaires pour leur proposer, soit des échanges de parcelles, soit leur achat afin de constituer des lots homogènes.**

Cette nouvelle convention pourrait aussi **prévoir un stockage de terres** financé par la commune toujours dans l'objectif de constituer des lots suffisants pour des installations viables.

Le PIDIL et la Convention d'Animation Rurale sont très complémentaires. Ces deux actions nécessitent bien sûr une coordination des deux maîtres d'œuvre.

6.1.1.3 Mise à disposition du foncier agricole communal à de jeunes agriculteurs

Après analyse, il apparaît que la plupart des parcelles appartenant à la commune sont en friche mais bénéficie d'un potentiel agricole intéressant. Sur 23 ha, **17.3 ha peuvent avoir un usage agricole** dont le détail est décrit dans le tableau ci-après :

4.5 ha pourraient avoir à première vue une vocation maraîchère. Il semble que les sols sont suffisamment profonds. Des analyses de sols devront confirmer ces propos.

10 ha ont un potentiel oléicole. Ces parcelles bénéficient des AOC Huiles d'Olives et pas de l'AOC « Coteaux d'Aix en Provence », une orientation en oléiculture semble plus pertinente.

2.8 ha ont un potentiel viticole en AOC « Coteaux d'Aix en Provence ». L'aire de cette AOC étant plus restreinte, il nous paraît plus opportun de les affecter à de la vigne.

Ces parcelles pourraient être mises à disposition d'un jeune agriculteur dans le cadre d'une installation

Voir carte des potentialités agricoles des parcelles municipales ci-jointes.

6.1.2 Des jeunes qui s'installent, c'est possible, mais pas sans bâtiment !!!

Comme nous l'avons vu, le foncier est très difficile d'accès pour un jeune qui veut s'installer hors cadre familial. S'il y parvient, se pose la question des bâtiments d'exploitation voire parfois d'un logement de fonction.

Une commune est relativement réticente à délivrer un permis de construire en zone agricole afin de protéger celle-ci de mitages abusifs. Souvent un jeune doit faire ses preuves avant de bénéficier d'une construction.

La mairie propriétaire de foncier dans la zone agricole : une opportunité !

6.1.2.1 La mise à disposition d'une ferme relais

Comme nous l'avons vu, la mairie a l'opportunité de détenir plusieurs parcelles dans la plaine agricole de Saint Julien – Saint Pierre. Certaines de ces parcelles pourraient être utilisées pour la construction de bâtiments agricoles avec ou sans logement de fonction dans le cadre d'une installation.

Un jeune qui s'installe a besoin de bâtiments agricoles pour abriter son matériel d'exploitation voire parfois d'un logement de fonction.

La plupart du temps, il n'obtient pas de permis pour la construction. Les mairies sont très réticentes, leur crainte étant que les bâtiments perdent très rapidement la destination agricole.

La mise à disposition de bâtiment, pour un temps défini, afin de vérifier la réalité économique de l'exploitation permettrait de faciliter grandement l'installation d'un ou plusieurs jeunes agriculteurs et garantirait à la mairie la réalité économique du projet agricole du jeune. Elle pourrait ensuite donner la possibilité au jeune agriculteur d'asseoir son siège d'exploitation sur un autre site.

Section	N°	Superficie en m²	Lieu-dit	Potentialités agricoles
DK	2p	93 180	La Gatasse	Potentiel olivier AOC (5.6 ha) Parcelles cultivées (2.6 ha)
DO	47	24 530	Saint Julien	Potentiel vigne AOC
DO	461	3 614	Valtrède Nord	Potentiel vigne AOC
DP	30	12 470	Les Tourrels	Pas de potentiel
DP	89	10 700	Les Tourrels	Potentiel olivier AOC
DR	12	6 600	Cormes	Pas de potentiel
DR	13	9 060	Cormes	Potentiel olivier AOC
DT	7	4 835	Les Platrières	Parcelles cultivées
DT	443	16 972	Les Platrières	Potentiel maraîcher
DT	445	11 740	Les Platrières	Potentiel maraîcher
DW	201	1 300	Les Férauds	Potentiel olivier AOC
DW	238	10 723	Les Férauds	Potentiel olivier AOC
DW	239	8 607	Les Férauds	Potentiel olivier AOC
DW	324	2 578	Les Férauds	Parcelles cultivées
DX	168	16 350	Font de Maure Ouest	Potentiel maraîcher
DY	118	4 810	Vallon de la Myale	Potentiel olivier AOC

6.1.2.2 La mise à disposition de bâtiments à long terme

Il est aussi possible d'envisager la mise à disposition de bâtiments pour une durée plus longue ce qui permettrait ainsi d'éviter le mitage de la zone agricole et garantirait la vocation agricole des bâtiments.

Cette proposition innovante dans notre région est cependant en cours de réflexion sur Velaux ainsi que sur le département de l'Hérault.

La commune de Velaux réfléchit à regrouper les constructions nécessaires à l'activité agricole sur un même lieu en assurant elle-même la construction de ces bâtiments.

Certaines communes de l'Hérault réfléchissent à la création de lotissements agricoles dont la conception est en cours de réflexion.

Le Conseil Régional PACA face à des initiatives comme à Velaux a voté un budget permettant de financer en partie les constructions liées à ce type de projet.

6.2 Accompagnement technico-économique et commercial : mieux répondre à la demande

6.2.1 L'oléiculture : un marché de niche

Comme l'indique l'AFIDOL, compte tenu du prix de revient pour le producteur qui se situe autour de 9 € le litre et sachant que le prix de vente du litre huile d'olive importée peut se situer autour de 4€, il est indispensable de se démarquer. Avec l'huile d'olive, on vend la Provence, le terroir, une image, une préservation du paysage. C'est pourquoi, il faut s'appuyer sur l'AOC qui permet de véhiculer ce concept. Au travers de la vente directe, il est plus facile de passer le message, surtout si le paysage offert par la plaine permet de conforter le témoignage du vendeur.

En parallèle à la mise en place du moulin à huile, il pourrait être mis en place deux actions qui permettent, d'une part de développer les plantations d'oliviers dans le respect du cahier des charges de l'AOC et, d'autre part d'inciter les producteurs à l'utilisation de méthodes de productions respectueuses de l'environnement.

La culture de l'olivier est en parfaite adéquation avec une conduite biologique de la production.

Cette production demeure peu exigeante en matière d'intrants. Actuellement, toute la défense sanitaire de l'olivier peut, si l'agriculteur le souhaite, faire référence à des méthodes biologiques de production et ainsi obtenir le label **Agriculture Biologique**.

Actuellement, un nombre non négligeable d'oléiculteurs adhère à ces processus de conversion vers l'oléiculture biologique.

6.2.1.1 Plantation d'oliviers en AOC, réalisée par la commune sur ses parcelles, puis mise à disposition par bail à un agriculteur

Afin de répondre aux attentes de la commune, l'AFIDOL propose que le moulin soit en capacité de recevoir 100 tonnes d'olives.

L'objectif à long terme est que le moulin fonctionne essentiellement avec la production locale (Martigues et communes limitrophes : Port de Bouc, Saint Mitre les Remparts, Châteauneuf les Martigues) qui se situe aux alentours de 30 tonnes. Il faudrait donc prévoir une augmentation de la production locale d'environ 70 tonnes.

Une plantation d'oliviers en AOC irriguée et bien conduite produit en moyenne 4 tonnes par hectare. Afin de tenir compte de plantations qui ne bénéficieront pas d'irrigation, il s'agira d'initier la plantation de **20 hectares** d'oliviers environ.

Grâce à la politique foncière mise en place, la commune devrait pouvoir planter **10 hectares** et les agriculteurs sur leurs propres parcelles **10 hectares**.

Selon les données fournies par l'AFIDOL, le coût d'une plantation d'un hectare d'oliviers en traditionnel avoisine les **7000€/hectare**, irrigation et main-d'œuvre comprises.

6.2.1.2 Incitation à la qualité

La mairie pourra donner une aide au suivi technico-économique des agriculteurs sous réserve que ceux-ci s'engagent à obtenir l'AOC « Huile d'olive d'Aix en Provence ».

Cette aide leur permettra aussi d'accéder aux nouvelles méthodes de productions plus respectueuses de l'environnement.

6.2.1.3 Incitation à la formation

La mairie pourra être à l'initiative de formations à la taille des oliviers et aux méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.

6.2.1.4 Création d'une parcelle témoin par la commune

Une des parcelles municipale peut faire l'objet d'une plantation d'oliviers par la commune et servir de parcelle témoin, support de formation à la taille des oliviers, à l'épandage des margines d'olives, à l'épandage de déchets verts.

Elle servirait également de support de communication et de vitrine à la politique de la commune qui cherche à favoriser le développement durable de sa zone agricole.

6.2.2 La modernisation du vignoble : une question de survie à moyen terme

Nous avons vu que le morcellement des parcelles, l'âge des exploitants, le métayage et la difficulté de s'installer freinent la modernisation du vignoble pourtant indispensable à la survie de la cave coopérative.

Selon la cave coopérative, **cette modernisation passe par le palissage de la vigne présentant de nombreux avantages :**

- ❖ Amélioration de la qualité du vin pour répondre à une demande des consommateurs qui évolue.
- ❖ Des méthodes culturales mieux adaptées permettant une réduction des coûts de production et un meilleur respect de l'environnement :
 - une vigne plus productive grâce à un éclaircissement des bourgeons bien conduit,
 - l'utilisation moindre de traitements phytosanitaires,
 - une taille des vignes facilitée,
 - une mécanisation de la vendange.

Il est possible de mettre en place un palissage sur des vignes existantes, principalement pour les plantations les plus jeunes notamment en Sirah. Bien sûr, il serait nécessaire que le palissage soit prévu pour les nouvelles plantations.

Ce palissage entraîne un investissement supplémentaire pour l'agriculteur. Selon la cave, le palissage coûterait environ 4000€ sur une vigne déjà existante, 7000€ sur une nouvelle plantation.

A moyen terme, cette adaptation sera nécessaire à la survie économique de la cave coopérative. Elle devra en effet bénéficier d'apports suffisants pour couvrir ses charges de structures et faire face à ses charges opérationnelles. Elle devra aussi maintenir ses vins à des prix compétitifs ce qui passe par une baisse des coûts de production.

Les responsables de la cave coopérative espèrent que cette rénovation du vignoble passera par les quelques jeunes qui sont coopérateurs. Il sera cependant nécessaire que d'autres jeunes s'installent afin de conforter la cave qui perd chaque année en volume de production alors qu'elle n'arrive plus à satisfaire la demande des consommateurs d'aujourd'hui.

6.2.2.1 Incitation à la restructuration

Ce palissage entraîne un investissement supplémentaire pour l'agriculteur. Selon la cave, le palissage coûterait environ **4000€** pour un palissage posé sur une vigne déjà existante, **7000€** pour un palissage sur une nouvelle plantation.

La mairie pourrait prendre en charge une partie du coût de ce palissage afin d'inciter les viticulteurs à utiliser ces nouvelles techniques. L'agriculteur, s'il se situe en aire AOC « Coteaux d'Aix en Provence », devra garantir les conditions pour y adhérer. Pour les autres, ils devront s'engager à planter des cépages proposés par la cave coopérative.

6.2.2.2 Aide à l'adaptation de la cave coopérative

Afin de recevoir les apports de raisin par la machine à vendanger, la cave coopérative doit moderniser certaines de ses installations, notamment adapter son quai de réception. C'est pourquoi, elle va solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône et le Conseil Régional PACA pour l'aider à réaliser ses investissements. Elle sollicitera aussi la commune.

6.2.3 La production de légumes pour un marché porteur

Au 19^{ème} siècle, la culture de melons verts est très présente sur Martigues. Ce témoignage de certains agriculteurs de la plaine de Saint Julien – Saint Pierre a été vérifié. Il s'avère que l'Encyclopédie Départementale réalisée par Paul MASSON en 1928 fait référence à cette production. Il précise que cette production s'est développée pour approvisionner la ville de Marseille en melons verts.

Au-delà de l'anecdote, la production de légumes pourraient être le point d'encrage à l'installation de jeunes. Elle présente en effet un certain nombre d'avantages :

- elle nécessite peu de surface,
- la plaine est irrigable,
- les nouveaux modes de commercialisation en vente directe tels que les paniers de producteurs se développent de façon exponentielle. C'est une demande qui n'est pas satisfaite à l'heure actuelle,
- la plaine bénéficie d'un potentiel de consommateurs à proximité immédiate (Martigues, près de 50 000 habitants, 4^{ème} ville du département).

6.2.3.1 Aide au suivi technico-économique et commercial

La commune pourrait prendre en charge l'aide financière au suivi technico-économique et commercial d'un jeune qui s'installe pendant les trois premières années.

6.2.4 Un lieu privilégié pour la commercialisation

6.2.4.1 Vers la création d'une maison de Produits du Pays Martégal

La cave coopérative autorise une commerçante à s'installer devant les bâtiments de la cave pour vendre ses légumes. Elle vient du Vaucluse. Cette activité doit donc générer suffisamment de clientèle pour que le déplacement soit rentable.

Compte tenu du potentiel de consommateurs en fruits et légumes sur le site, sachant que la cave coopérative de la cave de Saint Julien génère un flux de clientèle important, sachant que le succès du moulin à huile passe par une valorisation du produit grâce à la vente directe, **ce site est un lieu privilégié pour proposer une large gamme de produits : vin, huile d'olive et légumes de Martigues, voire même le miel et les fromages de chèvre.**

C'est pourquoi, il pourrait être envisagé dans la conception globale du moulin à huile, un emplacement ou un local suffisamment grand qui pourrait accueillir à moyen terme une maison de Produits du Pays Martégal. Dans un premier temps ce local pourrait être mis à disposition d'agriculteurs souhaitant vendre leurs produits de manière ponctuelle, une ou deux fois par semaine.

6.3 Action spécifique : Mise à disposition temporaire de terrains grevés par une servitude à un éleveur

L'étude menée actuellement sur l'actualisation du Plan de Massif des Etangs montre le rôle de l'agriculture dans le cadre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie sur les trois communes de l'intercommunalité. Cette étude préconise la remise en culture sur certains sites qu'elle a identifiés et qui sont stratégiques pour la lutte contre l'incendie. Elle insiste sur l'effet négatif des friches qui facilitent la propagation du feu d'un site à l'autre. Les friches situées à l'Est de la zone agricole de Plan Fossan Martigues font partie de ces sites stratégiques.

Une partie de ces friches s'explique par la présence de projets tels que le contournement autoroutier de Martigues et le barreau de liaison de la RD5.

Cela dit, un certain nombre de friches ne seraient pas touchées par ces tracés et pourraient être remises en culture de manière pérenne. Pour les parcelles touchées par le tracé, des cultures annuelles pourraient être mises en place par des conventions de courte durée.

Il semble que la commune soit en grande partie propriétaire de ces terrains. Elle souhaite que la vocation des terrains soit clairement identifiée au regard de la population. C'est pourquoi, elle est très hésitante à donner une vocation agricole à ce secteur dont elle sait qu'elle ne sera pas durable. Compte tenu des enjeux sur le foncier, cette volonté se comprend aisément. Cependant, la propagation des feux via ces friches pourrait s'étendre jusqu'aux habitations au Sud du secteur. C'est pourquoi, il pourrait être envisagé la mise à disposition de ces friches de manière temporaire à un éleveur qui pourrait ainsi les entretenir sans pour autant donner un visuel agricole caractérisé.



Terrain grevé par une servitude

1.2-5 – LA PÊCHE

Contribution de la Direction du Développement Economique de la C.A.P.M..

Le Quartier Maritime de Martigues s'étend de Sausset-les-Pins jusqu'à la limite Est du département du Gard. Il comprend l'ouest de la côte bleue, l'étang de Berre, le golfe de Fos, le delta du Rhône jusqu'en Arles et le golfe des Saintes Maries de la mer. La zone de pêche est donc très étendue avec 160 kms de littoral méditerranéen, 90 kms de rivages de l'étang de Berre et 200 kms de fleuves et canaux maritimes du delta du Rhône.

A côté de celui de Marseille qui s'étend de l'Estaque à La Ciotat, le quartier des affaires maritimes de Martigues constitue un pôle d'activités essentiel de la filière pêche du département (*Tabl.35*). En effet, ce quartier concentre la majeure partie des navires, des équipages et des kilowatts attribués dans le cadre d'une réglementation européenne très stricte consistant à limiter les efforts de pêche. Précisément sur ce dernier indicateur, le quartier des affaires maritimes de Martigues possède à lui tout seul, les deux tiers de la puissance de PACA. (*)

Dans les Bouches-du-Rhône, les emplois induits sont estimés à 4.500.

La seule production du quartier des affaires maritimes de Martigues est de 12.000 tonnes soit plus de la moitié de la production du département estimée à 20.000 tonnes de poissons et coquillages (38M€). Le port de Carro y occupe une place comme premier port au niveau régional. Ces chiffres bien qu'importants au niveau local, doivent être mis en perspective et relativisés au regard d'une production en méditerranée de 900.000 tonnes et d'une production mondiale de 92 millions de tonnes.

TABLEAU N°35

FLOTILLE DES BATEAUX DE PÊCHE

Type de navires	Martigues	Marseille	Total Dépt 13
Petite pêche	200	127	327
Chalutiers	30	12	42
Thoniers senneurs	0	2	2
Total navires	230	141	371
Total kilowatt	19 500*	14 600	34 100
Total marins	610	277	887

(*) *Le quartier de Martigues possède à lui seul deux tiers de la puissance en kilowatt de la région PACA.*

A – ÉVALUATION DE LA FILIÈRE PÊCHE

La filière pêche des Bouches du Rhône est organisée autour de 5 grands secteurs de production, de transformation et de vente :

✿ Les Criées

La criée de Port de Bouc est dotée d'équipements et d'infrastructures qui en font un pôle de vente et d'exportation privilégié de la pêche méditerranéenne. La production débarquée bénéficie de 300 mètres de quai de débarquement, d'une aire de stockage de 300 m² en chambre froide avec une tour à glace (28 tonnes de glace par jour), de 300 m² d'allotissement réfrigéré, et de 4 ateliers à marée réfrigérés (*Tabl.36 ci-contre*). La vente informatisée s'effectue dans une salle de 300 m² contenant 80 places assises.

LOCALISATION	FLOTTE	DÉBARQU.	C.A.	EFFECTIFS
PORT-DE-BOUC	20 chalutiers 10 petits métiers 4 fileyeurs	12 T/J	9,1 M€/an	12
PORT-SAINT-LOUIS	20 à 60 bateaux	3.000 T. poissons + coquillages/ans	8 M€/an	6 mareyeurs + 30

La Criée de Port Saint-Louis est caractérisée par une des plus grandes productions françaises de coquillages dont une part importante est destinée à l'exportation par le biais de ses nombreux mareyeurs.

✿ Les Organisations Professionnelles

La COPEMART est la coopérative des chalutiers de Martigues qui constituent le secteur du poisson bleu.

La COOPAPORT est la coopérative mytilicole du quartier maritime de Martigues. Elle englobe 2 zones de purification de coquillage situées l'une à Port-Saint-Louis, l'autre à Martigues et une seule zone de production de moules située dans l'anse de Cartau à Port Saint Louis (*Tabl.37 ci-contre*).

ORGANISME	FLOTTE	DÉBARQU.	C.A.	EFFECTIFS
COPEMART PORT-DE-BOUC	9	4 500 T/an	8,2 M€/an	5 + 20
COOPAPORT PORT-SAINT-LOUIS	40 mâts ateliers	2 500 T/an (moules)	2,5 M€	100 + 30

✿ Les activités d'Élevage

L'une est située dans le quartier de Marseille au Frioul avec une ferme marine de poisson certifiée bio qui produit 60 t/an (0,7M€), l'autre se situe dans le quartier de Martigues à Saint-Chamas.

✿ La Vente Directe

Le principe de la vente directe dite « *sur la pierre froide* » permet au patron pêcheur de vendre sa pêche fraîchement débarquée sur des tables installées directement sur le quai. Il y a environ 200 points de vente directs dans le département, dont 60 dans le quartier de Marseille, 96 dans le quartier de Martigues et 30 sur les marchés publics.

Les points de vente dans le quartier de Martigues sont répartis de la façon suivante : 4 à Sausset, 4 à Carry, 24 à Carro, 8 à Port de Bouc, 7 à Martigues, 14 à Ponteau, 20 à Port Saint Louis et 15 aux Saintes Maries.

✿ **La transformation**

Il s'agit :

- des conserveries : les deux quartiers réunis comptent 6 entreprises dont deux sur le quartier de Martigues (Vitrolles et Port Saint Louis). La conserverie de Port Saint Louis est la seule conserverie française de poisson de la façade méditerranéenne à assurer toutes les étapes de fabrication, de la réception jusqu'au conditionnement. Une part de 25 % des sardines en boîte consommées en France sont conditionnées dans cette entreprise.
- du surgelé avec une seule entreprise de fabrication de soupe de poisson sur le MIN de Saumaty dont la capacité n'est pas totalement utilisée.
- la transformation artisanale avec essentiellement la poutargue issue des œufs d'esturgeon et le mélet composé d'un mélange de sardine et d'anchois.

B – SPÉCIFICITÉS DE LA FILIÈRE PÊCHE

La production de pêche en méditerranée est considérée d'une part comme ancienne et polyvalente car caractérisée par un grand nombre d'espèces visées et d'engins de pêche utilisés, et d'autre part, artisanale, essentiellement destinée à la consommation en frais avec des prix 5 à 10 fois plus élevés que les autres secteurs halieutiques (haute mer, loin des côtes). La pêche méditerranéenne désire d'ailleurs conserver cette spécificité, la profession étant consciente que cette mer restera une mer de petits bateaux dits « petits métiers ». Ces derniers sont un ensemble d'embarcations de toutes tailles qui pratiquent différents types de pêche et effectuent des sorties en mer toujours inférieures à 24 H. Cette flotte comprend la barque marseillaise jusqu'au chalutier de 25 mètres de long maximum.

✿ **Diversité des formes de pêche et des outils**

Il existe en méditerranée une grande diversité dans les formes et les moyens de pêche :

- le chalutage avec les chaluts de fond et les chaluts pélagiques (capture des poissons en pleine eau).
- la thonaille pour la pêche au thon et la senne (pêche au large) pour l'ensemble des thonnailles et pour le poisson bleu.
- la pêche à pied pour la telline exercée spécifiquement sur des plages de sable brassées par la houle (Camargue) et pour les palourdes et les clovisses qui se développent dans des fonds sableux moins agités.
- la pêche en scaphandre pour l'oursin, le violet et le corail.
- la conchyliculture : en PACA cette activité est concentrée dans le secteur de Cartau à port Saint Louis.
- l'aquaculture : la mer méditerranée est particulièrement propice à l'aquaculture, en raison des conditions géographiques et climatiques du secteur.
- la pêche en Etang : en tant que zone protégée des courants, les Etangs regroupent de nombreux organismes juvéniles venus y grandir à côté des poissons adultes venus y frayer.
- la pêche côtière : il s'agit d'une pêche non réglementée qui porte un lourd préjudice à la profession en réduisant les peuplements naturels par le prélèvement de quantités importantes de poissons juvéniles (baisse du stock naturel à terme).
- la pêche au Calen : cette pêche traditionnelle est aujourd'hui réduite à deux exploitations, l'une à Martigues, l'autre à Port de Bouc pour 20 tonnes de poissons par an.

✿ **Contraintes communautaires et environnementales**

La pêche est soumise à un ensemble de contraintes d'une part spécifiques à l'activité en elle-même et d'autre part relatives à l'environnement extérieur :

Sur le premier aspect, il s'agit de l'encadrement communautaire de l'activité qui est déclinable en 4 points :

- la politique de soutien à l'organisation des produits de la mer axée sur la planification, le contrôle du marché et des prix et l'encouragement aux méthodes de pêche durables.
- le maintien d'un effort de pêche en adéquation avec l'état de la ressource
- l'équilibrage de la capacité de pêche de tous les Etats membres
- la stabilisation de l'effort de pêche calculé en kilowatts.

Sur le second aspect il s'agit des pollutions de toutes sortes qui influent sur les milieux marins et sur la ressource. Ces pollutions sont évolutives depuis les années 1930 jusqu'à nos jours. En effet, des progrès ont été réalisés en matière de contrôle et de prévention des pollutions industrielles, mais d'autres pollutions ont apparu, d'une part liées au développement inéluctable dans la région concernée de cette même industrie, et d'autre part, liées à la densification urbaine laissant la question entière.

En ce qui concerne le quartier des affaires maritimes de Martigues et plus particulièrement Martigues et la côte bleue, il semble que cette analyse montre à la fois l'importance économique du site et un manque de perspectives de développement lié à la politique communautaire mais également aux caractéristiques propres de la pêche méditerranéenne dans ce secteur. L'union européenne incite plutôt à un maintien de l'activité à l'identique en ce qui concerne l'effort de pêche dans une perspective de développement durable, mais avec des moyens toujours plus modernes nécessitant des investissements à la fois sur les moyens matériels et sur les ressources humaines.

B – L'AVENIR DE LA FILIÈRE PÊCHE EN TANT QU'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans ce contexte plusieurs pistes de travail sont évoquées par les professionnels en lien avec les aides publiques existantes :

- faire du Port de Carro, premier Port de pêche en PACA, un lieu d'activité et de commercialisation privilégié, d'une part en mettant en valeur les quais d'appontement le distinguant ainsi de la partie plaisance et d'autre part, en effectuant les mises aux normes européennes régissant la vente directe sur les quais et les marchés publics. Cette action est à mettre en relation avec l'existence d'une activité de tourisme et de fortes perspectives de développement dans ce domaine précisément à Carro ;
- acquérir les matériels qui permettront d'optimiser l'expédition des produits de la pêche à partir de la Criée de Port de Bouc vers l'Espagne et l'Italie ;
- promouvoir l'investissement d'un système de halage pour les chalutiers permettant leur carénage et leur entretien sur place à Port de Bouc et évitant par conséquent leur déplacement à Barcelone ;
- Appuyer la mise en œuvre d'une filière de formation aux métiers de la pêche spécifiquement adaptés aux besoins locaux et aux contraintes de la profession.

1.3 – ÉQUILIBRE SOCIAL ET HABITAT

"Le Volet Habitat du PLU" étude réalisée par ORGECO p./ la DAU ville de Martigues Juillet 2002.

PREAMBULE

Dans le cadre du P.O.S. approuvé le 31 mai 1985, partiellement révisé le 29 octobre 1993 et plusieurs fois modifié, la localisation et le dimensionnement des secteurs d'habitat avaient été précisés en considérant les orientations arrêtées entre l'Etat et les communes lors de l'établissement du projet de SDAU de l'Ouest Etang de Berre, dont les prévisions ont très largement excédé l'évolution démographique réelle.

En matière d'habitat, les objectifs de développement se sont traduits par un parti d'aménagement visant à régénérer le centre ancien tout en favorisant la réhabilitation et à développer l'urbanisation en continuité du tissu existant sous la forme d'un aménagement concerté tout en maintenant d'importants espaces agricoles et naturels protégés.

Dans le cadre des études menées en 2002¹, il avait été constaté :

- ⇒ Démographie : un essoufflement du rythme démographique, un manque de rotation dans les logements, un vieillissement de la population confirmé;
- ⇒ Equipements : un bon niveau général d'équipements diversifiés et complets qui contribuent à l'attractivité du territoire communal ;
- ⇒ Emploi : une progression des emplois en 1990-1999 et une confirmation du statut de ville pôle d'emploi au sein de l'Ouest Etang de Berre ; un accroissement des migrations domicile-travail ; une prédominance des employés, ouvriers et professions intermédiaires, avec une translation des emplois industriels vers le tertiaire (services) et le public accompagnant une évolution positive de ces emplois.

Pour ce qui concerne l'habitat en 2002

Le parc de logement relativement récent s'est essentiellement constitué depuis l'après guerre.

L'examen de la répartition de l'habitat indique que près de 40 % des martégaux habitent en habitat individuel lequel est plus présent dans les quartiers Sud. Si l'habitat collectif reste majoritaire dans les quartiers Nord, les dernières opérations d'aménagement menées (l'Escaillon, Figuerolles) ont rééquilibré l'offre d'habitat.

L'importance du parc locatif social et la politique de mixité menée par la commune se traduit par une forte proportion de locataires dans le parc social HLM (28 %) et non HLM occupants à titre gratuit (25 %), pour 47 % de propriétaires occupants.

En matière de logements sous-utilisés, il a été observé entre 1990 et 1999 une diminution du nombre de résidences secondaires de 16 % soit près de 240 logements et une persistance de la vacance près de 8 % du parc début 1999 même si les opérations de réhabilitation ont contribué à sa réduction.

¹ « Le volet habitat du PLU, étude réalisée par Orgeco P. /la DAU ville de Martigues - Juillet 2002 »

L'évolution du parc indigne en 2002, un accroissement régulier de celui-ci avec une évolution qui s'effectue essentiellement sur les quartiers situés au Nord du territoire en relation avec la production de logements neufs mais aussi de la remise sur le marché de logements vacants et de résidences secondaires. La relance de la production de logements avec la promotion immobilière privée reste néanmoins insuffisante pour satisfaire la demande.

Le parc locatif social représente à cette période une offre déjà importante avec près de 5 800 logements, soit 32 % des résidences principales ce qui est largement au-delà du seuil des 20 % de la loi SRU. Ces logements localisés au Nord et au Centre du territoire sont répartis entre quatre bailleurs sociaux : OPAC SUD, LOGIREM, NOUVEAU LOGIS PROVENCAL et SEMIVIM. Ce parc vieillissant avec une occupation paupérisée a supposé une politique publique forte avec des actions de réhabilitation, de démolition-reconstruction sur les quartiers tel qu'envisagé dans le cadre du PLH et du Contrat de Ville pour aboutir à la diversification de l'offre et à une mixité sociale des quartiers.

La demande de logements sociaux reste stable et concerne une majorité de petits ménages et de jeunes demandeurs, pour des motifs variés souvent liés aux changements familiaux, en direction des T2 et T3.

Le parc offre plus de confort et d'espace, avec moins d'occupants, davantage de pièces, les logements sont plus spacieux en relation avec les constructions récentes et le parc individuel. **L'habitat indigne est en régression** grâce à la politique municipale engagée avec la remise à niveau du parc privé dans le cadre de l'opération « Martigues en couleur » ; la politique d'acquisition foncière permettant réhabilitations, démolitions et aménagements d'espaces publics qui sont autant d'actions qui ont contribué à la qualité résidentielle des quartiers les plus anciens

1.3-1 – ÉTAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC DE L'HABITAT

A- LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2009 -2014

✿ Quelques rappels du contexte 2009

- **La démographie locale** génère 250 à 300 ménages supplémentaires chaque année, en lien avec le vieillissement de la population et le desserrement des ménages ;
- **L'économie locale est dynamique et créatrice d'emplois**, avec notamment, sur le bassin de vie, la création prévue de plus de 5 000 emplois sur Fos ;
- **La solidarité sociale et intergénérationnelle s'exerce** vis-à-vis des plus démunis, des jeunes en décohabitation, des seniors, des personnes handicapées (10 à 20 % de la population est concernée) ;
- **En ce qui concerne l'habitat**, l'entretien, la maintenance, l'adaptation du parc de logements se poursuivent. **Le rôle important de la construction neuve** dans la satisfaction des besoins est également confirmé par l'analyse **du marché immobilier, de la structure actuelle du parc existant** et des **possibilités opérationnelles** offertes sur le territoire de la CAPM.

✿ Une croissance démographique modérée

Le recensement 2006 fait ressortir sur Martigues une accélération de la croissance démographique (+ 0,9 % par an), en lien avec un solde migratoire redevenu positif (contribution de 0,5 %).

	1975	1982	1990	1999	2006
<i>Martigues</i>	38 373	42 039	42 678	43 579	46 318
CAPM	63 124	66 444	66 603	65 136	69 209

Source : INSEE – population sans double compte / population municipale

✿ Une taille des ménages qui diminue

Martigues compte 19 836 ménages en 2006, soit 2 000 ménages supplémentaires en 7 ans (près de 300 ménages chaque année).

Ce « desserrement » se traduit par une réduction de la taille moyenne des ménages. Il s'explique par des évolutions sociologiques majeures comme la diminution des familles nombreuses, l'allongement de la durée de vie ou encore les ruptures familiales (séparations, familles monoparentales...).

Nombre moyen de personnes par ménage

	1975	1982	1990	1999	2006
<i>Martigues</i>	3,2	2,9	2,6	2,4	2,3
CAPM	3,3	3,0	2,7	2,4	2,3

Source : INSEE _ recensements

✿ Une tendance aux disparités sociales

L'évolution des niveaux de revenus depuis 1984 témoigne d'une tendance à la dégradation relative du niveau de vie sur Martigues, en comparaison sur la CAPM de Saint-Mitre-les-Remparts et de la moyenne départementale. Cette tendance s'illustre également par une augmentation de la part de ménages non imposables.

Enjeux et objectifs

Sur la durée, les besoins en logements sont liés à l'augmentation tendancielle du nombre de ménages, sous l'effet de la décohabitation, du vieillissement de la population et de l'accueil de nouveaux actifs (développement des activités économiques à l'échelle du bassin de vie).

L'offre de logements doit donc concilier à la fois :

- **les besoins liés à la socio-démographie** (une taille des ménages qui oriente vers des logements plutôt petits ou de taille moyenne, renouvellement des générations et cohésion sociale du territoire, proximité des commerces et services),
- **les aspirations d'une part importante des ménages** pour des logements toujours plus grands (5 pièces et plus, plus faciles à réaliser en habitat individuel, en périphérie).

C'est donc la diversité de l'offre qui peut à la fois faciliter la mixité sociale des quartiers et le parcours résidentiel des ménages. La réalisation de nouveaux programmes de logements devra toutefois prendre en compte les contraintes environnementales et économiser les espaces naturels et être économe des espaces naturels et agricoles.

B- UN PARC DE LOGEMENTS EQUILIBRE, EN LENTE EVOLUTION

En 2006, le parc est de **22 075 logements**, avec une progression moyenne de 1 350 logements en sept ans (près de 200 logements chaque année).

	Nbre de logements			Rythme annuel			
	1990	1999	2006	1990-99		1999-06	
<i>Martigues</i>	18 593	20 718	22 075	+ 236	+ 1,2 %	+ 194	+ 0,9 %
CAPM	27 939	30 286	32 005	+ 261	+ 0,9 %	+ 246	+ 0,8 %

Sources : INSEE - Recensements

L'augmentation du parc des logements renvoie au vieillissement de la population et à l'évolution générale des modes de vie et des critères de confort des ménages.

✿ Un parc relativement récent et diversifié

Le parc de logements s'est, pour l'essentiel, constitué au cours des années 60 et 70, en lien avec la plate-forme industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Sur le plan structurel, cela se traduit en 2006 par :

- **peu de logements très anciens**, soit 12% datant **d'avant 1949**,
- **49 % de logements d'après-guerre (1949-1974)**, période de mise en place des quartiers d'habitat collectif, où le parc locatif social est souvent prépondérant,

- **24% datant de 1975-89**, constructions plus récentes, où la maison individuelle en accession à la propriété a pris une part importante ;
- **15% de constructions neuves (1990-2005)**.

La diversité de l'offre de logements est réelle, même si le parc locatif social a une importance particulière sur la commune :

- 46 % de propriétaires occupants,
- 30 % de locataires HLM,
- 24 % de locataires du secteur privé et occupants à titre gratuit

La majorité des ménages vivent en habitat collectif, mais la proportion en maison individuelle est forte, 41% sur Martigues.

Le parc collectif est concentré dans les quartiers centraux (Grès, Capucins, Notre Dame des Marins, Paradis St Roch, Boudème...), et sur des quartiers d'habitat social plus excentrés (Canto Perdrix, Mas de Pouane,).

✿ Une réduction significative du nombre de logements sous-utilisés qui se poursuit

Le nombre de logements vacants et de résidences secondaires permet de déterminer un taux de logements sous-utilisés. Entre 1990 et 2006, ce dernier est passé de 14 à 10 % sur la commune, reflet d'une tension croissante sur le marché immobilier et d'un effort important de requalification des quartiers en difficulté (restructurations, remises sur le marché, démolitions).

Depuis 1999, la vacance s'est fortement réduite et ne représente plus que 3,5 % du parc en 2006 (784 logts).

	Nbre de logements vacants			% vacants	Evolution
	1990	1999	2006	2006	1990-2006
<i>Martigues</i>	1 281	1 618	784	3,5 %	- 11 %
CAPM	2 315	2 280	1 288	4,0 %	- 25 %

Sources : (*) INSEE- Recensements

Les opérations menées sur Boudème et Notre-Dame-des-Marins ont eu un impact significatif, et la poursuite du dispositif « Martigues en Couleur » a permis de réhabiliter plus de 1 000 logements des quartiers anciens et de remettre sur le marché 400 logements vacants.

Plus largement, cette démarche, initiée par la ville de Martigues, a permis d'engager une véritable revitalisation du centre ancien par la mise aux normes des logements, la lutte contre l'habitat indigne, le ravalement des façades et la dynamisation du tissu commercial.

Le nombre de résidences secondaires reste important

Le parc de résidences secondaires (1 455 logts en 2006), principalement localisé sur des villages balnéaires de Carro et de la Couronne, reste important (6,6 % du parc de logements), malgré des transformations en résidences principales par des ménages actifs ou ayant atteint l'âge de la retraite.

✿ Un habitat indigne en diminution constante

Le bâti des quartiers anciens n'est pas toujours de bonne qualité. Constitué sur une trame parcellaire très étroite, il souffre souvent d'un entretien insuffisant.

La commune a mis en œuvre une politique de réhabilitation et de lutte contre l'habitat indigne (sur 20 ans : 1 000 logements concernés, 400 logts remis sur le marché). La mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière a permis des réhabilitations et quelques démolitions ainsi que des aménagements d'espaces publics qui ont contribué à l'amélioration de la qualité résidentielle du centre ancien.

Des logements indignes persistent toutefois dans quelques îlots notamment sur le centre ancien (Jonquières, Ferrières, L'Île) et la Couronne et Carro. Des habitations isolées peuvent présenter des situations justifiant une intervention.

✿ Quelques copropriétés fragilisées

Plusieurs copropriétés des années 1960-1970 apparaissent fragilisées selon l'Observatoire des Copropriétés (PACT-ARIM – DDE) et peuvent faire l'objet d'une approche spécifique : les Gardians (copropriété traversée par l'autoroute A 55/RN 568) et le Trident (quartier des Quatre Vents).

Il faut noter des difficultés en lien avec l'environnement, plusieurs copropriétés étant directement concernées par les nuisances phoniques de l'A55 et de la RN 568 : Les Ifs, Font Sarade, Moulin de France² et Gardians sur Martigues.

Des mesures de protection phonique le long de l'A55 devraient améliorer la situation (résorption des « points noirs »), sauf pour les Gardians, dont l'avenir est davantage lié au prolongement de l'A55 partielle).

✿ Le marché de l'immobilier

Depuis 2000, la production de logements s'est maintenue à un niveau relativement stable sur la commune. **La relance de la construction en habitat collectif**, en particulier dans les quartiers centraux est très sensible depuis 2004.

Les prix du foncier et de l'immobilier ont connu des hausses importantes, ce phénomène concerne tous les segments du marché (foncier, logement neuf, logement ancien, accession, location) et génère de réelles difficultés pour :

- les ménages à faibles ressources ;
- les primo-accédants (bloqués dans leurs projets ou obligés de s'éloigner) ;
- les bailleurs sociaux, dont les occupants ne peuvent quitter leur logement (mobilité anormalement faible, disponibilité insuffisante des logements) et dont les projets subissent des coûts de réalisation prohibitifs (foncier, travaux de construction) ;
- les collectivités publiques, dont l'action foncière s'est développée au moment le moins propice, avec des budgets de soutien aux opérations très importants.

² Immeuble construit en 1968, labellisé « patrimoine du 20^{ème} siècle »

Pour ce qui concerne le marché locatif, les loyers de marché (à la relocation) se situent globalement au niveau de la moyenne départementale (12 € / m² habitable). Pour les petits logements, le loyer de marché est plutôt de l'ordre de 15 € / m² habitable. Le renchérissement des loyers dans le parc privé se traduit par une demande accrue pour des logements locatifs sociaux, de la part de publics qui parvenaient jusqu'alors à se loger dans le parc privé.

Enjeux et objectifs

Développer une offre plus « accessible », sociale ou intermédiaire en location, en accession à la propriété.

C- LE PARC LOCATIF SOCIAL

Le parc locatif social qui reste important est de près de 6 000 logements (27 % des logements, y compris logements SEMIVIM non conventionnés).

SOCIETES GESTIONNAIRES et opérations	Logements
OPAC : Les Deux Portes – Lavéra – Les Grès – Croix-Sainte – ND des Marins – Le Rodin	1936
LOGIREM : Boudème – Canto-Perdrix – Maritima – Le Colimaçon – Rue de la Monnaie – Mazet du Puits – Terrasses Font-Sarade - Le Coteau – Le Moulin – Les Ombrées	1290
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL : Canto-Perdrix AH1 et AH2	532
SEMIVIM : Les Capucins – Croix-Sainte – Saint-Roch – Le Canal – Les Quatre-Vents – Joliot Curie – Figuerolles – plateau de l'Eurré - PACTARIM	2368
ENSEMBLE DU PARC SOCIAL	6126

Les 2/3 des logements sociaux ont plus de 30 ans (cf. industrialisation de Fos en 1970-76), et les grands ensembles d'habitat collectif vieillissent et nécessitent à la fois des investissements lourds et une gestion de proximité renforcée. Les projets de quartiers³ ont intégré les espaces publics, les équipements et des activités, avec des effets positifs sur l'ensemble des quartiers (Boudème, Mas de Pouane, Canto Perdrix, ND des Marins, Paradis St Roch).

³ Projets de quartier mis en œuvre dans le cadre du contrat de ville 2000-2006, et pour certains quartiers de Port de Bouc, les années 1980 (Aigues Douces) ou 1990 (Comtes).

Comme ailleurs, la typologie de l'offre est centrée sur les T3 et T4 et les loyers sont modulés de 3 à 7 €/ m² (à la moitié des loyers de marché actuels). Des loyers modérés n'excluent cependant pas des charges élevées (chauffage, ascenseur...).

✿ *L'occupation actuelle du parc social*

La taille des ménages diminue mais reste contrastée selon les programmes.

Les ressources des ménages sont le plus souvent inférieures à 60 % du plafond HLM et l'**APL** joue un rôle important pour réduire la charge logement.

Le vieillissement se traduit par une proportion croissante de ménages âgés de plus de 60 ans et **la faible mobilité** des ménages limite les possibilités de renouvellement, même si les attributions récentes semblent avoir permis l'arrivée de ménages plus jeunes.

✿ *Une disponibilité insuffisante*

L'offre effective de logements sociaux s'est considérablement réduite sur la période récente :

- en 1999 : chaque année, 800 logements étaient libérés dans le parc existant,
- en 2006 : il n'y en avait plus que 500 (mobilité annuelle de 5 à 6 %).

Sur la période 1998-2006 la production de nouveaux logements sociaux n'a pas atteint l'objectif initial du PLH Martigues -Port de Bouc (70 logts/an). En 9 ans le déficit s'est élevé à 400 logements (130 logts livrés, auxquels il faut ajouter 25 logts sur Saint Mître en 2004). Un rééquilibrage s'est amorcé cependant **sur la période 2007-2009, avec la livraison de 200 logements sociaux.**

✿ *La demande*

Chaque année, environ 1 000 demandes nouvelles de logements sociaux sont enregistrées sur la commune.

Avec près de 400 attributions pour 1 000 demandes nouvelles par an, on enregistre un stock croissant de demandes non satisfaites (plus de 3 800 en 2010). Il en résulte un délai anormalement long d'obtention d'un logement social : plus de 18 mois en moyenne.

✿ *Une nécessaire évolution de l'offre*

La diversité de la demande et le souci de mixité sociale des quartiers nécessitent une action concertée des partenaires (collectivités et bailleurs) pour adapter l'offre :

- à la taille des ménages (personnes isolées, couples, familles ayant besoin de grands logts) ;
- au vieillissement de la population, dans l'existant (accessibilité des logts, parties communes et abords) et les nouveaux programmes (accessibilité systématique, % de logts adaptés) ;

- aux attentes des ménages (rejet des grands ensembles, recherche de logements spacieux, besoin de loyers « modérés » et charges « maîtrisées », une qualité environnementale avérée).

Ces attentes rejoignent les objectifs généraux de la société pour préserver les ressources naturelles (énergies fossiles, eau...), réduire la production de gaz à effet de serre et s'inscrire dans une perspective de développement durable. Elles sont aujourd'hui mieux prises en compte sur les nouveaux programmes, que ce soit en habitat individuel (dense mais avec des espaces extérieurs privatifs) ou dans les immeubles collectifs (ils dépassent rarement R+3).

✿ **La gestion urbaine de proximité**

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS 2007-2009), comme le Contrat de Ville 2000-2006, accorde de l'importance à la gestion de proximité sur les quartiers d'habitat social.

La commune et la CAPM s'impliquent fortement auprès des habitants et des gestionnaires (bailleurs sociaux, copropriétés) pour améliorer l'entretien-maintenance sur le bâti et les espaces collectifs, et mettre en place des mesures de prévention et d'accompagnement social.

Enjeux et objectifs

Il s'agit de répondre aux besoins et obligations en matière d'hébergement d'urgence et d'accueil des gens du voyage, de développer les capacités d'accueil en EHPAD, d'accélérer l'adaptation de logements dans l'ensemble du parc et développer une offre adaptée aux personnes âgées et handicapées dans les programmes neufs et en résidences-services.

1.3.2 – PERSPECTIVES ET ENJEUX EN MATIERE D'HABITAT

(Programme local de l'Habitat 2010-2016 approuvé par le Conseil Communautaire de la CAPM le 24.06.2010 – Etude réalisée par ORGECO pour la C.A.P.M. – Territoire de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts)

La commune de Martigues a procédé à la redéfinition de ses zones d'urbanisation future (AU) ainsi qu'à l'arbitrage sur le devenir des zones NB (anciennes zones de campagne). Il en résulte des zones d'urbanisation future moins étendues que dans le POS mais qui représentent encore 240 hectares à vocation d'habitat.

En effet, la construction de logements au centre ville et en zone urbaine équipée permet de limiter l'étalement urbain sur les zones agricoles et naturelles et favorise un développement urbain plus équilibré et durable.

A- DES ENJEUX IMPORTANTS POSITIONNES SUR LES QUARTIERS CENTRAUX ET LE PARC LOCATIF SOCIAL

✿ **Des capacités confirmées sur le centre-ville**

Les quartiers centraux ont des capacités de construction nouvelle et du foncier mobilisable, en centre ville comme dans les pôles de quartiers ou les noyaux villageois (terrains équipés susceptibles d'accueillir du logement, par mutation ou densification).

Il s'agit du centre ville, avec les trois noyaux historiques (l'Île, Jonquières et Ferrières), et de sa périphérie immédiate (Hôtel de ville, Paradis Saint-Roch, Notre-Dame des Marins, Boudème).

On y trouve près de la moitié du parc de logements de la ville, structurellement peu modifié ces dernières années, une diversification y est amorcée avec la réalisation des opérations privées et de la ZAC de l'Hôtel de Ville. Le développement d'une offre significative en location comme en accession, dans un habitat collectif diversifié et de qualité participera au renforcement et à la dynamique du centre ville, y compris du centre ancien.

La réalisation des équipements du quartier de l'hôtel de ville (commissariat de police, maison du tourisme, siège de la CAPM, pôles de la justice et de la famille...) donne au centre ville une dimension et une assise nouvelles, qui permettent d'envisager une réelle continuité urbaine entre Paradis Saint-Roch et le centre ancien, en intégrant une fonction résidentielle forte.

✿ *L'urbanisation des quartiers situés au Nord*

Ces quartiers vont bénéficier d'un repositionnement territorial à la faveur des projets d'infrastructures A 55 et RD 50. L'activité commerciale y est bien représentée (Auchan, Figuerolles), de nombreux équipements sont à disposition de la population et l'enjeu d'habitat est lié aux zones à urbaniser (zones AU) et aux projets de ZAC dont la production sera importante et diversifiée, avec comme objectif d'équilibrer et diversifier l'offre existante.

S'étendant sur environ 74 ha, la **ZAC de la Route Blanche** constitue la principale zone d'extension urbaine au Nord-Ouest de la commune. Ce secteur doit permettre la livraison d'environ 1 300 logements de différents types (individuel, groupé, collectif) et d'équipements, par phases successives, selon des formes urbaines diversifiées, prenant en compte les contraintes paysagères et environnementales du site

Ultérieurement, le secteur de **Saint Macaire** (30 ha), offrira un potentiel complémentaire de quelques 500 logements, dans un environnement à respecter (talwegs, coulées vertes et espaces protégés).

A l'Ouest, en lien avec la réalisation du prolongement de l'A 55, l'urbanisation des sites **Pouane Nord** (6ha) et **Saint Jean** (21 ha) permettra d'offrir au moins 300 logements.

✿ *Un secteur urbain en mutation au cœur de l'agglomération*

La RN 568 constitue aujourd'hui une fracture très forte entre les quartiers de Martigues et de Port-de-Bouc riverains (Croix-Sainte, Saint-Jean, Bergerie, Amarantes). Le traitement en boulevard urbain de la RN 568 valorisera la qualité résidentielle de ces quartiers et permettra de rétablir le fonctionnement urbain des quartiers dans la ville (complément et continuité des liaisons Nord-Sud) et les conditions de vie des habitants (amélioration de la sécurité, réduction des nuisances phoniques).

La mobilisation des espaces libérés et actuels délaissés au droit de la RN 568 permettra également de développer un véritable « morceau de ville » de dimension intercommunale.

✿ Des potentiels dans les villages et les hameaux au Sud de Martigues

Des potentiels d'urbanisation sont bien identifiés dans les villages et les hameaux des Laurons, de Saint-Pierre, Saint-Julien, Carro, la Couronne, à l'échelle des quartiers concernés, et en prenant en compte leur qualité « à la campagne » ou « en bord de mer ».

Par ailleurs, les différentes formes d'hébergement touristique et de loisirs qui se développent sur ce secteur offrent quelque part un potentiel d'hébergement temporaire hors saison, loin d'être marginal.

✿ Un foncier public permettant de répondre aux objectifs

L'action foncière menée depuis de nombreuses années permet de disposer des terrains nécessaires au développement de l'habitat.

B- RAPPELS DES OBJECTIFS DU P.L.H. 2010-2016

✿ Produire 400 logements/an sur la CAPM

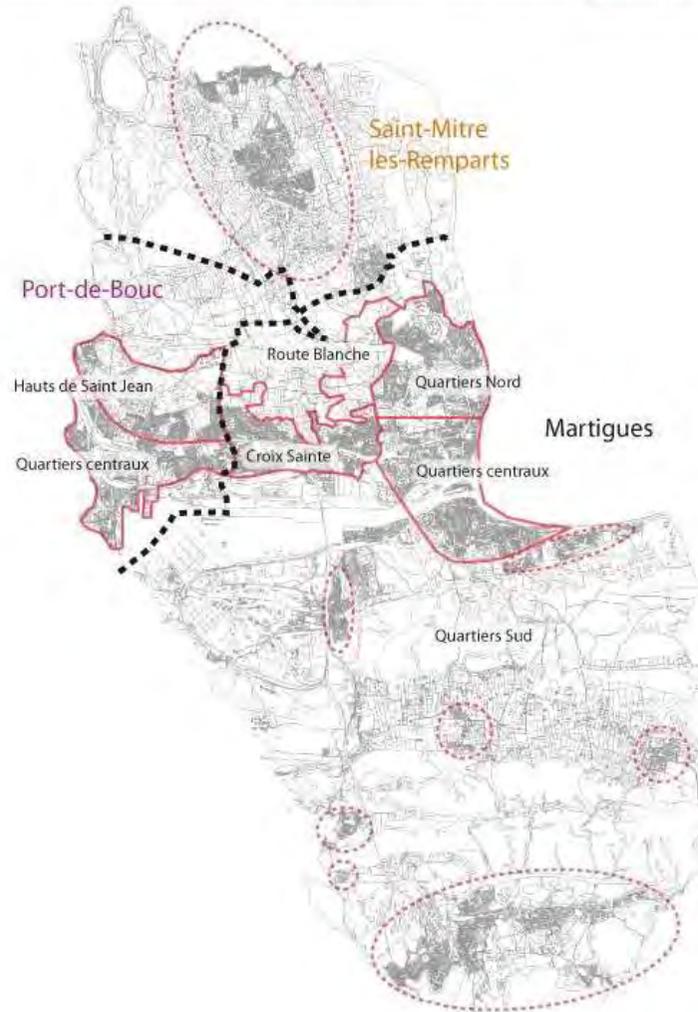
Longtemps insuffisant, le rythme de production de logements s'est accru sur la période récente, mais ce rattrapage doit être amplifié, pour cela il faut lever des freins liés aux contraintes du territoire et à l'histoire du développement « maîtrisé » de Martigues et résorber les retards opérationnels liés aux processus institutionnels d'étude, concertation et décision (PLU, ZAC...). **L'objectif de production de logements sur Martigues est d'environ 260 logts/an.**

	Logts neufs	Collectif	Interméd.	Individuel	Locatifs sociaux	Accession sociale (*)	Libres
Martigues	1 610	910	280	420	480	310	820
Quartiers centraux	690	550	100	40	180	120	390
Quartiers Nord	200	140	20	40	120	20	60
Route Blanche	300	100	80	120	80	60	160
Croix Sainte	120	60	20	40	-	40	80
Quartiers Sud	300	60	60	180	100	70	130
Total CAPM	2 600	1 350	420	830	740	510	1 350
	100%	52%	16%	32%	27%	20%	53%

(*) accession sociale (sous plafond de ressource, prix inférieur à 200 000 € et/ou 2 500 €/m²)

Les potentiels identifiés sur Martigues sont les suivants :

- Achèvement de la ZAC Hôtel de Ville 200 à 250 logts
- Engagement ZAC Route Blanche 300 logts (+ 700 logts après 2014)
- Terrain « Mathieu » 100 à 150 logts
- Site Ford à Jonquières 80 logts
- Plusieurs autres sites sur Jonquières 200 logts
- Site des Abattoirs logts + parking public



✿ **Produire 800 logements locatifs sociaux en six ans sur la CAPM**

Actuellement, on observe une offre importante mais vieillissante, une demande insatisfaite en augmentation, une production qui a été récemment insuffisante, à mieux répartir sur le territoire.

	Logts	Neufs	Autres (*)	PLS(**)	PLUS	PLAI	autres
Martigues	600	480	120	160	300	90	50
Quartiers centraux	300	180	120	80	100	70	50
Quartiers Nord	120	120	-	40	70	10	-
Route Blanche	80	80	-	40	40	-	-
Croix Sainte	-	-	-	-	-	-	-
Quartiers Sud	100	100	-		90	10	-
Total CAPM	881	740	141	260	435	136	50
	100%	84%	16%	30%	49%	15%	6%

(*) acquisition-amélioration + logts communaux à gestion déléguée + divers logts vacants

Sur Martigues, la production de 600 logements locatifs sociaux en 6 ans est un objectif réaliste avec les nombreux programmes en cours de réalisation et les projets identifiés ou potentiels (156 logts sociaux livrés en 2008) :

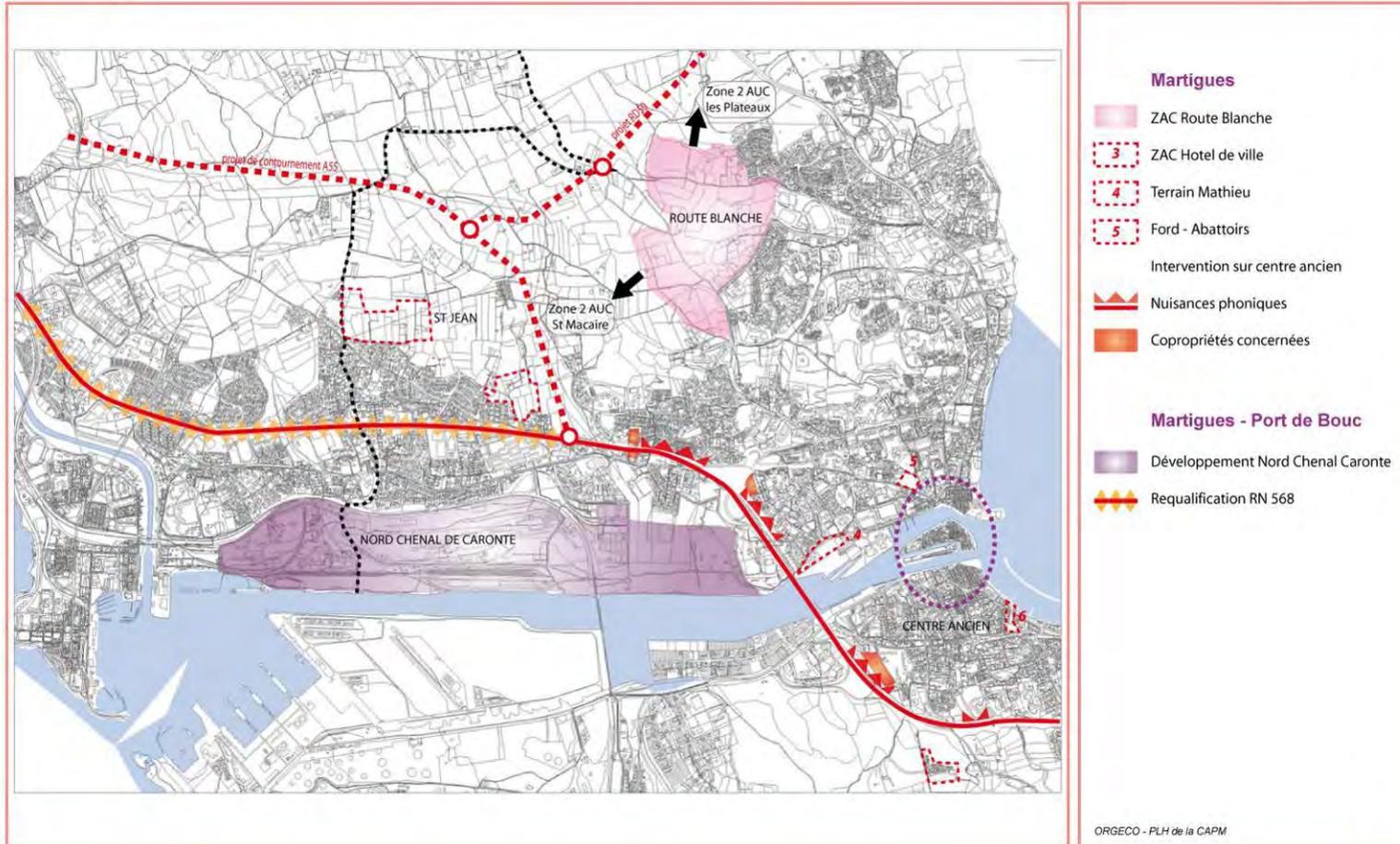
Les projets identifiés sur 2009 - 2011 concernent 200 logements locatifs sociaux

Les potentiels des opérations d'aménagement ou de construction pour 2012 – 2014 sont les suivants :

- ZAC Hôtel de Ville 30 à 60 logts locatifs sociaux
- Opérations en centre ville 100 à 150 logements
- ZAC Route Blanche 60 à 90 logts locatifs sociaux
- Saint-Pierre (SEMIVIM) 40 logts PLUS
- Notre-Dame des Marins (OPAC Sud) 30 logts



Principales opérations - Martigues



✿ **Faciliter l'accès social à la propriété**

Actuellement sur la CAPM, l'offre à prix « abordable » est restreinte du fait des prix actuels qui rendent plus difficile l'accès à la propriété des jeunes ménages et de l'absence d'une offre nouvelle ciblée sur les primo-accédants

Des cadres sont mis en place avec les opérateurs et l'ADIL pour éviter que l'accès à la propriété ne mette en difficulté les ménages (cf. une première expérience réalisée sur une vingtaine de logements individuels construits par Urban Coop au Mazet du Puits).

✿ **Améliorer et adapter le parc locatif social existant**

Des programmes ont fait l'objet d'une réhabilitation lourde, voire de restructurations dans le cadre des projets de quartiers (contrat de ville 2000-2006)

Cependant le parc social nécessite encore des investissements afin que le bâti qui vieillit réponde aux exigences actuelles (confort, équipement, efficacité énergétique, maîtrise des charges...), afin de prendre en compte les nuisances. Il est à noter que quelques opérations de grande ampleur sont engagées ou prévues (modernisation des parcs les plus anciens, prise en compte des nouvelles réglementations sur le logement).

- ⇒ **Remise sur le marché de logements vacants** OPAC Sud ND Marins, 30 logts ;
- ⇒ **Adaptation au vieillissement, aux handicaps** (50 logts/an) ;
- ⇒ **Maîtrise des charges, économies d'énergies, énergies renouvelables...** avec l'objectif de traiter chaque année 200 logts, soit 1 200 logts en 6 ans répartis entre les trois principaux bailleurs (OPAC Sud, LOGIREM, SEMIVIM) dans le cadre des opérations les plus emblématiques (par exemple : Colimaçon, Paradis St Roch, Capucins et Notre - Dame des Marins) ;
- ⇒ **Mise en œuvre des projets de quartiers** sur Canto Perdrix, Quatre vents, Notre Dame des Marins, Mas de Pouane et Paradis St Roch.

✿ **Améliorer et adapter le parc privé existant**

L'action est ancienne sur le centre ville (aides aux propriétaires dans le cadre de "Martigues en couleur", politique d'acquisition-réhabilitation) et se poursuit notamment en matière **d'éradication de l'habitat indigne, de lutte contre la vacance...** :

- réhabilitation lourde (logements conventionnés ou à loyer maîtrisé) ;
- remise sur le marché de logements vacants, 100 logts ;
- adaptation de logements au vieillissement, aux handicaps 50 logts/an ;
- éradication de l'habitat indigne, RHI, ... 50 à 100 logts ;
- maîtrise des charges, économies d'énergies, énergies renouvelables.

C'est également la contribution de la Ville avec l'opération « Martigues en couleurs » : aides municipales aux travaux, résorption de l'habitat insalubre, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, économies d'énergie, et également un conseil technique aux particuliers (questions d'insalubrité et de péril) en relation avec les partenaires sociaux et institutionnels.

✿ Une gestion urbaine et sociale de proximité

Les quartiers d'habitat social relevant de la politique de la ville ont bénéficié d'investissements importants, avec un effort d'accompagnement et de gestion impliquant la commune et ses partenaires publics (Etat, Région, Département, bailleurs sociaux...). Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale prolonge l'action de proximité (2007-2009) dans les quartiers.

✿ Une offre pour les personnes âgées et handicapées

L'offre d'hébergement en établissements spécialisés est restée longtemps insuffisante (cf. schéma gérontologique départemental) aussi la ville a engagé des interventions pour s'adapter au vieillissement de la population : développement des établissements d'accueil : restructuration-extension de la maison de retraite de Joncas (90 places) et projet EHPAD (90 places + FPA 40 places).

L'adaptation du parc de logements au vieillissement et aux handicaps est intégrée en amont dans les programmes neufs comme dans 10% de l'offre locative sociale nouvelle, notamment sur les quartiers centraux. Des projets inter générationnels sont également menés (Jourde –SEMIVIM).

✿ Une adaptation des foyers et résidences sociales

Actuellement, il existe en la matière une offre importante avec une forte proportion de foyers de travailleurs migrants. Les objectifs poursuivis visent une adaptation des foyers ADOMA de Boudème et La Coudoulière, mais également la création de structures spécifiques.

✿ Le logement des jeunes et des étudiants

Actuellement, l'offre semble répondre aux besoins, mais l'accès au parc de logements privés est difficile (loyers élevés). L'effort poursuivi vise à la mobilisation des capacités disponibles en structures d'hébergement (foyers...) ; la poursuite des dispositifs en faveur des jeunes (Locapass, baux glissants...) et la réalisation d'expériences intergénérationnelles avec notamment les bailleurs sociaux.

✿ L'accueil et sédentarisation des gens du voyage

Actuellement, une aire d'accueil et 39 logements adaptés sur Bargemont ; Il est prévu de compléter l'offre en habitat adapté sur Martigues (12 logements en PLAI).

✿ Agir en faveur du Développement Durable

Le PLH s'inscrit dans un enjeu environnemental en matière de cadre de vie (nuisances générées par les industries et les grandes infrastructures, d'habitat pavillonnaire, de patrimoine urbain, naturel et paysager à préserver), de déplacements (liés à la configuration urbaine, aux TC, à une faible pratique des modes doux), de bâti et d'efficacité énergétique/confort thermique.

Il s'agit par conséquent de renforcer la proximité de l'habitat avec les services et les emplois :

- ⇒ en renforçant les pôles existants (centre ville, centres de quartiers (Croix-Sainte, Escaillon, Canto-Perdrix...), noyaux villageois (Saint-Pierre, Carro / la Couronne...),
- ⇒ en prévoyant des équipements et des services d'accompagnement dans les quartiers d'urbanisation existants et futurs situés au Nord (Route Blanche),
- ⇒ d'améliorer la qualité de vie, faciliter les modes doux de déplacement (espaces publics, espaces verts, voirie, chemins piétons, pistes cyclables),
- ⇒ de développer les transports collectifs urbains, interurbains et ferroviaires,
- ⇒ de rechercher la qualité architecturale, l'efficacité énergétique des bâtiments (maisons de ville plutôt que lots libres, obligations réglementaires pour les nouvelles constructions, mise à niveau progressive du bâti existant).

C- LE PLU POUR REpondre AUX BESOINS : UNE PERSPECTIVE DEMOGRAPHIQUE EN LIEN AVEC LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

Construire 350 à 400 logts/an, sur la CAPM dont environ 200 à 260 logements par an sur Martigues pour permettre de mieux satisfaire les besoins, détendre le marché immobilier et de renouveler une partie du parc.

La **croissance démographique** devrait se confirmer, à un rythme proche de 1% par an, mais ceci s'accompagnera de la poursuite du **vieillessement de la population** (en 2014, les personnes âgées de 60 ans ou plus seront plus nombreuses que les jeunes de moins de 20 ans).

Par ailleurs, **les spécificités du territoire et de l'action locale** s'inscrivent dans le contexte de l'aire métropolitaine marseillaise (cf. DTA, SCOT), et dans **un cadre institutionnel complexe** (Etat, Région, Département, Intercommunalité, Communes, Port de Marseille).

Les principes fondamentaux sur lesquels repose la politique locale de l'habitat développée sur la CAPM traduisent également le fait que le **logement est aujourd'hui un droit opposable**. Ils peuvent être formulés comme suit.

✿ Développer l'offre de logements

Il s'agit de faciliter le parcours résidentiel de l'ensemble des ménages, fluidifier le marché locatif local et permettre l'accès de tous à un logement, avec un souci d'équilibre démographique et de mixité sociale. Ceci se traduit par des **objectifs** privilégiant : **le développement de la construction neuve** (plus de 400 logts/an sur la CAPM), **la diversité de l'offre et l'adéquation des produits** aux attentes (100 à 150 logements locatifs sociaux par an, programmes en accession sociale à la propriété).

Dans cette perspective de mixité sociale et de diversité de l'habitat il s'agit de pallier au déficit de certains quartiers du centre-ville, faubourgs et villages en matière d'offre locative par la construction de programmes de logements locatifs qui feront l'objet d'emplacements réservés au titre des articles L.123-2 ^{b)} et R.123-12 ^{c)} du code de l'urbanisme. Il s'agit notamment des quartiers de Canto-Perdrix, de Ferrières, Jonquières, Saint-Pierre et du hameau de la Couronne.

Il est également prévu la réalisation de nouveaux quartiers d'habitat mixte en secteur locatif comme en accession (La Route Blanche – St Macaire – quartier de l'Hôtel de Ville) en secteur diffus et dans les hameaux à structurer (Pouane Nord – St Lazare – St Julien – St Pierre – Les Laurons – Carro – La Couronne).

Les noyaux villageois qui représentent près de 16 % de la population martégale (soit 7 000 habitants environ) qui ont fait l'objet d'un développement résidentiel (la Couronne/Carro, Saint-Julien, Saint-Pierre et les Laurons) comme de la construction neuve individuelle ont sans doute favorisé le déclin démographique du village de Lavéra dont une partie est en périmètre SEVESO.

L'effort de la commune portera dans les prochaines années sur la confortation de l'habitat individuel groupé dans les villages, afin de développer l'offre de logements locatifs, qui manquent fortement pour favoriser la mixité sociale, en limitant la taille de ces opérations et en choisissant notamment des cadres valorisants pour chacune d'entre elles.

☀ *Objectif de mixité sociale*

En application de la loi « Engagement National pour le Logement » du 13 Juillet 2006 le règlement va désormais intégrer les mesures concernant l'obligation de réaliser des logements locatifs financés par un prêt aidé par l'Etat et apporter des précisions quant à la nature de ces logements.

Cette politique va pouvoir se mettre en place par l'intermédiaire de 2 outils :

- Tout d'abord un cadre règlementaire instauré par le deuxième alinéa de l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme qui précise que le plan local de l'urbanisme détermine les conditions permettant d'assurer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction suffisantes pour la satisfaction notamment, des besoins présents et futurs en matière d'habitat.
- Ensuite, la loi ENL a défini une référence spatiale à son objectif de mixité sociale. En effet, l'article 4 de cette loi a introduit un nouvel alinéa d) dans l'article L. 123-2 du Code de l'Urbanisme, qui offre la possibilité de délimiter dans les zones urbaines ou à urbaniser des P.L.U. « des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements locatifs qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale ».

Le Ville de Martigues a toujours affirmé une politique forte en matière de politique sociale. En effet, en 2010, la commune détient 6126 logements sociaux ce qui correspond à un total de 32 % (27 % si l'on ne prend pas en compte le parc non conventionné) par rapport à l'ensemble des logements sur le territoire communal. A titre comparatif, pour 1000 habitants, la commune détient environ deux fois plus de logements sociaux que la moyenne nationale (voir tableau ci-dessous).

Densité du parc locatif :

	Nombre de logements sociaux pour 1000 habitants
Moyenne Nationale (1 ^{er} janvier 2005)	69
Moyenne Régionale (1 ^{er} janvier 2005)	54
Moyenne Départementale (1 ^{er} janvier 2005)	71
Moyenne sur Martigues (31 Décembre 2006)	132

Cependant, malgré la présence de ces nombreux logements, la demande reste tout de même importante dans ce domaine, puisque 3 330 familles sont en attente d'un logement social actuellement.

Afin de poursuivre, de conforter cette politique et de l'affirmer sur l'ensemble du territoire Martégal, la Ville envisage de développer cette offre de logements nécessaire au maintien et au développement de la population et de ses activités.

Ainsi, conformément à l'article L. 123-2 d) du Code de l'Urbanisme, les zones urbaines et à urbaniser déterminées par la loi, sont les secteurs UA stricts (centres urbains à enjeux en terme de renouvellement urbain), les secteurs UC (quartiers d'habitats résidentiels) et les secteurs 1AUc (extension des quartiers d'habitats).

A l'intérieur de ces secteurs, le règlement du P.L.U. détermine, en cas de réalisation de programmes de logements, un pourcentage **de 25 %** qui sera affecté à des catégories de logements locatifs, c'est-à-dire logements sociaux (Prêts Locatifs à usage social ou PLUS), logements très sociaux (Prêts Locatifs Aidés d'Intégration ou PLAI), logements intermédiaires (Prêts Locatifs Social ou PLS), et autres logements aidés par l'Etat.

Cette obligation « **des 25 %** » a pour but de mettre en œuvre des objectifs de mixité sociale, sachant que le taux des logements sociaux de la commune (32 % en comptant le parc non conventionné ; 27 % sans compter le parc non conventionné) est très largement supérieur au minimum de « 20 % » fixé par l'article 55 de la Loi SRU. De plus, il est important de noter l'existence de 4 emplacements réservés au niveau du PLU, représentant une surface totale de 19 931 m², destinés à des programmes de logements locatifs localisés :

- dans les secteurs du centre ancien de Ferrières et Jonquières, à proximité des commodités et des transports en commun, et dans le but de renforcer la mixité sociale et l'offre locative,
- au Nord à proximité d'équipements publics et commerciaux importants,
- au Sud dans un secteur où l'offre locative est faible.

Le croisement d'une offre locative localisée sur des secteurs à enjeux (emplacements réservés) et l'obligation de réaliser **25 % de logements locatifs** de manière diffuse s'inscrit dans la politique volontaire d'offrir aux habitants de ces logements les meilleures conditions de vie (proximité des équipements publics, des services, des transports,...).

Améliorer les conditions de logement dans le parc existant

Il s'agit d'offrir à tous un habitat décent, équipé, accessible, confortable, salubre et protégé des nuisances et risques naturels et technologiques.

Les objectifs correspondants sont relatifs à :

- **la requalification et l'adaptation du parc locatif social** (5 000 logements) avec des requalifications urbaines prévues dans le cadre du développement social des quartiers (Mas de Pouane – Notre-Dame-des-Marins – Paradis St Roch – Canto-Perdrix – Boudème) notamment en matière de logement et d'équipements sociaux des quartiers dans le but d'une meilleure intégration de ces formes urbaines dans la ville.

Compte tenu d'une demande très forte en logements à loyers maîtrisés, la dédensification du parc social de Mas de Pouane n'est pas encore à l'ordre du jour. Néanmoins, le quartier, dans sa configuration urbaine future (contournement autoroutier / RN requalifiée / pôle d'échange autour de la gare / liaison ZAC de Caronte / A55) pourra bénéficier d'une véritable diversification des fonctions d'activités et d'habitat.

- ***l'éradication de l'habitat indigne et à l'adaptation du parc privé ancien***

La réhabilitation du centre ancien avec ses trois quartiers fondateurs : Ferrières, l'Île, Jonquières (quelques 1.700 immeubles, majoritairement antérieurs au XIX^{ème} siècle qui constituent l'essentiel du patrimoine architectural de la ville) représente une priorité pour Martigues.

Les efforts engagés par la commune depuis plus de vingt ans pour revitaliser le centre ancien se poursuivront et s'intensifieront au travers d'aides pour le ravalement des façades et la réhabilitation des logements, poursuivre la réhabilitation du patrimoine communal en centre ancien afin de remettre sur le marché, des logements de taille et de niveau d'équipements adaptés à la demande (au 15 septembre 2009 : 44 logements insalubres ont été réhabilités et proposés à la location à des familles de condition modeste).

Il est également prévu de faciliter la réalisation de nouveaux immeubles en supprimant l'obligation de parkings comme sur les parcelles déjà construites (quartiers historiques).

- ***Mais également à la prévention des risques (inondation, incendie, risques technologiques), la qualité du cadre de vie et la protection vis-à-vis des nuisances (infrastructures).***

✿ *S'inscrire dans une perspective de développement durable*

Ce principe, aujourd'hui essentiel, implique **la recherche d'un équilibre entre les objectifs, par un développement maîtrisé et respectueux de l'environnement :**

- ***tant dans son volet environnement*** : économies d'énergies, développement des énergies renouvelables, réduction des pollutions et nuisances, amélioration de la qualité du cadre de vie, modes doux de déplacement et transports collectifs, préservation des espaces agricoles et naturels, préservation du patrimoine architectural et paysager....,
- ***que dans sa dimension sociale*** : relance des parcours résidentiels, mixité sociale des quartiers, gestion urbaine de proximité, prise en compte du vieillissement et des handicaps, accueil des gens du voyage, cohérence à l'échelle du quartier, des communes, de l'agglomération...
- ***ou dans ses aspects économiques*** : la commune doit intégrer l'accueil de nouvelles populations actives dans la gestion de l'habitat, en adaptant la production de logements aux perspectives d'évolution des grandes structures économiques, accueil des salariés des entreprises, en favorisant la proximité résidentielle des emplois, des commerces et des services afin de limiter le déplacement fort consommateur d'énergie...

Le développement de l'économie touristique sur la Côte Bleue générera des créations d'emplois tertiaires nouveaux et induira également un accroissement de la demande de logements, notamment en haute saison. La commune doit donc se réserver, dans les sites concernés par le développement touristique (Martigues centre et littoral Côte Bleue), des espaces pour la réalisation de logements locatifs adaptés à cette demande particulière, afin de limiter les trajets logement/travail dans une démarche de développement durable.

Le développement des structures hospitalières et de santé du centre hospitalier général de Martigues qui s'est engagé dans un programme de développement important à l'horizon 2010 renvoie à la question du logement (importance de l'offre, diversité, proximité, cadre du quartier ...) laquelle reste souvent primordiale dans la qualité des recrutements et des choix que font les personnels postulants (employés, cadres ou médecins). Le vieillissement global du personnel recruté à l'origine de la création du CHG, laisse craindre à court terme l'apparition d'un pic dans un déficit déjà important des logements dans ce secteur. Le développement des nouveaux quartiers et la densification du centre sont donc des enjeux très importants pour la commune.

Le développement des sites pétrochimiques et de la sous-traitance PMI-PME s'inscrit dans une restructuration visant à conforter les filières chimiques et pétrochimiques. Une première étape de sécurisation du périmètre SEVESO 1 a eu pour effet de réduire le nombre de logements locatifs sur Lavéra. Les périmètres d'études des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours de TOTAL RAFFINAGE MARKETING-RAFFINERIE DE PROVENCE (arrêté préfectoral en date du 10 avril 2009) sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues et de AZUR CHIMIE SAS (arrêté préfectoral en date du 6 mai 2009) sur la commune de Port-de-Bouc (quartier de Saint-Jean sur Martigues) vont accroître les besoins de relocalisation de l'habitat d'ici 2 à 3 ans.

La commune doit prendre en compte cette évolution et s'efforcer de satisfaire la demande en logements, sur une aire géographique proche, en répondant aux besoins de ces entreprises.

1.4 – DÉPLACEMENTS

Extraits du " Volet Déplacements du PLU" étude réalisée par TRANSITEC p./ la DAU ville de Martigues Mars 2003, Mise à jour en 2009.

1.4-1 – LE CONTEXTE

✿ Rappels

Martigues se caractérise, du point de vue de son environnement spatial par une position géostratégique très particulière, à l'entrée de l'Etang-de-Berre sur l'axe routier Marseille-Montpellier, et par le réseau urbain dense qu'elle constitue avec les villes voisines de taille approchante (Carte 1).

Données socio-économiques

D'autres facteurs de déplacements peuvent également être mis en évidence :

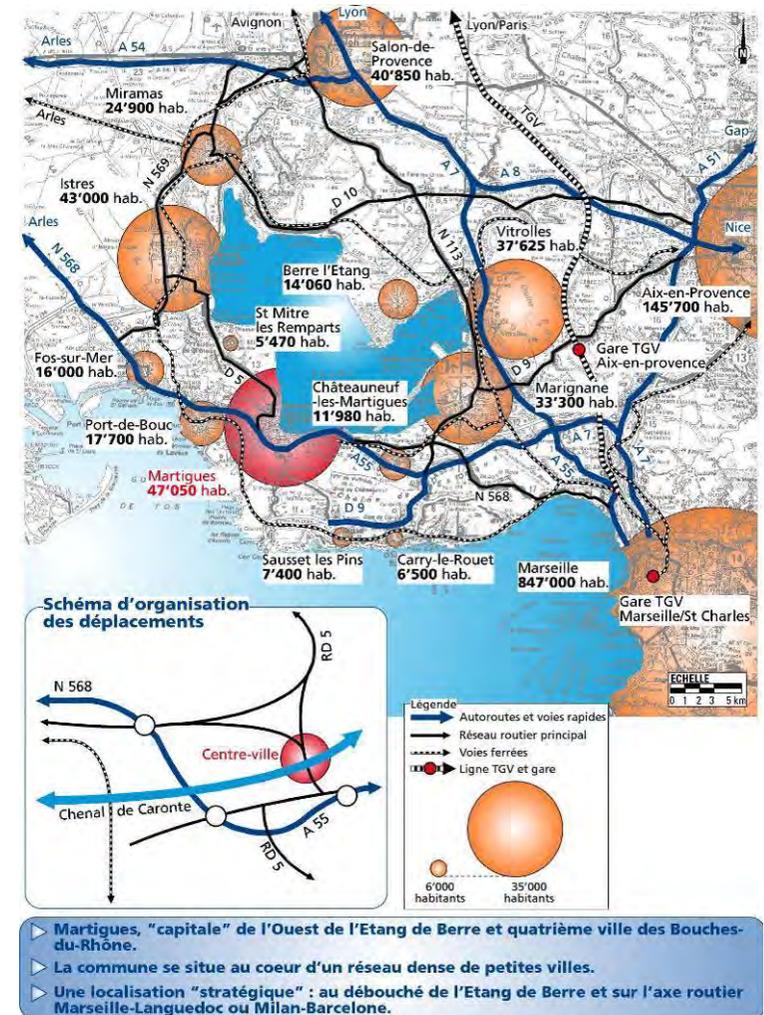
- Une croissance de la population de 8,2% entre 1999 et 2006 qui permet à Martigues de rester la 4^{ème} ville du département ;
- Un taux de chômage de 14% en baisse par rapport à 1999 ;
- Une importante attractivité, d'une part en termes d'emploi vis-à-vis des actifs des autres communes (9'209 en 2006) et d'autre part en termes de qualité résidentielle pour les actifs de Martigues qui vont travailler à l'extérieur (8'542 en 2006) ;
- Un déséquilibre accentué entre la demande et l'offre de logements ;
- Un relatif équilibre de la structure de la population par catégorie socioprofessionnelle.

Caractéristiques de l'urbanisation

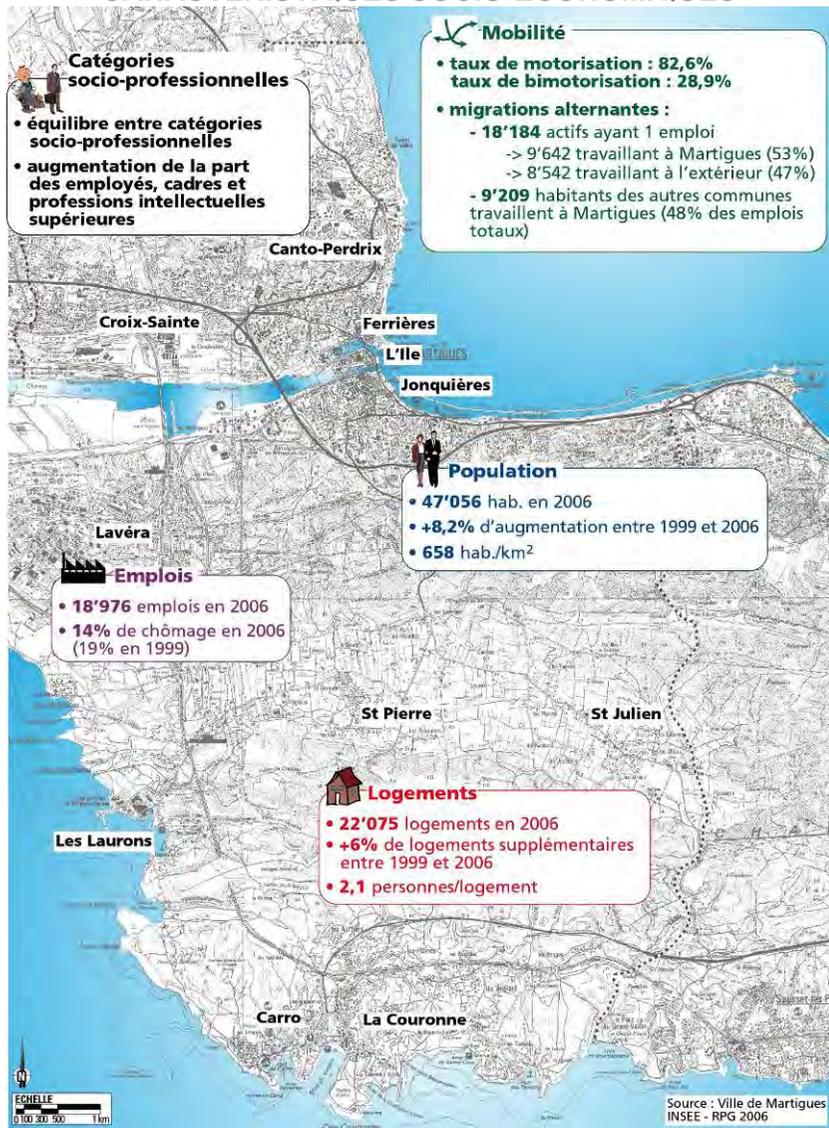
Hormis dans le centre historique où se côtoient toutes les fonctions urbaines, le développement moderne de la ville se caractérise par un découpage en zones fortement spécialisées (activités, habitat, commerce), à l'Ouest pour les activités économiques industrielles, au Nord et au Sud pour l'habitat (Cartes 2 et 3).

Plusieurs hameaux, éloignés de l'agglomération, et d'importances diverses (La Couronne-Carro, Saint-Julien, Saint-Pierre, Les Laurons ...) se confortent également au fil de temps en générant, sur la Couronne-Carro notamment, de nouvelles installations commerciales et de services.

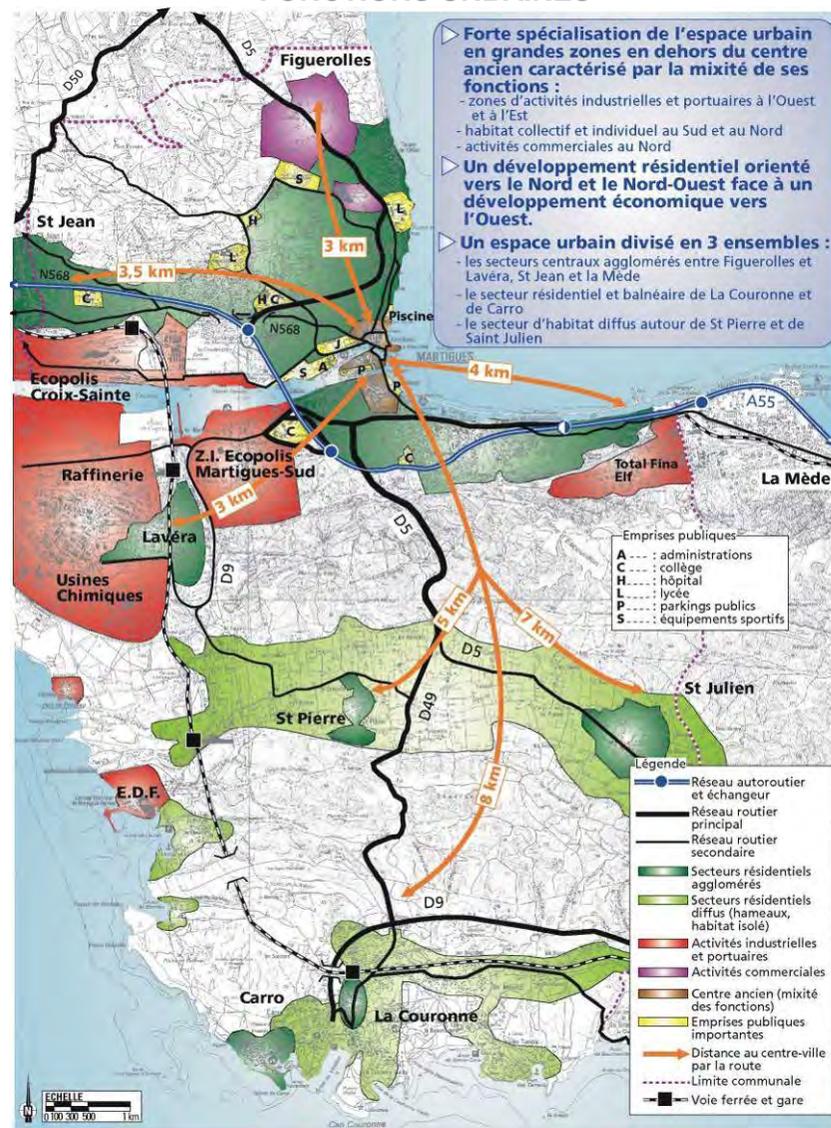
Cette configuration "éclatée" des pôles générateurs de déplacements : équipements publics et centres commerciaux au Nord, commerces, services et équipements au centre, Industrie et activités portuaires à l'Ouest, activité touristique saisonnière au Sud, constitue une difficulté réelle pour l'organisation des déplacements.



CARTE N°2
CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES



CARTE N°3
FONCTIONS URBAINES



Le phénomène des migrations alternantes

Les "navettes" journalières domicile-travail, qu'elles soient représentatives de l'attractivité de la commune en termes d'emploi (45 % des emplois occupés par des actifs d'autres communes) ou révélatrices d'une préférence pour le cadre de vie martégal (32,5 % des actifs de Martigues y restent domiciliés alors qu'ils travaillent à Fos ou à Port-de-Bouc, et 17 % alors qu'ils travaillent à Marseille), constituent une part importante des déplacements constatés.

Ces migrations alternantes, en augmentation, peuvent être la conséquence de la délocalisation d'une partie de l'emploi (Martégaux travaillant hors commune en augmentation de 10 %), d'une part, et d'autre part de l'expatriation de martégaux travaillant jusqu'alors à Martigues et ayant décidé d'habiter ailleurs (+23 %).

Ces "grandes" tendances sont confortées par l'enquête ménages réalisée dans le cadre du SCoT.

Ces données vont fortement influencer la demande quotidienne de déplacements. (voir *Carte 4 ci-contre*).

✿ **Le Réseau routier**

L'offre du réseau

Le réseau routier actuel, bien qu'il soit important et qu'il marque très fortement l'espace urbain en traversant des secteurs denses et très peuplés, n'est pas suffisamment hiérarchisé, il est peu lisible et est affecté, par ailleurs, par de nombreux dysfonctionnements (*Carte 5*) :

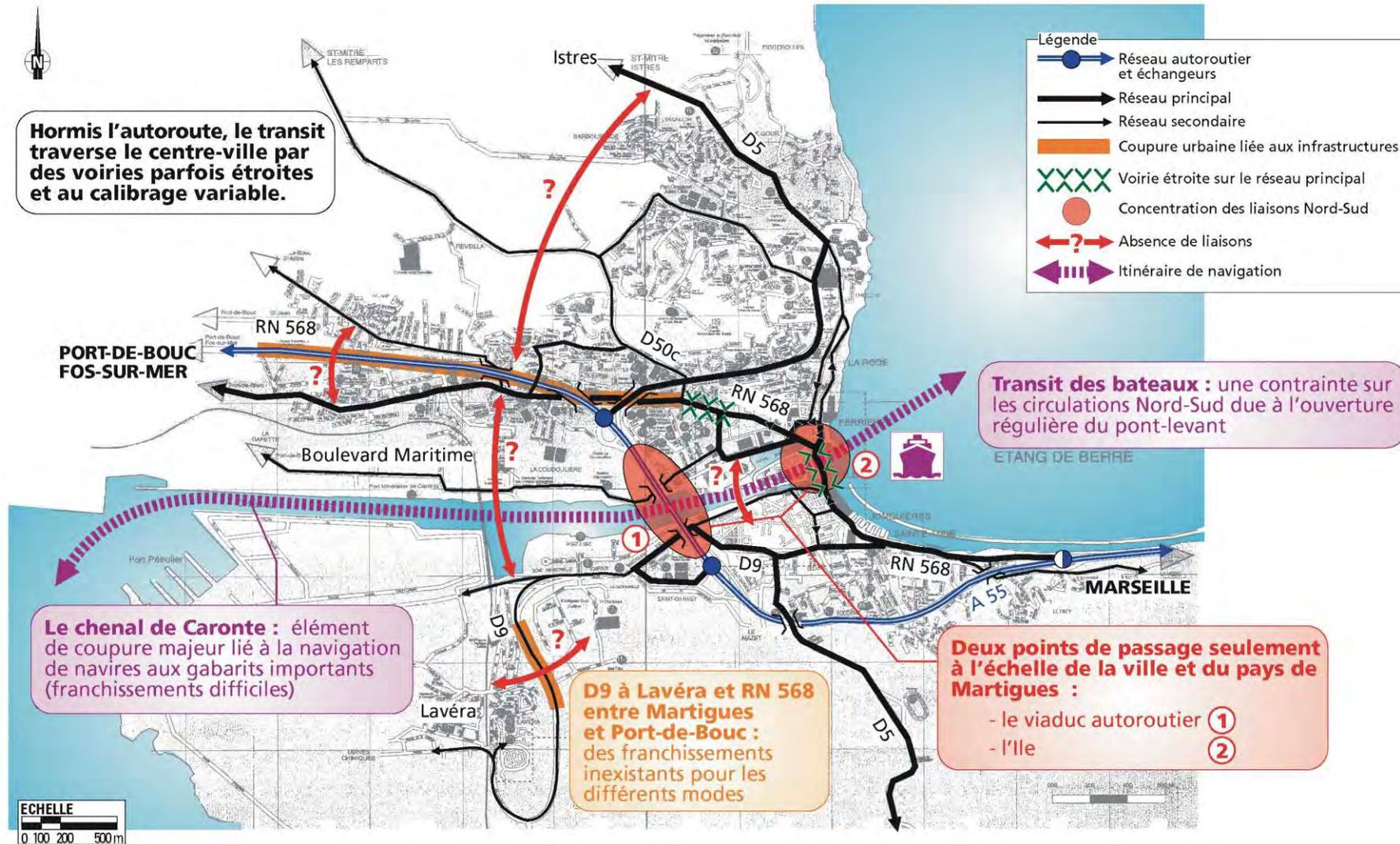
- La rareté des points de traversée du chenal de Caronte ;
- L'insuffisance des liaisons périphérie-périphérie ;
- Les coupures urbaines que constituent ces grandes infrastructures routières ;
- L'inadaptation du centre-ville au trafic de transit ;
- Les contraintes générées par le pont levant sur le fonctionnement de la liaison Jonquières-Ferrières.

Si l'accessibilité aux secteurs centraux de Martigues depuis l'Est et l'Ouest du département est satisfaisante, puisque assurée directement par l'autoroute A.55 et ses 3 échangeurs, cette accessibilité est très réduite depuis le Nord (du département) du fait de l'existence d'un seul axe principal, la RD.5 qui traverse, au Nord (2x2 voies), un secteur d'habitat dense d'une part, et depuis le Sud (de la commune) d'autre part en raison de la configuration du branchement de la RD.5 sur l'A.55 pour le franchissement du chenal de Caronte.

Si l'accessibilité des hameaux de la Couronne-Carro est également satisfaisante depuis l'Est du département, par la RD.9 et la RD.49, le littoral entre les plages des Tamaris et de la Couronne ainsi que les écarts des Bastides et des Rouges, ne disposent d'aucun branchement intermédiaire "en peigne" susceptible d'éviter de surcharger le trafic dans le hameau de la Couronne.



CARTE N°5
HIÉRARCHIE ET DYSFONCTIONNEMENTS DU RÉSEAU ROUTIER



La fréquentation du réseau

L'étude de déplacements met en évidence la concentration du trafic sur les axes principaux, les plus chargés étant le réseau autoroutier qui absorbe de 60.000 à 75.000 véhicules/jour, la RD.5 – Av. F. Turcan (de 24'000 à 27'000 véhicules/j), devant la route de Port-de-Bouc, les accès au centre-ville, les boulevards Sud, les Rayettes, la RD.5 du centre-ville aux Ventrons (de 10 à 15.000 v/j).

L'analyse du trafic met en évidence une concentration à l'Est et à l'Ouest (représentant le transit empruntant l'autoroute A.55), ainsi que le rôle essentiel de la RD.5 dans les échanges avec le Nord de la Commune (87% du trafic) et son statut d'axe routier secondaire Nord-Sud.

✿ Les Transports collectifs

Les Transports Interurbains

La commune bénéficie de liaisons satisfaisantes avec les villes principales du département ; cependant, l'offre réelle est largement perfectible car elles ne desservent que le Centre-ville, et leurs fréquences sont peu élevées, hormis vers Aix et Marseille (*Carte 6 ci-contre*).

Les Transports urbains

La couverture par les transports collectifs du Nord et du Centre de la commune s'avère satisfaisante, seules quelques zones éloignées du réseau routier structurant ne sont pas desservies. Toutefois, les pôles d'activités de Lavéra et de Caronte qui ne sont pas desservies par les lignes régulières de bus, bénéficient de la proximité des gares de Lavéra et de Croix-Sainte ainsi que de navettes privées (*Carte 7*).

La couverture des secteurs Sud est beaucoup plus diffuse. Seule une ligne régulière les relie au Centre-ville via la gare de Lavéra (par un trajet rallongé) tandis que les secteurs d'habitat diffus ne bénéficient que de transports à la demande (TaxiBus). De vastes zones restent à l'écart des transports collectifs, notamment les pôles touristiques, qui ne sont desservis qu'en période estivale (*Carte 8*).

Les Transports Scolaires

Les différents collèges de la ville ainsi que trois écoles primaires, bénéficient d'une desserte réservée aux scolaires. Cependant, le découpage actuel de la carte scolaire impose un rattachement des élèves des secteurs Sud à des collèges quelquefois très éloignés, localisés dans la partie Nord de la ville ou dans d'autres communes. Cela n'est pas sans conséquences sur les besoins de déplacements scolaires.

Cette situation est toutefois en cours d'évolution, la carte scolaire faisant l'objet d'une actualisation depuis septembre 2002.



egis mobilité

7031-01_diagnostic_V2.doc

Elaboration du PDU de la CAQEB

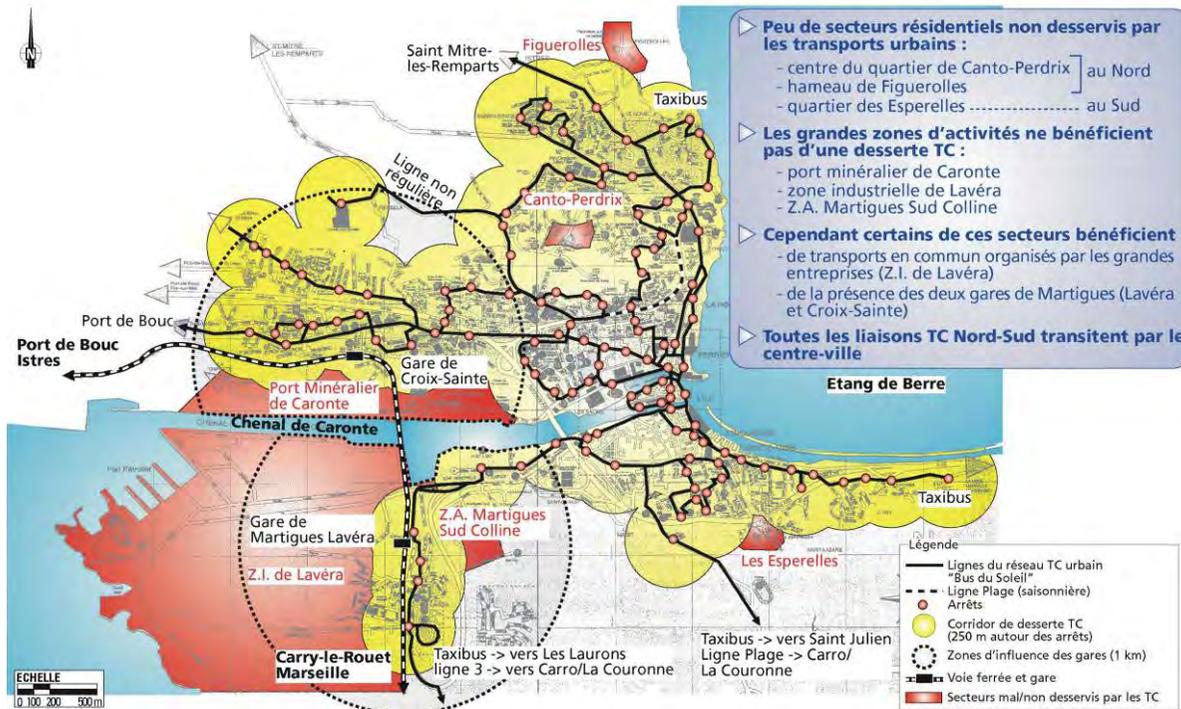
Date : 19/05/08

A607031-01

Diagnostic Déplacements

Page 48/75

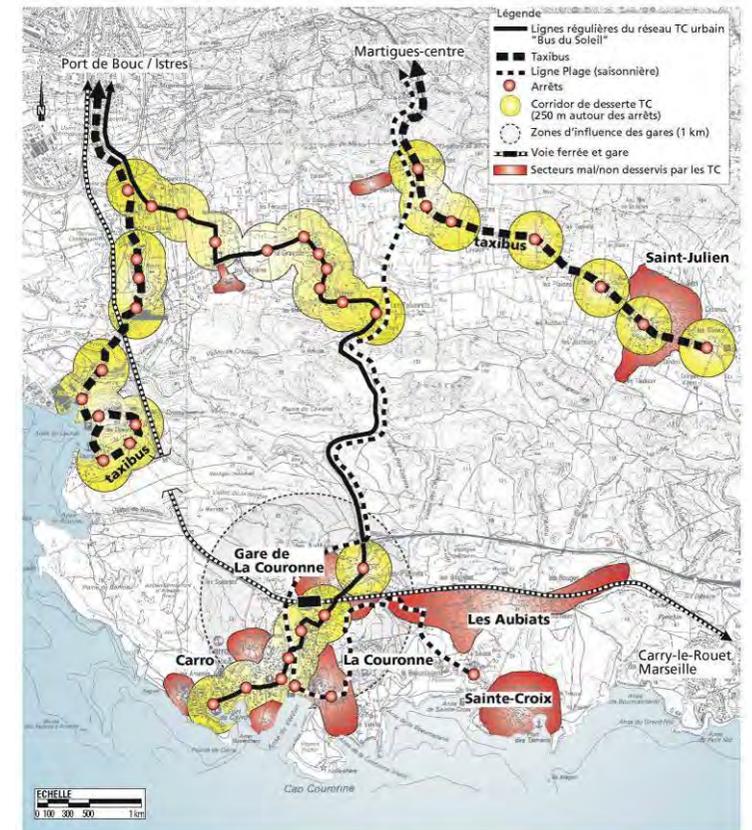
CARTE N°7
TRANSPORTS COLLECTIFS DESSERTE NORD ET CENTRE



Les Transports Ferroviaires

Martigues se caractérise par un nombre élevé de gares ou d'arrêts SNCF, quatre sur l'ensemble du territoire (Croix Sainte, Lavéra, Ponteau, La Couronne), trois seulement étant en service à l'heure actuelle. Parmi elles, seules Lavéra et La Couronne sont correctement desservies (28 trains par jour, un train en heure de pointe), la gare de Croix Sainte ne l'étant que très peu (8 trains par jour).

CARTE N°8
TRANSPORTS COLLECTIFS DESSERTE SUD

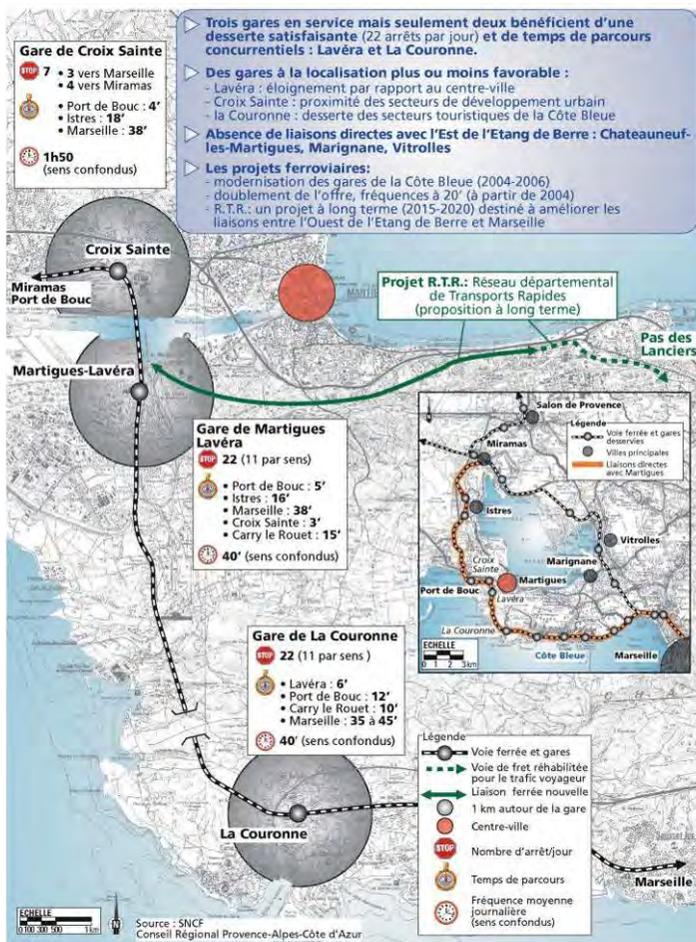


- ▶ Une seule ligne régulière desservant le secteur (Jonquières -> Carro), les autres dessertes étant assurées par des transports à la demande (taxibus).
- ▶ Certains hameaux ainsi que des zones d'habitat isolé ne sont pas desservis (dispersion des zones habitées).
- ▶ Pas de liaison courte entre Carro/La Couronne et le centre-ville (la ligne est plus longue car desservant la gare de Martigues).

Aucune gare ne dessert directement le centre-ville de Martigues. De plus, il n'existe pas de liaisons avec l'Est de l'Etang de Berre mais uniquement vers Istres d'un côté et vers Marseille, via les communes de la Côte Bleue, de l'autre côté.

L'accessibilité multimodale aux gares de l'agglomération est très variable et grandement influencée par la coupure urbaine créée par le canal de Caronte :

CARTE N°9
L'OFFRE FERROVIAIRE

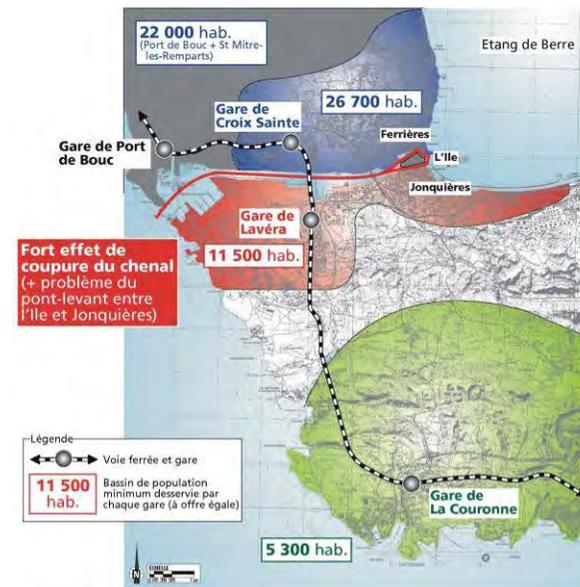


Croix Sainte dessert une population importante et se situe au centre de l'agglomération Martigues – Port de Bouc, à proximité d'importantes zones de développement urbain ;

Lavéra, bien desservie par le réseau routier, est cependant éloignée du centre-ville et ne dessert que 1/4 de la population martégale. De surcroît, son positionnement en zone de risque Z2 et la cohabitation du trafic passagers avec le fret de produits dangereux, soulève des interrogations pour l'avenir, notamment au regard de l'évolution législative et réglementaire dans le domaine des risques technologiques.

La Couronne se situe au coeur de la zone résidentielle et balnéaire côtière éloignée du centre-ville, mais souffre de liaisons insuffisantes avec les zones d'habitat diffus et les pôles touristiques appelés à se développer ; **La gare de Port de Bouc**, bien que desservie par un réseau de bus urbains et bien située en centre-ville, est précisément handicapée par sa faible offre de stationnement et son caractère très urbain, qui contraignent son accessibilité automobile.

CARTE N°10
ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE DES GARES



CROIX SAINTE	LA COURONNE	LAVERA	PORT DE BOUC
<ul style="list-style-type: none"> Proximité des secteurs denses et des zones d'extension urbaine Disponibilité foncière importante pour création d'un P+R Accessibilité complexe depuis le réseau primaire 	<ul style="list-style-type: none"> Liaisons satisfaisantes avec le réseau primaire Eloignée de Martigues-Centre 	<ul style="list-style-type: none"> Bien connectée au réseau primaire 	<ul style="list-style-type: none"> Caractère très urbain de la gare : contraintes sur l'accessibilité et problématique du stationnement
<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité foncière pour la réalisation d'un pôle d'échange multimodal Absence de correspondance train/bus en gare mais desserte à proximité (200 m) 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de correspondance train/bus en gare mais desserte à proximité (200 m) Absence de liaisons avec les secteurs d'habitat diffus et les pôles touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> 1 ligne TC régulière et 1 ligne de transport à la demande Temps de parcours depuis le centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> Desserte par le réseau de TCU
<ul style="list-style-type: none"> Proximité de secteurs d'habitat dense 	<ul style="list-style-type: none"> Proximité du bourg de la Couronne 	<ul style="list-style-type: none"> Eloignée du centre-ville et des quartiers denses 	<ul style="list-style-type: none"> Localisation en centre-ville, dans un tissu urbain dense

Les Echanges entre modes

A l'heure actuelle, seuls deux points de correspondance de transports collectifs existent :

- un pôle d'échanges bus / train à la gare de Lavéra ;
- un pôle d'échanges bus urbains / cars interurbains à Ferrières (Place des Aires).

Les autres gares en service ne bénéficient pas d'une intermodalité adaptée. Les lignes de bus concernées n'ont pas d'arrêt situé à proximité directe de la gare.

✿ Les Modes doux et les PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Le réseau cyclable martégal est peu étendu à l'heure actuelle : il est discontinu et ne concerne que quelques portions de voirie. De plus, il est fortement contraint par la topographie. Les liaisons avec les pôles d'emplois principaux sont absentes.

Les aménagements piétonniers sont quant à eux concentrés dans le Centre-ville mais les coupures fluviales créent une discontinuité Nord-Sud renforcée par la rareté des points de franchissement.

La loi du 11 février 2005 impose la prise en compte de l'accessibilité des PMR. Pour Martigues, le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports a été lancé début 2008 (sous la responsabilité de l'autorité organisatrice, à savoir la C.A.P.M.) et le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie est en cours de finalisation.

✿ Le Stationnement Public

Une grande partie de l'offre de stationnement public (76%) correspond aux parkings. Elle est pour moitié localisée dans le secteur de Ferrières, notamment autour de l'Hôtel de Ville.

L'offre en parkings se situe non loin des rues commerçantes, majoritairement piétonnes, mais y sont mal reliés du fait de l'insuffisance des franchissements piétons à travers le Canal Baussengue et le Canal Galliffet.

✿ La Voie d'Eau

La commune est fortement marquée par la présence d'infrastructures portuaires, qu'elles soient à vocation industrielle ou commerciale ou à vocation de loisirs.

Ces différents sites bénéficient d'une desserte satisfaisante, que ce soit par le réseau routier pour les ports de plaisance et le port pétrolier de Lavéra (bien connecté au réseau routier), ou par le réseau ferroviaire, pour les ports de Lavéra et de Caronte, qui participe de manière importante aux flux de marchandises. Pour ce dernier site, l'accessibilité routière est tout de même perfectible puisque assurée depuis l'autoroute par un réseau routier secondaire traversant des zones d'habitat (Croix Sainte, St Jean).

Le chenal de Caronte constitue une voie d'eau offrant de multiples potentialités en matière de déplacements, notamment liés au tourisme.

✿ L'écomobilité (P.D.E. et P.D.S.)

Les P.D.E. (Plans de Déplacements Entreprise) et les P.D.S. (Plans de Déplacements Scolaires) sont des démarches d'analyse globale et d'optimisation des déplacements générés par les entreprises ou les élèves. Sur Martigues, 4 entreprises sont concernées (3 sur Lavéra et Auchan sur Canto Perdrix) et 3 écoles souhaitent mettre en place des démarches type "pédibus".

✿ **L'environnement**

La réglementation, permettant d'améliorer la qualité de l'air et visant à préserver la santé humaine et celle de l'environnement, est en constante évolution. Les principaux textes ou documents de référence sont : la loi LAURE du 30/12/96, le décret du 15/02/02, le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PACA 1999/2000), le Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône, les procédures STERNES, le programme ESCOMPTE. Enfin, l'AIRFOBEP assure la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire "Etang de Berre – Ouest des Bouches-du-Rhône".

1.4-2 – DIAGNOSTIC SECTORIEL

✿ **Identification**

Quatre sous-secteurs homogènes du point de vue de leurs fonctions, de leur morphologie ou de leur localisation géographique, ont été identifiés sur le territoire communal :

- le secteur Sud, en bordure de la côte méditerranéenne et aux fonctions résidentielles et touristiques dominantes (Carro, La Couronne, Sainte Croix,...) ;
- Martigues-Centre, caractérisé par sa mixité fonctionnelle et la densité de son tissu urbain : ce secteur correspond à un espace délimité par l'autoroute A55, l'Etang de Berre et l'Avenue F. Turcan ;
- Martigues Nord-Ouest, secteur résidentiel et tertiaire (équipements publics, pôles commerciaux et de loisirs) ;
- le pôle industriel et portuaire de Lavéra, où se concentrent des activités lourdes (raffineries, usines chimiques) mais aussi des zones artisanales et un peu d'habitat.

Pour chacun de ces secteurs ont été étudiés :

- les caractéristiques socio-économiques et la mobilité de la population ;
- l'accessibilité depuis l'extérieur de la commune ;
- l'accessibilité depuis les autres secteurs de la commune ;
- les projets de développement.

✿ **Le Secteur Sud**

Essentiellement résidentiel, ce quartier se distingue par un dynamisme important (population en augmentation de 25% entre 90 et 99), une densité résidentielle (Nbre de personnes par logement) et de population (Nbre d'habitants par km²) inférieures à celles des autres secteurs de la commune, une dépendance en terme d'emplois, vis à vis des communes extérieures (60% des actifs concernés) et enfin, une représentation sociale dominée par les classes moyennes supérieures.

L'accessibilité depuis l'extérieur de la commune

L'accessibilité depuis l'extérieur de la commune se résume à deux modes : l'automobile et le train.

L'accessibilité routière est satisfaisante depuis l'Est, le secteur étant relié à l'A55 par l'intermédiaire de la Route Départementale n° 9, mais plus déficiente depuis le Nord et l'Ouest en l'absence de raccordements directs à l'autoroute qui entraîne un transit à travers des quartiers denses de Martigues-Centre.

L'accessibilité ferroviaire est quant à elle assurée par l'intermédiaire de la gare de La Couronne qui bénéficie d'une desserte satisfaisante depuis l'Ouest et l'Est, tant en terme de fréquences que de temps de parcours.

L'accessibilité depuis les autres secteurs

L'accessibilité depuis les autres secteurs est assurée, à des degrés variables par les différents modes de déplacement. Cependant :

- il n'existe qu'un axe routier principal de liaison (la RD5 prolongée par la RD49), le second itinéraire empruntant des voies étroites et sinueuses (RD49f), et le problème du franchissement du chenal de Caronte se pose pour les quartiers situés au Nord de celui-ci ;
- les liaisons cyclables sont discontinues.

Quant aux liaisons TC, elles sont inégales :

- une ligne de bus urbain dessert le secteur en partie : elle le relie directement à Lavéra mais les liaisons avec Martigues Centre ou Martigues Nord-Ouest sont contraintes (tracé rallongé, correspondances indispensables) ;
- le secteur est relié directement par voie ferrée à Lavéra mais les relations ferroviaires avec Martigues Centre et Martigues Nord – Ouest sont handicapées respectivement par l'éloignement de la gare de Lavéra du centre de Martigues et par desserte insuffisante de la gare de Croix Sainte.

Les projets de développement recensés témoignent du fort potentiel d'urbanisation existant sur ce secteur dans les prochaines années, que ce soit par l'intermédiaire de programmes de logements (de 400 à 700 logements programmés dans la zone des Arqueirons) ou d'équipements touristiques importants (centre de thalassothérapie, centre de séminaire, résidences de tourisme).

✱ Martigues Centre

Ce secteur qui comprend les quartiers du centre-ville, concentre une part importante de la population (40 % de la pop. totale, 6800 habitants au km²), avec toutefois une tendance au déclin ; l'occupation des logements (1,9 personnes / logement), qui y est inférieure à la moyenne communale, tend à diminuer du fait d'un rythme de construction (+ 8 % entre 1990 et 1999) inversé par rapport à l'évolution de la population.

En ce qui concerne la représentation des catégories socioprofessionnelles et les migrations alternantes, la situation est comparable à celle de l'ensemble de la commune.

L'accessibilité depuis l'extérieur de la commune

L'accessibilité est d'une qualité variable selon les divers modes de transport utilisés (automobile, train, cars interurbains) :

- l'accessibilité routière est globalement satisfaisante du fait de la bonne desserte autoroutière depuis l'Est et l'Ouest et des axes principaux complémentaires (RD5, RD568), même si, au Sud, il n'existe qu'une "porte d'entrée" dans le secteur ;
- l'accessibilité ferroviaire est handicapée par l'éloignement des gares ;
- les transports interurbains relient la commune aux autres villes du département mais ne desservent que le cœur du secteur en un seul point.

L'accessibilité depuis les autres secteurs

- depuis Martigues Nord-Ouest : l'accessibilité routière et par les bus urbains est satisfaisante (nombreux axes routiers et lignes de bus), sauf avec le Sud du centre-ville (Jonquières), tandis que les itinéraires cyclables sont anecdotiques (un seul axe concerné) ;
- depuis Lavéra : il n'existe qu'un seul point d'échange (le viaduc autoroutier), aussi bien pour les liaisons routières que pour la ligne de bus urbain qui ne dessert pas les sites industriels, l'accès rapide au Nord du secteur impose le recours au viaduc autoroutier, et les liaisons cyclables sont absentes ;
- depuis le secteur Sud : un seul axe routier relie directement les deux secteurs, mais il n'est que partiellement utilisé par la ligne de bus régulière, dont le tracé est soumis à des impératifs de desserte de la gare de Lavéra, et par un itinéraire cyclable discontinu contraint par le relief.

Ce secteur est concerné par des projets urbains essentiellement destinés à densifier le tissu urbain existant et à aménager le quartier de l'Hôtel de Ville, avec une augmentation prévisible de la population, des emplois, des usagers et donc de la demande de déplacements.

✿ Martigues Nord-Ouest

Ce secteur qui recouvre les quartiers de St Jean, Croix Sainte, les Rayettes, Canto-Perdrix, Touret de Vallier, l'Escaillon, assure principalement une fonction résidentielle, en développement continu (+15% de logements supplémentaires et 8% d'augmentation de la population entre 1990 et 1999), mais accueille cependant des équipements publics majeurs (hôpital, lycées, collèges) et des pôles d'activités importants (zone commerciale de Canto-Perdrix, zones d'activités de Croix Sainte / Caronte).

Dense et très peuplé, il constitue la "réserve" de la commune en terme d'emplois (78% des actifs travaillent à Martigues), tandis que la répartition socio-professionnelle y est équilibrée comme dans l'ensemble de la commune.

L'accessibilité depuis l'extérieur de la commune

Le secteur est desservi par les différents modes motorisés (VP, TC, train). Cependant :

- si l'accessibilité routière est bonne depuis le Sud, le Nord et l'Ouest (desserte autoroutière et voie rapide), elle est médiocre au Nord-Ouest ;
- l'arrêt ferroviaire de Croix Sainte est peu desservi par les trains, insuffisamment relié aux quartiers environnants, et n'est pas valorisé ;
- depuis la Côte Bleue (Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet), les itinéraires d'accès traversent les quartiers denses, voire l'hypercentre de Martigues.

L'accessibilité depuis les autres secteurs

Elle est de qualité variable selon les modes :

- automobile : l'accessibilité est complexe et source de nuisances depuis Martigues-Sud et Lavéra (recours au viaduc autoroutier, traversée de secteurs denses) mais est facile depuis Martigues – Centre (nombreux itinéraires), hormis depuis Jonquières (coupure liée au chenal) ;
- transports collectifs : l'accessibilité au secteur est difficile depuis le Sud et Lavéra (desserte insuffisante de la gare de Croix Sainte, correspondances indispensables en bus) mais aisée depuis Martigues-Centre (nombreuses lignes de bus) ;
- deux roues : l'accessibilité est médiocre depuis les différents secteurs du fait de l'extension insuffisante du réseau cyclable.

Ce secteur concentre la majorité des projets d'urbanisation existants sur la commune. Ces projets ont trait à d'importants programmes de logements (près de 1 300 logements avec la ZAC de la Route Blanche), à la réalisation d'équipements publics majeurs (cinéma multiplex, parc naturel), à l'extension des zones

d'activités. D'importants projets d'infrastructures routières sont également envisagés afin de mieux desservir ces nouvelles zones et d'extraire le trafic de transit des secteurs agglomérés.

✱ Le Pôle industriel Pétrochimique de Lavéra

Contrairement aux autres secteurs, celui-ci est marqué par une forte spécialisation fonctionnelle. Il est peu et de moins en moins habité (diminution du nombre de logements et diminution de la population) et il est occupé quasi-exclusivement par des activités artisanales, industrielles ou portuaires qui génèrent plus du 1/4 des emplois de la commune. Les habitants, majoritairement des employés, travaillent pour l'essentiel (80%) dans la commune, voire dans les zones d'activités du secteur.

L'accessibilité depuis l'extérieur de la commune

L'accessibilité est uniquement assurée par les réseaux routiers et ferroviaires. Elle est facilitée par la desserte autoroutière directe depuis l'Est et le Nord, d'une part, et par la présence de la gare principale de la commune qui bénéficie d'une desserte satisfaisante, cependant, l'ensemble de ce secteur qui comporte outre de l'habitat, un port pétrolier, un complexe pétrochimique et une importante zone d'activités économiques diverses, ne dispose que d'une seule issue sur la section inachevée de la RD.9. vers l'autoroute A.55.

Les liaisons routières avec le secteur Sud et la Côte Bleue, sont médiocres : elles empruntent des voiries traversant des secteurs d'habitat (RD5 et RD9) aux caractéristiques insuffisantes (sinueuses, étroites, peu entretenues).

L'accessibilité depuis les autres secteurs

L'accessibilité depuis les autres secteurs est réservée aux modes mécanisés, du fait de l'absence d'aménagements cyclables. Le secteur est desservi par une ligne de bus urbain régulière, qui le relie directement au Sud et à Martigues Centre, puis grâce à des correspondances, à Martigues Nord-Ouest. Il bénéficie également d'une desserte par une ligne de transport à la demande.

L'accessibilité routière est quant à elle perfectible. Les itinéraires d'accès sont peu nombreux (2 points d'entrée) et sont le plus souvent affectés de contraintes :

- utilisation du viaduc autoroutier ou des axes traversant l'hypercentre depuis la partie Nord de la ville ;
- voirie étroite et sinueuse, ou traversant des quartiers denses depuis les secteurs Sud.

Le développement programmé de Lavéra ne concerne que l'extension de la zone industrialo-portuaire vers le Sud, en direction de Ponteau. Par ailleurs, le département des Bouches-du-Rhône vient d'obtenir un arbitrage ministériel favorable au prolongement de la RD.9 à 2x1 voie entre la Couronne et Lavéra, ce qui permettra au complexe industrialo-portuaire de disposer d'une seconde "porte" constituant un itinéraire de sécurité enfin adapté aux installations existantes.

1.4-3 – ENJEUX ET OBJECTIFS

☀ Une vision globale

Le diagnostic conduit précédemment, en considérant les dysfonctionnements constatés et l'évolution urbaine prévisible, permet d'une part de définir les objectifs généraux en matière de déplacements et de circulation, et d'autre part, d'identifier et de clarifier les enjeux relatifs aux différents modes de déplacements (réseau routier, couverture par Transports Collectifs, gares ferroviaires, pistes cyclables, cheminements piétons, ou liaisons maritimes).

Ces objectifs généraux sont de trois types :

- des objectifs d'accessibilité à la commune : amélioration de l'accessibilité depuis la Côte Bleue, développement de l'accessibilité par les modes alternatifs à la voiture particulière, réduction du transit VP dans les quartiers résidentiels ;
- des objectifs relatifs aux déplacements internes : desserte multimodale des quartiers et équipements nouveaux, mise en valeur des modes alternatifs à la voiture particulière, extension de la couverture TC ;
- des objectifs de développement urbain cohérents : mixité des fonctions urbaines, localisation des équipements cohérente avec la desserte TC et les poids de population.

☀ Les Enjeux relatifs au réseau routier

Ces enjeux sont de trois ordres :

- la maîtrise du trafic de transit ;
- des rabattements VP satisfaisants vers les gares pour favoriser l'intermodalité ;

l'amélioration de la desserte du pôle industriel de Lavéra depuis l'Est et le Sud, aussi bien au profit des marchandises que des actifs.

CARTE N°11
LES ENJEUX LIÉS AU RÉSEAU ROUTIER



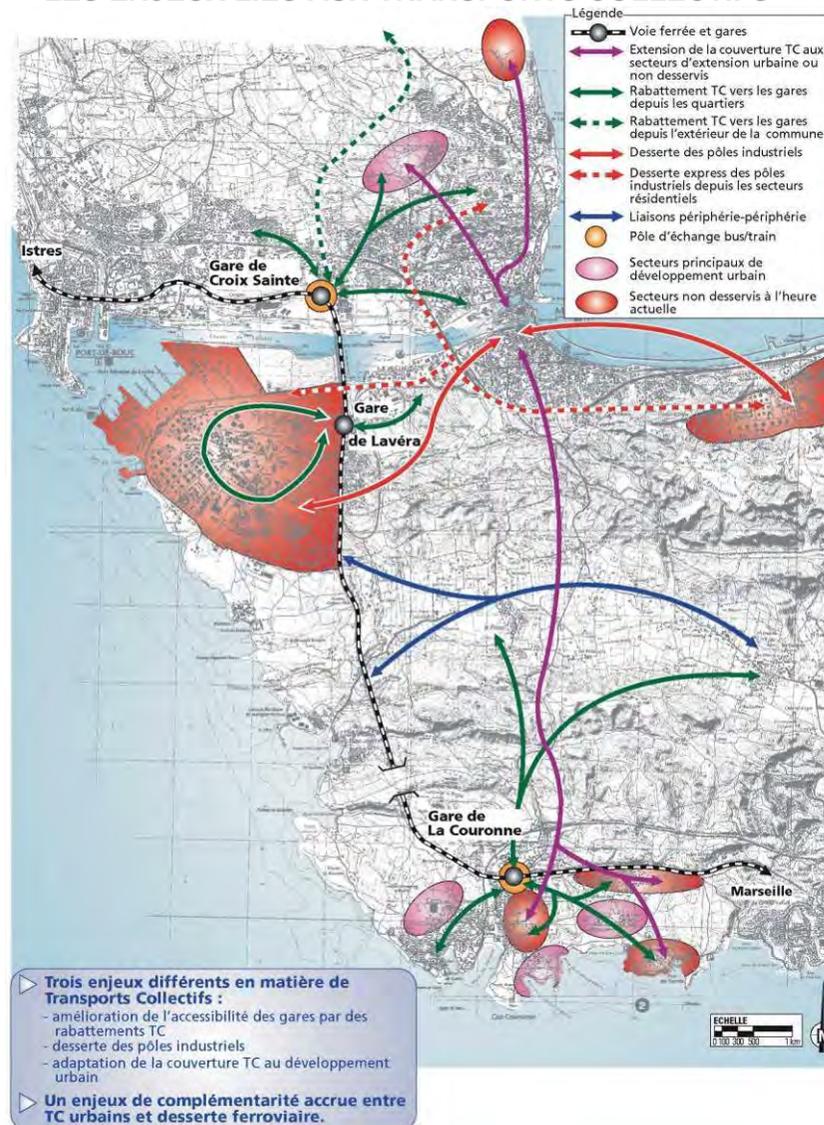
☀ *Les Enjeux de la couverture par les Transports Collectifs*

Les enjeux relatifs à la couverture TC sont de trois ordres. il s'agit :

- d'améliorer l'accessibilité TC des gares ;
- de desservir les pôles industriels ;

d'adapter la couverture TC aux projets de développement urbain.

CARTE N°12
LES ENJEUX LIÉS AUX TRANSPORTS COLLECTIFS

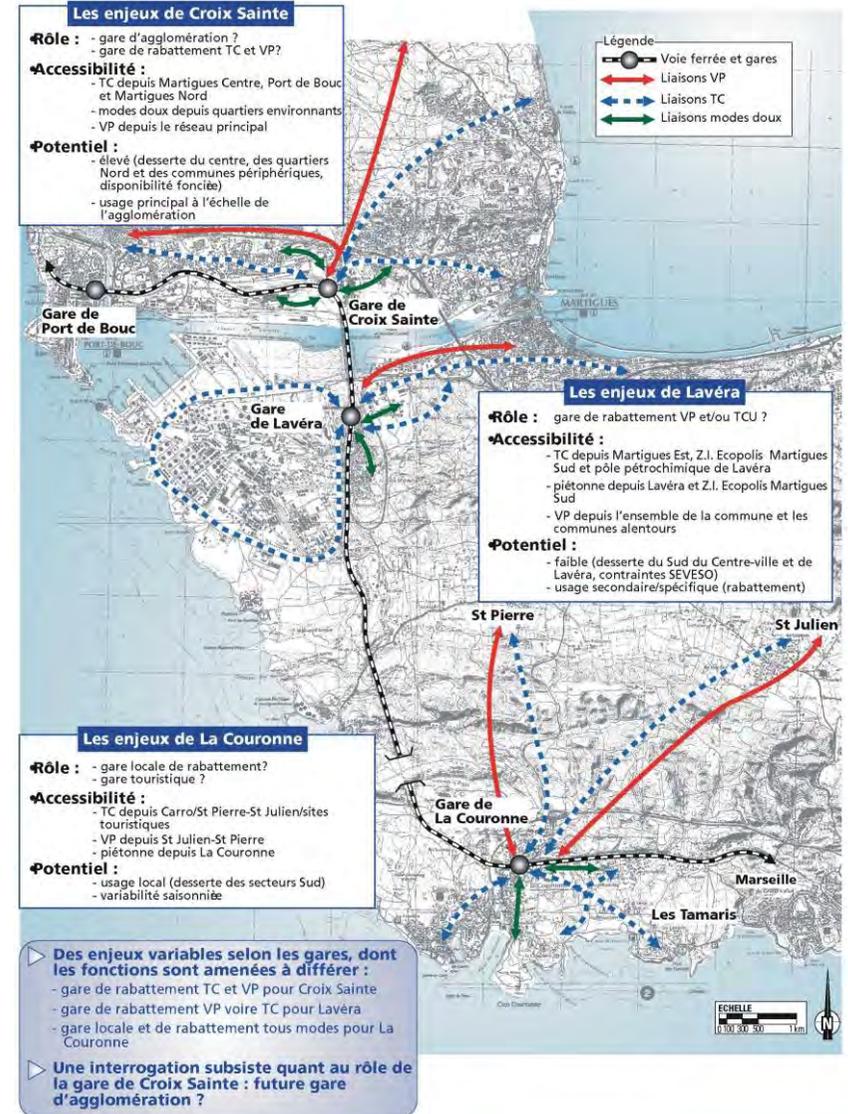


CARTE N°13

Les enjeux liés aux gares sont très dépendants des fonctions que chacune d'elles devrait remplir compte tenu de sa localisation et de son accessibilité :

- Croix-Sainte, au potentiel élevé, se présente comme une gare de rabattement TC et VP depuis l'extérieur (Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts) et les quartiers Nord-Ouest et Nord de Martigues ;
- Lavéra a un potentiel faible essentiellement lié au site de Lavéra, de rabattement TC depuis les quartiers proches ;
- La Couronne aurait davantage une fonction locale, à l'échelle du secteur Sud, et touristique (donc saisonnier), du fait de sa proximité avec les sites balnéaires.

LES ENJEUX LIÉS AUX GARES

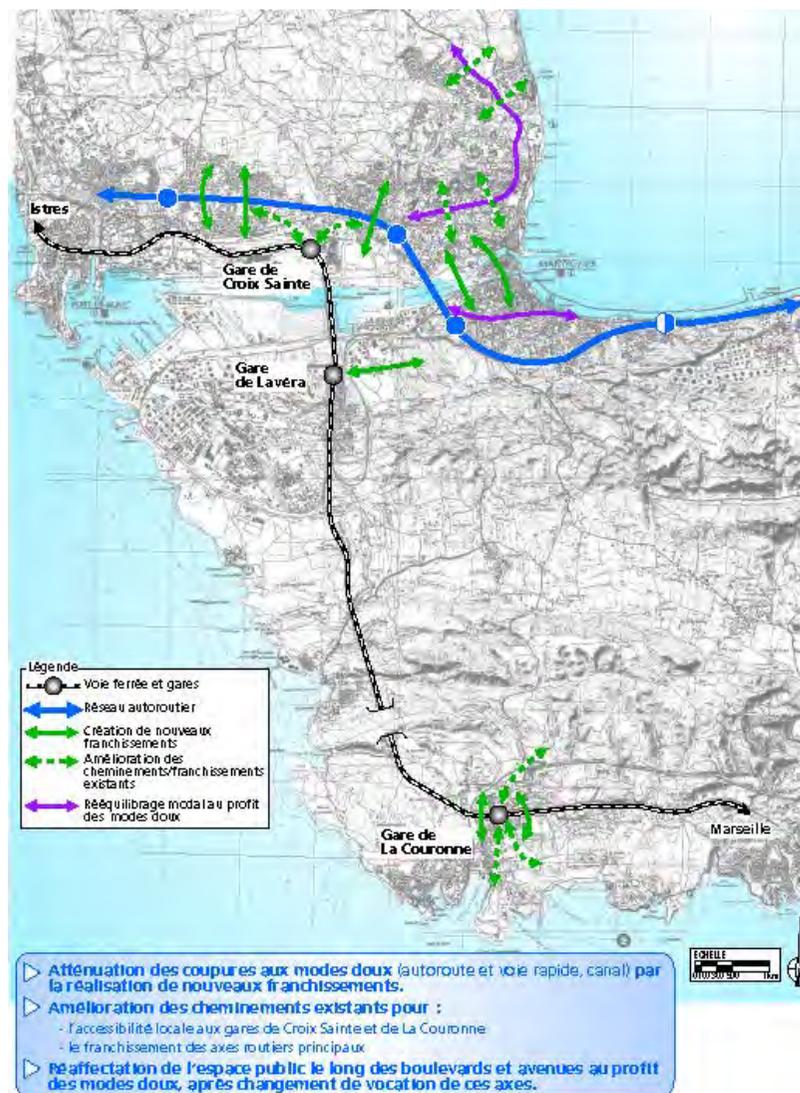


✿ Les Enjeux liés aux cheminements piétonniers

Ces enjeux sont de deux ordres : Il s'agit, d'une part de réaliser de nouveaux franchissements des infrastructures (voie ferrée, autoroute, canal) pour atténuer les coupures urbaines et donc réduire la longueur des déplacements à pied pour les rendre plus attractifs. D'autre part, il apparaît important de réaménager les cheminements piétons existants, notamment pour l'accessibilité aux gares et au réseau TC. Le changement de vocation de certains axes peut permettre une réaffectation de l'espace public au profit de ce mode de déplacement.

Il conviendra d'être attentif à la prise en compte des Personnes à Mobilité Réduite dans l'aménagement des itinéraires.

CARTE N°14
LES ENJEUX LIÉS AUX CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS

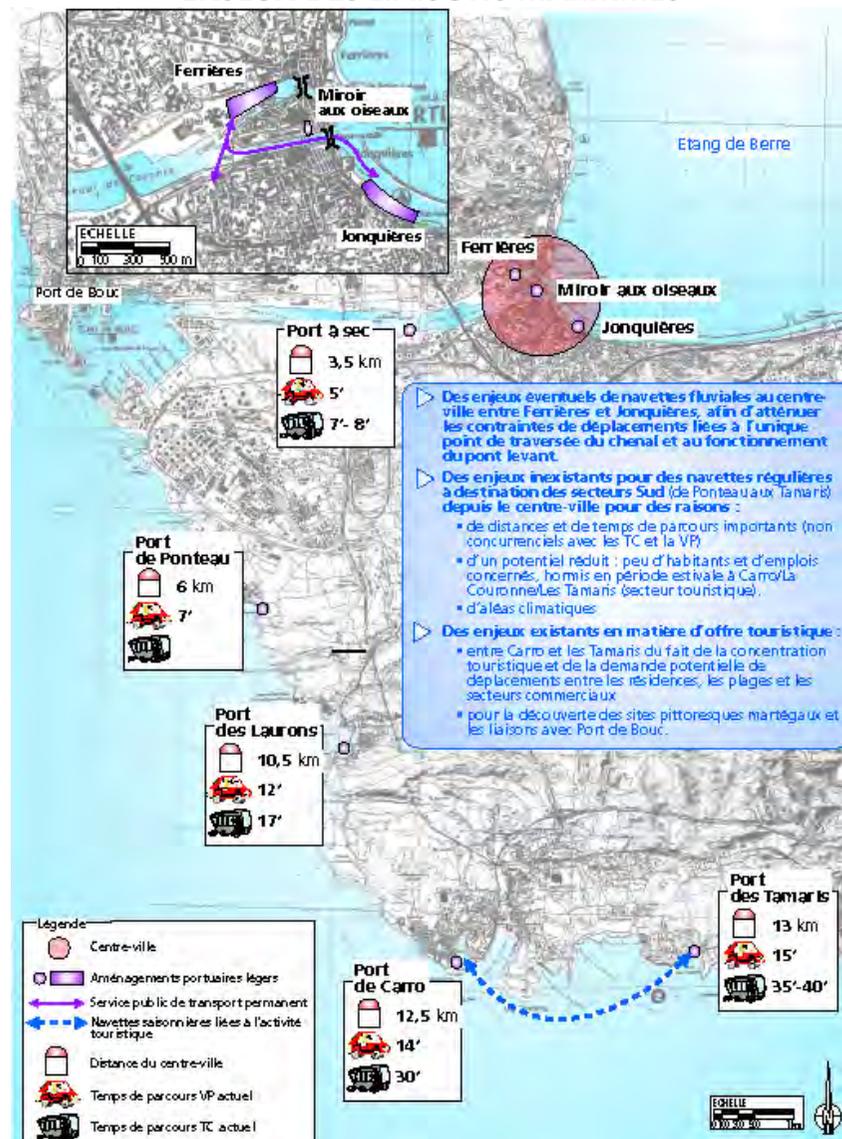


CARTE N°15

La commune de Martigues est marquée par sa situation géographique, sur l'isthme séparant l'Etang de Berre de la Méditerranée. Cette particularité conditionne fortement la structure de la commune, l'organisation des déplacements et une partie de son paysage urbain qui se révèle très varié. Il apparaît dès lors pertinent de s'interroger, sur l'opportunité de liaisons maritimes susceptibles de valoriser le caractère à la fois maritime, fluvial et lacustre de la ville.

Compte tenu de la surface de la commune, et donc des distances à couvrir, des contraintes liées à la navigation des navires marchands, des aléas climatiques..., les enjeux liés à ces liaisons maritimes restent modestes ; on pourrait néanmoins imaginer des navettes régulières reliant le Nord et le Sud du centre-ville, voire une offre touristique saisonnière (liaisons internes au secteur Sud, découverte des sites pittoresques de la commune).

ENJEUX DES LIAISONS MARITIMES



1.4.4 LES OBJECTIFS

Les objectifs généraux du P.L.U. sont de trois types :

- des objectifs d'accessibilité à la commune : amélioration de l'accessibilité depuis la Côte Bleue, développement de l'accessibilité par les modes alternatifs à la voiture particulière, réduction du transit automobile dans les quartiers résidentiels ;
- des objectifs relatifs aux déplacements internes : desserte multimodale des quartiers et équipements nouveaux, mise en valeur des modes alternatifs à la voiture particulière, extension de la couverture en Transports Collectifs ;
- des objectifs de développement urbain cohérents : mixité des fonctions urbaines, localisation des équipements cohérente avec la desserte en Transports Collectifs et les poids de population.

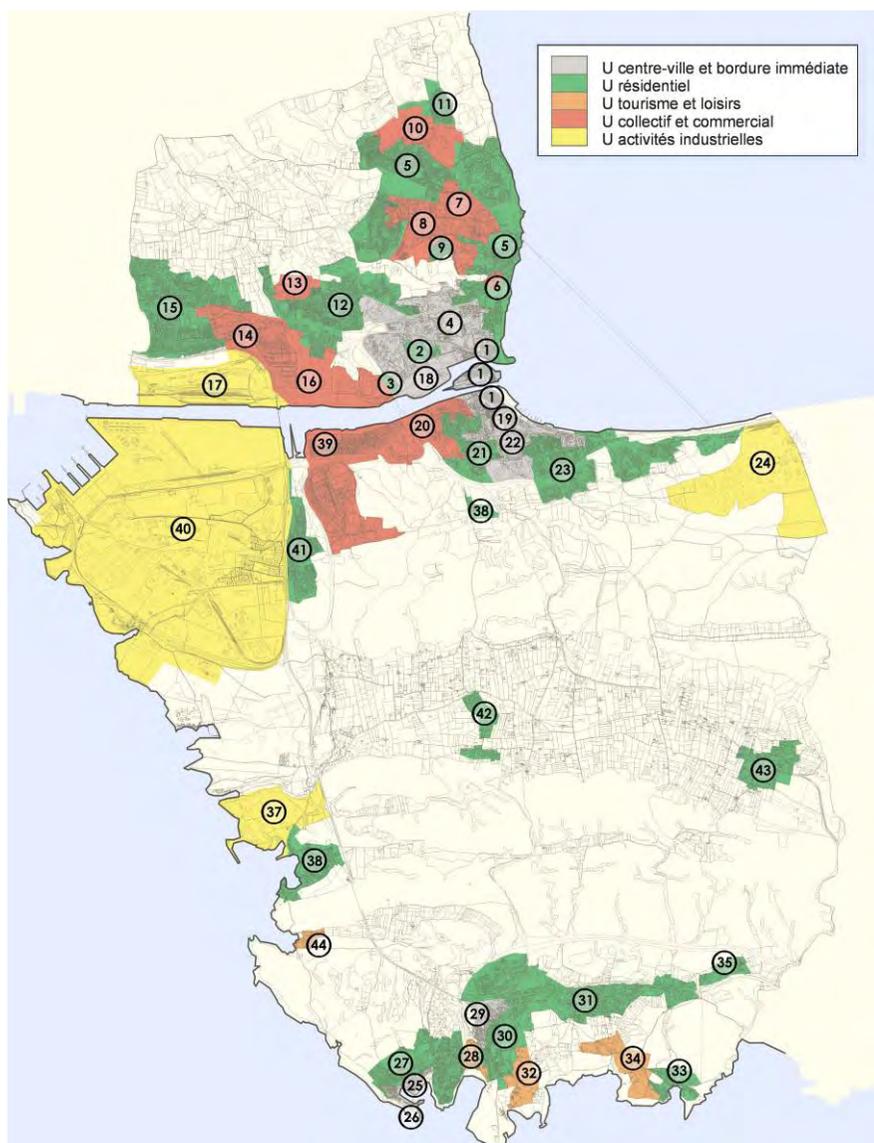
Ils sont cohérents avec les grandes décisions intergouvernementales (protocoles de Kyoto et de Copenhague) et nationales (Grenelle de l'Environnement) qui visent à réduire très sensiblement les émissions produites par les Transports. En France, le plan Climat prévoit un soutien aux modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (vélo et transport collectif, notamment).

Ces objectifs s'inscrivent dans les CINQ enjeux stratégiques du SCoT qui sont : pour un territoire accueillant et solidaire, pour un territoire valorisant ses atouts économiques et stratégiques, pour un territoire affirmant le droit à la mobilité pour tous, pour un territoire sachant valoriser sa situation et ses sites, pour un territoire se structurant à partir de son patrimoine agro-environnemental.

Ils respectent les orientations affichées par le PDU en cours d'élaboration, à savoir :

- Développer la desserte TC, les pôles d'échanges, les aménagements pour les modes doux, le transport de marchandises autre que routier;
- Contraindre certains flux de desserte automobile, le stationnement des pendulaires, les vitesses, le transport des marchandises et les livraisons par Poids Lourds dans les zones urbaines denses.

1.5 – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE



1.5-1 – INVENTAIRE DES ESPACES URBANISÉS

☀ Identification

Cinq sous secteurs homogènes des espaces urbanisés du point de vue de leurs destinations, de leur forme urbaines ont été identifiés sur le territoire communal :

- Le secteur du centre ville, des noyaux villageois et leur bordure immédiate ;
- Le secteur résidentiel ;
- Le secteur touristique et de loisirs balnéaire ;
- Le secteur d'habitat collectif et commercial ;
- Le secteur industriel.

☀ Caractéristiques

Le secteur du centre ville, des noyaux villageois et la bordure immédiate :

C'est un secteur constitué par le centre historique de la commune (1), des noyaux villageois de carro (25,26), de la Couronne (29), bordé par des zones (4,18,19,22) caractérisées par une mixité de l'habitat collectif et pavillonnaire, d'activités en mutation et particulièrement bien fourni en équipements collectifs. C'est un secteur dense constitué de maisons de ville construite en continuité, qui tend à se densifier par la construction de petits collectifs, dû à la mutation d'occupation du foncier.

Le secteur résidentiel

C'est un secteur d'habitat pavillonnaire et de quelques collectifs résidentiels homogènes (2,3,5,9,11,12,15,21,23,27,30,31,33,35,36,38,41,42,43), sans ou très peu d'activités commerciales mais avec des équipements de type scolaire et sportif. Ces secteurs cernent les centres urbains denses et sont situés en limite des zones naturelle ou agricoles, quelques uns sont disséminés sur le territoire communal en bordure littorale, naturelle ou agricole.

Le secteur touristique et de loisirs balnéaire

Ce sont des secteurs (28, 32, 34,44) situé dans le sud du territoire communal sur la façade maritime de la côte bleue. Ils sont occupés par des campings, des résidences de tourisme et des commerces liés à l'activité, et se caractérisent par des constructions basses d'un seul niveau.

Le secteur d'habitat collectif et commercial

Ces secteurs (6, 7, 8, 10, 13, 14,16) sont situés sur le chenal de Caronte et le nord de la commune , ils intègrent les parcs d'activités commerciales et les parcs d'habitations collectives, constitué de très grands volumes bâtis, d'immeubles de grandes hauteurs et d'importantes surfaces de parking. Ces secteurs sont mitoyens des secteurs d'habitat pavillonnaire, du centre ville et de l'activité industrielle.

Le secteur industriel

C'est le secteur de l'activité industrielle lourde (17, 24, 37,40), de la pétrochimie, de la production électrique et d'activités industrielles anciennes, elles sont situées sur le chenal de Caronte, l'étang de Berre et le littoral de la côte bleue.

Ils sont constitués de très grands hangars, de bacs, de tours de raffinage et cheminées et connectés sur la façade Méditerranéenne par des ports pétroliers et minéraliers et desservent le territoire national par un réseau de pipelines souterrain, par le réseau ferré et routier.

1.5-2 – ANALYSE DE LA MORPHOLOGIE URBAINE

✿ 1 -Ferrières – l'île – Jonquières

Secteur englobant les trois villes historiques : Ferrières, l'île et Jonquières, réunies en 1581 en une cité unique.

C'est le centre historique dense constitué de maisons de ville, de même architecture, construites en continuité.



Le secteur est limité par le périmètre correspondant aux anciennes fortifications dont subsistent quelques monuments historiques de grand intérêt architectural et urbain. Caractérisé par des rues étroites ne permettant pas d'avoir des hauteurs trop hautes pour des raisons d'éclairément dont la construction s'étale du moyen âge au XIX^{ème} siècle.

Enjeux :

Préserver et réhabiliter ces quartiers historiques dans le but de sauvegarder un ensemble urbain remarquable et du patrimoine bâti, notamment, le site classé du Miroir aux Oiseaux, les monuments culturels (église Madeleine, Saint-Louis, musée Ziem) en préservant les perspectives et volumes bâtis.

✿ 2- Saint-Roch

Secteur atypique d'un centre ville contemporain, caractérisé par la présence de deux éléments majeurs, d'une part le repère topographique d'une colline arborée de pins et de jardins dominés par un hôtel, et d'autre part une bastide provençale classée, la maison Mauras et son jardin.

Ces deux éléments sont entourés d'habitat pavillonnaire respectant l'identité naturelle et historique du lieu. Ce secteur est traversé par l'axe majeur d'accès au quartier de l'Hôtel de Ville qu'elle ouvre par sa perspective.



✿ 3- Secteur pavillonnaire de Paradis

Secteur accolé au viaduc autoroutier dans un environnement bruyant mais boisé, en continuité des coteaux arborés du remblai de l'autoroute ; il est constitué par un tissu pavillonnaire récent et par des garages en batterie. Emprise sur les flancs du remblai de l'autoroute.

Enjeux :

Limitier la constructibilité à proximité immédiate de l'autoroute, secteur non densifiable en raison des nuisances acoustiques.



✿ 4- Faubourgs de Ferrières : Saint-Joseph – Le Sezeau – Notre-Dame Les Capucins – Le Paradis

Secteur caractérisé par une mixité de l'habitat collectif et pavillonnaire, d'activités en mutation et d'équipements publics liés à la vocation du secteur. En pleine mutation ce secteur tend à se densifier par la construction récente de petits collectifs le long des axes de communication qui rayonnent autour du centre ancien.

Les différents types d'occupations du foncier offrent des potentialités de densification, liées à l'âge des bâtiments ou aux anciennes activités assises sur de grandes unités parcellaires.

Enjeux :

Encourager, en veillant à maintenir l'équilibre social de l'habitat, la densification de ce secteur en matière de logement, d'équipements de centralité et des services qui en sont le complément habituel.



✿ 5- Faubourgs de Ferrières – La Rode – Tholon – Le Grand Gour – Touret de Vallier

Secteur d'habitat pavillonnaire et de quelques collectifs résidentiels homogènes donnant sur le littoral de l'Etang de Berre et venant cerner par le Nord la colline Notre dame des marins.

Secteur de petit parcellaire recevant quelques opérations groupées significatives et des équipements publics de type scolaire et sportif conformes à la vocation de la zone.

Cette zone d'urbanisation nouvelle de par son volume de construction entre le littoral et la colline s'inscrit dans un espace de transition accompagnant la topographie jusqu'à la colline Notre dame des Marins, dans le strict respect des espaces proches du rivage.



Enjeux :

Maintenir le caractère naturel vis-à-vis du littoral et préserver les visibilités littorales de l'Etang de Berre.

✿-6 Estandadous-Sud – Tholon-Sud

Secteur en vis-à-vis de l'Etang de Berre, à flanc de coteau de la colline Notre Dame des Marins, traversé par l'avenue Francis Turcan qui fractionne le secteur en deux parties : la partie Ouest occupée par un collectif ancien est achevée, la partie Est dont le territoire entre l'avenue Fleming et l'avenue Francis Turcan accuse un fort dénivelé, de 13 m en moyenne, accueille des pavillons d'après guerre dominés par 3 immeubles de tours et de barres.

Ce secteur dispose d'un important potentiel foncier constitué de parcelles libres de grande taille ; il reste peu visible des deux voies qui le délimitent.



Enjeux :

Encourager la densification de ce quartier du centre-ville par des programmes immobiliers préservant le caractère naturellement arboré des lieux.

❁ 7- Secteur commercial de Canto-Perdrix

Secteur caractérisé par le regroupement autour d'un hypermarché, de moyennes surfaces commerciales spécialisées et constitué de très grands volumes bâtis et d'importantes surfaces de parking.



Malgré tout, l'ensemble est intégré au paysage grâce au relief, et par la qualité du traitement arboré des parkings. Très importante zone de chalandise, parfaitement desservie par la RD. 5 et l'avenue Francis Turcan, directement accessible des quartiers Nord de la Ville et au-delà des limites communales.

Enjeux :

Maintenir la dynamique commerciale et en favoriser le renouvellement (pôle urbain).

❁ 8- Canto-Perdrix

Secteur dense entre la colline Notre Dame des Marins et le rivage de l'Etang, caractérisé par des opérations groupées et des immeubles collectifs de grande hauteur, s'insérant néanmoins dans une topographie très forte qui en atténue très sensiblement l'impact visuel.

Secteur constitué d'immeubles relativement anciens, renforcé par des opérations de logements locatifs plus récentes.



Enjeux :

Secteur disposant d'un fort potentiel représenté par le foncier non bâti, permettant de poursuivre une densification homogène dans un secteur déjà équipé en termes de services, équipements publics, commerces et transports...

✿ 9- Derrière Notre-Dame

Secteur pavillonnaire récent adossé à la colline Notre Dame des Marins, cerné par un secteur d'habitat collectif. Cette forme d'urbanisation, de faible volume de construction est un espace de transition entre un secteur collectif dense et l'espace naturel de la colline Notre dame des Marins.

Enjeux :

Maintenir cet espace de transition.



✿ 10- Secteur d'Activités de Figuerolles

Nouveau secteur d'activités de commerces, axé sur les loisirs et les services associés (restauration ...), placé stratégiquement en entrée de Ville, sur un territoire en cuvette, le long d'une voie importante (la RD.5). Les immeubles de volume important (cinéma multiplexe, Décathlon) s'intègrent parfaitement en pied de plateau. Secteur en voie d'achèvement.

Enjeux :

Maintenir la diversité des fonctions urbaines, notamment commerciales et équipements.



☀ 11- Figuerolles

Secteur d'habitat pavillonnaire issu d'une ZAC. Ce secteur comporte des opérations de logements locatifs aidés et un important lotissement ; il est situé sur la colline, en retrait du secteur d'activités au Sud et jouxtera au Nord le futur parc paysager.

Ce secteur tire parti de la topographie des lieux et s'intègre parfaitement à l'environnement.

Il est en voie d'achèvement.



☀ 12- Vallon du Pauvre Homme – Les Rayettes – La Coudoulière

Secteur adossé sur les flancs de la colline de Saint-Macaire, il descend jusqu'à l'autoroute et la franchit au niveau de la Coudoulière ; il est relativement ancien, en effet les premières réalisations datent du début du siècle, époque de l'implantation des usines.

Secteur dense et achevé d'habitat pavillonnaire et de quelques opérations groupées, ainsi que des équipements publics, scolaires et sanitaires (l'hôpital).

Ce secteur est traversé par l'autoroute A 55, par une ligne haute tension et des servitudes publiques (couloir aérien de la base militaire d'Istres, nappes de pipelines ...); il est fortement contraint par les nuisances acoustiques et les servitudes d'utilité publique.

Enjeux :

Secteur où la densification devra être limitée à l'extension des constructions existantes.



✿ 13- Vallon du Pauvre Homme Nord

Secteur dense entre la zone pavillonnaire et la colline de Saint-Macaire, caractérisé par des immeubles de 15m de hauteur moyenne, intégrés dans une topographie très forte qui en atténue l'impact visuel.

Secteur constitué essentiellement de tours, relativement anciennes, sur lequel pèsent localement des contraintes acoustiques.

Enjeux :

Secteur possédant un potentiel foncier libre, de nature à permettre une densification homogène dans un environnement bénéficiant des équipements et infrastructures nécessaires à son développement. L'achèvement de l'urbanisation de ce secteur en lisière de l'espace naturel, nécessitera une articulation avec le secteur d'urbanisation future de Saint-Macaire.



✿ 14- Pouane

Secteur a fort potentiel de développement, s'appuyant au Sud sur une voie ferrée (Halte de Croix-Sainte) et une petite zone commerciale, au Nord sur l'axe interurbain Martigues/Port de Bouc (R.N. 568) et un futur échangeur autoroutier. Ce secteur en pente, orienté Sud, conjugue diversité des fonctions urbaines et mixité sociale.

A l'intersection d'infrastructures de communication importantes (A.55, RN.568, S.N.C.F), ce quartier hétérogène est constitué d'un d'habitat pavillonnaire d'avant guerre, du secteur d'habitat collectif de Mas de Pouane (grandes barres de logements datant de 1960), et de services et commerces (hangars de la zone commerciale, activités diverses) ; il subit quotidiennement les risques et nuisances intolérables de la RN.568 (Transports dangereux, trafics PL et nuisances acoustiques). La densité du secteur est faible, le caractère "périurbain" domine.

Enjeux :

Secteur à restructurer parallèlement à la réalisation du contournement de Martigues Port-de-Bouc par l'A.55. autour des équipements du quartier.



✿ 15- Saint-Jean Puits de Pouane – Pouane Nord et Est

Secteur d'entrée de ville limitrophe de la zone pavillonnaire de Port de Bouc, constitué d'habitat pavillonnaire homogène récent coupé par la RN.568, axe bruyant, sur lequel se sont développées des activités commerciales sous forme de hangars.

Secteur soumis à des contraintes : risques technologiques (Seveso) et transport routier de matières dangereuses, risque naturel (zone inondable) ainsi que le cône d'envol de la base d'Istres.

Enjeux :

Maintenir et développer l'habitat dans la limite des besoins des résidents



✿ 16- Pointe de M. Marchand – Pointe de M. Laurent

Secteur d'activités anciennes, compris entre le viaduc autoroutier (A.55), la voie de chemin de fer Marseille/Miramas et les quais du chenal de Caronte. La forme est celle d'anciens hangars industriels et d'entrepôts, traversée par une nappe de pipelines Nord /Sud. Secteur linéaire non bâti, d'1km300 sur le domaine public maritime en friche, situé en continuité immédiate du quartier de Hôtel de Ville.



Enjeux :

Préparer la mutation d'un secteur à fort intérêt économique, bien positionné dans la ville, articulé entre le futur pôle d'échanges de Croix-Sainte et le nouveau quartier de l'Hôtel de Ville.

✿ 17- Caronte

Secteur d'activités industrielles anciennes, constitué de très grands hangars vétustes, de dépôts plus ou moins en friche et d'un port minéralier encore en activité, dans une zone Seveso couvrant les 4/5^{ème} du territoire.

Secteur limité par le chenal de Caronte au Sud, par la voie S.N.C.F. au Nord et à l'Ouest par la limite communale avec Port de Bouc et son pôle chimique.

Enjeux :

Maintenir une activité économique dans le strict respect des contraintes Seveso et amiante (Eternit).



✿ 18- Quartier de l'Hôtel de Ville

Secteur du centre urbain moderne à dominante administrative et culturelle, situé dans la continuité du centre ancien, sur les rives du chenal de Caronte II s'articule autour du boulevard maritime et bénéficie d'un important potentiel de densification lié au foncier disponible.

Quelques équipements majeurs de la Ville y sont installés : théâtre, stade, hôtel de ville, halle, hôtel de police.

Enjeux :

Quartier créé artificiellement sur l'ex domaine public maritime, à densifier en privilégiant la diversification des fonctions urbaines et la mixité sociale.



✿ 19- Jonquières Sud et Ouest

Secteur à la fois "ancien-récent" et moderne, dont l'ordonnancement des immeubles sur rue, dans le prolongement des axes du centre ancien, présente les caractéristiques d'un centre ville. Ces quelques axes se situent sur un territoire hétérogène d'habitat : collectif, pavillonnaire, maisons mitoyennes alignées sur rue où de grandes opérations d'habitat côtoient des plus petites.

Secteur en mutation, les grandes parcelles reçoivent des opérations collectives résidentielles et remplacent les hangars ou les friches présentes sur le secteur.

Secteur de transition entre la vieille ville et les programmes immobiliers d'après guerre.

Enjeux :

Encourager la densification en imposant un ordonnancement sur les axes du centre ancien afin d'assurer la transition entre le centre historique et la ville nouvelle.



✿ 20- Les Foulettes – Font-Sarade

Ce secteur datant des années 60/70 entre le chenal de Caronte et l'autoroute A.55 est caractérisé par des opérations groupées et collectives, de barres et de tours de hauteur importante, sur un terrain plat qui s'insèrent néanmoins heureusement dans le site du remblai et du viaduc autoroutier.

Il pâtit d'un environnement bruyant.

Enjeux :

Limitier la constructibilité à proximité immédiate de l'autoroute et requalifier les espaces publics.



✿ 21- La Passe Touarte – Boudème-Sud

Au Nord, secteur de la colline et d'un fond de vallon, enclavé, constitué essentiellement de lotissement des années 50, très bien entretenu. La partie collinaire est visible et surplombe l'avenue Calmette et Guérin.

Au Sud, le secteur est traversé par la route de Saint-Pierre, axe bruyant et constitué de lotissements pavillonnaires récents, soumis aux nuisances acoustiques de l'autoroute A.55.

Enjeux :

Maintenir ce secteur pavillonnaire d'entrée de ville et son caractère naturel en limitant la densification au regard des contraintes phoniques.



✿ 22- Sainte-Anne – Passe droite – Boudème – Saint-Lazare Nord

Secteur à fort potentiel de développement, s'appuyant sur les avenues Emile Zola et Calmette et Guérin, les rives de l'étang de Berre au Nord, des secteurs pavillonnaires à l'Est et à l'Ouest, et l'autoroute au Sud.

Caractérisé par une mixité de l'habitat collectif et pavillonnaire, des activités en mutation et des équipements publics complémentaires du secteur, liés à ces fonctions.

Secteur en pleine mutation, placé en entrée de ville, dont les rives sur l'Etang de Berre constituent un site inscrit ; il tend à se densifier par la construction de petits collectifs le long des avenues Zola, Calmette et Guérin, en prolongement de l'entrée de ville (Charles de Gaulle) ainsi que sur les grandes parcelles libérées de leurs anciennes activités.

Enjeux :

Encourager la densification de ce secteur en terme d'équilibre social de l'habitat, des équipements de centralité et services qui en sont les compléments habituels.



✿ 23- de Sainte-Anne Sud au Paty

C'est le dernier secteur urbanisé de Jonquières, limité par la raffinerie de la Mède et ses périmètres de risques technologiques qui amputent 50 % de la superficie du secteur ; il est partiellement intéressé par le site inscrit des rives de l'Etang de Berre et il est traversé par l'autoroute A.55, (nuisances acoustiques).

Secteur cumulant des contraintes de risques technologiques, nuisances acoustiques et de site inscrit, essentiellement constitué d'un tissu pavillonnaire récent et de quelques opérations de logement collectif sur une topographie collinaire et quelques fonds de vallon que l'urbanisation respecte.

Enjeux :

Limitier la densification de ce secteur et maintenir le caractère naturel vis-à-vis du littoral, sous réserve de la prise en compte des risques et servitudes.



✿ 24- Bel-Air

Secteur occupé par la raffinerie de la Mède et par l'exploitation d'une carrière de pierre, il est constitué de bâtiments, de bacs de stockage, tours de raffinage, générant un périmètre de risque Seveso.



Enjeux :

Maintenir les conditions de développement du pôle industriel et pérenniser l'exploitation de la carrière.

✿ 25- Village ancien de Carro

Secteur dense de construction à l'alignement sur rue, orienté Nord/sud, construit autour du port. C'est le type de maison mitoyenne ancienne, de hauteur variable de rez-de-chaussée à R + 2 (sur le quai vent du large) dépendante par ailleurs des servitudes du sémaphore de la Couronne.

Les rues de desserte étroite sont articulées sur la rue principale d'accès. La partie Est est aménagée sur un terrain rocheux en pente descendant sur le quai, la partie Ouest est construite sur un même plan.

Enjeux :

Maintenir la forme actuelle, contrainte par les servitudes du sémaphore, et requalifier les espaces publics.



✿ 26- Port de Pêche de Carro

Secteur façonné par de multiples usages, petits bâtiments (activités de la mer) ou bâtisses plus imposantes (de la criée à la Société Nationale de Sauvetage en Mer) rompant avec les aires dédiées au marché et à la réparation navale. C'est un lieu de mise à l'eau protégé par une jetée.

Enjeux :

Port à requalifier entièrement et à restructurer autour d'un noyau de services portuaires à créer (Capitainerie, Poste de Sécurité, locaux de service, commerce et activités liées à la pêche-plaisance, aux sports nautiques et aux services.



✿ 27- Vallon de Carro – La Boulangère - Baoutailla

Secteur de pavillonnaire récent ou peu âgé, de petits collectifs d'hébergement saisonnier incluant un camping dans un environnement arboré, entre le Verdon et la côte Ouest de Carro. Petit parcellaire, équipements publics (scolaires et autres) correspondants à la vocation de la zone.

Cette zone d'urbanisation nouvelle dont la volumétrie est contrainte par la servitude de dégagement du sémaphore entre le littoral et la colline, compose un espace de transition qui épouse la topographie jusqu'aux anciennes carrières.

Enjeux :

Maintenir le caractère naturel vis-à-vis du littoral et poursuivre la densification selon la même forme.



✿ 28- Vallon du Verdon – Le Verdon

Vallon séparant Carro de la Couronne, débouchant dans l'anse du Verdon sur une plage de sable.

Secteur caractérisé par des constructions basses récentes, abritant des commerces ou des résidences de tourisme intégrées à l'environnement, également contraintes par la servitude de dégagement du sémaphore.

Enjeux :

Conforter le caractère touristique et balnéaire du secteur en favorisant l'accueil de commerces, d'équipements, d'hôtellerie et d'hébergement de loisirs conformément à la vocation du secteur.



✿ 29- Village de La Couronne

Secteur ancien de la Couronne, composé d'habitat desservi par des petites ruelles autour de l'église et de la gare ; situé sur un plateau surplombant le vallon du Verdon, il est limité par la voie et la gare S.N.C.F. au Nord, l'avenue des Vauclusiens à l'Ouest, et par le plateau à l'Est.

Habitat dense, bas, installé sur de très petites parcelles. La partie Nord du secteur offre du potentiel foncier autour d'un pôle de transfert.

Enjeux :

Conduire la densification du secteur en respectant le caractère et la morphologie du village qui bénéficie par ailleurs des équipements complémentaires de l'habitat.



✿ 30- Vallon du Petit Mas – Les Plaines Sud

Secteur mitoyen du village de la Couronne à l'Est, caractérisé par un tissu pavillonnaire ancien et plus récent, et ainsi que par quelques petits collectifs qui occupent de grandes parcelles et des équipements publics qui en sont le complément.

Secteur peu visible, épousant la topographie, dont la plus grande partie se situe en fond de Vallon.

Enjeux :

Secteur présentant un important potentiel foncier, de nature à permettre une densification de même nature et formes dans un environnement bénéficiant des équipements et infrastructures nécessaires à son développement.



✿ 31- Vallon de L'Eurré – Les Plaines – Vallon du Petit Mas – Les Bastides – Les Aubiats et Les Roussures

Secteur d'extension récente de la Couronne, qui s'est développé le long de la RD.49, composé d'habitat pavillonnaire.

Le volume des constructions de cette zone d'urbanisation nouvelle, s'inscrit dans un espace de transition entre le Massif de la Nerthe et le littoral.

Elle accompagne la topographie, de vallon ou de plateau. Le vallon de l'Eurré est partiellement inondable.

Enjeux :

Maintenir la forme d'habitat existante.



✿ 32- Couronne Vieille – L'Arquet

Secteur principalement occupé par un camping arboré situé sur un plateau en arrière plan de la zone littorale, assis sur d'anciennes exploitations de carrières qui ont façonné le plateau dominant la mer.

Ce secteur constitue une transition entre la zone d'habitat pavillonnaire et l'espace naturel remarquable à l'Est.

Enjeux :

Conforter la vocation touristique et balnéaire du secteur, par l'accueil de commerces, d'équipements, d'hôtellerie et d'hébergement de loisirs conformes à la vocation du secteur.



✿ 33- Port des Tamaris

Secteur organisé, dans un environnement arboré, autour d'une calanque comprenant un petit port de plaisance et une plage ; il mêle hébergement de loisirs et habitat pavillonnaire, soumis tous deux au champ de dégagement du sémaphore.

Enjeux :

Maintenir la forme d'habitat existante et les équipements balnéaires associés.



✿ 34- Tamaris-Ouest – Sainte-Croix

Secteur composé de nombreux campings et de quelques commerces liés à la vocation du secteur, aménagé sur fond de plaine, non visible depuis le littoral, dont une partie est dans le champ de dégagement du sémaphore.

Enjeux :

Conforter la vocation touristique et balnéaire du secteur, qui bénéficie d'un potentiel foncier important, par l'accueil de commerces, d'équipements, d'hôtellerie et d'hébergement de loisirs conformes à la vocation du secteur.



✿ 35- Les Rouges

Secteur urbanisé en fond de vallon entre la voie S.N.C.F. et la RD.9, composé d'habitat pavillonnaire dans un environnement arboré.

Enjeux :

Maintenir la forme d'habitat existante.

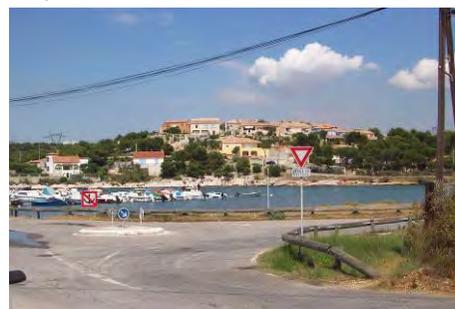


✿ 36- Vallon de la Crotte – Vallon des Laurons

Secteur organisé entre deux vallons, au Nord et au Sud, limité à l'Est par la voie S.N.C.F., à l'Ouest par une plage et un petit port de plaisance. Constitué de constructions d'habitat pavillonnaire récent et de constructions précaires de type cabanons sur la pointe des Laurons, situé dans le champ de dégagement du sémaphore de la Couronne.

Enjeux :

Maintenir le type d'habitat dans sa forme et préserver la covisibilité du littoral.



☀ 37- Les Seynèmes

Secteur principalement occupé par la centrale thermique E.D.F., caractérisé par une immense superstructure industrielle dominée elle-même par quatre cheminées visibles dans tout le golfe de Fos, un port et plusieurs bacs de stockage.

Un petit secteur d'activité est présent au Sud de la voie de raccordement, et plus au Sud sur la côte, un restaurant, un grand parking et la seule cale de mise du littoral affirment la vocation pêche-plaisance du secteur.



Enjeux :

Maîtriser la nécessaire modernisation du secteur en fonction de l'évolution positive des contraintes générées par la centrale, pérenniser les installations de mise à l'eau et les activités artisanales existantes.



☀ 38- Bargemont

Secteur situé en fond de vallon, entre l'autoroute au Nord et la RD.5 à l'Est, constitué de maisons basses en ordre continu destinées à la sédentarisation des gens du voyage.

Enjeux :

Préserver les potentialités d'un développement mesuré dans le même secteur d'accueil.



☀ 39- Caronte-Sud et les Hubacs de Courrouche

Secteur d'activités axé sur la sous-traitance du pôle industriel, localisé sur les plateaux Nord, et sur des activités commerciales et artisanales sur le chenal de Caronte.

A proximité immédiate du pôle industriel et desservi par l'autoroute A.55, il est caractérisé par la densité des grands volumes bâtis.

Enjeux :

Maintenir le dynamisme commercial et son développement.



✿ 40- Pôle Industriel de Lavéra

Secteur d'activités industrielles liées à la pétrochimie, constitué de bâtiments, de bacs, tours de raffinage et cheminées, générant un périmètre de risques Seveso.

Le port pétrolier est aménagé en façade du golfe de Fos, à l'entrée du chenal de Caronte ; il dessert toutes les raffineries de l'Etang de Berre par un réseau de pipelines et bacs de stockage, ainsi que par des petits navires remontant le chenal.

Enjeux :

Maintenir les conditions de développement du pôle industriel.



✿ 41- Lavéra-Village

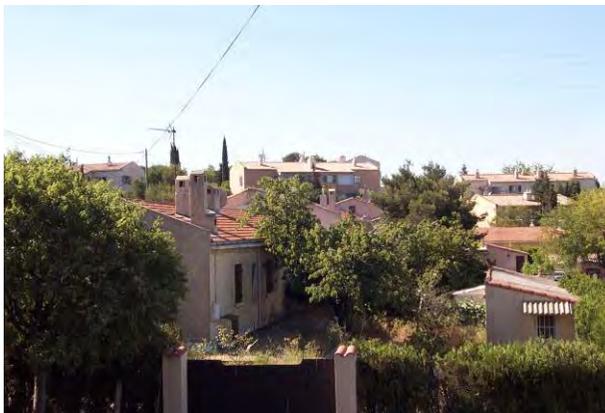
Secteur d'habitat qui n'est séparé du pôle industriel que par la voie SNCF ; c'est à l'origine, la cité ouvrière construite par l'usine de raffinage dans les années 1930.

Secteur dense et achevé d'habitat pavillonnaire, et de quelques opérations groupées, ainsi que des équipements publics et commerces qui en sont le complément.

La moitié du territoire est soumise aux risques technologiques.

Enjeux :

Secteur très contraint par les risques et nuisances, où seules les extensions mesurées de l'habitat individuel ainsi que les équipements et services d'accompagnement peuvent être admis, en dehors des périmètres Seveso.



✿ 42- Hameau de Saint-Pierre

Secteur situé dans la plaine agricole à flanc de colline, dont l'occupation gauloise et romaine est attestée dès le VI^{ème} siècle av.JC.

Le secteur est divisé en 2 parties ; au Nord la colline est occupée par le vieux village constitué de maisons groupées, prolongé par des zones pavillonnaires récentes, sur le versant Nord et au Sud.

Secteur limité par d'importants risques naturels, une zone inondable et une zone à risque d'effondrement lié à la présence d'anciennes galeries de la plâtrière, et ne comportant pas de réseau d'assainissement public.



Enjeux :

Conforter le hameau dans le respect des contraintes naturelles et du site, en contribuant à la diversité de l'habitat et à la mixité sociale.

✿ 43- Hameau de Saint-Julien

Secteur situé dans un secteur classé A.O.C. de la plaine agricole, traversée par la RD.5, composé d'habitat pavillonnaire et des équipements publics, scolaires et sportifs d'accompagnement, mais non raccordé au réseau d'assainissement public.

Enjeux :

Préserver le potentiel agricole du secteur, limiter strictement les périmètres d'extension de l'urbanisation, mais favoriser la densification du noyau villageois par de petites opérations d'habitat groupé dans le même esprit de diversité de l'habitat et de mixité sociale.



✿ 44- Vallon de Bonnieu

Secteur caractéristique mais d'importance très limitée, établi en fond de vallon, débouchant sur la calanque de Bonnieu et en partie sur le plateau au Sud, composé de petit habitat en grande partie saisonnier et d'un restaurant en espace boisé.

Enjeux :

Permettre la réhabilitation de ce village de cabanons hétéroclites sous la forme d'un habitat léger de loisirs organisé de manière cohérente (P.R.L.), adossé à un nouveau secteur d'hébergement touristique de plein air en retrait par rapport au littoral.



1.6 - ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INFRASTRUCTURES

1.6-1 – ÉTAT DES LIEUX DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS DE LA COMMUNE

✿ Une politique d'aménagement basée sur la présence anticipée d'équipements :

Accompagnant son expansion démographique, la Ville de Martigues a mis en place une politique d'équipement anticipatrice. A chaque phase de son développement, les équipements collectifs nécessaires ont été réalisés, en prenant soin d'être toujours en mesure de répondre aux besoins des populations futures.

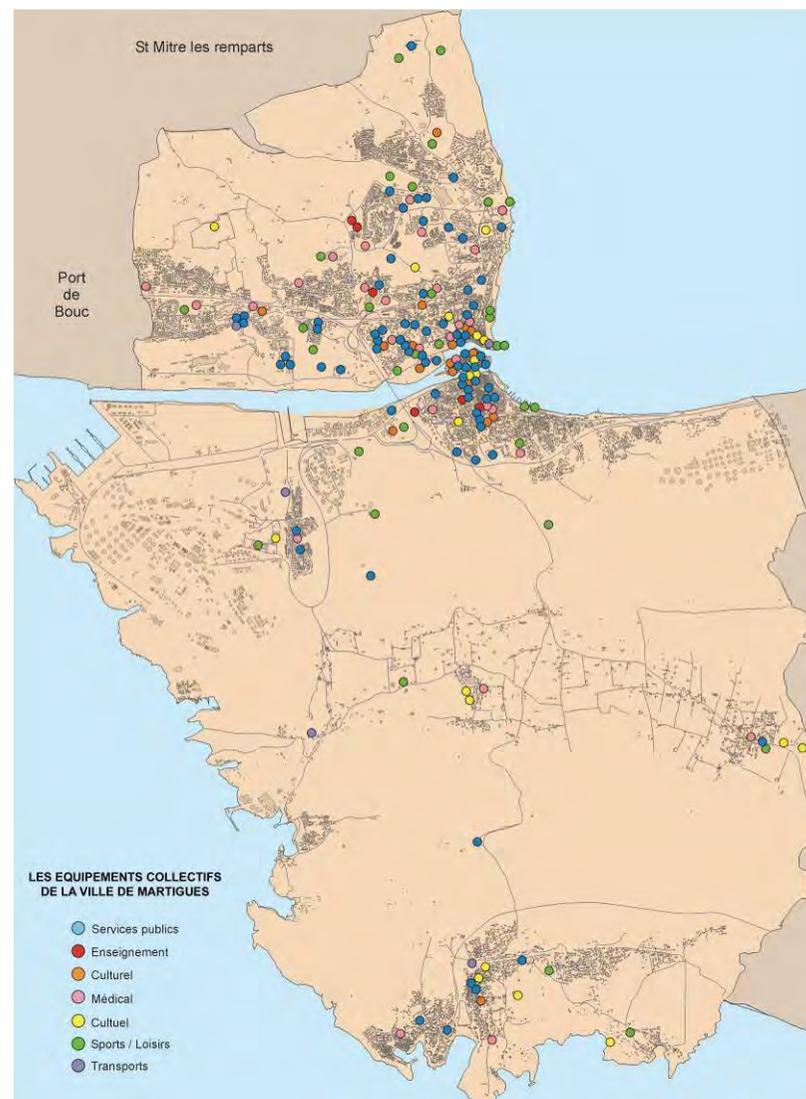
La pertinence de cette anticipation des besoins se vérifie aujourd'hui en considérant que les zones d'urbanisation futures, qui se situent principalement sur le Nord de la commune (Figuerolles, la Route Blanche), s'articuleront sur des équipements collectifs déjà réalisés depuis plusieurs années, en périphérie des derniers quartiers aménagés. Ainsi, l'ouverture à l'urbanisation des zones de St Macaire et de la Route Blanche ne nécessitera que peu d'équipements complémentaires.

Néanmoins, la commune œuvre pour la création de nouveaux équipements, et participe également à la requalification ou redimensionnement de certains équipements vieillissants ou inadaptés suivant les nécessités et besoins nouveaux observés.

✿ Répartitions des équipements au regard de la population :

Le développement urbain de la Ville de Martigues s'est principalement organisé vers l'Ouest en suivant le tracé de la RN.568 et plus récemment au Nord en suivant la RD.5 vers Istres. Ainsi, ce secteur qui regroupe les quartiers Centraux, Nord et Ouest, représente-t-il à lui seul plus de 80% de la population totale alors qu'il ne couvre qu'un tiers de la superficie de la commune.

L'ensemble de la tache urbaine de la ville est parcouru par un réseau d'équipements collectifs. Ce maillage, relâché dans les zones peu peuplées, se resserre dans les secteurs les plus denses. La diversité et le nombre des équipements sont étroitement liés à la densité de population.



Le secteur des quartiers Nord, qui selon le dernier recensement INSEE de 1999 est le seul à avoir vu sa population augmenter de façon significative (+35% de 1990 à 1999), représente un enjeu certain dans le développement de la ville puisqu'il concentre les principales zones à urbaniser de la commune. La population des quartiers Nord devrait donc encore augmenter, et, pour répondre aux futurs besoins de ces populations un réseau d'équipements est dorénavant déjà tissé autour de ces zones.

D'autre part, on note la présence de petits équipements de proximité au cœur de chacun des noyaux villageois du Sud de la commune.

✳ **Equipements à fort rayonnement :**

Martigues compte plusieurs équipements dont le rayonnement dépasse le cadre local. Ces équipements, au-delà de leurs fonctions premières, ont un rôle fédérateur et structurant, et contribuent à la cohésion de l'ensemble du bassin de vie de l'Ouest de l'étang de Berre. Cette aire d'appel, variable selon la nature de l'équipement, s'étend de Port-Saint-Louis-du-Rhône à l'Ouest à Châteauneuf-les-Martigues et Carry-le-Rouet à l'Est, et, au Nord, jusqu'à Istres et Miramas.

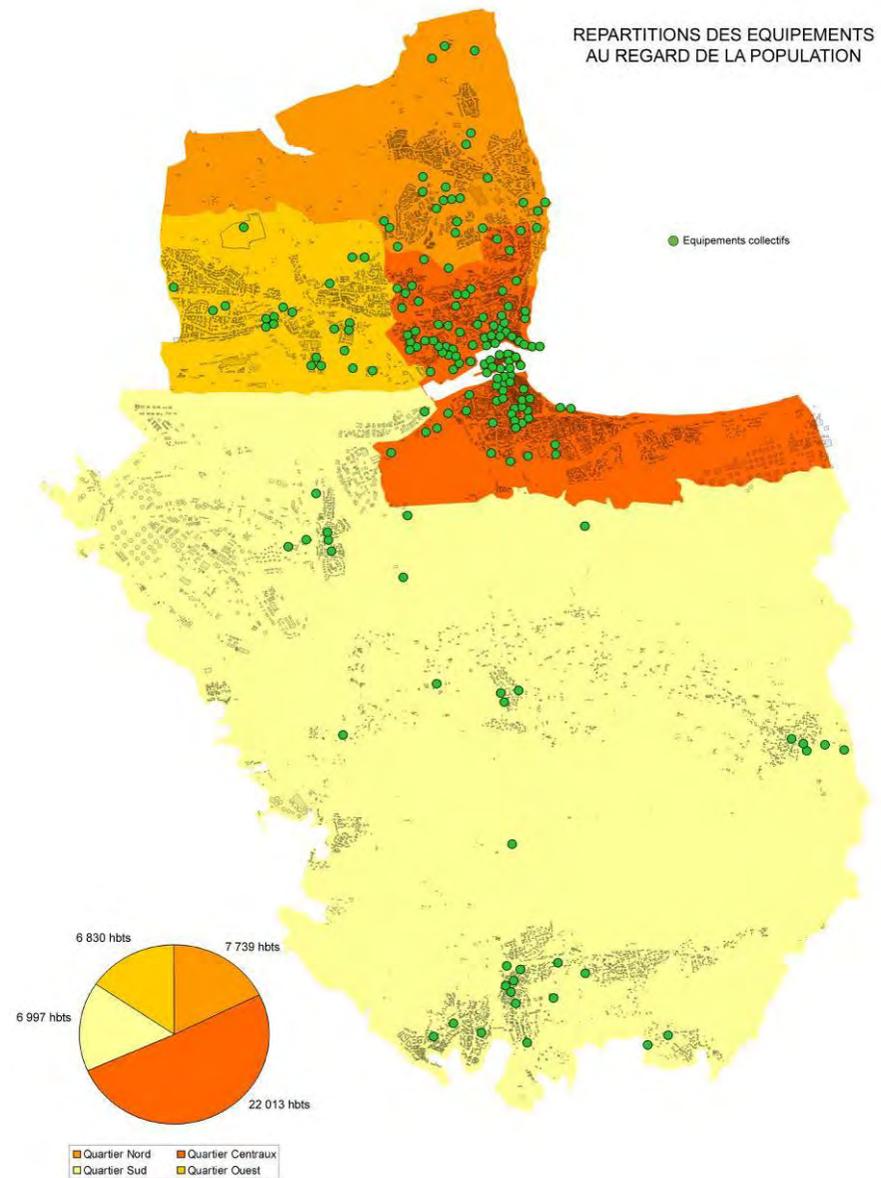
On distingue quatre grands pôles d'équipements fortement attractifs :

Le pôle du centre ancien :

Le pôle du centre ancien composé de Ferrières, l'Île et de Jonquières, compte de nombreux équipements patrimoniaux et culturels, des équipements de proximité et un réseau vivace d'associations, mais aussi, des équipements de centralité tels le tribunal d'instance, la médiathèque, la maison de la formation... qui rayonnent sur les villes voisines. Il importe de conserver et de renforcer l'attractivité de ces équipements tout en préservant les qualités architecturales et urbaines du centre ancien.

Le pôle de l'Hôtel de Ville :

Il s'agit d'un quartier moderne ; celui de l'Hôtel de Ville. Il est construit sur d'ancien marais salants asséchés suivant un projet urbain conçu par un architecte de renom. C'est donc accompagnés de ce prestige que s'y sont concentrés les plus importants et les plus récents équipements de la ville. Parmi eux, on peut noter le théâtre des Salins, scène nationale, la Halle, salle de spectacle et d'exposition polyvalente de grande capacité, le stade Francis Turcan, qui devraient être suivis par d'autres réalisations intéressantes (l'École Nationale Supérieure des Pétroles et des Moteurs ...), l'Office du Tourisme. Tous étant des équipements à forte attractivité et à rayonnement régional.



Avec la création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues ou C.A.P.M., le quartier de l'Hôtel de Ville et ses équipements administratifs (l'Hôtel de Police de l'Agglomération, l'Office du Tourisme, l'Hôtel de Ville...) prend une dimension communautaire, d'autant plus affirmée par la construction de l'Hôtel communautaire, siège administratif de la C.A.P.M.

Le pôle hospitalier des Rayettes :

Le Centre Hospitalier Général des Rayettes draine un public au-delà de la C.A.P.M., et rayonne au sein de tout le bassin de vie de l'Ouest de l'étang de Berre. Le programme de restructuration, de diversification, et développement dans lequel s'est lancé l'hôpital de Martigues tendent à asseoir son attractivité même face à des populations équidistantes à d'autres pôles hospitaliers. De plus, la fermeture de la maternité de la clinique d'Istres a entraîné un large report de la population sur celle du CHG de Martigues.

Le pôle de loisirs de Figuerolles :

Le site de Figuerolles bénéficie d'une position stratégique sur le territoire de la communauté d'agglomération. La présence d'un grand cinéma multiplexe, le seul de cette envergure sur le secteur, le bowling confèrent au site une forte attractivité en matière de loisirs sur l'ensemble du bassin de vie. La dimension "pôle de loisirs" du site est renforcée par la création du Grand Parc de Figuerolles par la Ville de Martigues.

La position, l'étendue de ce parc naturel de 130 hectares, ainsi que le nombre et la diversité des activités sportives, de loisirs, récréatives ou éducatives qui sont susceptibles d'y être pratiquées prédestinent cet ensemble à un rayonnement départemental.

On trouve sur la commune d'autres équipements qui bien qu'isolés ont un fort rayonnement. On peut citer :

- le port à sec (rayonnement international)
- le musée Ziem (rayonnement régional)
- La médiathèque Louis Aragon (rayonnement extracommunautaire)
- La maison de la formation (draine un public extracommunautaire)
- Le centre technique d'enfouissement des déchets (intérêt communautaire)...

Les gros équipements d'intérêt touristique drainent par nature un public extérieur au bassin de vie :

- Le port de Tourisme en centre ville
- Le projet de centre de thalassothérapie à Sainte-Croix...

1.6-2 – ENJEUX STRATÉGIQUES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

✿ Création de nouveaux équipements et extension ou restructuration d'équipements existants :

Par secteur géographique :

- *L'Etang de Berre :*
Valorisation et développement de l'école de voile de Tholon (organisation régulière du championnat de France "Espoirs").
- *Le quartier de l'Hôtel de Ville, les Salins :*
Gros équipements marquant fortement le quartier dans un tissu urbain continu.

- *La Cote Bleue, la Couronne / Carro* :
Renforcement et requalification de certains équipements existants (mairie annexes de la Couronne, crèche, pôle scolaire primaire et maternelle...),
Valorisation et développement réfléchi du tourisme (centre de thalassothérapie sur Sainte-Croix...),
Requalification du port de Carro,
Promouvoir la reconstruction de la gare de la Couronne.
- *La plaine agricole, Saint-Julien / Saint-Pierre* :
Restructuration du groupe scolaire de Saint-Julien et de Saint-Pierre et de la mairie annexe de Saint-Julien.
- *Les grands ensembles* :
Réorganisation et revalorisation des équipements scolaires et sociaux de Notre-Dame-des-Marins,
Aménagement et valorisation du parc naturel de Jonquières à Boudème,
Repositionnement du centre social de Boudème en liaison avec l'ensemble des quartiers Sud.

Par catégorie d'équipements :

- *Enseignement* :
Renforcer des centralités de quartier en greffant de petits équipements de proximité aux équipements d'enseignement.
- *Equipements de sports et de loisirs* :
Valorisation et restructuration des équipements existants (piscine...),
Création d'équipements de sports et de loisirs de rayonnement intercommunal (Grand Parc de Figuerolles...),
Réflexions et mise en œuvre de projets autour des équipements nautiques de l'étang de Berre et de la Méditerranée (base de voile de Tholon, spot véliplanchiste de Carro...).
- *Equipements de transports en commun* :
Requalification de la gare routière de Ferrières en pôle d'échange de transport collectif inséré dans le projet urbain du littoral de Ferrières,
Requalification et réflexion à moyen terme sur l'implantation d'une gare SNCF à Croix Saintes en alternative à la gare de Lavéra située en zone Seveso.
- *Equipements sanitaires* :
Prise en compte du vieillissement de la population dans une réflexion autour des besoins paramédicaux qui en découlent en favorisant l'intégration dans la ville, au cœur des quartiers, de ce type d'équipements,
Poursuite du programme de restructuration, de diversification, et développement du Centre Hospitalier Général des Rayettes.
- *Equipements culturels* :
Répondre aux besoins de mise en valeur des fonds muséographique (archéologie, art et tradition populaire, peinture...),
Création d'un pôle culturel sur le site de Picasso autour de la musique et de la danse.

✿ Les actions de promotions contribuant à asseoir ou à étendre l'attractivité d'équipements existants :

Par secteur géographique :

- *La Route Blanche / Saint-Macaire (future zone d'aménagement d'habitat)* :
Connexion et articulation sur l'axe du boulevard des Rayettes et de ses gros équipements structurants,
Création d'une centralité autour des différents équipements du plateau des Rayettes.

- *La plaine agricole, Saint-Julien / Saint-Pierre :*
Consolidation de la centralité des villages autour des équipements collectifs existants,
Requalification de la desserte des différents équipements existants.
- *Les grands ensembles :*
Favoriser la liaison au centre et à ses équipements collectifs du quartier de Paradis Saint-Roch notamment par la création d'une passerelle entre le quartier de l'Hôtel de Ville et l'Île.

Par catégorie d'équipements :

- *Enseignement :*
Adaptation aux besoins des populations en prenant en compte son vieillissement,
L'enseignement secondaire bien que peu présent sur la commune est cependant en relation directe avec les demandes du monde du travail (BTS en phase avec les besoins de l'industrie locale et l'école d'infirmière avec ceux de l'hôpital).
- *Equipements sanitaires :*
Renforcer la centralité de l'hôpital des Rayettes sur l'ensemble du bassin de vie (modernisation et remaniement des schémas départementaux sur la santé),
Prise en compte du vieillissement de la population dans une réflexion autour des besoins paramédicaux qui en découlent en favorisant l'intégration dans la ville, au cœur des quartiers, de ce type d'équipements.
- *Equipements culturels :*
Volonté de diversifier les activités culturelles de la MJC.
- *Services publics :*
Affirmer la centralité des grands équipements rayonnants (en améliorant leur accessibilité, et en intervenant sur leur champ de compétences),
Relayer ses grands équipements par des équipements de proximité sur l'ensemble du territoire communal en fonction des besoins de la population,
Mise en réseau des différents équipements et de leurs spécificités propres afin de renforcer une complémentarité inter quartier et d'en éviter l'enclavement.

1.6-3 – ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES PUBLIQUES – RÉSEAUX ET SERVICES COLLECTIFS

A- LE RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues regroupe les villes de Martigues, Port de Bouc et Saint Mitre les Remparts, pour une population totale de 66 000 habitants. Le service des eaux est entièrement géré en Régie.

✱ *Production et Adduction :*

La Ville de Martigues est alimentée en eau brute depuis la Durance (dotation de 675 l/s) par un canal qui traverse le Nord de la Crau, la gare de triage de Miramas, le centre d'essais routiers BMW, pour atteindre l'usine de traitement du Ranquet, située à 10 Km de Martigues. Après un traitement physico-chimique et une désinfection finale à l'ozone et/ou au chlore, l'eau est acheminée sur Saint Mitre les Remparts et Martigues par une canalisation d'environ 10 Km de longueur en diamètre 800.

Pendant un mois chaque année, lors du chômage du canal pour les opérations d'entretien de l'ouvrage, deux forages situés dans l'enceinte de l'autodrome de Miramas sont mis en service et rejettent directement dans le canal.

Les travaux de sécurisation sur l'ensemble du territoire permettront d'alimenter les quartiers nord de la ville de Martigues par l'intermédiaire des forages de Fanfarigoule situés en Crau; cette réalisation va consolider les ressources de la ville et améliorer considérablement le confort de la distribution actuelle et à venir. Ces travaux permettront de palier à une carence éventuelle de la ressource actuelle issue de l'usine du Ranquet.

Le traitement de l'eau brute à l'usine du Ranquet (capacité de traitement de 25 000 m³/j) reste le même quelle que soit la nature de l'eau qui circule dans le canal de Martigues, eau de surface ou eau de la nappe de la Crau : pré-chloration – dégrillage – décantation après floculation – filtration sur sable – désinfection (ozone et/ou chlore). Dans la station de traitement des Giraudets, le traitement est le suivant : dégrillage – décantation après floculation – filtration sur sable, – désinfection par l'ozone et par le chlore avant distribution.

Les quartiers Sud de la Ville de Martigues sont alimentés en permanence par les usines des Giraudets et de Valtrède par l'intermédiaire de trois conduites. Martigues possède des droits en eau brute sur le canal de Marseille. Cette eau est traitée dans le cadre du Syndicat Intercommunal à l'Ouest de Marseille (SIOM) et redistribuée à la Ville. Compte tenu du regroupement des collectivités c'est la Communauté Urbaine de Marseille (affermage Société des Eaux de Marseille) qui a repris la compétence.

--- Production annuelle Ranquet 2009 : 3 268 568 m³

--- Production annuelle CUM / SEM 2009 : 2 283 745 m³

✿ Périmètres de protection :

La procédure des périmètres pour les forages de BMW est réalisée. La ville de Martigues est propriétaire du périmètre immédiat qui est clôturé à l'intérieur de l'enceinte BMW. L'arrêté préfectoral en date du 30/12/2005 fixe les prescriptions applicables.

En ce qui concerne les périmètres de protection des eaux de surface et notamment celle relative au canal de Martigues, une première étude réalisée en 2004 par le bureau d'étude SAFEGE a consisté à définir les zones de vulnérabilité du canal par rapport aux territoires traversés.

Dernièrement le bureau d'étude HGM s'est vu confié la mission complémentaire de définition des périmètres de protection des eaux de surface.

Le rapport d'étude vient d'être communiqué à la ville de Martigues (avril 2010) et après validation par la collectivité, la procédure administrative pourra se poursuivre. Il sera prochainement transmis au service du préfet afin que celui-ci mandate un hydrogéologue agréé.

✿ Distribution – Qualité de l'eau :

L'eau distribuée au cours de l'année 2009 était de très bonne qualité bactériologique ; elle est restée conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables, les substances toxiques, les pesticides et la microbiologie.

✿ Capacités de développement :

Il s'agit de comparer la capacité de production de pointe à la demande de pointe, la demande de pointe étant égale à la consommation de pointe actuelle augmentée de la consommation de pointe des futurs abonnés et des pertes futures.

1/ Ressources à l'horizon 2015

On recense 3 ressources distinctes :

- L'usine du Ranquet (propriété de la CAPM, alimentation du réseau de Martigues et Saint Mitre). Capacité: 25 000 m³/j
- Le puits de Fanfarigoule (propriété de la CAPM, alimentation de Port de Bouc). Capacité: 15 840 m³/j
- Les compteurs (ex) CUM/SEM (achat d'eau, 3 points de livraison (Giraudets, Saint Julien et Grand Vallat, pour l'alimentation de Martigues). Autorisation pour un prélèvement annuel de 2 430 000 m³, soit 6 650 m³/j.

Pour une CAPACITÉ TOTALE théorique de production de 47 300 m³/jour.

2/ Perspectives d'évolution de la population à l'horizon 2015

Martigues : taux de variation annuel + 0,2%

- Horizon 2005: 1150 logements et ZAC, soit 555 m³/j
- Horizon 2010: 100 logements et thalassothérapie, soit 58 m³/j
- Horizon 2015: 550 logements, hôtel et ZI, soit 482 m³/j

3/ Fonctionnement du réseau en situation actuelle

L'analyse du fonctionnement du réseau AEP en situation actuelle et future permet un certain nombre de constatations en ce qui concerne la situation de Martigues :

CARRO — LA COURONNE Situation actuelle et améliorations à apporter au réseau		MARTIGUES Situation actuelle et améliorations à apporter au réseau	
CONDITIONS ACTUELLES	AMÉLIORATIONS À APPORTER	CONDITIONS ACTUELLES	AMÉLIORATIONS À APPORTER
<ul style="list-style-type: none"> — Volumes distribués: 500 m3/j — Pertes: 25% du volume mis en distribution — Marnage des réservoirs limitant les temps de séjour — Pressions de distribution entre 1 et 8 bars, forte pertes de charge sur Carro — Aucune vitesse > 1m/s — Résiduel de chlore détectable sur l'ensemble de la commune (résiduel de chlore assez faible sur Carro) — Sécurisation de la distribution sur les quartiers Est 	<ul style="list-style-type: none"> — Renforcement conduite le long du chemin de fer: DN150 (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> — Volumes distribués: 20 500 m3/j — Pertes: 12% du volume mis en distribution — Marnage des réservoirs limitant les temps de séjour — Pressions de distribution entre 1 et 8 bars — Vitesse > 1m/s sur la conduite d'adduction du Ranquet vers R6 / R7 et sur la conduite d'alimentation de R1 depuis le (ex) SIEOM Giraudets — Résiduel de chlore détectable sur l'ensemble de la commune (résiduel de chlore assez faible sur Carro) 	<ul style="list-style-type: none"> — Interconnexion des réseaux d'adduction (en cours. Mise en service décembre 2010)

4/ Solutions techniques pour le fonctionnement à l'horizon 2020

Les solutions techniques pour le fonctionnement en situation future (à l'horizon 2020), portent sur un certain nombre d'aménagements à réaliser :

Pour la satisfaction du bilan Besoins / Ressources, par l'augmentation de la production du Ranquet (ajout d'une file à 100l/s) :

- Travaux sur le canal d'eau brute afin d'augmenter le débit capable de l'ouvrage ;
- Connexion Port de Bouc / Martigues (Thermes vers R6/R7) – nouvelle station de pompage et 4400ml de DN400, pourra fonctionner dans les deux sens.
- Extension de Ranquet (horizon 2016) ;

Pour la sécurisation de la production, en cas de défaillance des compteurs CUM/SEM et maintien des prélèvements au niveau actuel (77l/s) :

- Remise à niveau station de pompage R1 vers R5 ;
- Création d'une nouvelle unité de production ;

Pour l'amélioration de la distribution, Augmentation de la capacité de stockage pour faire face à l'évolution des besoins – renforcement des installations :

- Création d'un réservoir supplémentaire de 2 500 m³ au niveau de R6/R7 ;
- Renforcement de la station de la Maranne ;
- Renforcement du réseau de distribution (Anse des Laurons - 500ml DN300) ;

SCÉNARIOS ÉTUDIÉS	SOLUTIONS À APPORTER
<ul style="list-style-type: none">— Fonctionnement en pointe future (avec intégration des projets urbanistiques)— Cas de la rupture de l'alimentation depuis Fanfarigoule (casse, pollution,...)— Cas de la rupture de l'alimentation depuis l'usine du Ranquet (casse, pollution,...)— Cas de la rupture d'alimentation depuis le compteur CUM/SEM (ressource indisponible, pollution,...)	<ul style="list-style-type: none">a) L'évolution des consommations aura peu d'impact sur les conclusions du fonctionnement actuel pour le réseau de distribution.b) Manque de ressources pour le réseau de Martigues Saint Mitre (bilan besoins ressources négatif sur ce réseau). Le système ne peut fonctionner sur 48h de fortes consommations.c) Nécessité du renforcement du surpresseur de la Maranne pour l'alimentation de R9 (Carro La Couronne).

Les aménagements projetés à terme (horizon 2012) permettront de faire face à l'évolution des besoins, mais également de satisfaire la demande de pointe en cas de défaillance d'un ou des trois compteurs CUM/SEM ou de la production sur Fanfarigoule ; cette dernière configuration conduira tout de même à l'instauration de mesures de restrictions, notamment l'arrêt des arrosages publics (400Km³/an pour Martigues, non détaillé pour les autres communes).

Projet de création d'une seconde usine de filtration d'eau potable à l'horizon 2018 pour les quartiers sud de la ville.

B- COHERENCE DE LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA VILLE DE MARTIGUES AVEC LE SDAGE DU BASSIN RHONE MEDITERRANEE

L'arrêté préfectoral du 20 novembre 2009 a approuvé le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée.

On relève dans ce SDAGE que les directives issues du Grenelle de l'Environnement ont été prises en compte particulièrement sur l'aspect pluvial, eau potable et assainissement.

La ville de Martigues, dans une logique historique de son attachement à l'eau avec la construction d'un canal, en 1880, pour amener l'eau de la Durance, a créé une Régie Municipale dès 1958, pour assurer le circuit de l'eau de la production à la distribution et au traitement.

Cet établissement qui est devenu intercommunal avec le Pays de Martigues, a pris en charge tout le volet environnemental.

Ainsi, le SDAGE, instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, préconise de respecter les principes de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et sont orientés vers :

1. La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques

La ville de Martigues a réalisé en 1995 et 2006, une étude hydraulique des 16 bassins versants de la commune avec la définition d'un programme de travaux pour prendre en compte les débordements pour une récurrence cinquantennale.

Le bassin versant des Rayettes est en cours de travaux et sera terminé en septembre 2010.

Le bassin versant de Carro, du Petit Mas et de l'Eurré sont budgétés et programmés pour les deux ans à venir.

2. La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversement

La Ville a réalisé en février 2000, une étude diagnostique d'assainissement (bureau d'étude BCEOM), pour analyser l'état du réseau, les débits d'intrusion des eaux parasites et définir un programme de travaux pour pérenniser le fonctionnement des ouvrages.

En complément des travaux de confortement, ce programme a précisé :

- ♦ Une qualité de matériau inerte pour résister aux effets agressifs de l'hydrogène sulfureux comme les regards en polyéthylène, les canalisations en grès ou la réhabilitation sans tranchée par chaussette intérieur et résine polyester. Ainsi, par exemple, tout le quartier de l'Ile, au niveau hydraulique du chenal de Caronte, vient d'être réhabilité, soit un linéaire de 800 mètres étanche maintenant, aux intrusions d'eaux parasites.
- ♦ Le contrôle de la séparation des eaux pluviales et usées par des opérations de vérification aux tests à la fumée. Les usagers sont informés dès qu'une anomalie est constatée avec un délai raisonnable pour y remédier.

Ces mesures doivent améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux.

Ainsi, pour les zones rurales les solutions alternatives adaptées, comme l'Assainissement Non Collectif (ANC), sont préférées compte tenu d'une part, du coût de l'investissement et d'autre part, de la longueur des réseaux sous utilisés et pouvant entraîner des fuites et la formation de gaz agressif préjudiciable à la stabilité des ouvrages et générateur de risque sanitaire.

3. La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération

Les actions de la ville de Martigues quantifient :

- ♦ L'impact sur le milieu naturel au niveau de l'exutoire de la station d'épuration. Une analyse de l'écosystème est réalisée tous les 3 ans pour mesurer l'impact sur la matière vivante, les sédiments et la qualité bactériologique.
- ♦ L'évaluation des indices de connaissances des rejets en milieux naturels avec :
 - L'identification des points de rejets potentiels
 - L'évaluation de la pollution collectée par bassin versant d'assainissement
 - Les terrains de rejets pour identifier l'importance du déversement
 - La mesure de débit et de pollution sur les points de rejet
 - La surveillance du réseau de collecte et de la station d'épuration
 - L'impact du rejet sur le milieu récepteur. Une réflexion sur l'évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux est en cours

Aujourd'hui 100 points d'indice sur 110 sont identifiés.

4. Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau

la ville de Martigues dispose de 3 ressources distinctes : des forages en Crau, une dotation en Durance par le canal de Martigues, 3 compteurs d'eau traitée par la Société des Eaux de Marseille à partir d'un transfert d'une partie de la dotation en Durance sur le canal de Marseille.

Pour les forages en Crau, les périmètres de protection sont conformes et l'indice d'avancement de la protection est de 100 %.

Pour le canal aérien de Martigues, l'indice d'avancement de la protection est de 50 %.

5. La promotion d'une utilisation efficace économe et durable de la ressource en eau

Les services ont fait réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable par le bureau d'étude G2C Environnement, en septembre 2005 avec :

- ♦ Une analyse des pertes d'eau
- ♦ Une sécurisation de la ressource à partir des 3 alimentations distinctes
- ♦ Un programme de travaux pour assurer aux nœuds du réseau débit et pression optimums

La sécurisation est en cours avec :

Une première tranche, réalisée en 2009 1,2 M€

Une deuxième tranche, en cours de réalisation et fin des travaux prévus en juillet 2010 0,9 M€

Un programme de mise en place de débitmètres est budgété en 2010 pour quantifier les pertes d'eau par maille et procéder par la suite à leur résorption.

Il apparaît ainsi que les actions réalisées, en cours et prévisionnelles des services de la ville de Martigues, s'inscrivent parfaitement dans les objectifs du SDAGE pour la mise en œuvre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

C- LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues regroupe les villes de Martigues, Port de Bouc et Saint Mitre les Remparts, pour une population totale de 66 000 habitants. Le service d'assainissement collectif est entièrement géré en Régie.

La loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 Décembre 2006 fait obligation aux communes de définir les zones d'assainissement collectif et non collectif. Ce choix s'effectue en fonction des enjeux environnementaux et du coût du raccordement au réseau collectif. La définition de ces zones oblige la collectivité à inscrire l'assainissement dans une démarche prospective d'aménagement du territoire. Les plans de zonage ont été réalisés et approuvés lors du conseil municipal du 24 septembre 2000.

✿ Traitement : La Station communautaire de traitement des Eaux-Usées

Les eaux usées sont collectées et renvoyées par des postes de refoulement vers la station qui reçoit 5 émissaires. Cette station biologique, d'une capacité de traitement de 95 000 équivalents/habitants, ne traite en fait qu'environ 11 000 m³/j, soit 50 000 équ./habitants.

Son fonctionnement est qualifié de satisfaisant par l'Agence de l'Eau, il est toutefois nécessaire d'entreprendre d'importants travaux d'entretien, voire d'extension de capacité sur certains ouvrages. Un ambitieux programme de modernisation est en cours avec une fin des travaux prévue pour 2012-2013.

La station d'épuration de Carro a été supprimée et les effluents des zones littorales sont acheminés vers la station d'épuration communautaire située à Martigues.

✿ Collecte :

Un diagnostic des réseaux d'assainissement et des ouvrages épuratoires, réalisé de 1997 à 2000 sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, s'est attaché à sectoriser et à quantifier les anomalies de fonctionnement de collecte et de traitement.

L'objectif fondamental est la protection du milieu naturel par la restauration de la qualité de l'eau et des milieux. Les problèmes constatés sur le système d'assainissement sont principalement :

- Des intrusions d'eaux parasites dues aux dégradations des conduites ;
- La saturation de la filière de déshydratation des boues pour la station d'épuration de Martigues ;
- Des rejets directs dans le milieu naturel ;
- Une surcharge du réseau eaux usées par temps de pluie provoquant des surverses au milieu naturel ;
- Des rejets non conformes dans le réseau eaux usées ;
- Des rejets non conformes dans le réseau eaux pluviales.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements et améliorer le couple collecte-traitement des effluents, la Régie d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération a réalisé un programme pluriannuel de travaux, en fonction des priorités environnementales, des contraintes réglementaires et de ses ressources financières.

Capacités de développement :

Les grands axes de l'aménagement du réseau se résument en cinq points :

- Fiabilisation de la collecte et du traitement par temps sec.
- Réduction des apports d'eaux parasites.
- Lutte contre les sulfures- Actions préventives.
- Mise en place de la télégestion.
- Autorisation et contrôle des rejets non domestiques

D- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 Décembre 2006 et ses textes d'application oblige les collectivités à se doter d'un service d'assainissement non collectif (SPANC) au 31 Décembre 2005. Le régime légal ne concerne que l'évacuation des eaux usées des immeubles bâtis non desservis par le réseau public des eaux usées. Il établit principalement les règles de conception, de construction et d'implantation des ouvrages d'assainissement individuel ainsi que leur modalité d'entretien et de contrôle (CGCT, art. L.2224-8).

Le SPANC de la communauté d'agglomération du pays Martégal a été créé le 1^o janvier 2006.

Les règles de l'assainissement individuel ont pour objet la protection de la santé publique et sont mises en œuvre dans le cadre de la police de la construction et pour des raisons liées à la protection de l'environnement à la police de l'eau.

Les immeubles collectifs, les installations industrielles ou agricoles qui ne sont pas desservies par le réseau collectif doivent se doter d'un dispositif d'assainissement autonome inspiré des techniques proches de l'assainissement collectif.

Aux termes de cette loi et du zonage réalisé, la collectivité prend en charge, notamment, les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement autonomes.

La réglementation de l'assainissement autonome repose essentiellement sur :

- La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30/12/2006,
- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-8 et L.2224-10,
- Le code de la santé publique et notamment les articles L.1311-1 et 2 et L.1331-1 à L.1331-11,
- Le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article R.111-3,
- Le code de l'environnement,
- L'arrêté préfectoral du 9 avril 2010 portant modification de l'arrêté préfectoral du 9 mai 2000 relatif à la réglementation des conditions de mise en œuvre, d'entretien et de mise hors service de dispositifs d'assainissement non collectif,
- L'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux dispositifs recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5,
- L'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- L'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif,

- L'arrêté interministériel du 22 juin 2009 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1.2 kg/j e DBO5,
- L'avis du comité permanent de la Mission Inter Services de l'eau en date du 05 mars 2010,
- L'avis favorable émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires Technologiques lors de sa séance du 1^{er} avril 2010,
- La DTU 64-1 issue de la norme AFNOR viens compléter les caractéristiques techniques à observer pour la mise en œuvre d'un système d'assainissement autonome.

✿ Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif :

Les zones d'assainissement non collectif ont été approuvées lors du conseil municipal du 24 septembre 2000.

La carte définie par le bureau d'études HORIZON en 1999, a défini pour chaque typologie géologique et topographique la filière d'assainissement la plus restrictive et contraignante. Ainsi, pour les zones concernées de la Couronne et dans le cas le plus défavorable, c'est le terre d'infiltration qui est retenu.

Au niveau de la ville de Martigues, il est réalisé systématiquement une étude géologique à la parcelle qui vise à adapter la meilleure filière au terrain rencontré.

Ces investigations ont défini des filières beaucoup moins contraignantes que les terres d'infiltration (Annexe 1). Ces filières de traitement donnent entière satisfaction et ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la part du SPANC.

✿ Contrôles :

Les obligations liées au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- Etablir des cartes de zonages d'assainissement collectif et non collectif ;
- Mettre en place un véritable service avant le 31/12/2005 ;
- Assurer le contrôle des installations neuves ;
- Recenser et analyser l'état du parc existant afin d'assurer son bon fonctionnement.

E- SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues a pris comme compétence optionnelle la collecte et le traitement des ordures ménagères. Les compétences d'enlèvement des déchets ménagers assimilés (type encombrants et déchets verts) sont restées de la compétence des communes :

- la CAPM assure la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective,
- la CAPM assure le traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés des trois villes,
- la Ville de Martigues assure la collecte des déchets verts, des encombrants ainsi que l'ensemble des déchets de la voirie (balayage, etc.)

Avec le SIVOM puis la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, les villes de Martigues, Port de Bouc et Saint Mitre les Remparts ont regroupé leurs compétences pour gérer au mieux leurs déchets ménagers.

Bien gérer les déchets aujourd'hui, c'est d'abord essayer d'en produire le moins possible. C'est le volet prévention auquel chacun peut contribuer à son échelle.

Bien gérer, c'est aussi récupérer les matières premières qu'ils contiennent. C'est le volet valorisation que nous allons développer en généralisant la collecte multi-matériaux et en créant une unité de compostage des déchets verts et un centre de tri.

Bien gérer, c'est enfin transporter, stocker et traiter, en polluant le moins possible, les déchets que l'on ne peut valoriser à ce jour.

La production d'ordures ménagères croît sans cesse en poids, mais surtout en volume dû à la présence prépondérante d'emballages de toutes natures.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues a signé un contrat programme de durée avec la société Eco-Emballages le 22 mai 2002, pour une durée de 6 ans renouvelable.

Evolution du service :

C'est dans ce contexte que le Conseil Communautaire a défini sa politique globale de collecte et de traitement des déchets urbains.

Cette politique traduit une volonté forte de :

- Tenir pour objectif majeur, l'élimination des pollutions et la non formation de nuisances nouvelles, fut-ce à l'occasion du traitement,
- Maîtriser l'économie des déchets,
- Convenir de "règles du jeu" exprimant une effective unité et solidarité communautaires,
- Organiser les conditions de la transparence sur le fonctionnement des installations.

1/ **Trier mieux et plus**

L'ensemble du territoire communautaire, qui regroupe 70 000 habitants, est entièrement couvert par les collectes sélectives depuis 2004.

En plus des emballages ménagers, la Communauté d'Agglomération effectue la collecte et le tri des journaux, revues, magazines et sacs plastiques. Cette première étape vise à valoriser 20 % des tonnages des ordures ménagères.

Afin d'optimiser les rendements de collecte, la collectivité effectue des collectes en porte à porte sur la quasi-totalité des habitations (18 000 conteneurs individuels de 140 litres distribués gratuitement). Seuls les quartiers ayant certaines particularités sont équipés en points d'apports volontaires (hyper-centre historique).

La valorisation des déchets ménagers et assimilés est également présente dans le réseau de déchetterie. Ainsi, la déchetterie de La Couronne dimensionnée pour 15 000 équivalents habitants a été renforcée par la création de deux nouvelles unités :

- une unité de 40 000 équivalents habitants située dans le quartier de Croix Sainte à Martigues est en cours de réalisation,
- une unité de 15 000 équivalents habitants située dans le quartier de Lavéra sera mise en service en février 2009.

Ce réseau de déchetterie est entièrement réservé aux habitants. Les industriels et commerçants ne seront pas autorisés.

En ce qui concerne la valorisation biologique, la Communauté d'Agglomération a mis en service une plate-forme de compostage pour les déchets verts situés sur le quartier de Lavéra. Cette plate-forme valorise les déchets verts issus des trois déchetteries, des services des espaces verts des communes. De plus, la collectivité distribue, sous certaines conditions, des composteurs individuels dans les zones pavillonnaires.

Ce principe de valorisation permet de réduire les tonnages collectés et valorise directement à la source les déchets fermentescibles.

En ce qui concerne les déchets et DIB issus des activités industrielles, commerciales et artisanales, la Communauté d'Agglomération a favorisé et aider à l'implantation d'un centre de tri sur son territoire. Opérationnel à partir de juin 2005, ce centre valorisera la majorité des déchets issus de ces activités.

2/ Traiter mieux

Aujourd'hui, les déchets ultimes, après valorisation, sont acheminés vers le C.S.D.U (Centre de Stockage des Déchets Ultimes) du vallon du fou. Cette installation d'enfouissement a été mise en service le 1^{er} Octobre 2008 en remplacement du C.E.T de Valentoulin en cours de réhabilitation.

Comme pour les services de collecte, la gestion du vallon du fou est assurée en Régie pour offrir aux citoyens le meilleur service, au meilleur prix et dans la plus grande transparence.

La volonté des élus communautaires est de traiter les déchets sur son territoire. Pour se faire, ce centre de traitement est positionné au lieu-dit du Vallon du Fou, et comprend :

- Une aire de compostage,
- Une déchetterie,
- Une ISDMA.

Le centre de traitement ne reçoit que les déchets ménagers et assimilés des Villes de Martigues, Port de Bouc et Saint Mitre les Remparts. Ceci exclue les déchets industriels spéciaux, les déchets hospitaliers ou radioactifs. Aucun déchet dangereux n'y est admis. Une part significative des déchets qui entre sur le site est transformée, recyclée ou réutilisée sur place. Les besoins annuels de stockage envisagés à ce stade des études sont les suivants :

- 27 000 tonnes de déchets municipaux et déchetterie dont 30 % seront valorisés sur site,
- 27 000 tonnes de déchets urbains dont 20 % seront recyclés et 15 % transformés en compost,
- 3 000 tonnes de déchets verts dont 90 % seront compostés sur place,
- 10 000 tonnes de déchets des entreprises et artisans locaux,
- 75 000 tonnes de déchets inertes (gravats) dont 80 % seront réutilisés dans le cadre de l'exploitation du site.

Le projet est situé au sud de Martigues, entre la ZI Sud et le quartier Saint Pierre, en bordure de la voie rapide de Lavéra (D9). Cet emplacement a été choisi, après une étude approfondie des possibilités offertes sur la commune, en fonction de la facilité d'accès par la route et de l'éloignement des habitations.

Le centre de traitement sera implanté au lieu dit « le Vallon du Fou ». Il est masqué à la vue car situé sous la ligne des crêtes. Il est dominé par plusieurs lignes de haute et très haute tension.

La surface totale du site est de l'ordre de 25 ha pour inclure les équipements suivants :

- Locaux de réception / contrôle / pesée, etc.
- Déchetterie pour les habitants de la communauté d'agglomération,
- Aire de compostage des déchets verts,
- Bassin de collecte des lixiviats,
- Collecte et valorisation de biogaz,
- Bassins de stockage des eaux de pluie,
- Dispositifs de lutte incendie et de sécurité.

La durée de vie du centre sera fonction de l'évolution de l'évolution des technologies de valorisation des déchets.

Le site accueille uniquement les déchets qui sont produits sur nos trois communes durant les quinze à vingt ans à venir ; ce qui représente 1,5 million de tonnes de déchets sur la période. Il pourra également évoluer pour s'adapter aux nouvelles réglementations et notamment la mise en place du nouveau plan départemental.

Pour réaliser ce centre de traitement des déchets, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans une démarche d'information et de sensibilisation des citoyens, avec notamment la mise en place d'une commission de concertation qui a joué un rôle prépondérant dans les choix et orientations de cet aménagement.